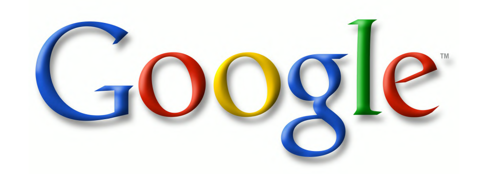








# NÉGOCIATIONS

ENTRE LA

# FRANCE ET LA CHINE,

# EN 1860.

## LIVRE JAUNE DU BARON GROS,

AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE

ET

HAUT COMMISSAIRE DE L'EMPEREUR, EN CHINE,

EN 1858 ET EN 1860.

**Extrait de sa Correspondance et de son Journal,**

**pendant la seconde mission qu'il a remplie dans l'extrême Orient.**

PARIS,

LIBRAIRIE MILITAIRE,

J. DUMAINE, LIBRAIRE-ÉDITEUR DE L'EMPEREUR,

Rue et Passage Dauphine, 30.

1864

# NÉGOCIATIONS EN CHINE,

# 1860.

Le gouvernement de Sa Majesté Britannique a fait publier dans les *Blue Books* (dans les livres bleus) qu'il est d'usage, en Angleterre, de présenter au parlement, des documents intéressants sur les deux missions que lord Elgin a remplies en Chine, et quelques journaux de Londres ont fait connaître, en entier ou par extrait, plusieurs dépêches de cet ambassadeur.

Le livre jaune, distribué, en 1860, aux membres du Sénat et du Corps législatif, par ordre du gouvernement de l'Empereur, contient quelques extraits de la correspondance de l'ambassadeur de France en Chine; mais ces extraits ne peuvent donner qu'une idée bien imparfaite de ce qui s'est passé dans ce singulier pays pendant la seconde mission collective des ambassadeurs de France et d'Angleterre en 1860.

Je crois donc utile, dans un intérêt facile à comprendre, et pour faire connaître aussi le rôle que nous avons joué dans cette étonnante et heureuse campagne, de publier une partie de ma correspondance avec mon honorable collègue d'Angleterre; avec les commandants en chef de nos forces de terre et de mer, et, enfin, avec les autorités du

Céleste Empire. J'en retrancherai, cela va sans dire, tout ce qui n'est pas de nature à être livré à la publicité, et, d'autre part, pour l'intelligence des faits, comme pour les lier entre eux, j'intercalerai, où il le faudra et à leur date, quelques extraits du journal que j'ai tenu avec soin, et pour ainsi dire heure par heure, pendant la seconde expédition de Chine. Je n'ai pas besoin d'expliquer pourquoi je n'insérerai pas dans ce recueil, qui n'est destiné, du reste, qu'à être offert à mes honorables collègues du Sénat et des affaires étrangères, les dépêches que j'ai adressées au département, ni les lettres que j'ai reçues ou les réponses qui ont été faites à celles que j'ai écrites; mais tout lecteur attentif devinera facilement ce qu'elles contenaient, en le cherchant dans mes répliques. Je ne crois pas cependant commettre un abus de confiance en donnant une copie de celles des réponses et des lettres que j'ai reçues, et qui ont été déjà publiées par la presse, comme aussi en faisant connaître les principales dépêches qui m'ont été adressées par les hauts dignitaires chinois avec lesquels j'ai dû négocier.

Au nombre de mes souvenirs de jeunesse, il en est un que je veux rappeler ici, sans qu'il soit nécessaire d'expliquer le motif qui m'engage à le faire. J'assistais, un jour, dans l'un des salons de Paris, à la représentation d'un proverbe *dialogué*, bien qu'il ne fût joué que par un seul acteur, qui, assis ou debout, auprès d'une porte fermée, s'en approchait comme pour se faire bien entendre d'une autre personne censée se trouver dans la pièce voisine; et, lorsqu'après avoir parlé longtemps, l'interlocuteur visible appuyait presque sa tête sur cette même porte, pour mieux saisir, en apparence du moins, la réponse qu'il semblait écouter attentivement, tout le monde comprenait, par la réplique que provoquait cette réponse, ce qu'avait dit l'invisible personne, à laquelle on s'intéressait souvent plus qu'à celle dont les paroles arrivaient directement à l'auditoire.

Qu'il me soit permis, en terminant ce court préambule, de citer des

faits de nature à dissiper les erreurs qui peuvent exister dans quelques esprits, au sujet des résultats obtenus par chaçun des deux ambassadeurs alliés, résultats qui, au dire de certaines personnes, seraient tout à l'avantage de l'Angleterre.

Les forces maritimes de cette puissance en Chine se composaient de deux cent vingt-trois navires de guerre ou de commerce, qui, outre leurs équipages et leur armement, portaient environ dix-huit mille hommes de débarquement, plus de deux mille chevaux et quarante-huit pièces de campagne ou de siége.

La marine française comptait à peu près cent cinquante navires, à bord desquels se trouvaient huit mille hommes, peu de chevaux et trente pièces rayées; nous n'avions pas de cavalerie.

J'ai dans mes papiers un état officiel des forces de nos alliés, dont les dépenses s'élevaient au chiffre énorme de 1,000,000 de livres sterling par mois.

L'Angleterre avait donc en Chine, en 1860, des moyens d'action bien supérieurs à ceux dont la France pouvait disposer, et voici cependant les résultats obtenus.

Pour la France comme pour l'Angleterre, le gouvernement chinois a été contraint de payer, à chacune de ces deux puissances, une indemnité de guerre de 8,000,000 de taels ou de 60,000,000 de francs, le tael valant 7 fr. 50 cent.

Pour vingt-six sujets de Sa Majesté Britannique, victimes de l'attentat du 18 septembre à Tung-tchaou, le gouvernement chinois a donné une indemnité de 300,000 taels, ce qui fait, en chiffres ronds, 86,000 francs pour chaque individu, et il a remis entre mes mains 200,000 taels pour onze Français victimes du même attentat, ou 136,000 francs pour chacun de nos compatriotes, pris le même jour, et si cruellement traités pendant leur captivité.

Enfin, si le gouvernement chinois a cédé en toute propriété à l'An-

gleterre un territoire, non de trente lieues carrées ou de trente lieues de côtes en terre ferme, situées en face de Hong-kong, mais un terrain n'ayant, d'après la carte publiée par l'amirauté, que la *cinquième* ou la *sixième* partie seulement d'une lieue carrée, petite langue de terre nommée Kou-long, tellement indispensable à la sûreté de Hong-kong que l'Angleterre en avait la jouissance exclusive en vertu d'un bail indéfini, et y avait élevé des redoutes depuis longtemps, le gouvernement chinois s'est engagé à rendre au ministre de France toutes les églises catholiques, avec leurs cimetières, leurs terrains et leurs dépendances, qui avaient été confisqués, dans les provinces et dans la capitale de l'empire, aux chrétiens qui les possédaient autrefois.

Que l'on compare les moyens d'action sur lesquels pouvaient s'appuyer les deux ambassadeurs, et que l'on juge ensuite les résultats obtenus.

D'autres motifs m'engagent aussi à ne pas garder plus longtemps le silence. L'armée et la marine ont publié sur l'expédition de Chine, en 1860, quelques récits pleins d'intérêt, et il est bien naturel que l'ambassade de l'Empereur veuille et doive se faire entendre à son tour. J'avais déjà obtenu de Son Excellence M. le ministre des affaires étrangères l'autorisation de faire imprimer mon livre jaune, lorsqu'une auguste initiative m'a engagé à faire connaître la part que l'ambassade avait prise à cette admirable expédition de 1860. Ce désir est pour moi un ordre auquel je suis heureux d'obéir; et, pour me servir des mêmes expressions qui m'ont été adressées et que je ne puis ni ne dois oublier, « il est toujours utile de fournir, quand on le peut, des documents à l'histoire. »

Ces mots sont le programme auquel je me suis conformé en mettant en ordre les feuilles qui suivent, et dans lesquelles on trouvera, jour par jour, la marche de négociations qui, soutenues et appuyées avec

autant de prudence que d'énergie par les forces de terre et de mer des deux puissances alliées, ont ouvert l'extrême Orient au culte chrétien et au commerce du monde.

Je ne veux me permettre ici ni commentaires ni réflexions. Je cherche, avant tout, à rester dans le vrai, à ne rien sacrifier surtout aux inspirations de l'intérêt personnel. Je ne cite que des extraits de pièces authentiques, et je relate les faits, tels du moins que j'ai cru les voir ou les comprendre, sous l'impression du moment où ils se sont produits; je ne veux, en un mot, que *fournir des documents à l'histoire*.... Si j'avais commis quelque erreur, je serais heureux de le reconnaître et de la rectifier aussi complétement qu'il me serait possible de le faire.

Forcé, dans ce récit, d'écrire des noms propres chinois, j'ai cherché à rendre, avec la plus grande exactitude, la manière dont les mandarins et mes interprètes les prononçaient devant moi pendant les deux missions que j'ai remplies en Chine.

**Paris, juin 1864.**

Baron Gros.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

**Marseille, le 27 avril 1860.**

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

. . . . . J'ai quitté Paris, le 25 de ce mois, avec le comte Léon de Bastard, premier secrétaire d'ambassade. Demain 28, je partirai à bord du paquebot anglais *le Valetta*, qui me conduira à Alexandrie. Lord Elgin et les quatre secrétaires ou attachés qui l'accompagnent, arriveront à Marseille une heure ou deux avant le départ du paquebot. Le capitaine Roberts, qui le commande, a l'ordre de les attendre.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

**En mer, le 28 avril, à bord du *Valetta*.**

. . . . . Nous sommes partis pour Malte et Alexandrie à huit heures

et demie du matin. Lord Elgin, le colonel Henry Hope Crealock, l'honorable James Francis Stuart Wortley, l'honorable Thomas John Howell Thurlow, et Henry Brougham Loch, sont à bord. . . . . .

. . . . . *Le Valetta* porte les pavillons de France et d'Angleterre, arborés, en même temps et à la même hauteur, en tête du grand mât !

**Le 30 avril, à neuf heures du soir.**

. . . . . *Le Valetta* entre à Malte.

**Le 1er mai.**

. . . . . Ce navire en repart pour Alexandrie. Il y arrive le 4.

. . . . . Le vice-roi met aux ordres des deux ambassadeurs un wagon d'honneur et un train spécial conduit par l'un des chefs de l'administration du chemin de fer.

. . . . . Nous arrivons au Caire le même jour, et le 5 nous partons, à midi, pour Suez.

Les deux ambassadeurs y sont reçus, au débarcadère, par l'agent supérieur de la Compagnie orientale et péninsulaire, et par deux Chinois élégamment vêtus, qui les accompagnent jusqu'à l'hôtel, en déployant sur leur tête un large parasol blanc à franges de soie. .

. . . . . C'est *le Simla*, le plus grand des soixante-cinq paquebots qui appartiennent à la Compagnie péninsulaire et orientale, qui transportera les deux ambassades de Suez à Ceylan, où *le Malabar* les prendra pour les conduire à Hong-kong.

Parti de Suez le 5 mai, *le Simla* a pris du charbon à Aden, où il est arrivé le 11, et le 21 nous avons jeté l'ancre à Pointe de Galles, dans l'île de Ceylan.

Le paquebot *le Malabar* y était déjà mouillé et nous y attendait. Le départ pour Hong-kong à bord de ce bâtiment avait été fixé au mardi 22 mai, à deux heures après midi. Nous étions déjà à bord, lord Elgin

et moi, lorsqu'une forte rafale, contraire à la mousson régnante, a poussé *le Malabar* sur des roches sous-marines balisées, mais trop près desquelles on avait eu l'imprudence de mouiller le navire sur une seule ancre, alors que le vent, portant de la roche au bâtiment, l'en tenait nécessairement éloigné. Jeté ainsi sur une masse de granit et soulevé par une forte houle, le navire a talonné d'une manière effrayante; le capitaine a voulu gagner le large, mais, par bonheur, il n'y avait pas assez de pression pour mettre en marche. On n'était pas prêt à partir à l'heure qui avait été indiquée aux deux ambassadeurs. Le temps était mauvais, la pluie tombait à torrents, la brise était forte, mais pas assez cependant pour n'avoir pas permis aux petites embarcations d'amener à bord tous les passagers, hommes et femmes, qui étaient allés à terre.... En quelques minutes la coque de fer du *Malabar* était défoncée, le navire se remplissait d'eau et s'enfonçait à vue d'œil; aucun secours ne venait ni de la ville ni des nombreux bâtiments de commerce mouillés auprès de nous; un seul canot, celui du *Paul-Auguste*, de Dunkerque, capitaine Messemacher, était accouru à notre aide ; celui du *Waverley*, navire anglais, n'arriva que plus tard. Quelques barils d'huile de coco jetés dans les feux pour activer le dégagement de la vapeur, on laissa filer l'amarre qui nous tenait à l'ancre, et *le Malabar* put être échoué sur les bancs de sable qui se trouvent au fond de la baie. Les femmes descendues dans les premières embarcations qui ont pu aborder le navire, les deux ambassadeurs se sont retirés dans une grande chaloupe envoyée par sir Henry Ward, le gouverneur de Ceylan, et lord Elgin, grand-maître des postes du Royaume-Uni, et embarqué sur un navire anglais, a voulu n'en sortir que le dernier. Nous nous sommes rendus à l'hôtel du Gouvernement en traversant une foule vivement émue et qui était accourue sur la plage, malgré la pluie battante qui tombait en ce moment . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

. . . . . Nos bagages sont au fond de la mer. Papiers, lettres de créance, chiffres, vêtements, uniformes, tout est perdu ! Lord Elgin n'est pas plus heureux que moi. M. de Bastard n'a rien sauvé; j'ai au moins retiré de ma cabine une malle et un sac de nuit contenant les effets nécessaires au voyage ! M. Bowlby, le correspondant du *Times*, n'a sauvé que ce qu'il portait sur lui. Lord Elgin a été d'un calme parfait; les dames ont montré beaucoup de sang-froid, une seule a versé quelques larmes;... nous avons cependant couru de véritables dangers; le capitaine, m'a-t-on dit, voulait gagner le large dans l'espoir que les pompes, mises en jeu par la machine, *aveugleraient* la voie d'eau, mais il a dû bien vite renoncer à cette idée, et, à la sollicitation pressante du mécanicien, il est allé se jeter à toute vitesse au fond du port. La gravité de l'avarie nous a sauvés ! Aucune embarcation n'avait été mise à la mer; la tente qui couvrait le pont n'avait pas été enlevée, et si, comme on a pu le craindre, *le Malabar* eût sombré dans une eau un peu profonde, tous les passagers eussent été pris sous la tente comme des oiseaux sous un filet.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

. . . . . Après mille projets, aussitôt abandonnés que conçus, il a été convenu, entre lord Elgin et moi, que nous attendrions à Pointe de Galles le passage du premier paquebot qui arriverait de Suez, ce qui retardait sans doute de quinze jours notre arrivée en Chine; mais il nous était impossible de faire mieux. . . . . . . . . . . . . . .

Le 26 mai.

. . . . . Le paquebot *le Singapore* est arrivé avec les malles de Chine pour l'Europe. L'ambassadeur d'Angleterre a pu les faire ouvrir et en a retiré les dépêches que son frère, M. Bruce, le ministre de la Reine en Chine, lui écrivait à Londres.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

. . . . . M. Bruce connaissait l'envoi des deux ambassadeurs. De concert avec M. de Bourboulon, il maintenait le *statu quo* jusqu'à leur arrivée; les généraux en chef alliés, déjà sur les lieux, étaient du même avis.

. . . . . Les nouvelles apportées par *le Singapore* ne sont pas satisfaisantes, le gouvernement du Céleste Empire ne veut céder sur rien ! . . . . . Siou-hé, l'ancien taoutaï de Shang-haï, a dit hautement aux Européens que les mandarins partisans de la guerre avaient encore besoin de recevoir une leçon sévère; . . . . . il a ajouté que tant que Sène-ouang (le prince San-ko-li-tsine), qui avait repoussé les Anglais à Ta-kou en 1859, ne serait pas vaincu à son tour, l'empereur ne ferait aucune concession ! . . . . . De grands travaux de défense s'exécutaient à l'embouchure du Pé-ho. . . Les ultimatums de M. Bruce et de M. de Bourboulon avaient été rejetés; le premier avec hauteur, le second avec une sorte de dédain, puisqu'on semblait y considérer la cause française comme entièrement séparée de celle de l'Angleterre, et que le gouvernement chinois feignait d'ignorer que la France eût montré son pavillon à côté de celui de la Reine devant Ta-kou ! . . . . . Nous ne pourrons prendre un parti, lord Elgin et moi, qu'après avoir vu les deux ministres et les deux commandants en chef des forces alliées. . . . . L'emploi des armes me paraît inévitable.

**Pointe de Galles, le 27 mai 1860.**

Les plongeurs employés à la pêche des perles dans le nord de Ceylan, arrivés ici par ordre du gouverneur, ont retiré du *Malabar*, qui a disparu sous l'eau, quelques caisses d'opium. . . . . Nos bagages sont à fond de cale, sur des colis qui contiennent 12,000,000 de francs en piastres et en lingots; les bagages seront donc retirés, mais inévitablement avariés par leur séjour au fond de la mer.

Pointe de Galles, le 5 juin.

Les deux ambassades se sont embarquées sur le paquebot *le Pé-kin*, qui arrive de Suez et qui a fait route pour Hong-kong, en touchant à Poulo-pinang. — *Le Pé-kin* est arrivé à Hong-kong le 21. . . *Le Saïgon*, de la marine impériale, m'y attendait pour me conduire à Shang-haï, où la frégate à vapeur *le Duchayla* doit recevoir l'ambassade et la conduire dans le nord. C'est *le Feroze*, navire de la marine anglaise des Indes, qui est destiné à lord Elgin.

*Le Duchayla* est commandé par le capitaine de vaisseau Tricault, qui, dans la désastreuse affaire de Ta-kou, où il fut blessé, en 1859, était arrivé le premier sous les murs des forts de ce nom, en traversant, au milieu des balles et de la mitraille, des plages molles, découvertes à basse mer, et dans lesquelles les colonnes d'assaut de l'amiral Hope avaient laissé la moitié de leurs hommes tués, blessés ou engloutis dans la vase.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Hong-kong, le 23 juin.

Lord Elgin est parti aujourd'hui pour Shang-haï, à quatre heures après midi; je n'ai quitté Hong-kong que le lendemain à huit heures du matin.

Shang-haï, le 28 juin.

Arrivé aujourd'hui à Shang-haï, j'y ai trouvé le général de Montauban, l'amiral Charner, M. de Bourboulon, M. Bruce, M. Ward, ministre des États-Unis, et le général Ignatieff, ministre de Russie en Chine. . . . . Les rebelles sont aux portes de la ville. Les habitants sont dans la consternation, et demandent que nous les protégions. Nous allons donc peut-être nous trouver dans cette singulière position d'avoir à défendre l'empereur de la Chine, dans le

sud, pendant que nous le combattrons dans le nord ! . . . . Tout est anormal dans ce curieux pays ! . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . Lord Elgin n'est pas encore arrivé, bien qu'il soit parti de Hong-kong seize heures avant moi.

Shang-haï, le 2 juillet 1860.

Le général de Montauban est parti ce matin pour Tché-fou, port situé sur la côte nord du Shang-ton à l'entrée du golfe de Pé-tcheli, tout près des îles Mia-tao ; l'armée française y est campée. L'armée anglaise occupe Ta-liene-ouang, au nord et sur la côte opposée de l'entrée du golfe. . . . . J'irai rejoindre le général en chef à Tché-fou, comme lord Elgin ira trouver le général Grant à Ta-liene-ouang. . . . . Nous aurons à nous entendre alors, pour arrêter le plan de conduite que nous devrons suivre. . . . . La saison s'avance, . . . il n'y a pas un moment à perdre, . . . mais il ne paraît pas que l'on puisse entreprendre des opérations sérieuses avant quinze ou vingt jours.

Shang-haï, le 5 juillet 1860.

Lord Elgin, récemment arrivé, part aujourd'hui pour Ta-liene-ouang. . . Mgr Mouly, évêque du Pé-tcheli, caché depuis longtemps, m'a fait remettre une note sur les églises catholiques dont le gouvernement chinois s'est emparé dans Pé-kin . . . . . . . . . .

Les rebelles avancent et menacent Shang-haï. . . Les autorités de la ville implorent de nouveau notre secours. . . . . Elles devraient s'adresser aussi aux Russes et aux Américains, qui ont des bâtiments de guerre devant la ville. . . . . Tous les résidents étrangers armés se réuniraient alors pour sauvegarder des intérêts qui leur sont communs. . . . . La France et l'Angleterre, agissant seules dans cette circonstance, sembleraient intervenir dans la guerre civile, ce qu'elles n'ont pas le droit de faire. Quoi qu'il arrive, nous défendrons la ville ;

mais nos troupes ne doivent pas en sortir pour aller protéger les villages ou attaquer les insurgés.

Tsine-pou, grande ville dans les environs de Shang-haï, est entre leurs mains. . . Le chef qui les commande se nomme Tsène-tsoung-ouang. . . . . il désavoue ostensiblement les bandes de pillards qui se joignent à lui et déshonorent, dit-il, la cause qu'il soutient; mais il les protége en sous main et les accepte comme auxiliaires. . . Le chef suprême des insurgés, le Taï-ping-ouang, habite Nan-kin. . . Ses drapeaux portent trois inscriptions : . . . *destruction des idoles, expulsion des Tartares, rétablissement de la dynastie chinoise.* Les insurgés marchent sous quatre bannières : la rouge est portée par la division chargée de tout incendier, . . . . . la noire, par les hommes dont la mission est d'égorger les vieillards, les femmes et les enfants, . . . la blanche appartient aux hommes qui approvisionnent l'armée, et la jaune à ceux qui recrutent ou enlèvent les jeunes gens pour les incorporer dans les rangs de l'insurrection. . . . .

Le 8 juillet 1860, en mer, à bord du *Duchayla*.

J'ai quitté Shang-haï aujourd'hui ; j'emmène avec moi dans le nord M. de Vernouillet, secrétaire de la légation de France, et M. de Méritens, interprète. Je laisse à M. de Bourboulon, ministre de France en Chine, le premier secrétaire de sa légation, M. Klecskowski; et si M. Marquez, mon interprète pendant ma première mission, ne veut pas venir dans le nord, ce que j'ai lieu de craindre, j'appellerai auprès de moi M. l'abbé Delamarre, que le procureur des missions étrangères à Hong-kong m'a recommandé comme sachant parfaitement le chinois.

Arrivé à Tché-fou le 11 juillet, j'y ai trouvé le général de Montauban, les généraux Jamin et Collineau, et l'amiral Charner. . . . . Nos troupes sont admirablement installées, et j'ai été vivement impressionné de voir notre drapeau flotter, à six mille lieues de Paris, sur le territoire du Shang-ton, où est né Confucius.

La population chinoise est bienveillante pour nous. Les marchés sont abondamment fournis, et la santé et le moral de nos hommes ne laissent rien à désirer. . . . . Un théâtre est établi dans le camp à Tché-fou.

Le 12 juillet 1860, en rade de Tché-fou.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

. . . . . Jusqu'à présent le cabinet de Pé-kin, dont le dernier acte envers nous a été le rejet des deux ultimatums qui lui ont été présentés à Shang-haï par M. de Bourboulon et par M. Bruce, a gardé le silence le plus absolu.

A leur arrivée en Chine, les deux ambassadeurs ont trouvé les affaires remises entre les mains des commandants des forces alliées, cas prévu par les instructions des deux gouvernements de France et d'Angleterre, et ces instructions ne pouvaient être plus précises. . . . . « Si l'Empereur, disent les miennes, a naturellement « remis entre les mains de son ambassadeur et son haut commis« saire tous les pouvoirs politiques et le soin exclusif de conduire « les négociations, . . . il a voulu aussi que MM. les commandants « en chef des forces de terre et de mer fussent seuls à même de juger, « par suite de leur compétence toute spéciale, de la nature des opéra« tions à entreprendre, ainsi que des moyens à employer.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

. . . . . « Si, au moment de l'arrivée des deux ambassadeurs en « Chine, les hostilités se trouvaient déjà entamées, les deux gou« vernements alliées pensent qu'il y aurait, pour leurs ambassadeurs, « obligation de suspendre toute démarche qui pourrait exposer à « un risque quelconque les forces de terre et de mer. . . . . Cet « intérêt sauvegardé, la période diplomatique commencerait, et « il n'appartiendrait plus qu'aux deux ambassadeurs de la mener à « son terme. . . . . »

Nous pensons donc, lord Elgin et moi, que nous n'avons aucune communication à faire aux autorités chinoises avant que nous soyons établis dans Tiène-tsine, dont les commandants en chef nous ouvriront les portes. Nous ne différons de manière de voir que sur un seul point : mon collègue d'Angleterre émet l'opinion que les hostilités ne sont pas commencées ; je crois le contraire, et il me semble que la prise de Chu-san par les alliés et le débarquement de nos troupes à quelques journées de marche de Pé-kin sont assurément des actes hostiles, bien qu'il n'ait pas été tiré un seul coup de fusil pour les accomplir. . . Ces actes n'ont-ils pas été mis à exécution par suite du rejet de l'ultimatum de Shang-haï, rejet qui a motivé la remise des affaires entre les mains des commandants en chef des forces alliées? et ceux-ci n'ont-ils pas immédiatement envahi le territoire de l'empire, les armes à la main, pour y faire prévaloir la volonté des deux gouvernements de France et d'Angleterre?

**Tché-fou, le 16 juillet 1860.**

Lord Elgin est arrivé de Ta-lienc-ouang; il m'a remis un mémorandum sur la situation. Nous la comprenons de la même manière.

**Tché-fou, le 17 juillet.**

Une seconde reconnaissance vient d'être faite sur le littoral, à quinze ou vingt kilomètres au sud de l'embouchure du Pé-ho, et sur la plage où, conformément au plan arrêté entre les commandants alliés, doit débarquer l'armée française pendant que l'armée anglaise descendra à terre près de Pé-tang au nord de Ta-kou. On n'a trouvé au sud du Pé-ho que des bancs de vase molle inabordables même pour de l'infanterie. Le général de Montauban émet l'avis qu'il faut absolument changer le plan d'attaque convenu. Il pense que les forces alliées doivent débarquer, en même temps et au même endroit, à l'embouchure de la rivière de Pé-tang et marcher

ensuite sur le Pé-ho, pour prendre à revers les forts qui en défendent l'entrée. Il est assurément le meilleur juge en pareille matière.

Tché-fou, le 17 juillet 1860.

« Le baron à lord Elgin, etc.

« Le soussigné, ambassadeur extraordinaire et haut commissaire de S. M. l'Empereur des Français en Chine, etc., etc., etc., a lu avec la plus grande attention le mémorandum que son honorable collègue d'Angleterre lui a fait l'honneur de lui remettre à Tché-fou, le 16 de ce mois, et il ne saurait mieux faire, pour y répondre, que de copier ici textuellement quelques passages de la dépêche qu'il a adressée à S. Exc. M. le ministre de affaires étrangères de France, le 11 de ce mois; les voici :

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

« Dès que je serai fixé sur le plan de campagne que les comman-
« dants en chef alliés auront adopté, je me rendrai auprès de lord
« Elgin, en ce moment à Ta-liene-ouang, et nous conviendrons
« ensemble de l'attitude que nous aurons à prendre pendant les
« événements qui se préparent. Si rien ne vient modifier les con-
« ventions provisoires qui ont été à peu près arrêtées d'avance,
« nous irons devant l'embouchure du Pé-ho attendre que les forts
« soient enlevés, la rivière rendue libre, et que Tiène-tsine, au
« pouvoir des alliés, devienne de nouveau le séjour des ambassa-
« deurs. Ils y attendront les ouvertures que la cour de Pé-kin
« voudra leur adresser, ou ils pourront faire, eux-mêmes, de nou-
« velles propositions au gouvernement chinois avant d'en venir à
« prendre, s'il le faut, des mesures plus menaçantes pour le siége
« du gouvernement impérial, que ne peut l'être l'occupation de
« Tiène-tsine.

« Jusqu'à présent le cabinet de Pé-kin, dont le dernier acte

« envers la France et l'Angleterre a été le rejet de l'ultimatum de « Shang-haï, a gardé le silence le plus absolu à notre égard. Ce « silence, nous devons l'observer aussi, puisque à notre arrivée en « Chine nous avons trouvé les opérations militaires commencées par « la prise de possession de l'île de Chu-san, et par le débarquement « des deux armées non loin de la capitale de l'empire, les affaires « ayant été remises ainsi, par les ministres de France et d'Angle- « terre, entre les mains des commandants des forces alliées.

« Notre rôle, à lord Elgin et à moi, ne doit donc commencer « maintenant que lorsque le premier coup frappé par l'armée anglo- « française aura prouvé au cabinet de Pé-kin, enorgueilli par « l'affaire de Ta-kou, en juin 1859, que le parti qui le pousse à la « guerre le compromet d'une manière dangereuse pour lui, et que « toute résistance étant désormais inutile, l'intérêt de sa propre « conservation force le gouvernement chinois à accéder aux de- « mandes que la France et l'Angleterre lui ont déjà adressées.

« Une seule éventualité me semble à craindre : je veux parler de « la fuite de l'empereur en Tartarie : aussi croyons-nous devoir « nous arrêter à Tiène-tsine, si, comme je n'en doute pas, nous « pouvons y arriver facilement, et de là, bien plus *menacer* que « *frapper*. »

« Le soussigné adhère donc facilement au plan de conduite que son honorable collègue propose dans son mémorandum, et il fera parvenir aujourd'hui même à M. le général de Montauban et à M. l'amiral Charner une dépêche qui devra les engager à activer autant que possible les opérations qu'ils ont déjà commencées, et dont le résultat devra permettre aux deux ambassadeurs d'aller s'établir à Tiène-tsine pour y agir conformément aux éventualités qui se présenteront.

« Le soussigné saisit cette occasion pour renouveler etc. . . . »

Tché-fou, le 17 juillet 1860.

Le baron Gros à M. le général de Montauban, etc., etc.

« Monsieur le général,

« Au moment où j'ai quitté Paris pour me rendre en Chine en qualité d'ambassadeur extraordinaire et de haut commissaire de l'Empereur, le gouvernement de S. M. m'a remis des instructions spéciales pour agir en raison de l'état de choses que je trouverais en y arrivant. Il avait pu, dès lors, prévoir deux éventualités que la nature des choses devait forcément amener : l'une était l'acceptation, par le gouvernement chinois, de l'ultimatum qui lui avait été présenté par le ministre de l'Empereur en Chine, et par conséquent le rétablissement de la bonne harmonie entre la France et le Céleste Empire; l'autre le rejet de ce même ultimatum, et, par suite, la mise à exécution de mesures hostiles contre le gouvernement de Pékin, pour l'amener, par la force, à céder à nos demandes.

« C'est cette dernière éventualité que nous avons trouvée réalisée, lord Elgin et moi, en arrivant en Chine. Le cabinet de Pé-kin a rejeté, comme vous le savez, l'ultimatum qui lui a été présenté. Le ministre de l'Empereur a remis les affaires entre les mains des commandants en chef de nos forces, et ceux-ci, de concert avec leurs honorables collègues d'Angleterre, se sont déjà emparés de l'île de Chu-san et ont fait camper sur le continent, dans le nord de la Chine et à quelques lieues de la capitale, deux armées considérables prêtes à s'y porter.

« Je considère donc l'emploi de mesures coercitives comme en pleine voie d'exécution, et mes instructions me prescrivent, en pareille circonstance, de ne point entraver l'action militaire et d'être toujours prêt à recevoir les ouvertures sérieuses qui pourraient nous être adressées par le gouvernement chinois, afin d'y donner suite,

s'il était possible de le faire sans compromettre la sûreté de nos forces militaires ou maritimes.

« Nous nous sommes donc entendus, lord Elgin et moi, sur la marche que nous avions à suivre, et nous avons pensé que nous devions nous adresser aux commandants en chef de nos forces respectives, pour les engager à poursuivre activement la mise à exécution des plans qu'ils ont arrêtés de concert, et qui consistent à enlever les forts qui défendent l'embouchure du Pé-ho, à faire disparaître dans la rivière de ce nom les obstacles qui en entravent la navigation jusqu'à Tiène-tsine et à s'emparer de cette ville, qui deviendrait une place d'armes, communiquant avec la mer, ville où les deux ambassadeurs s'établiraient encore une fois pour y attendre les ouvertures qui pourraient être faites par le gouvernement chinois, ou prendre l'initiative de celles qu'ils croiraient devoir adresser au cabinet de Pé-kin, sauf plus tard à agir de concert avec les commandants alliés, selon les circonstances qui surgiraient de cet état de choses.

« Nous avons pensé, lord Elgin et moi, que le gouvernement chinois ayant gardé le silence le plus complet depuis les notes qu'il a passées à M. de Bourboulon et à M. Bruce, pour rejeter les demandes de la France et de l'Angleterre, nous devions aussi nous abstenir de toute communication à lui faire jusqu'au moment où le résultat des opérations commencées permettrait aux ambassadeurs de s'établir à Tiène-tsine, et aurait prouvé au cabinet de Pé-kin que le parti de la guerre compromet l'existence même du gouvernement, et que toute résistance étant désormais inutile, l'intérêt de sa propre conservation le force à se soumettre.

« Toute autre marche à suivre n'amènerait, nous en sommes persuadés, mon collègue et moi, que des lenteurs qu'il faut éviter; et une démarche faite par nous auprès du gouvernement chinois

avant qu'il ait perdu le souvenir de ses succès à Ta-kou ne serait considérée par lui que comme un acte de faiblesse ou de crainte de notre part qui le rendrait plus arrogant encore et plus aveugle qu'il ne l'est déjà sur ses véritables intérêts.

« Nous comptons, lord Elgin et moi, nous rendre devant l'embouchure du Pé-ho lorsque les deux expéditions s'approcheront des forts de Ta-kou, afin d'être prêts à remonter jusqu'à Tiène-tsine, dès que vous voudrez bien nous faire connaître que la route est ouverte. Il m'est impossible, Monsieur le général, de ne pas compter sur un prompt et brillant succès.

« Je vous prie donc, Monsieur le général, de vouloir bien agir conformément au désir que je vous exprime au nom du gouvernement de l'Empereur, et de me faire connaître en temps et lieu les dispositions que vous aurez prises, comme aussi les résultats que vous aurez obtenus.

« Veuillez agréer, Monsieur le général, etc. »

Une lettre toute semblable a été envoyée, le même jour, à M. l'amiral Charner.

**Tché-fou, le 18 juillet 1860.**

Deux navires légers, que les commandants en chef avaient envoyés faire une reconnaissance et des sondages sur la côte au sud de Ta-kou, reviennent au mouillage; la commission qui est à bord donne des renseignements défavorables. Il est impossible de débarquer aux lieux où l'expédition française doit aborder : on n'y trouve que des bancs de vase molle où l'on enfonce jusqu'aux genoux. On dit qu'il ne faut pas nous isoler de nos alliés et qu'on doit en revenir à la première idée, qui consistait à débarquer avec les Anglais au nord de Ta-kou, à l'embouchure de la rivière de Pé-tang. Ce plan prévaudra, et les deux armées débarqueront probablement en même

temps sur les sables vaseux que la mer laisse à découvert devant le village de ce nom.

Rien n'est changé dans la situation générale. Toujours même silence de la part du gouvernement chinois, toujours même ignorance de ce qui se passe à Ta-kou ou à Pé-kin. Nous ne pouvons obtenir aucun renseignement, aucune donnée, et, je le dis à regret, nos missionnaires répandus dans l'intérieur gardent envers nous un silence peut-être trop prudent : ils sont cependant bien intéressés à nos succès.

Le 19 juillet 1860.

En rade de Tché-fou, à bord du *Duchayla*.

Le général Grant et l'amiral Hope, arrivés à Tché-fou à huit heures ce matin, sont venus me voir à bord.

Le 20 juillet, en rade de Tché-fou.

Le général Grant et l'amiral Hope sont partis pour Ta-liene-ouang, après avoir eu une conférence avec le général et l'amiral français. Le premier projet, qui consistait à faire débarquer l'armée française à sept lieues à peu près au sud de Ta-kou et les Anglais au nord, sous les murs mêmes de Pé-tang, a été abandonné. Les forces alliées débarqueront simultanément près de l'embouchure de la rivière de Pé-tang. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Le 22 juillet, en rade de Tché-fou.

Une canonnière russe entre en rade. Le général Ignatieff, ministre de Russie à Pé-kin, est à bord. Il arrive de Nangasaki, au Japon, et en dernier lieu du Pé-ho, où il a laissé M. Ward, le ministre des États-Unis. . . . . Les Russes et les Américains nous suivront-ils dans le nord, comme en 1858 ?

Le navire *le Shang-haï* arrive de Hong-kong; l'abbé Delamarre, qui doit me servir d'interprète, est à bord.

Le 24 juillet, en rade de Tché-fou.

Tout le corps expéditionnaire français est embarqué. Je partirai pour aller mouiller devant Pé–tang, ce soir à sept heures. L'expédition française appareillera demain. Je compte passer à Ta–liene–ouang, pour y voir lord Elgin et les commandants anglais.

Le 25 juillet, en rade Ta-liene-ouang.

A huit heures j'ai mouillé dans *Victoria Bay*, au milieu de l'escadre anglaise. Toutes les troupes sont embarquées. L'expédition se compose de deux cent vingt–trois navires. J'ai le nom de tous ces bâtiments et l'état de ce qu'ils ont à bord. Nous avons cent cinquante bâtiments de guerre ou de commerce; mais j'ignore ce que chacun d'eux transporte. Je ne crois pas que nous ayons plus de huit mille hommes en tout, et sans cavalerie.

Le 26 juillet, en rade de Ta-liene-ouang.

A sept heures du matin la division anglaise appareille. Je quitte aussi la rade. La mer est couverte de bâtiments. Je me suis porté sur la côte du Shang–ton, où je dois couper la route de l'escadre française . . . . . A quatre heures j'étais au milieu d'elle. — J'ai communiqué avec l'amiral Charner . . . . . Le lendemain 27, nous étions en vue de la pagode Sha–loui–tiène, premier point de ralliement des deux escadres. C'est un petit édifice en bois construit sur les bancs de sable à peine visibles qui forment les îlots de Sha-loui-tiène . . . . . A onze heures nous étions mouillés devant Pé–tang, mais trop loin de terre. *Le Féroze*, bâtiment de lord Elgin, y était déjà arrivé.

Le 29 juillet, au mouillage devant Pé-tang.

Lord Elgin est venu me voir, l'amiral Charner aussi; tout est prêt, sauf les petites canonnières anglaises que l'on attend à chaque instant. . . . . On se portera demain devant Pé–tang. . . . .

On débarquera quatre mille hommes sur les bancs de vase qui se trouvent au sud des forts de la rive droite, on gagnera une chaussée élevée de deux mètres à peu près au-dessus de la plaine, et qui mène de Pé–tang au Pé-ho. . . . . J'ai vu distinctement, sur cette chaussée, deux chariots la parcourir en sens inverse; elle est donc assez large pour servir à nos charrois. Le débarquement opéré, on marchera sur Pé-tang par cette chaussée, tandis qu'à la marée haute les canonnières forceront le passage entre les forts des deux rives, passage où l'on ne voit ni estacade ni barrage. . . . . Pé–tang pris servira de base d'opérations et de ravitaillement. . . . . On marchera sur Ta-kou, pour attaquer les forts à revers et les enlever, et l'on rendra libre l'entrée de la rivière. . . . . tel est, dit–on, le plan des généraux. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

. . . . . Nous allons à l'inconnu, car nous n'avons jamais pu gagner un espion chinois : on se prépare avec ardeur, et la confiance est dans tous les cœurs ! . . . . . qui pourrait douter du succès ?

**Le 30 juillet, au mouillage devant Pé-tang.**

A sept heures du matin, de longues traînées de fumée couvrent l'horizon à l'est. . . . . Derrière nous . . . . . ce sont les petites canonnières anglaises qui rallient l'escadre . . . . . A neuf heures, les amiraux signalent de tout préparer pour l'appareillage. Le temps est couvert, la brise faible; à onze heures les deux flottes lèvent l'ancre. . . . . Je les quitte avec *le Duchayla* pour aller reconnaître les forts de Ta-kou, que j'ai vu enlever en 1858. . . . . . . . . .

Ils ont été reconstruits sur une plus vaste échelle, et de nouvelles redoutes ont été ajoutées aux anciennes. Une jonque navigue entre nous et les forts ; elle lance quelques fusées et se couvre de tourbillons de fumée. . . . . Ce sont évidemment des signaux qu'elle fait à terre, d'où elle se rapproche à force de rames.

Ces forts et les autres ouvrages sur la rivière sont défendus, comme en 1859, par San-ko-li-tsine, ce célèbre chef tartare, plus connu des Chinois sous le nom de Sène-ouang (le prince Sène) : ouang, en chinois, signifiant prince ou roi. San-ko-li-tsine est le chef puissant, habile et redouté de la grande tribu mongole des Horchines. Il est, je crois, beau-frère de l'empereur. Le surnom de *San-ko-li-tsine* qui lui a été donné est formé des deux mots thibétains (*san-ko*), lion, et (*li-tsin*), précieux : Lion précieux. C'est le seul général de l'empire qui ait quelque mérite. C'est lui qui, en 1859, a repoussé si victorieusement l'attaque de l'amiral Hope contre les forts de Ta-kou, et c'est lui aussi qui depuis cette époque y a fait exécuter de formidables travaux de défense, derrière lesquels il commande, dit-on, une armée de vingt-cinq à trente mille hommes.

Djène-ouang, chef de la police de Pé-kin et gouverneur de la ville, prince mandchou, oncle de l'empereur, et son frère Sou-tchoune, président du ministère des finances, exercent sur l'empereur, dont ils favorisent les passions, une influence fâcheuse. Enfin, Pène, membre du conseil de l'empire et Chinois d'origine, complète, avec les hauts dignitaires ci-dessus nommés, ce conseil intime auquel l'empereur abandonne les rênes de l'État en échange des moyens qu'ils lui fournissent pour satisfaire ses mauvais penchants.

Après avoir bien examiné les cinq forts de Ta-kou, j'ai rallié les deux escadres, mouillées déjà aussi près que possible de l'embouchure de la rivière de Pé-tang, dont nous apercevons les forts couverts d'innombrables bannières de toutes couleurs. . . . . . . . .

Quatre bâtiments de guerre russes et deux américains sont mouillés à quelque distance des escadres alliées ; les pavillons arborés en tête de mât annoncent la présence, à bord, du général Ignatieff et de M. Ward, ministres de Russie et des États-Unis d'Amérique. . . .

Les amiraux signalent de mettre les chalands à la mer et de tout disposer pour envoyer à terre une partie de l'armée, demain matin. Jamais travail n'a été plus joyeusement et plus promptement exécuté.

Le 31 juillet, devant Pé-tang.

Forte brise du nord-est, mer houleuse, mauvais temps. L'amiral signale de suspendre les préparatifs de débarquement. . . . . Vingt-sept navires anglais rejoignent l'amiral Hope. . . . . Le général Ignatieff est venu à bord ; il m'a parlé d'une communication que lui a adressée le gouverneur général du Tcheli. . . . . Elle est à peu près conçue dans les mêmes termes que la dépêche chinoise qui rejette l'ultimatum de la France . . . . . Le gouverneur chinois assure que la guerre n'existe pas entre la Chine et les deux puissances alliées. . . . . qu'il désire vivement que l'échange des ratifications des traités de Tiène-tsine ait lieu à Pé-kin. . . . . Il dit que la route de Pé-kin par Pé-tang est ouverte aux négociateurs, même à celui de l'Angleterre, bien que cette puissance ait voulu passer par le Pé-ho, ce qu'elle n'avait pas le droit de faire, et que ses troupes aient été repoussées lorsqu'elles ont voulu, contrairement à l'équité et au droit des gens, détruire les défenses de la rivière. . . . . Quant aux Français, dit encore le vice-roi, ils n'étaient pas à l'affaire de Ta-kou en 1859, . . . . nous ne comprenons donc pas pourquoi ils veulent servir d'auxiliaires à l'Angleterre, etc. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . Il entre évidemment dans la politique du gouvernement chinois de ne pas fermer la rivière de Pé-tang et de ne pas en défendre l'entrée. . . . Il veut prouver ainsi que nous avons été les agresseurs ! Tout le monde est persuadé que, si nous arrivons à Tiène-tsine, des négociateurs sérieux viendront nous y trouver . . . . . .
. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

On n'a pas encore bien balisé le chenal de Pé-tang..... On croit qu'il

n'y a pas plus de trois mètres d'eau sur la barre à haute mer..... Si le temps se calme un peu pendant la nuit, on tentera le débarquement demain matin. . . . . Nous apercevons au sud et à une grande distance les forts de Ta-kou. . . . . Les redoutes que nous allons enlever à Pé-tang ont assez bonne apparence; on y voit beaucoup de bannières, mais pas de soldats sur les remparts.

**Le 1er août, au mouillage devant Pé-tang.**

Temps pluvieux, pas de brise. . . . . A sept heures du matin, l'amiral m'envoie dire que les opérations allaient commencer, bien que le temps ne fût pas favorable..... Tout le monde à bord est dans la joie..... Chaque bâtiment fait accoster ses chalands et ses chaloupes..... De longues files de soldats descendent les échelles des navires et remplissent les embarcations. . . . . On voit de tous côtés des chevaux enlevés vers le bout des vergues, s'abaisser ensuite lentement pour arriver dans les chalands qui les attendent. . . . . Tout est en mouvement sur la rade et présente un spectacle d'un intérêt émouvant. . . . . Les petites canonnières se couvrent de fumée et vont s'atteler à de longues files d'embarcations hérissées de baïonnettes. Une masse compacte de canots et de chaloupes s'avance, le soir, vers l'embouchure de la rivière de Pé-tang. . . . . Nos vœux et nos cœurs les accompagnent, et tout le monde à bord du *Duchayla* maudit, tout en se résignant, le devoir qui nous retient loin du rivage. . . . . La nuit se fait avant que la flottille arrive à terre. . . . . Nous ne dormirons pas!

**Le 2, à quatre heures du matin.**

On entend quelques coups de canon tirés à l'entrée de la rivière. . . . . . Au jour, nous apercevons les mâts des canonnières en amont des redoutes, sur lesquelles flottent les pavillons alliés. Le

yak des trois royaumes sur la rive droite, les trois couleurs sur la rive gauche. . . . . Tout est donc en notre pouvoir!

A neuf heures.

Le capitaine Lewis de *la Cheasapeake* arrive de Pé-tang, et passe à bord pour me mettre au courant de ce qui s'est fait à terre . . . On a débarqué sans trouver la moindre résistance. . . . . Il n'y avait dans les forts ni troupes ni artillerie. . . . . Les forts sont en terre, et dans les embrasures il n'y a que cinq ou six canons en bois cerclés de fer. . . . . Les habitants de Pé-tang n'ont pas tous abandonné la ville. . . . . . Dieu veuille qu'ils n'aient pas à s'en repentir! Les Sykes ne les épargneront pas.

A dix heures et demie.

Les embarcations reviennent à vide vers l'escadre pour y prendre de nouvelles troupes sans doute, et à la marée haute les canonnières repasseront la barre pour transporter une autre division dans Pé-tang.

A trois heures.

L'amiral met à ma disposition le petit navire à vapeur *le Météore*, je vais me rendre à Pé-tang. M. Jaurès, lieutenant de vaisseau, aide de camp de l'amiral Charner, me confirme tout ce qui m'a été dit sur la prise de Pé-tang : pas de résistance, pas d'accident. . . . . . . . . . Nos alliés hésitaient à entrer dans la vase pour débarquer; nos hommes, entraînés par le général de Montauban, y ont sauté en silence, et l'exemple a été suivi sur toute la ligne. A minuit les canonnières ont franchi la barre, et à quatre heures elles ont dépassé les forts, en tirant sur leurs murs abandonnés quelques coups de canon.

Le 3 août.

Je suis allé visiter les forts de Pé-tang. . . . . ce sont de grands

ouvrages en terre, assez bien construits, mais hors d'état de résister à la moindre attaque sérieuse ; ils sont couronnés par deux cavaliers dans chacun desquels il n'y a que trois canons en bois cerclés de fer, posés sur des affûts immobiles. . . . . Plusieurs magasins sont remplis de fusées dont la tête est armée d'un petit fer de flèche, long de dix centimètres : voilà, avec leurs fusils à mèche, leurs arcs et leurs gingols, les armes qu'ils ont à opposer à nos canons rayés et à nos carabines Minié ! . . . . . Tout cela est ridicule; ce qui ne l'est pas, ce sont trois véritables machines infernales placées, l'une, à l'entrée principale du fort de la rive droite et barrant intérieurement la porte par où il faut passer; les deux autres disposées au pied des deux rampes qui conduisent aux deux cavaliers. Une fosse de cinq mètres de long sur un et demi de large et autant de profondeur à peu près, barre les passages que l'on doit nécessairement franchir. Chacune de ces fosses est recouverte par un plancher mobile posant, par un axe longitudinal, sur le centre des petits côtés de la fosse et disposé de manière que le pied d'un homme, s'appuyant sur l'un des bords, fasse nécessairement basculer le plancher recouvert d'une couche de terre parfaitement semblable à celle du sol environnant. — Dans chacune de ces trois fosses sont placées quatre bombes de soixante centimètres de diamètre pleines de poudre; chaque bombe est renfermée dans une caisse carrée en bois, dont le couvercle est garni de deux batteries de fusils à pierre, armées, et dont la détente communique par une chaînette à chacun des côtés du plancher à bascule. Le tout est disposé de telle manière que le plancher mobile, abaissé d'un côté ou de l'autre par un poids quelconque, se relève et, en tirant la chaînette qui est attachée aux batteries armées, en fait partir la détente et enflammer la poudre renfermée dans les bombes. . . . . Un sergent du génie, en entrant le premier dans le fort, a mis, dit-on,

par hasard, le pied au centre de la trappe. . . . . Elle n'a pu basculer; mais le terrain a remué, le sergent s'en est aperçu, et la mine a été éventée ! ! On a noyé alors les poudres et découvert par analogie les deux autres fosses à bombes ! . . . . . Hélas ! cette version n'est peut-être pas la véritable, et je suis malheureusement porté à le croire; on m'a assuré, dans le camp anglais, qu'un mandarin à bouton blanc, domicilié avec sa famille à Pé-tang, avait averti les officiers anglais du piége qu'on avait tendu dans le fort. C'était M. Parkes qui avait reçu la dénonciation, à la suite de laquelle on avait noyé les poudres. . . . . Quelques jours après, cependant, les Sykes envahissaient la demeure du pauvre mandarin, pillaient sa maison, comme toutes les autres, outrageaient sa femme et ses filles, et cet infortuné, après avoir tué ses enfants et leur mère, se coupait la gorge devant leurs cadavres ! . . . . . . . . . . . .
. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

On nous prévient que de nombreux cavaliers tartares s'approchent de Pé-tang, on en évalue le nombre à trois ou quatre mille. . . . . . . . . . Une reconnaissance de mille Français et de douze cents Anglais avec quelques pièces de canon est sortie de Pé-tang. . . . . Les Tartares ont fait assez bonne contenance; mais ils se sont retirés vers leur camp retranché sur la route de Ta-kou. — Leurs gingols, sorte de fusils à mèche d'un très-gros calibre, qu'ils tirent en appuyant l'extrémité du canon sur l'épaule d'un camarade, nous ont blessé quelques hommes.—Nos troupes sont rentrées en ville le soir.

L'eau manque dans Pé-tang ; il faut la prendre à dix à douze milles dans le haut de la rivière. . . . . L'amiral Protet est allé avec une canonnière y faire une reconnaissance . . . . . il a été suivi, le long du Pé-tang-ho, par cent cinquante cavaliers tartares, mais aucun acte d'hostilité n'a eu lieu de part ni d'autre ! . . . . . tout est anormal dans cette guerre !

Le 5 août.

Je me suis embarqué sur *l'Alompra*, pour revenir à bord du *Duchayla*. . . . . A deux heures le général Ignatieff est venu me voir; je lui ai parlé de tout ce que j'avais vu dans Pé-tang, et lui ai donné un croquis des machines infernales trouvées dans les forts.

Le 6 août.

M. Ward, ministre des États-Uunis, est venu à bord prendre congé de moi et me faire une communication que le gouverneur du Pé-tcheli l'avait prié de m'adresser. M. Ward m'en a donné lecture, mais ne m'en a pas laissé copie. . . . . Voici ce que j'en ai retenu : Le gouvernement chinois expose à sa manière les négociations de Tiène-tsine en 1858, pendant lesquelles l'empereur de la Chine a bien voulu par générosité accorder quelques avantages aux étrangers. Heng-fou, tel est le nom de ce gouverneur ou vice-roi, parle ensuite de la victoire de Ta-kou en 1859, et enfin, arrivant aux événements du jour, il dit que l'empereur a appris avec étonnement que des soldats et des matelots anglais et français avaient débarqué à Pé-tang le 1er août, pris la ville, chassé ses habitants inoffensifs et occupé les forts, dans lesquels il n'y avait pas de garnison; que, dans sa magnanimité, l'empereur consentait cependant à oublier tous ces faits, et que si avant trois jours les deux ambassadeurs voulaient se réunir à des mandarins qui allaient être nommés pour traiter avec eux, on pouvait éviter de part et d'autre bien des malheurs; que les troupes alliées devraient alors retourner sur leurs navires et les ambassadeurs aller à Pé-kin pour y procéder à l'échange des ratifications des traités de Tiène-tsine, pendant que de leur côté les forces chinoises, campées dans les plaines de Pé-tang, seraient internées, ce qui rétablirait la paix et pour toujours entre la Chine et les deux puissances alliées. . . . . M. Ward cherchera, dit la dépêche, à bien faire comprendre aux deux ambassadeurs que

leurs troupes, excellentes sur mer, ne pourraient lutter contre les innombrables armées impériales; qu'une seconde défaite, plus complète encore que la première, les attend si la lutte s'engage ! . . . . . Le vice-roi ajoute que si les ambassadeurs veulent conserver l'espoir de retourner dans leur pays, ils doivent accepter bien vite les offres si bienveillantes que l'empereur leur fait parvenir par son organe. . . . . . Enfin, si dans l'espace de trois jours aucune réponse n'est faite au vice-roi, les troupes impériales agiront conformément aux ordres qu'elles auront reçus.

M. Ward part demain pour Tché-fou. . . . . la note du gouverneur général du Tcheli est du 4 de ce mois, si je ne me trompe.

**Le 8 août 1860, en rade devant Pé-tang.**

Le général Ignatieff est venu à bord; il m'a parlé de la communication que M. Ward avait dû me faire de la part de Heng-fou, le vice-roi ou gouverneur du Tcheli, et il la confirme de tout point. . . C'est bien ce vice-roi qui, revêtu du titre de commissaire impérial, nous offre, par ordre de l'empereur, d'entrer en arrangement avec lui si nous consentons à faire rembarquer nos troupes, et à aller à Pé-kin échanger les ratifications des traités . . . . . et c'est bien un délai de trois jours qu'il nous accorde pour faire une réponse satisfaisante, menaçant les ambassadeurs de les empêcher de retourner dans leur pays s'ils n'acceptent pas les bienveillantes propositions qu'on leur fait ! . . . . .

**Le 9 août 1860.**

L'amiral Hope a été en reconnaissance dans le haut de la rivière de Pé-tang. Pour éviter tout conflit, il a déployé, sur la canonnière qui le porte, un grand drapeau blanc sur lequel il a fait tracer deux caractères chinois qui signifient *pas de combat*. Le vice-roi a saisi cette occasion pour écrire à lord Elgin que puisqu'en homme de

bon sens il ne voulait pas la guerre, on pourrait s'entendre à l'amiable. . . . . Lord Elgin lui a répondu que les affaires ayant été remises entre les mains des commandants alliés par suite du refus qu'avait fait le gouvernement chinois de donner les satisfactions qui lui avaient été demandées, il fallait que la force armée eût terminé la tâche qu'elle s'était imposée avant que de nouvelles négociations fussent entamées.

Le 10 août.

Le temps est lourd et humide : la marche projetée des alliés sur Ta-kou est ajournée . . . . . ces retards, inévitables sans doute, sont fâcheux. . . . . Le temps se passe et la mauvaise saison arrive : la chaleur est accablante !

Le 12 août, devant Pé-tang.

A neuf heures une canonnière arrive de Pé-tang. Elle signale que l'armée attaque le camp tartare; nous voyons en effet des fumées blanches s'élever entre Pé-tang et Ta-kou . . . . . on aperçoit comme une redoute entourée de troupes . . . . . On croit y voir flotter deux drapeaux, dont on ne distingue pas les couleurs. . . . Le feu cesse, et les troupes semblent se porter vers les forts de Ta-kou. . . . . A deux heures nous n'avons aucune nouvelle . . . . . on ne voit plus ni troupes ni fumée . . . . . A deux heures et demie M. du Quilio, aide de camp de l'amiral Charner, vient me faire savoir, de la part de l'amiral, que la colonne alliée a attaqué le camp tartare et s'en est emparée. . . . . Nous entendons de fortes explosions, et des tourbillons de fumée blanche s'élèvent perpendiculairement à de grandes hauteurs . . . . . ce sont probablement des poudrières qui sautent.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Le 13 août.

Je suis allé à bord de l'amiral . . . . . le camp tartare a été enlevé, et la colonne qui a marché ensuite sur les forts du nord, devant Ta-kou, les a trouvés en bon état de défense, . . . . . ils ne sont abordables, dit-on, que par une chaussée très-étroite sur laquelle peuvent arriver les boulets de toute l'artillerie chinoise. . . on a dû s'arrêter et tourner la position A quatre heures lord Elgin m'a envoyé une copie du rapport que lui a adressé le colonel Crealock, son secrétaire militaire, qui suit le quartier général. . . . . Les alliés se sont emparés du grand village de Sine-ho, dans lequel on a saisi des documents chinois relatifs aux affaires du jour; j'en aurai une copie, . . . . . on les dit pleins d'intérêt.

Le 14 août, devant Pé-tang.

A neuf heures du matin nous entendons une forte canonnade dans la plaine qui sépare les forts du Pé-ho de ceux de Pé-tang, beaucoup de projectiles éclatent en l'air . . . . . A quatre heures du soir, nous ne connaissons pas le résultat de l'attaque . . . . . je crois cependant distinguer un drapeau tricolore sur l'un des forts au nord du Pé-ho . . . . . une demi heure après, un second drapeau carré y flotte, . . . . . les Chinois n'arborent que des pavillons triangulaires . . . . . le fort doit donc être en notre pouvoir. .

Le 15 août.

Je reçois un bulletin de la journée d'hier. Le premier fort du nord a été emporté par nos marins et par le bataillon de chasseurs à pied . . . . . Le général de Montauban voulait enlever immédiatement le second fort; mais, sur les observations du général Grant, l'attaque a été remise à un autre jour. . . . . Les canonnières ne paraîtront devant le Pé-ho que lorsque l'on marchera par terre contre les forts de l'embouchure de la rivière.

Le 15 août, le baron Gros à lord Elgin.

Mylord, je vous remercie des renseignements que vous voulez bien me donner sur la journée d'hier, je plains les pauvres coolies que les Tartares ont enlevés et sûrement décapités. . . . . Nous avons vu la fumée et entendu la canonnade, ainsi que l'incendie des jonques sur le Pé-ho. . . . . Voici le bulletin que j'ai reçu ce matin : « Hier, à six heures du matin, les forces alliées se sont avancées vers les forts de la rive gauche du Pé-ho, la canonnade a été vigoureusement ouverte contre les forts à douze cents mètres à peu près. En tête de la colonne marchaient les compagnies de marins sous les ordres du commandant Jaureguiberry, qui, avec le second bataillon de chasseurs à pied, ont escaladé le fort et sont arrivées sur les murs en même temps que le génie et l'infanterie de marine qui formaient la colonne d'attaque de gauche. Un maître de *la Némésis* a été tué, il a fallu amputer deux soldats et nous avons eu neuf blessés. . . . . Maître de ce fort, qui conduit par une belle chaussée à deux autres forts de la rive gauche vers lesquels les cinq ou six mille hommes qui défendaient le premier se sont retirés avec la cavalerie tartare, le général en chef voulait poursuivre les avantages obtenus et enlever le second fort, mais il a été convenu qu'à la demande du général Grant l'attaque du second fort serait différée de quelques jours. . . . . Nous avons pris plusieurs jonques sur le Pé-ho. . . . . La flottille qui devait aller ce matin menacer l'embouchure de la rivière ne s'y rendra que lorsque l'attaque par terre aura lieu. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

« Tel est, Mylord, le bulletin que je viens de recevoir et que je m'empresse de vous envoyer.

« Veuillez agréer, etc., etc. »

Le 15 août, devant Pé-tang.

Une dépêche chinoise m'est remise, c'est la première que je reçois depuis mon arrivée, la voici :

Heng-fou, gouverneur général de la province de Tcheli, président du bureau de la guerre, intendant général des voies fluviales et des approvisionnements, adresse la communication officielle qui suit à Son Excellence Monsieur l'ambassadeur de France, muni de pleins pouvoirs :

« On sait que tous les royaumes de la mer qui entretiennent des « rapports de commerce avec la Chine se disent ordinairement ses « amis et assurent aussi qu'ils sont en paix avec elle. J'ignorais que « Votre Excellence fût arrivée dans ce pays et ce n'est qu'hier, en « recevant des Anglais une réponse à une dépêche que je leur avais « adressée, que j'ai appris que Votre Excellence se trouvait à l'em- « bouchure du fleuve. J'en ai donné immédiatement connaissance au « gouvernement et je viens de recevoir aujourd'hui même les ordres « de l'Empereur. . . . . Sa Majesté a nommé de hauts fonctionnaires « qui attendent, dans la capitale, l'arrivée de Votre Excellence pour « conférer et s'entendre avec elle.

« C'est pour obéir à cet ordre que je fais cette communication à « Votre Excellence en la priant de vouloir bien m'envoyer une ré- « ponse et son assentiment.

« Dépêche importante adressée, le 14 août 1860, à Son Excellence Monsieur l'ambassadeur plénipotentiaire de France, etc., etc. »

Le 15 août, devant Pé-tang.

Le vice-roi Heng-fou m'assure qu'il ignorait ma présence dans le golfe, il n'a pas une assez bonne mémoire pour déguiser la vérité bien que Chinois, . . . . il oublie que, peu de jours auparavant, il m'a fait faire une communication officielle par les ministres de Russie

et des États-Unis. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
. . . . . Les escadres sont pavoisées pour la fête de l'Empereur.
. . . . . Les salves d'usage ont été tirées à midi. . . . . Les navires Russes et Américains ont salué et mis leurs pavois.

Le 15 août 1860.

Le gouverneur général du Tcheli au baron Gros.

J'ai l'honneur de faire savoir à Votre Excellence et pour la seconde fois, ainsi que mes archives le prouvent, que j'ai reçu un édit impérial qui nomme de hauts fonctionnaires dans la capitale pour discuter et régler avec Votre Excellence toutes les questions à résoudre et que Votre Excellence est attendue à Pé-kin.

Comme le messager que j'ai envoyé vers vous m'a dit, à son retour, que le drapeau blanc flottait dans le camp français, en signe de suspension des hostilités, j'en ai conclu que Votre Excellence ne voulait pas rompre les relations pacifiques, et j'en ai éprouvé une bien grande joie; or, bien que je ne sois pas chargé d'échanger avec Votre Excellence le traité conclu il y a deux ans, comme je viens d'apprendre que l'empereur a nommé de hauts fonctionnaires qui attendent Votre Excellence dans la capitale pour y régler les affaires, et que les deux Empires veulent toujours rester en paix, je crois qu'il serait convenable de suspendre les hostilités à tout jamais.

Dès que j'aurai reçu la réponse que Votre Excellence voudra bien faire à cette communication, j'enverrai un délégué s'informer du jour qu'il plaira à Votre Excellence de fixer pour que je puisse me rencontrer et m'entendre avec elle.

Importante communication adressée à Son Excellence M. le baron Gros, etc., etc.

Le 16 août.

Ouene et Heng, commissaires impériaux au baron Gros, etc.

Nous avons l'honneur de vous faire savoir que l'empereur a donné

à Heng, gouverneur de la province du Tcheli, l'ordre d'adresser à Votre Excellence, dès qu'elle sera arrivée à Tiène-tsine, une dépêche officielle pour l'engager à venir échanger les ratifications du traité, et assurer ainsi une paix éternelle entre les deux empires; mais, sur ces entrefaites, nous avons appris que des troupes étaient encore descendues à terre et avaient commencé les hostilités. Nous avons alors reçu un décret de l'empereur qui nous prescrit de venir vous donner des explications complètes, Sa Majesté craignant que le gouverneur du Tcheli n'ait pas su conserver les relations pacifiques qui existaient entre nous. Nous sommes arrivés à Tiène-tsine pour nous entendre avec Votre Excellence, et l'accompagner ensuite à Pé-kin pour y échanger les ratifications du traité et assurer ainsi la paix entre les deux empires.

Il est donc urgent que Votre Excellence nous adresse une réponse.

Nous faisons des vœux, etc. . . . . Communication importante faite à Son Excellence M. le baron Gros, etc., etc.

Le 16 août.

Le baron Gros au vice-roi du Tcheli, etc.

Le soussigné, etc., a eu l'honneur de recevoir la dépêche que Son Excellence le noble gouverneur, etc., etc., a bien voulu lui écrire pour l'informer, qu'ayant appris son arrivée devant Pé-tang, il en avait immédiatement donné connaissance au gouvernement impérial, et que, par ordre de Sa Majesté, il lui faisait connaître la nomination de hauts fonctionnaires qui attendaient l'arrivée du soussigné dans Pé-kin pour conférer et s'entendre avec lui.

C'est avec une pénible surprise que le soussigné voit le gouvernement chinois ne tenir aucun compte des graves événements qui ont motivé l'envoi du soussigné une seconde fois dans ces parages, avec des forces militaires et navales pour appuyer ses demandes; et il se

voit forcé de rappeler au gouvernement chinois, qui feint inutilement de l'avoir oubliée ou qui veut la méconnaître, la grave situation dans laquelle se trouvent respectivement aujourd'hui la France et la Chine, et il l'exposera en peu de mots au noble gouverneur auquel il répond.

A la suite des événements qui ont eu lieu à l'embouchure de la rivière du Pé-ho, au mois de juin de l'année 1859, les deux gouvernements de France et d'Angleterre, ***considérant leurs pavillons comme ayant reçu une grave insulte de la part du gouvernement chinois,*** lui ont demandé les satisfactions qui seules pouvaient amener le rétablissement des bonnes relations existant autrefois entre la Chine d'une part, et la France et l'Angleterre de l'autre. En ce qui concerne la France, le ministre de l'Empereur à Shang-haï, a présenté au gouvernement chinois des demandes de réparation clairement formulées; c'est au mois de mars dernier que l'autorité chinoise les a reçues, et elle a été bien formellement avertie que si, dans un délai de trente jours, le gouvernement chinois n'accordait pas, de bonne grâce, ce qui lui était demandé, les affaires seraient remises entre les mains des commandants en chef des armées de terre et de mer en route déjà pour venir en Chine, et que ces chefs militaires auraient à employer la force pour obliger le gouvernement chinois à se soumettre.

Le noble gouverneur sait, aussi, que la réponse faite au ministre de France a été un refus dérisoire, et que, dès lors, le temps des négociations étant passé, les troupes qui arrivaient d'Europe ont dû employer leurs armes pour contraindre le gouvernement chinois à céder.

Cette position est celle qui existe encore aujourd'hui, et aucune démarche sérieuse du gouvernement chinois n'est venue la modifier.

Les troupes européennes ont déjà enlevé sans peine une partie des forts qui défendent l'entrée du Pé-ho, et la navigation de cette rivière sera bientôt libre.

Le soussigné regrette vivement qu'il ait été nécessaire d'en venir à

l'emploi de la force, et il voit avec peine que dans la dépêche du noble gouverneur, il ne se trouve aucune assurance de la résolution où il serait de se conformer aux traités, assurance qui aurait pu motiver l'intervention du soussigné pour suspendre, s'il était possible, le cours des opérations militaires.

Si, mieux conseillé qu'il ne l'est en ce moment, le gouvernement chinois accède sans arrière-pensée, aux demandes qui lui ont été faites au mois de mars dernier, et s'il donne des garanties suffisantes de sa bonne foi, l'ambassadeur de France sera prêt à écouter les hauts fonctionnaires qui seront dûment autorisés à traiter avec lui, et il sera heureux de contribuer ainsi au rétablissement de la paix.

Le soussigné recevra toujours, avec la considération qu'elles méritent, les communications qui lui seront adressées, en bonne forme, par les commissaires impériaux, munis de pleins pouvoirs; mais il doit déclarer formellement au noble gouverneur qu'il n'est autorisé, en aucune manière, à se départir des demandes présentées au gouvernement chinois dans l'ultimatum dont il a été parlé ci-dessus.

Le soussigné saisit cette occasion, etc., etc.

**Le 17 août 1860, à bord du *Duchayla*, mouillé devant Pé-tang.**

Le baron Gros, au gouverneur général du Pé-tcheli, etc., etc.

Le soussigné, etc., etc., a reçu hier au soir, les deux dépêches que Son Excellence le gouverneur général de la province de Pé-tcheli lui a fait l'honneur de lui écrire les 15 et 16 de ce mois, il a déjà répondu à celle que Son Excellence lui a adressée le 14, et si l'on a éprouvé des retards dans la réception des réponses françaises, c'est que les communications sont difficiles et que *le Duchayla*, le bâtiment sur lequel flotte le pavillon de l'ambassadeur de France, est trop grand pour mouiller près de terre.

Le soussigné voit avec un vif chagrin, que les dernières communi-

de faire, a donné l'ordre aux deux grands fonctionnaires, Ouene-tsioune et Heng-khi, de se rendre à Pé-tang pour accompagner Votre Excellence à Pé-kin où se fera l'échange des traités, espérant ainsi assurer une paix éternelle.

Je prie Votre Excellence de vouloir bien me faire connaître le lieu où elle se trouve et le jour où elle compte se mettre en route, afin que j'en informe les deux commissaires impériaux, Ouene et Heng, et qu'ils viennent vous trouver le jour indiqué.

Communication pressante adressée à Son Excellence M. le baron Gros, etc.

**Le 18 août 1860, devant Pé-tang.**

A lord Elgin.

Mylord, j'ai l'honneur d'envoyer, ci-jointe, à Votre Excellence une copie de la traduction française des trois dépêches que j'ai reçues du gouverneur général du Pé-tcheli, et une copie aussi des réponses que je lui ai faites.

Votre Excellence verra, par ces documents, que j'ai cru devoir exposer aussi clairement que possible au gouvernement chinois, la situation dans laquelle se trouvent aujourd'hui la France et le Céleste Empire, situation que le cabinet de Pé-kin semble ignorer ou feint de méconnaître.

Agréez, etc. *Signé :* Baron Gros.

**Le 19 août, en rade devant Pé-tang.**

Le baron Gros au gouverneur général du Pé-tcheli, etc.

Le soussigné, etc., a reçu, hier, la dépêche dans laquelle Son Excellence le noble gouverneur lui fait savoir que Sa Majesté venait de nommer deux commissaires impériaux, les grands fonctionnaires Ouene-tsioune et Heng-khi, et que ces hauts dignitaires arriveraient bientôt à Pé-tang, pour y recevoir le soussigné et l'accompagner à

Pé-kin où l'on procéderait à l'échange des ratifications du traité de 1858.

Le soussigné se voit à regret dans la nécessité de rappeler encore une fois au noble gouverneur que le gouvernement chinois ayant refusé de donner à la France les satisfactions qu'elle a demandées dans l'ultimatum présenté au mois de mars dernier par M. le ministre de France à Shang-haï, les affaires ont été remises entre les mains des commandants en chef des armées de terre et de mer, et que les opérations militaires commencées doivent se terminer par la prise des forts de Ta-kou, par l'ouverture de la rivière et par l'établissement de l'ambassadeur à Tiène-tsine, où il recevra les commissaires impériaux, s'ils y arrivent avec les pleins pouvoirs nécessaires pour accéder à toutes les clauses contenues dans l'ultimatum et donner des garanties pour l'avenir.

Tant que cette situation ne sera pas établie, il sera impossible au soussigné de demander aux commandants en chef des forces françaises de suspendre les opérations militaires qui s'exécutent en ce moment.

Le soussigné saisit cette occasion, etc., etc.

**Le 20 août 1860, en rade devant Pé-tang.**

Le baron Gros à M. l'amiral Charner. . . . .

Monsieur l'amiral,

Je reçois à l'instant même la lettre par laquelle vous me faites l'honneur de me prévenir que vous allez prendre position avec vos canonnières dans le voisinage des forts du Pé-ho. . . . . Je vais alors me rapprocher, autant que possible, du théâtre des événements, pour être à même de recevoir sans retard les communications qui pourraient m'être adressées par les autorités chinoises.

J'ai reçu, il y a une heure à peu près, une dépêche de deux nou-

veaux commissaires impériaux qui sont chargés, me disent-ils, de conduire à Pé-kin les ambassadeurs alliés. . . . . J'ai répondu à ces hauts fonctionnaires ce que j'avais déjà dit au gouverneur général du Pé-tcheli, c'est-à-dire que les affaires ayant été remises entre les mains des commandants des forces alliées, tant que les forts de Ta-kou ne seraient pas en leur pouvoir, la rivière rendue libre et les ambassadeurs établis dans Tiène-tsine, les hostilités ne seraient pas suspendues, comme le demandent les nouveaux commissaires impériaux.

Agréez, etc.

Le 20 août 1860.

A trois heures les canonnières se rapprochent de l'embouchure du Pé-ho. . . . . A quatre heures, je prie le commandant Tricault d'aller mouiller *le Duchayla* le plus près possible de l'embouchure de la rivière.

Le 21 août 1860, à bord du *Duchayla*, devant le Pé-ho.

Le baron Gros aux commissaires impériaux Ouene et Heng.

Le soussigné, etc., etc., a reçu la dépêche que les grands dignitaires Ouene et Heng lui ont adressée le 16 de ce mois, pour lui faire savoir qu'ils ont été nommés par l'empereur, pour recevoir et conduire à Pé-kin les deux ambassadeurs et y procéder à l'échange des ratifications des traités.

Sans s'arrêter à la forme, très-peu convenable, dans laquelle la dépêche de Leurs Excellences est conçue, le soussigné leur répondra que cette communication ne change en aucune manière la situation que la conduite du gouvernement chinois a créée entre la France et la Chine, et il se voit obligé de répéter à Leurs Excellences ce qu'il a dit si souvent déjà au gouverneur général du Pé-tcheli, à savoir que la Chine ayant refusé de donner à la France les satisfactions

qu'elle a exigées par l'ultimatum présenté aux autorités de Shanghaï, au mois de mars dernier, les affaires ont été remises entre les mains des commandants des armées de terre et de mer, et que les opérations étant commencées et devant avoir pour résultat l'occupation des forts de Ta-kou, la liberté de la rivière de Tiène-tsine et l'établissement de l'ambassade dans cette ville, il n'était pas possible de faire suspendre les hostilités tant que ce but ne serait pas atteint.

A Tiène-tsine, l'ambassadeur de France recevra les commissaires impériaux, s'ils y arrivent avec les pleins pouvoirs nécessaires pour traiter et pour consentir à donner toutes les réparations demandées dans l'ultimatum dont il a été parlé ci-dessus, et alors, le soussigné l'espère, une paix durable pourra être rétablie entre les deux nations, et l'échange des ratifications du traité aura lieu à Pé-kin.

Le soussigné saisit, etc., etc.

**Le 21 août, devant le Pé-ho, à bord du *Duchayla*.**

. . . . . .A six heures du matin, les forts du nord, ceux de la rive gauche, sont attaqués par les alliés;. . . . . une vive canonnade s'engage, et dure jusqu'à neuf heures,. . . . . les forts répondent par un feu bien nourri. . . . . Nos petites canonnières en fer, embossées dans la vase à faible portée, envoient leurs boulets creux dans les forts, pas un ne se perd. . . . . Deux de ces forts sautent avec fracas, des débris de toute sorte s'aperçoivent dans les tourbillons de vapeur qui s'élèvent jusqu'aux nues. . . . . Ce spectacle est saisissant. . . . . A neuf heures un quart, le fort le plus éloigné de la rivière se couronne de monde. . . . . Notre drapeau y flotte le premier !. . . . . A dix heures, les forts des deux rives amènent leurs innombrables bannières. . . . . A midi, ceux de la rive gauche se couvrent de drapeaux blancs. . . . . Les forts du sud, les

plus formidables, semblent abandonnés,. . . . . aucun drapeau n'y est arboré. . . . .

**Le 22 août 1860, devant le Pé-ho.**

L'amiral Charner me fait savoir que nous sommes maîtres de toutes les défenses de la rivière ; les forts du sud sont abandonnés, les drapeaux alliés y flottent. . . . . On enlève avec peine les six barrages qui obstruaient les passes. . . . . Toute attaque par mer eût probablement échoué, tant les travaux des ingénieurs chinois étaient multipliés et disposés avec intelligence. . . . . A six heures du soir, nous voyons les canonnières remonter la rivière. . . . . Le passage est donc libre !

**Le 23 août 1860, en rade devant le Pé-ho.**

J'ai reçu, vers midi, la dépêche suivante, que m'écrit le vice-roi du Tcheli :

Comme, le 21 de ce mois, les forces de terre et de mer de votre noble empire se sont emparées des forts qui servaient à notre défense, elles ont prouvé ainsi leur grande habileté dans l'art de la guerre, et nos troupes ont dû s'avouer vaincues: aussi cette dépêche est-elle écrite pour faire savoir à Votre Excellence qu'il est inutile de continuer la guerre, et que relativement au traité conclu il y a deux ans, et aux clauses de l'ultimatum de cette année, de hauts commissaires munis de pleins pouvoirs pour résoudre ces questions sont déjà partis de Pé-kin et arriveront certainement aujourd'hui.

J'espère donc que Votre Excellence voudra bien se mettre en route en passant par Ta-kou.

Cette communication est adressée à M. le baron Gros, etc., etc., le 21 août 1860. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

A cette dépêche se trouvait jointe la lettre suivante, écrite par le gouverneur général du Tcheli aux commandants en chef des forces alliées.

Le 21 août 1860.

Le soussigné, Heng-fou, vice-roi de la province du Tcheli, fait la communication suivante aux commandants en chef des forces de terre et de mer, Français et Anglais.

Le 5 de ce mois (21 août), les honorables commandants en chef ont attaqué les forts, à la fois par terre et par mer, et se sont emparés de ceux de la rive du nord. Ce succès prouve la valeur des troupes des honorables commandants en chef, et l'armée chinoise, ayant été vaincue, fait sa soumission. En conséquence, elle s'est retirée de tous les forts de la rive du sud, et maintenant elle consent à remettre entre les mains des honorables commandants en chef tous ces forts ainsi que la totalité des munitions qu'ils renferment, tous les camps fortifiés et les autres retranchements qui existent. Le soussigné prend de plus l'engagement d'envoyer des officiers pour indiquer à ceux qui seront désignés par les commandants en chef l'emplacement de toutes les mines qui ont été pratiquées dans les forts, et de tous les moyens de défense cachés, placés dans la rivière, afin qu'il n'arrive aucun accident aux honorables alliés. Il est entendu que la remise des forts, effectuée aussitôt que possible, sera suivie de la cessation des hostilités dans cette localité, et il est entendu aussi qu'aucun dommage ne sera causé aux habitants, lesquels devront être protégés efficacement dans leurs personnes et dans leurs propriétés.

Communication nécessaire du cinquième jour du septième mois de la dixième année du règne de Hiene-fung (21 août 1860).

Le 22 août 1860, à bord du *Duchayla*, devant le Pé-ho.

Le baron Gros au gouverneur général du Tcheli.

Le soussigné, etc., etc., a reçu hier la dépêche dans laquelle Son Excellence le gouverneur général du Tcheli lui dit que par suite des

événements qui venaient de se passer sur les rives du Pé-ho, il ne semblait plus nécessaire de continuer les hostilités, et que des commissaires impériaux, munis de pleins pouvoirs, allaient arriver pour s'entendre avec le soussigné au sujet du traité de 1858 et de l'ultimatum présenté cette année.

Le soussigné est heureux de recevoir une communication de cette nature. Elle lui fait espérer que de nouveaux malheurs seront évités, puisque aucun acte d'hostilité ne sera commis par les troupes chinoises contre les forces navales et militaires qui ont mission de ne s'arrêter qu'à Tiène-tsine, où le soussigné se rendra bientôt pour se réunir aux commissaires impériaux, s'ils ont l'ordre d'adhérer aux demandes formulées par la France; demandes dont le rejet a malheureusement contraint le gouvernement de l'Empereur des Français à employer les mesures coercitives qui sont en ce moment en voie d'exécution.

Le soussigné saisit cette occasion, etc., etc.

*Signé* : Baron Gros.

**Le 23 août 1860.**

Heng-fou, gouverneur général du Tcheli, etc., au baron Gros, etc.

J'ai l'honneur d'annoncer à Votre Excellence que je me suis rendu directement de Ta-kou à Tiène-tsine, et que dès mon arrivée dans cette ville j'en ai fait éloigner l'armée et les milices. J'ai aussi donné l'ordre de désarmer les forts et d'en retirer les canons, afin que les deux empires n'aient plus à se préoccuper que de la paix. Je prie Votre Excellence de ne se faire accompagner à Tiène-tsine que par un petit nombre de navires de guerre, afin de ne pas effrayer les populations.

Communication importante adressée à Son Excellence M. le baron Gros, ambassadeur plénipotentiaire de France, etc.

Le 24 août 1860, à bord du *Duchayla*, devant le Pé-ho.

Le baron Gros au général de Montauban.

Monsieur le général,

J'ai reçu, hier soir, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, le 22 de ce mois, pour m'annoncer la prise des forts des deux rives du Pé-ho et me donner quelques détails sur les circonstances qui ont amené ce brillant fait d'armes et les heureux résultats qui en ont été la suite. J'envoie à Son Excellence M. le ministre des affaires étrangères de France quelques extraits de votre lettre, et je lui parle de la détermination que vous avez prise, le 18, de faire passer la rivière à vos troupes et de les établir solidement sur la rive droite, pendant que nos alliés voulaient jeter un pont sur le Pé-ho, et ne croyaient pouvoir reprendre l'offensive avant d'avoir reçu pour dix jours de vivres dans leur camp. Nul doute que le hardi coup de main dont il s'agit n'ait puissamment contribué à amener les heureux résultats obtenus et dont nous avons à profiter. . . . .

Je pense qu'au moment où je vous écris, vous allez marcher sur Tiène-tsine, ce qui sera le troisième acte du programme que nous avions tracé conformément à nos instructions, et que j'ai fait connaître aux autorités chinoises, bien prévenues que nous devions enlever les forts de Ta-kou, rendre la rivière libre, et arriver à Tiène-tsine, là où, seulement, nous pourrions suspendre les hostilités, si le gouvernement chinois cédait, sans arrière-pensée, aux demandes que les puissances alliées lui ont adressées.

M. l'amiral Charner me donnera une canonnière pour remonter le Pé-ho, et je suis prêt à quitter la rade dès que j'aurai été prévenu que la navigation est complétement rétablie sur cette rivière. Il est probable qu'en arrivant à Tiène-tsine, je m'installerai dans le même *Yamoun* où les pavillons alliés ont déjà flotté en 1858.

Veuillez, etc. *Signé :* Baron Gros.

Le 25 août 1860.

J'ai demandé à l'amiral Charner de vouloir bien mettre à ma disposition l'une de ses petites canonnières en fer, pour remonter le Pé-ho. J'ai quitté *le Duchayla*, à midi, avec le commandant Tricault et le chirurgien-major de la frégate, qui m'accompagneront à Tiène-tsine et plus loin s'il y a lieu. J'ai passé entre les forts, à une heure, au milieu d'énormes chevaux de frise en fer, de poutres amarrées ensemble par des câbles, et de pieux enfoncés en échiquier pour barrer le passage. La rivière charrie encore de nombreux cadavres que nos marins repoussent du bord pour ne pas les laisser s'engager dans notre hélice. Il y en a beaucoup aussi sur les berges, et tous, gonflés et noircis par le soleil, présentent un spectacle navrant.

Pauvres Chinois, qui se font tuer ainsi pour les Tartares, et qui connaissent cependant tout le mépris que cette race a pour eux! En 1858, et alors que les alliés allaient attaquer les forts de Ta-kou : « Ne résistez pas aux troupes européennes, disait l'amiral Pontiatine, plénipotentiaire russe, au vice-roi du Pé-tcheli ; toute lutte vous serait funeste, et vous feriez inutilement massacrer de pauvres gens, absolument étrangers à vos querelles. . . . .—Qu'importe, répondit le vice-roi en souriant et en haussant les épaules,. . . . . ce ne sont que des Chinois! » Ai-je besoin d'ajouter que ce vice-roi était Mandchou?

A deux heures, nous avons rencontré le général de Montauban, remontant la rivière avec deux grandes canonnières et cinq cents hommes. . . . . Nous avons battu des mains en passant devant lui. A sept heures, j'ai rencontré *le Grenada*, sur lequel se trouvait lord Elgin. Ce navire était échoué, comme la canonnière du général. J'ai passé la nuit sur la rivière, échoué aussi à mon tour.

Le 26 août, à neuf heures.

Je suis arrivé à Tiène-tsine. L'amiral Charner, qui nous a devancés

avec l'amiral Hope, est mouillé à l'entrée du grand canal impérial. Comme en 1858, la population est curieuse, mais nullement malveillante. Le même jour j'ai reçu la dépêche suivante :

Heng, gouverneur général du Pé-tcheli, etc., au baron Gros.

J'ai l'honneur d'annoncer à Votre Excellence que, le 25 de ce mois, j'ai reçu un décret impérial, daté de la veille et ainsi conçu : « Koueï-liang et Heng-fou ont été nommés hauts commissaires, et Koueï-liang va rejoindre son collègue à Tiène-tsine, pour régler, de concert avec lui, toutes les affaires pendantes. Respectez ceci ! »

Pour moi, je suis actuellement à Tiène-tsine, où j'attends l'arrivée du premier ministre et haut commissaire Koueï-liang, retenu dans la capitale pour y recevoir le sceau de haut commissaire. Il arrivera à Tiène-tsine le 31 de ce mois, et nous pourrons alors nous réunir et nous entendre avec Votre Excellence. Je dois la prévenir, en outre, que le premier ministre et haut commissaire Koueï-liang m'a chargé de transmettre à Votre Excellence la dépêche ci-jointe, dépêche que je vous prie de recevoir avec bienveillance.

Agréez, etc.

Communication importante adressée à Son Excellence M. le baron Gros, ambassadeur plénipotentiaire de France.

Le 25 août 1860.

Koueï-liang, commissaire impérial, etc., etc., écrit au baron Gros, etc.

Comme je viens de recevoir un décret impérial qui me donne l'ordre de me rendre à Tiène-tsine pour y régler, de concert avec Son Excellence le gouverneur du Pé-tcheli, Heng, tout ce qui est relatif à l'échange des ratifications du traité, j'ai l'honneur de vous annoncer que, muni du sceau de commissaire impérial, j'arriverai certainement à Tiène-tsine le 31 août. Quant à l'ultimatum de votre noble empire,

présenté dans le mois de mars dernier, il n'est aucune de ses clauses sur laquelle nous ne puissions tomber d'accord. Je vous prie donc d'attendre que je sois arrivé à Tiène-tsine pour voir Votre Excellence et m'entendre avec elle.

Communication importante adressée à Son Excellence M. le baron Gros, ambassadeur plénipotentiaire de France.

Tiène-tsine, le 28 août 1860.

Le baron Gros au gouverneur général du Pé-tcheli.

Le soussigné, etc., a reçu en même temps les deux dépêches que Son Excellence le gouverneur général du Pé-tcheli lui a fait l'honneur de lui écrire, le 23 et le 25 de ce mois. La difficulté des communications est la seule cause du retard de ma réponse à Son Excellence.

Le soussigné remercie Son Excellence d'avoir bien voulu lui faire remettre la dépêche du haut commissaire Koueï-liang.

Le soussigné espère que le noble gouverneur voudra bien faire parvenir à Koueï-liang la dépêche ci-jointe, et à Leurs Excellences, les membres du grand conseil de l'empire, la communication qu'il leur adresse.

Le soussigné remercie d'avance Son Excellence, et la prie, etc., etc.

Tiène-tsine, le 28 août 1860.

Le baron Gros au commissaire impérial Koueï-liang, etc., etc.

Le soussigné, etc., etc., a reçu hier la lettre par laquelle Son Excellence le haut commissaire Koueï-liang lui annonce que Sa Majesté l'ayant honoré du sceau de commissaire impérial, il allait arriver à Tiène-tsine pour s'occuper, de concert avec Son Excellence le gouverneur général du Tcheli et le soussigné, de l'échange des ratifications du traité et de la sanction de chacun des articles de l'ultimatum présenté par la France au gouvernement chinois, dans le mois de mars dernier, clauses, ajoute Son Excellence, qui peuvent toutes être acceptées à l'amiable.

Le soussigné, en recevant cette importante communication, veut se féliciter, d'abord, d'avoir encore pour collègue, pendant la seconde mission qu'il remplit en Chine, l'homme éminent qui avait négocié avec lui le traité de Tiène-tsine, signé en 1858, et il accepte avec plaisir l'assurance que toutes les clauses de l'ultimatum pourront être concédées sans difficulté. Malheureusement une pénible expérience n'a que trop prouvé au soussigné que la parole donnée et les engagements pris par le gouvernement chinois ne sont pas toujours scrupuleusement tenus, et il faut maintenant que des faits accomplis ou des garanties matérielles suffisantes viennent assurer pour l'avenir les intérêts qu'il s'agit de protéger.

Le soussigné doit donc, avant tout, bien préciser l'état de la question pendante, et il le fera aussi succinctement que possible.

A la suite des événements qui ont eu lieu à l'embouchure de la rivière de Tiène-tsine, au mois de juin de l'année dernière, les deux gouvernements de France et d'Angleterre, considérant leur pavillon gravement insulté par le gouvernement chinois, lui ont demandé les satisfactions qui seules pouvaient amener le rétablissement des bonnes relations qui existaient auparavant entre la Chine d'une part et les deux autres puissances de l'autre. En ce qui concerne la France, le ministre de l'Empereur à Shang-haï a présenté des demandes de réparation nettement formulées, et le gouvernement chinois a été bien averti que si, dans un délai de trente jours, il n'accédait pas de bonne grâce à ce qui lui était demandé, la solution des affaires serait remise entre les mains des commandants en chef, qui auraient à employer la force pour obtenir ce que l'on aurait refusé d'accorder de bonne grâce.

Son Excellence sait parfaitement que la réponse du gouvernement chinois n'a été qu'un refus dérisoire, et que, dès lors, le temps des négociations pacifiques étant passé, on a donné aux troupes qui arri-

vaient d'Europe l'ordre d'employer la force pour contraindre le gouvernement chinois à céder.

Les troupes européennes débarquées à Pé-tang ont enlevé d'assaut les forts de la rive gauche du Pé-ho; les forts de la rive droite ont dû se rendre le même jour. La rivière de Tiène-tsine a été débarrassée des obstacles que l'on avait accumulés pour en rendre la navigation impossible, et les commandants en chef arrivant devant Tiène-tsine, par eau et par terre, se sont emparés de la ville et en occupent militairement les abords, sans vouloir y entrer, cependant, pour ne pas effrayer la nombreuse population inoffensive qui l'habite.

Les ambassadeurs de France et d'Angleterre, signataires des traités de Tiène-tsine, s'y trouvent établis.

Le soussigné regrette vivement qu'il ait été nécessaire d'en venir à l'emploi de la force; mais il doit déclarer qu'il lui est encore impossible de demander aux commandants en chef la suspension des opérations militaires, ce qui n'empêchera pas Son Excellence et son honorable collègue de conférer avec le soussigné pour rétablir la paix s'ils accèdent aux demandes qui ont été formulées par l'ultimatum du mois de mars dernier, et que pour plus de précision le soussigné veut rappeler ici.

La France a demandé :

1° Que des excuses lui fussent faites à l'occasion des fâcheux événements qui ont eu lieu à l'embouchure de la rivière de Tiène-tsine au mois de juin de l'année dernière;

2° Que l'échange des ratifications du traité de 1858 ait lieu dans Pé-kin, et que l'agent diplomatique français puisse remonter la rivière de Tiène-tsine sur un navire de sa nation ;

3° Que le traité de Tiène-tsine soit immédiatement mis à exécution;

4° Enfin, qu'une indemnité soit payée à la France par le gouver-

nement chinois pour les frais considérables qu'elle a dû faire en armant une flotte et en envoyant une armée en Chine.

La première clause exigée par la France sera d'autant plus facile à accorder que le gouvernement chinois n'hésitera pas à exprimer le vif regret qu'il éprouve de la manière dont les affaires de Ta-kou, en 1859, ont été conduites par les autorités chinoises. . . . .

La seconde et la troisième clause sont accordées de fait et de droit.

Quant à la quatrième, celle de l'indemnité, elle doit être accompagnée de quelques explications. . . . . Le gouvernement de l'Empereur avait voulu, d'abord, exiger du gouvernement chinois une somme égale à celle qu'il a dû dépenser pour couvrir les armements considérables qu'il a faits ; mais, prenant en considération l'état fâcheux dans lequel se trouvent les finances de l'empire par suite de la rébellion qui le prive d'une grande partie de ses ressources, il a décidé que cette indemnité serait réduite à la somme de huit millions de taels, dans laquelle se trouverait confondue celle de deux millions fixée par le traité de Tiène-tsine, c'est-à-dire que la Chine aurait à payer, en tout, à la France une somme de huit millions de taels, moins les sommes versées déjà par la douane de Canton, comme à-compte donné sur l'indemnité stipulée par le traité de 1858.

Une convention rédigée et signée à Tiène-tsine réglerait les clauses de l'ultimatum ; le soussigné se rendrait ensuite à Pé-kin pour y procéder à l'échange des ratifications du traité de 1858, et dans le procès-verbal d'échange, signé par le soussigné et par les commissaires impériaux, il serait déclaré que la convention de Tiène-tsine serait obligatoire pour les deux nations, à dater du jour de l'échange des ratifications du traité, et qu'elle aurait la même force et valeur que si elle y était insérée mot à mot.

La question étant ainsi bien nettement posée, peu de temps doit suffire pour préparer la convention dont il s'agit, et le soussigné se-

rait heureux, après la signature de cet acte, de demander aux commandants en chef de vouloir bien ne pas donner suite aux plans éventuellement arrêtés entre eux contre le gouvernement de Pé-kin.

Quant au paiement de l'indemnité, le gouvernement français accorderait du temps pour les versements successifs de la plus grande partie de la somme exigée; mais il lui faudrait des garanties données sur les douanes de l'empire, et il demande aussi l'ouverture du port de Tiène-tsine au commerce étranger, ce qui permettrait de retirer de cette ville, au moment où elle serait ouverte à ce commerce, les troupes françaises qui l'occupent et qui s'établiraient alors sur le littoral nord de la côte du Shang-ton, pour y résider aux mêmes conditions qu'à Chu-san et à Canton, c'est-à-dire, pour ne l'abandonner que lorsque le gouvernement chinois aurait tenu tous les engagements stipulés dans les traités.

Le soussigné espère recevoir promptement une réponse favorable à cette importante communication; mais il croit devoir déclarer, en finissant, que des faits accomplis et satisfaisants pourront seulement arrêter les opérations des commandants militaires entre les mains desquels se trouvent encore les affaires à résoudre.

Le soussigné saisit cette occasion, etc.

**Tiène-tsine, le 28 août 1860.**

Les mandarins ne présentent jamais à l'empereur ou à ses ministres la situation des affaires telle qu'elle est; ils n'osent pas dire la vérité lorsqu'elle ne leur est pas favorable. Je crois donc bien faire en envoyant au grand conseil de l'empire une copie textuelle de la note que je viens d'écrire à Koueï-liang. . . . . Mais qu'il est désolant d'avoir à répéter cent fois la même chose!. . . . . Je ne me lasserai cependant pas, et j'aurai plus de patience et de suite que n'en ont encore ces tristes mandarins.

Tiène-tsine, le 29 août 1860.

Le baron Gros aux membres du grand conseil à Pé-kin.

Le soussigné, etc., etc., a l'honneur d'adresser, ci-joint, à Leurs Excellences les hauts dignitaires, membres du grand conseil de l'empire, une copie de la dépêche importante qu'il vient d'écrire au commissaire impérial Koueï-liang, afin qu'ils en prennent connaissance et qu'ils soient à même de savoir exactement la manière dont l'ambassadeur de France envisage la grave question du moment, question qu'il serait heureux de voir se résoudre le plus promptement possible, dans l'intérêt de la nation qu'il représente, comme dans celui de l'auguste dynastie qui règne aujourd'hui sur le Céleste Empire.

Le soussigné saisit cette occasion pour offrir à Leurs Excellences l'assurance de ses sentiments de haute considération.

Tiène-tsine, le 29 août 1860.

Le baron Gros à lord Elgin.

Mylord,

J'ai l'honneur d'envoyer, ci-jointe, à Votre Excellence une copie de la traduction d'une dépêche que le commissaire impérial Koueï-liang m'a écrite le 25 de ce mois, et une copie aussi de la réponse que je lui adresse, et que j'ai déjà eu l'honneur de communiquer à Votre Excellence.

J'envoie également au grand conseil de l'empire une copie de cette réponse, afin que le gouvernement suprême de Pé-kin ne puisse pas alléguer qu'il connaît imparfaitement la manière dont l'ambassadeur de France envisage la question.

C'est par l'intermédiaire du gouverneur général du Pé-tcheli que j'envoie à Koueï-liang, comme au grand conseil, la réponse que j'ai faite au nouveau commissaire impérial.

J'ai l'honneur d'être, Mylord, etc.

Tiène-tsine, le 30 août 1860.

Le baron Gros à M. le général de Montauban, etc.

Monsieur le général en chef,

J'ai reçu, il y a peu de jours, du haut dignitaire Koueï-liang, le premier commissaire impérial, signataire du traité de Tiène-tsine, en 1858, une dépêche dans laquelle il m'annonce que l'empereur vient de lui confier le sceau de commissaire impérial, et que, muni de pleins pouvoirs, il va se rendre à Tiène-tsine pour y négocier avec moi, et de concert avec le gouverneur général du Pé-tcheli, tout ce qui est relatif à l'échange des ratifications du traité de 1858; il ajoute encore qu'il n'est aucune des clauses de l'ultimatum du mois de mars dernier qui ne puisse recevoir une solution satisfaisante.

J'ai répondu à Koueï-liang par la dépêche dont j'ai l'honneur de vous envoyer, ci-jointe, une copie. Elle vous fera connaître quelle est la situation actuelle après le succès éclatant de nos armes, et vous y verrez que je crois devoir déclarer encore au gouvernement chinois que tant que des faits accomplis n'auront pas donné toute satisfaction au gouvernement de l'Empereur, les commandants en chef des forces navales et militaires n'auront pas à suspendre leurs opérations.

La dépêche de Koueï-liang semble indiquer de la part du gouvernement chinois l'intention bien arrêtée de céder enfin à nos demandes, et je pense qu'il serait utile au succès de la mission qui nous est confiée de ne pas trop presser, de fait du moins, sinon de droit, la mise à exécution de mesures coercitives que nous aurions à activer bientôt, si le gouvernement chinois nous opposait encore un refus, des réticences ou le silence.

Il serait à craindre, je crois, qu'une démonstration trop énergique faite vers la capitale, au moment où le gouvernement chinois

semble disposé à céder, n'inspirât des craintes personnelles à l'empereur, et qu'il ne prît peut-être la funeste détermination de fuir en Tartarie. Le gouvernement de l'Empereur et celui de Sa Majesté Britannique ne veulent pas renverser la dynastie actuelle, et mes instructions me prescrivent de chercher à éviter tout ce qui pourrait amener un événement de cette nature.

Quelques jours sont nécessaires encore pour faire arriver les troupes à Tiène-tsine et pour les y établir convenablement; or, dans ce court espace de temps, sans doute, les commissaires impériaux nous auront donné une réponse décisive qui nous permettra de mettre fin aux mesures coercitives en voie d'exécution ou qui obligera les plénipotentiaires alliés de demander aux commandants en chef de poursuivre avec une nouvelle vigueur les mesures qu'ils auront eu le temps de préparer, et qui devront peser d'une manière efficace sur la cour de Pé-kin.

Veuillez agréer, je vous prie, etc., etc.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Une dépêche semblable a été adressée à M. l'amiral Charner, le même jour et à la même date.

Le 31 août 1860, à Tiène-tsine.

J'ai préparé d'avance la convention de paix en prenant pour base, comme mes instructions le veulent, l'ultimatum de Shang-haï. J'exigerai cependant 8,000,000 de taels au lieu de deux.

Koueï-liang est arrivé aujourd'hui. Il m'annonce sa visite, et bien qu'il m'en coûte, je ne le recevrai que si une réponse favorable à mes demandes m'est faite par lui.

Les pavillons de France et d'Angleterre flottent sur la demeure des ambassadeurs.

Le général de Montauban est arrivé.

J'ai communiqué mon projet de convention de paix à lord Elgin, qui me l'a demandé.

Le tael vaut, au cours actuel, sept francs cinquante centimes.

Tiène-tsine, le 3 septembre 1860.

Les commissaires impériaux au baron Gros.

Koueï et Heng, etc., ont reçu la dépêche que Votre Excellence leur a fait l'honneur de leur écrire le 30 août dernier, et après en avoir pris connaissance, ils ont acquis la certitude que Votre Excellence désirait voir la paix se rétablir et non la guerre continuer. Nous venons donc ici, par ordre de l'empereur, et nous déclarons en premier lieu que l'on doit en revenir à l'exécution du traité signé en 1858, et que toutes les clauses de l'ultimatum notifié par votre noble empire, au mois de mars dernier, et rappelé dans votre dépêche du 30 août, sont acceptées sans restriction.

Nous prions donc Votre Excellence de vouloir bien faire suspendre les hostilités pour assurer le rétablissement de la paix : quant à l'indemnité, il nous restera à nous entendre sur le mode d'en répartir le prélèvement dans les douanes des ports ouverts au commerce étranger.

Nous vous envoyons la présente dépêche en attendant que nous convenions d'une entrevue dans laquelle nous nous concerterons sur le voyage à Pé-kin et sur l'échange des ratifications du traité.

Communication importante, etc.

Le 3 septembre 1860, à Tiène-tsine.

Le baron Gros aux commissaires impériaux, etc.

Le soussigné, etc., etc., vient de recevoir avec une véritable satisfaction la dépêche que Leurs Excellences Koueï, etc., etc., lui ont fait l'honneur de lui écrire pour l'assurer que le traité de Tiène-tsine serait mis à exécution dans toutes ses dispositions dès que

l'échange des ratifications qui en serait fait à Pé-kin aurait eu lieu, et pour lui dire aussi que les clauses contenues dans l'ultimatum du mois de mars dernier et dans la dépêche que le soussigné a eu l'honneur d'écrire à Leurs Excellences, le 30 août de cette année, seraient acceptées sans réserve.

Le soussigné attend donc maintenant que Leurs Excellences lui fassent connaître le jour et l'heure où le secrétaire et les interprètes français et ceux de Leurs Excellences pourront se réunir pour préparer la convention qui réglera les questions dont il s'agit, convention qui, étant signée de part et d'autre, permettra au soussigné de demander aux commandants en chef des forces navales et militaires françaises de vouloir bien suspendre les opérations hostiles en voie d'exécution.

Le soussigné se rendra alors immédiatement à Pé-kin avec l'escorte convenable à son rang, pour y procéder à l'échange des ratifications du traité de Tiène-tsine, et pour remettre à l'auguste empereur de la Chine la lettre que Sa Majesté l'Empereur des Français lui adresse dans les circonstances actuelles.

Le soussigné, pour activer les négociations, a préparé d'avance une convention qui sera examinée attentivement par Leurs Excellences, et qui pourra servir de base à l'acte qui sera signé par elles et par le plénipotentiaire français, dès que l'on sera tombé d'accord sur sa rédaction.

Le 3 septembre 1860, à Tiène-tsine.

Koueï-liang, Heng-fou et Heng-khi au baron Gros.

Koueï, Heng et le sous-commissaire Heng font la communication suivante, etc. Nous avons reçu la dépêche que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire le 30 août, et après en avoir pris connaissance, nous avons acquis la certitude que Votre Excellence n'était

animée que d'intentions pacifiques et ne voulait plus en appeler aux armes.

Par ordre de l'empereur nous sommes venus ici pour arranger les affaires et pour vous assurer que les articles du traité signé en 1858, doivent être mis à exécution, et pour vous faire savoir aussi que les clauses de l'ultimatum du mois de mars et celles contenues dans votre dépêche du 30 août seront acceptées dans toutes leurs dispositions. La dépêche que nous vous écrivons en est un sûr garant, et nous prions Votre Excellence de vouloir bien faire suspendre les hostilités.

Les Anglais n'ont demandé que le double des 4,000,000 de taels qu'ils avaient exigés en 1858, et les Français demandent aujourd'hui le quadruple des 2,000,000 qui leur ont été accordés à la même époque. Nous devrons donc, sur cette clause seulement, faire un arrangement équitable.

Quant au mode de paiement à effectuer par les douanes de l'empire, il serait bon qu'il fût identique à celui qui sera adopté pour l'Angleterre.

En attendant que par une autre dépêche nous convenions du jour où nous pourrons nous réunir et prendre les mesures nécessaires pour votre voyage à Pé-kin, où vous devez aller pour y échanger les traités et assurer une paix éternelle, nous vous adressons cette communication importante.

**Tiène-tsine, le 4 septembre 1860.**

Je n'ai pas voulu répondre officiellement à la lettre de Koueïliang, qui me demande de ne pas exiger quatre fois la somme accordée comme indemnité à la France en 1858, alors que l'Angleterre ne réclame que le double de ce qu'elle avait obtenu à la même époque ; mais j'ai envoyé M. de Bastard dire aux commissaires

impériaux que toute discussion à ce sujet serait inutile, et qu'il fallait accepter purement et simplement les conditions que j'avais déjà posées. Après une résistance assez vive, et des plaintes amères sur nos exigences égales à celles de l'Angleterre alors que les pertes que nous avions éprouvées étaient insignifiantes comparativement à celles de nos alliés, et que les armements qu'ils avaient faits étaient deux fois plus considérables que les nôtres, les mandarins ont fini par céder, et nous aurons, comme l'Angleterre, 60,000,000 de francs à recevoir sur les revenus des douanes de l'empire.

Tiène-tsine, le 5 septembre 1860.

Le baron Gros au général de Montauban.

Monsieur le général,

Je m'empresse de répondre à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et je pense comme vous qu'il faut être prêt à tout événement. On m'assure que les commissaires chinois ne s'effraient pas du nombre de mille hommes dont on leur a parlé ce matin comme devant composer l'escorte de chaque ambassadeur se rendant à Pé-kin, mais qu'ils demandent en grâce qu'aucune pièce de canon ne vienne avec eux.

Je voudrais envoyer d'avance M. de Méritens à Pé-kin, et je pense qu'il serait bon que l'un des officiers de votre état-major, comme aussi l'un des aides de camp de M. l'amiral Charner, se rendissent dans la capitale pour y faire préparer les logements.

Quant à faire partir les deux ambassades et leurs escortes ensemble, je ne sais s'il n'y aurait pas un grand encombrement sur la route et aux étapes. Lord Elgin m'a déjà dit que peut-être serait-il convenable de ne pas arriver le même jour, et il me propose, cela va sans dire, de me céder le pas, et de me laisser partir le premier. .

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Tiène-tsine, le 6 septembre 1860.

Le baron Gros à M. le général de Montauban.

Monsieur le général,

Je m'empresse de répondre à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire ce matin.

J'ai prié M. de Bastard de vous dire hier au soir que M. Parkes devait aller à Pé-kin dans quelques jours pour faire préparer les logements de l'ambassadeur et des officiers généraux anglais. Je prierai M. de Méritens de s'y rendre aussi avec un officier de votre état-major et un officier de M. l'amiral Charner. Tous ces Messieurs pourraient se rendre ensemble dans la capitale, le lendemain du jour où nous aurions signé la convention de Tiène-tsine, que nous venons de préparer. J'ai eu l'honneur de vous faire dire aussi que dans le cas où, par crainte d'encombrement sur la route, nous ne partirions pas en même temps, lord Elgin et moi, il a été convenu entre nous que nous nous attendrions et que nous entrerions ensemble dans Pé-kin.

Je pense, comme vous, que deux cents hommes d'escorte pour chaque ambassadeur seraient suffisants; mais puisque le général Grant en donne mille, sans artillerie, à lord Elgin, il me paraît convenable que vous vouliez me donner le même nombre d'hommes.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Je crois que nous n'irons à Pé-kin que trois ou quatre jours après le départ de M. Parkes et de M. de Méritens, et dès que je serai fixé sur le jour et l'heure où il me sera possible de me rendre dans la ville, je vous écrirai pour vous prier de vouloir bien me faire accompagner par l'escorte que vous jugerez convenable. Il va sans dire, Monsieur le général, que je serai toujours heureux de m'entendre d'avance avec vous sur toutes les mesures à prendre, etc. . . . . .

Veuillez agréer, etc.

Tiène-tsine, le 6 septembre 1860.

Le baron Gros au général de Montauban.

Monsieur le général,

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

. . . . . Lord Elgin a insisté, à plusieurs reprises, pour que nous évacuassions *Canton;* je n'ai pas cru pouvoir y consentir, parce que je suis convaincu que, peu de temps après l'abandon de la ville par les Européens, les rebelles s'en empareraient.

En résumé, Monsieur le général, Tiène-tsine restera pendant deux mois entre nos mains; Ta-kou et toute la côte nord du Shang-ton, si on le veut, plus la ville de Canton, y resteront aussi jusqu'au parfait paiement de l'indemnité, à moins que de nouveaux ordres, demandés déjà, n'arrivent de Paris. Chu-san sera rendu aux Chinois, dont nous attendons quelques nouvelles concessions; et quant à Shang-haï, il serait occupé de concert avec le général Grant, et pour raison d'hygiène, par quelques troupes alliées, qui pourraient, d'accord avec l'autorité chinoise, y séjourner momentanément. . . . . .

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

. . . . . Dans toutes nos conversations, comme dans toutes nos lettres, nous avons toujours été d'accord, Anglais et Français des armées de terre et de mer, sur ce qu'il y avait à faire, c'est-à-dire, enlever les forts de Ta-kou, remonter à *Tiène-tsine*, menacer *Pé-kin*, et, après avoir obligé le gouvernement chinois à céder, nous sommes convenus qu'il fallait, comme gage de sa bonne foi, ou plutôt, pour le contraindre à remplir ses engagements, occuper des positions à terre, qui menaceraient de plus près le gouvernement suprême de l'empire ou la source de ses revenus. Or, *Tiène-tsine*, le *Shang-ton* et *Canton*, me paraissent réunir ces conditions au plus haut degré, et la possibilité de faire hiverner nos troupes à Tché-fou et nos

canonnières dans le Pé-ho, à la porte pour ainsi dire de la capitale, ne semble-t-elle pas parer à toutes les éventualités?

Veuillez agréer, etc.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

L'évacuation de Chu-san, par les alliés, a donné lieu à quelques critiques; mais elle était inévitable; l'île principale de l'archipel de ce nom, que l'Angleterre regrettait de ne pas avoir conservée devant le Yang-tzé-kiang comme elle a acquis Hong-kong devant la rivière de Canton, a été occupée par les troupes anglaises pendant plusieurs années après 1842, puis a été loyalement rendue à la Chine lorsque l'indemnité à laquelle elle servait de gage a été entièrement payée, et il était impossible de ne pas conclure des précautions prises par les gouvernements alliés au sujet de l'occupation nouvelle de cette île, en 1860, qu'elle ne devait être ni pour l'un ni pour l'autre un territoire à acquérir. Aucune idée de conquête n'entrait dans leurs projets, et lorsqu'on a pu croire, au commencement de la campagne, que Chu-san servirait de base d'opérations ou deviendrait un gage entre les mains des alliés, l'île a dû être occupée collectivement et au même titre, quelle que fût la différence numérique des corps d'occupation français et anglais. Aucune mesure, militaire ou administrative, ne pouvait être prise que de commun accord par les autorités alliées agissant de pair et sans préséance d'aucune sorte. Shang-haï, Tché-fou et Ta-liene-ouang ayant été choisis pour base d'opérations, l'occupation forcément collective de Chu-san n'était plus qu'une mesure inutilement froissante pour le gouvernement chinois, et, comme on a pu le craindre un jour, une source de discussion entre les occupants. Impossible que l'une des deux puissances alliées évacuât seule l'île, ainsi laissée aux mains de l'autre, en vue d'éventualités faciles à prévoir. L'évacuation devait être simultanée comme l'avait été l'occupation.

Tiène-tsine, le 7 septembre 1860.

Au général de Montauban.

Monsieur le général,

J'avais à peine expédié la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire hier, lorsqu'on est venu me dire qu'il y avait quelques raisons de croire que Koueï-liang n'avait pas les pleins pouvoirs qu'il nous avait déclaré officiellement lui avoir été donnés par l'empereur . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

. . . . Au moment où je vous écris, M. de Bastard est allé le trouver de ma part, pour avoir une réponse catégorique à ce sujet. . . Si le fait était vrai, notre position serait différente de ce que je la croyais hier, et au lieu d'aller pacifiquement à Pé-kin avec une escorte d'honneur, j'aurais inévitablement à vous demander d'y aller hostilement avec toutes les forces dont vous pourriez disposer.

Agréez, etc.

*P. S.* M. de Bastard revient de chez les commissaires impériaux; . . . . . ils ont avoué n'avoir pas de pouvoirs pour traiter.. . . . Ils nous ont trompés sciemment. . . . . Il faut donc rompre avec eux,. . . . . tout refuser et marcher sur Pé-kin. Dès que M. de Bastard m'aura adressé un rapport sur la mission qu'il vient de remplir, j'aurai l'honneur de vous en envoyer une copie.

Agréez, etc., etc.

Tiène-tsine, le 7 septembre 1860.

Le comte de Bastard au baron Gros.

Conformément aux ordres de Votre Excellence, je me suis rendu ce matin, avec M. l'abbé Delamarre et M. de Méritens, interprètes de l'ambassade, auprès de Heng-khi, vice-commissaire impérial, qui a accompagné à Tiène-tsine les deux hauts commissaires Koueï-liang

et Heng-fou. Je lui ai fait demander s'il était vrai, comme le bruit en avait couru hier soir, bruit auquel, lui ai-je dit, vous refusiez de croire jusqu'à plus ample informé, que Koueï-liang n'était pas muni de pleins pouvoirs. Après plusieurs réponses évasives, Heng-khi a avoué que Koueï-liang était seulement muni du sceau impérial, mais qu'il (lui Koueï-liang) écrirait aujourd'hui même à Pé-kin pour y demander ses pleins pouvoirs. Après avoir fait observer à Heng-khi que les actes scellés du sceau impérial n'étaient pas par cela même obligatoires, je ne lui ai pas dissimulé qu'après l'aveu tardif qu'il venait de faire, il était bien établi que Koueï-liang, en vous donnant, Monsieur le baron, par sa dépêche du 3 de ce mois, l'assurance que les hauts commissaires impériaux étaient pleinement et dûment autorisés à traiter avec les ambassadeurs de France et d'Angleterre, Koueï-liang avait altéré la vérité de la façon la plus évidente. J'ai terminé mon entretien avec Heng-khi, en lui faisant part de votre intention formelle, les choses étant dans cet état, d'inviter les commandants des forces de terre et de mer à activer leurs opérations, sans perdre un instant.

J'ai été ensuite au Yamoun habité par Koueï-liang, avec Heng-khi, visiblement ému de l'entrevue qu'il avait eue avec moi. Ce n'est pas sans quelque difficulté que j'ai pu parvenir jusqu'à Koueï-liang. Ce vieillard m'a paru dans un grand état de faiblesse de corps, simulée ou non, je l'ignore. Le mot de mise en scène, pardonnez-moi l'expression, Monsieur le baron, est le seul que je sache trouver pour rendre la manière dont il s'est présenté à moi. Les questions posées à Heng-khi ont été faites à Koueï-liang, et Koueï-liang a répondu dans le même sens, si ce n'est dans les mêmes termes que Heng-khi. « Il n'a pas de pleins pouvoirs, mais il promet d'écrire à Pé-kin « pour en demander. » Je n'ai pas manqué de répéter que l'invitation que vous comptiez adresser aux commandants des forces mi-

litaires était imminente, et que, dès lors, les affaires remises exclusivement entre leurs mains, mais ralenties de fait, un moment, par bienveillance pour le gouvernement chinois, allaient être reprises avec vigueur.

Tel est, Monsieur le baron, le résumé bien succinct, mais exact, de l'entretien assez court que j'ai eu avec Koueï-liang et Heng-khi.

Je suis, Monsieur le baron, de Votre Excellence, etc.

*Signé :* LÉON DE BASTARD.

**Le 7 septembre 1860, à Tiène-tsine.**

Le baron Gros aux commissaires impériaux.

Le soussigné, etc., vient d'apprendre avec plus de chagrin que de surprise que les hauts commissaires impériaux, en lui annonçant officiellement que Koueï-liang avait reçu de Sa Majesté l'empereur les pouvoirs nécessaires pour terminer à l'amiable le différend qui existe entre la Chine et les deux puissances alliées, avaient avancé un fait entièrement contraire à la vérité, et que, par conséquent, les négociations à l'amiable qui ont été entamées et presque conclues d'une manière satisfaisante, n'avaient rien de sérieux.

Dans cet état de choses, le soussigné retire, dès à présent, les propositions qu'il avait présentées, et que les commissaires avaient déclaré accepter, propositions que le soussigné se réserve le droit de rendre plus sévères pour le gouvernement chinois, si à Tung-tchaou, où il va se rendre avec l'armée, les négociations peuvent être reprises avec des commissaires impériaux munis des pleins pouvoirs nécessaires.

Le soussigné ne recevra donc aucune communication des autorités chinoises, relatives aux négociations actuelles, avant son arrivée à Tung-tchaou près Pé-kin.

Il saisit, etc.

Le 7 septembre 1860, à Tiène-tsine.

Les commissaires impériaux au baron Gros.

Les commissaires impériaux Koueï-liang, etc., etc., font la communication suivante :

Nous venons de recevoir la dépêche que Votre Excellence nous a fait l'honneur de nous écrire, et nous l'avons bien comprise. Nous avons fait connaitre à l'empereur l'état dans lequel se trouvent aujourd'hui les affaires, et nous comptons recevoir, dans un jour ou deux, un décret impérial. Puisque nos deux gouvernements ont conclu un arrangement, il semble que tout devrait se traiter sans précipitation. C'est là ce que nous avions à dire à Votre Excellence en la priant de vouloir bien attendre trois jours, ou plus, à Tiène-tsine, afin que nous prenions des mesures décisives pour consolider la paix.

Cette communication importante est adressée à Son Excellence M. le baron Gros.

Le 7 septembre, à Tiène-tsine.

Le baron Gros aux commissaires impériaux.

Le soussigné, etc., etc., vient de recevoir la dépêche que Leurs Excellences, les hauts commissaires impériaux, lui ont fait l'honneur de lui adresser pour lui demander d'attendre encore quelques jours à Tiène-tsine.

Le soussigné ne peut, en aucune manière, modifier le plan de conduite qui a été arrêté entre les alliés, et qu'il a eu l'honneur de faire connaitre à Leurs Excellences par la dépêche qu'il leur a écrite ce matin.

Il saisit, etc.

Le 7 septembre 1860, à Tiène-tsine.

Les commissaires impériaux au baron Gros.

Koueï-liang, Heng-fou et Heng-khi, etc.

Nous apprenons que Votre Excellence va partir pour le nord en se faisant accompagner par l'armée; toutes les populations sont dans l'épouvante. Nous savons bien, par expérience, que vos troupes ne leur feront aucun mal, mais le peuple est ignorant et ne peut être qu'effrayé. Notre devoir est d'aimer le peuple, et nous nous proposons d'aller aujourd'hui en personne au palais de Votre Excellence, pour la supplier de différer son départ. Nous la prions aussi de vouloir bien nous faire connaître l'heure où nous pourrons aller lui rendre nos hommages.

Nous souhaitons à Votre Excellence une santé parfaite et toutes sortes de prospérités.

Tiène-tsine, le 7 septembre 1860.

A Monsieur le général de Montauban, etc.

Monsieur le général,

Je viens d'apprendre d'une manière certaine que les commissaires impériaux, en nous écrivant officiellement, à lord Elgin et à moi, que Koueï-liang avait reçu de l'empereur de la Chine les pouvoirs nécessaires pour résoudre, conformément aux vœux des puissances alliées, le différend qui existe entre elles d'une part et la Chine de l'autre, avaient avancé un fait entièrement contraire à la vérité, et que les négociations à l'amiable qui avaient été entamées et qui paraissaient devoir amener une solution satisfaisante n'étaient probablement qu'une comédie honteusement jouée pour gagner du temps et éloigner, pendant quelques jours encore, du moins, le danger qui menace Pé-kin.

Dans cet état de choses, j'ai retiré des mains des commissaires impériaux le projet de convention que je leur avais soumis, et je leur ai fait déclarer que les opérations militaires, ralenties, de fait, depuis quelques jours, par condescendance pour le gouvernement chinois, allaient être reprises immédiatement avec vigueur.

L'une des éventualités prévues par nos instructions se trouve donc réalisée, car voici ce qu'elles me prescrivent :

. . . . . « S'il y avait nécessité de dépasser Tiène–tsine ou de s'y « établir pendant l'hiver, vous vous guiderez dans vos résolutions « d'après les avis et le sentiment des commandants militaires; mais « il y a une hypothèse qui, par son caractère politique, appelle à « l'avance votre examen et celui de votre collègue : il se pourrait « que le développement et le succès de nos opérations, en inspirant « à l'empereur de la Chine des craintes pour sa sécurité personnelle, « ne lui fissent prendre le parti d'abandonner sa capitale, et de se « retirer dans les parties les plus reculées de son empire. C'est là « un danger que votre prudence doit s'employer à conjurer, car il « ne saurait entrer dans nos vues de détrôner le souverain actuel de « la Chine, etc., etc. »

Je vous prie donc, Monsieur le général, de vouloir bien vous entendre avec MM. les commandants en chef des forces de Sa Majesté Britannique, et dans le cas où il vous serait démontré que les alliés, sans compromettre leur base d'opérations et avec des chances de succès, pourraient se porter sur Tung-tchaou et peut-être ensuite sur Pé–kin, je vous demanderais de vouloir bien faire marcher vos forces en avant dans le plus bref délai possible.

Ce n'est plus à Tiène–tsine qu'une convention peut être signée avec le gouvernement chinois, ce n'est maintenant qu'à Tung–tchaou; et si, dans cette dernière ville, nous éprouvions de nouvelles déceptions, il faudrait probablement aller plus loin, en évitant, s'il est possible, de faire surgir l'éventualité que le gouvernement de l'Empereur redoute, mais qui peut cependant se réaliser un jour malgré nous.

Son Excellence M. l'ambassadeur d'Angleterre écrit dans le même sens aux commandants en chef des forces de Sa Majesté Britannique, et

je vous prie, Monsieur le général, après vous être entendu avec vos honorables collègues d'Angleterre, de vouloir bien me faire connaître les mesures que vous aurez à mettre à exécution.

Recevez, etc., etc.

Nota.—Une dépêche toute semblable a été envoyée à M. l'amiral Charner, le même jour.

Le 7 septembre 1860, à Tiène-tsine.

Le baron Gros aux commissaires impériaux Koueï-liang, Heng-fou et Heng-khi, etc.

Le soussigné vient de recevoir la dépêche que Leurs Excellences lui ont fait l'honneur de lui écrire pour lui demander une entrevue et un délai. Le soussigné regrette de ne pouvoir accéder aux désirs de Leurs Excellences; mais il s'empresse de leur déclarer que les populations inoffensives n'ont rien à craindre des forces alliées, qui respecteront leurs personnes et leurs propriétés. Elles en seront prévenues par les proclamations les plus bienveillantes émanées des commandants en chef des deux armées.

Tout aurait pu se terminer à l'amiable à Tiène-tsine, et le soussigné croyait même qu'il ne restait plus qu'une simple formalité à remplir pour ramener la paix, lorsque tout a été remis en question par les autorités chinoises; mais enfin, il reste encore le moyen de nous entendre à Tung-tchaou, si des commissaires impériaux, munis de pleins pouvoirs réels, s'y présentent bientôt.

C'est encore le vœu sincère que forme le soussigné, qui ne peut être indifférent au bonheur et à la prospérité de l'empire.

Il profite de cette occasion pour, etc.

Tiène-tsine, le 7 septembre 1860.

Le baron Gros au général de Montauban.

Monsieur le général,

Je m'empresse de vous communiquer les renseignements que je

reçois en ce moment. Pé-kin est tranquille, mais rempli de hordes mongoles. L'empereur est trop malade, dit-on, pour pouvoir être transporté hors de la ville. Le parti de la résistance triomphe. San-ko-li-tsine n'a pas repris ses fonctions, mais on lui a donné deux aides de camp. L'armée de Pé-kin est toute à Tung-tchaou, que l'on fortifie. Les Tartares, dispersés à Ta-kou, campent dans les environs de Tung-tchaou au nombre de quinze à vingt mille hommes. On réunit des milices partout, et l'on veut enfin résister si nous avançons. La personne qui, arrivée ici ce matin, venant de Pé-kin, me donne ces détails, tremble de peur, et peut-être a-t-elle grossi les objets. L'abbé Delamarre la verra à quatre heures, et si j'ai de nouveaux détails, je vous les communiquerai.

Que ces nouvelles, qui expliquent peut-être la conduite que l'on a tenue envers nous à Tiène-tsine, soient vraies, fausses ou exagérées, je crois toujours devoir vous les transmettre . . . . . . . . .

Veuillez agréer, etc.

Tiène-tsine, le 8 septembre 1860.

Tout est prêt pour marcher sur Tung-tchaou, et de là sur Pé-kin, s'il le faut. Les généraux alliés croient au succès de cette expédition avec les forces dont ils disposent. Lord Elgin et son quasi-beau-frère, le général en chef de l'armée anglaise, sir Hope Grant, partent demain matin avec une avant-garde de mille hommes. Le général de Montauban et l'ambassade française quitteront Tiène-tsine après-demain matin avec trois mille hommes à peu près; le reste des armées alliées suivra par divisions; mais nous nous arrêterons à Tung-tchaou, où nous saurons s'il faut nous retirer, la paix étant conclue, ou si nous aurons à marcher sur Pé-kin. J'ai l'intime conviction que le gouvernement chinois cédera.

Il faut songer à la rude campagne que nous allons faire, et orga-

niser un convoi, louer des chariots, des chevaux et des coolies pour transporter les tentes, les bagages, les palanquins et les vivres de l'ambassade. Elle devra accompagner l'armée en pays ennemi et camper avec elle. Quelque rude que soit pour moi et à mon âge une aussi singulière campagne diplomatique, sans précédents, je crois, il n'y a pas à hésiter. Je partirai donc après-demain avec l'armée, accompagné par M. de Bastard et M. de Vernouillet, secrétaires de l'ambassade; M. de Méritens et M. l'abbé Delamarre, interprètes; le capitaine de vaisseau Tricault, commandant *le Duchayla*, le chirurgien-major Léon, de la frégate, le lieutenant de vaisseau Jaurès, aide de camp de l'amiral Charner, et M. G. de Bourboulon, jeune officier d'infanterie que le général en chef a bien voulu attacher à ma personne. Trois lettrés chinois et huit matelots du *Duchayla* compléteront la caravane, qui ne pourra marcher qu'avec l'armée, qui bivouaquera avec elle, et qui n'aura peut-être, bien souvent, pour vivre que les rations que l'intendance lui fournira. Une compagnie d'infanterie et quelques cavaliers lui serviront d'escorte et de garde, pour qu'elle ne soit pas seule et compromise si les événements la séparent de l'armée.

Voici l'itinéraire à suivre : de Tiène-tsine à Pou-kao, dix kilomètres; de ce village à Yang-tsine, dix-neuf; de Yang-tsine à Tsaï-i-tsine, vingt; de ce dernier lieu à Ho-si-hou, vingt-cinq; de Ho-si-hou à Ma-te-hou, dix-huit, et enfin de Ma-te-hou à Tung-tchaou, vingt-cinq; cette grande ville, où les jonques de Tiène-tsine arrivent par le Pé-ho, n'est qu'à dix-huit kilomètres de Pé-kin, et y est reliée par un canal et par une chaussée en dalles de granit, transportées de la Manchourie dans la province de Tcheli, terrain d'alluvion où l'on ne trouve pas un caillou.

**Pou-kao, le 11 septembre 1860.**

L'ambassade a quitté Tiène-tsine ce matin; elle s'est rendue au

quartier général, où un incendie avait éclaté dans la nuit. Plusieurs chevaux ont péri dans le feu. La marche du corps expéditionnaire a lieu dans l'ordre suivant : en tête, deux spahis, la carabine au poing ; venaient ensuite les palanquins de l'ambassade portés par des coolies, et à petite distance, le général en chef, son état-major et son porte-fanion suivis par toutes les troupes pleines de gaieté et d'entrain. On apercevait de temps en temps pendant la marche, et à une assez grande distance en avant des deux spahis, des officiers d'état-major français s'arrêtant de temps en temps, prenant des relèvements et traçant sans doute sur le papier, et pour la première fois depuis que le monde existe, les sinuosités de la route que nous parcourions souvent à travers champs. Arrivé à Pou-kao, j'ai dû passer la nuit, au milieu d'abominables idoles, dans la même pagode où est logé le général en chef.

Le lendemain, 12, une pluie diluvienne a décidé le général à ne pas lever le camp ; nous ne partirons que le 13, si la pluie cesse. Nous marcherons dans des plaines d'alluvion, sur un sol de sable vaseux. Si le temps qu'il fait durait quelques jours de suite, nos chariots et notre artillerie ne pourraient pas s'en tirer.

A 2 heures, une dépêche chinoise m'est remise par un petit mandarin à globule d'argent,. . . . . en voici le contenu :

Tsaï, prince de la famille impériale au titre de i-tsine, aide de camp de l'empereur, et Mouh, membre du grand conseil et président du bureau de la guerre, tous les deux commissaires impériaux, ont l'honneur de faire savoir à Votre Excellence qu'ils ont appris par une dépêche urgente de Koueï-liang et de ses collègues, en date du 8 de ce mois, que Votre Excellence avait l'intention de se rendre à Tung-tchaou pour y négocier la paix, et que Votre Excellence ne voulait plus avoir de rapports officiels avec eux, alors cependant que Koueï-liang et ses collègues vous disaient que par ordre de l'empe-

reur, toutes les demandes présentées par votre gouvernement pouvaient être satisfaites à l'amiable. Ils avaient, en vérité, reçu l'ordre de traiter sérieusement avec Votre Excellence et de céder sur tous les points, afin qu'après avoir signé une convention, on l'exécutât fidèlement. Mais Koueï et ses collègues, n'ayant pas su se conformer aux ordres de l'empereur, ont fait naitre mille susceptibilités, à ce point d'amener Votre Excellence à vouloir négocier à Tung-tchaou. Or, comme les deux empires désirent conclure la paix, si vous avancez jusqu'à Tung-tchaou, non-seulement Votre Excellence se fatiguera inutilement en y allant et en en revenant, mais l'armée et le peuple pourront en concevoir de l'ombrage et de l'inquiétude. Puisque toutes les clauses exigées par votre noble empire sont déjà accordées, rien ne s'oppose à ce que nous le constations dans une entrevue personnelle. Nous venons de recevoir un décret impérial qui nous ordonne de nous rendre à Tiène-tsine pour nous entendre avec Votre Excellence. Aujourd'hui même nous nous mettons en route pour cette ville, et après nous être réunis à Votre Excellence, tous les articles et toutes les conventions seront arrêtées pour consolider la paix ; c'est ce dont nous voulons vous prévenir par cette importante dépêche, écrite le 10 septembre 1860.

Yang-Tsine, 13 septembre 1860.

Partis ce matin de Pou-kao, nous sommes arrivés ici le même jour. Rien de nouveau pendant la route,. . . . . les Tartares ne se montrent nulle part. . . . . Les populations sont effrayées et fuient dans la campagne,. . . . . le village est presque désert.

Voici la réponse que j'ai faite aux nouveaux commissaires impériaux.

**Au camp de Ngane-tsine, le 11 septembre 1860.**

Le baron Gros au prince Tsaï-i-tsine et à Mouh, commissaires impériaux, etc., etc.

Le soussigné a reçu la dépêche que Leurs Excellences, etc. . . . lui ont fait l'honneur de lui écrire pour lui annoncer que l'empereur leur avait donné l'ordre de se rendre à Tiène-tsine pour s'entendre avec lui ; Leurs Excellences l'engagent en même temps à éviter les inconvénients et les fatigues d'une marche sur Tung-tchaou, et expriment la crainte que les troupes et le peuple alarmés de cette marche, de fâcheuses conséquences n'en surgissent.

Leurs Excellences savent parfaitement qu'à Tiène-tsine le soussigné a donné des preuves irrécusables de son désir de voir la paix se rétablir promptement, puisqu'il a été jusqu'à négocier officieusement avec Koueï-liang et ses collègues une convention qui avait été acceptée par eux, après plusieurs discussions particulières, et c'est lorsqu'il a fallu signer cette convention que Koueï-liang a allégué qu'il était indispensable d'en référer à Pé-kin.

La crainte d'éprouver de nouveaux retards et probablement aussi de nouvelles déceptions a déterminé le soussigné à se rendre à Tung-tchaou, où de nouvelles négociations pourront encore avoir lieu, si toutefois d'autres obstacles ne viennent encore nécessiter l'emploi de mesures plus énergiques.

Leurs Excellences savent parfaitement que le commandant en chef des troupes françaises a fait tout ce qui dépendait de lui pour prévenir les alarmes des populations ; mais si les événements que Leurs Excellences semblent appréhender devaient résulter de la détermination prise par le soussigné, ce serait le gouvernement chinois qui seul pourrait en être responsable.

Le soussigné saisit, etc.

Le 13 septembre 1860.

Une seconde dépêche des commissaires impériaux m'a été remise par M. Thurlow, attaché à l'ambassade d'Angleterre. Elle m'a été donnée en route. Le pays que nous parcourons n'est qu'un immense champ de sorgho. Les maisons, dans tous les villages, sont en terre battue; il y a quelques pagodes en briques, assez belles autrefois, mais aujourd'hui sales et délabrées. Lord Elgin me fait dire que les mandarins vont nous demander de faire camper les troupes à Ho-si-hou, et d'aller traiter avec eux à Ma-té-hou; nous irions ensuite signer la paix à Tung-tchaou et échanger les ratifications des traités de 1858, à Pé-kin, escortés par un millier d'hommes de chaque nation. Si cet arrangement est proposé de bonne foi, il faut l'accepter : nous aurions tout à perdre si nous réduisions le gouvernement chinois au désespoir.

Nous partirons demain pour Ho-si-hou. L'abbé Deluc se place, à cheval, entre les deux spahis et mon palanquin; il se rend très-utile; il plaît aux Chinois, dont il provoque souvent le rire.

Voici la dépêche dont je viens de parler:

Tsaï, prince de la famille impériale au titre de i-tsine, adjudant de l'empereur, et Mouh, membre du conseil intime et président du bureau de la guerre, etc., ont l'honneur de vous faire la communication suivante :

Nous avons, mon collègue et moi, reçu respectueusement les ordres de l'empereur, qui daigne nous nommer ses plénipotentiaires pour aller à Tiène-tsine conférer avec Votre Excellence.

Toutes les demandes que vous avez faites ont été accordées le 10 septembre; nous vous avons écrit une dépêche à ce sujet, et nous pensons qu'elle a été bien comprise. Nous apprenons cependant que Votre Excellence s'avance de Tiène-tsine avec des forces militaires et d'une façon vraiment inquiétante. Puisque votre gouvernement et

celui de la Chine veulent conclure une paix éternelle et s'entendre sur les clauses d'un traité, à quoi bon cette marche guerrière? Si vous faites avancer des troupes, ce n'est plus la paix que vous voulez, et dans cet état de choses il ne serait pas convenable que nous continuassions notre voyage. Nous vous prions donc de faire rentrer vos troupes à Tiène-tsine, afin de constater qu'il n'y a aucune inimitié entre nous, et pour que nous puissions nous rendre aussi dans cette ville, y négocier et y conclure à l'amiable, avec vous, une paix éternelle. Si vous voulez encore traiter sur les bases déjà convenues, sans exiger de nouvelles conditions, nous, qui différons de Koueï-liang, nous ne manquerons pas à notre parole.

Si Votre Excellence veut absolument avancer avec une armée et ne consent pas à la faire rétrograder, elle prouvera que ses intentions ne sont pas pacifiques; alors, s'il surgissait quelque conflit entre les troupes et les garnisons qui se trouvent dans les environs de Ho-si-hou, il y aurait de grands obstacles à un arrangement prochain, et ce conflit, il nous serait impossible de nous engager à le prévenir. Nous espérons que Votre Excellence voudra bien prendre ceci en considération.

Nous sommes arrivés à Ma-té-hou, et nous attendons la réponse de Votre Excellence. Nous espérons qu'elle nous annoncera la retraite des troupes françaises à Tiène-tsine, afin de pouvoir y aller immédiatement nous-mêmes.

Cette communication est adressée à Son Excellence M. le baron Gros, etc.

Le 11 septembre 1860.

Yang-tsine, le 12 septembre 1860.

Le baron Gros aux commissaires impériaux, etc.

Le soussigné a reçu à Yang-tsine la dépêche que Leurs Excel-

lences, etc., lui ont fait l'honneur de lui écrire le 11 septembre, dépêche dont il est utile de rappeler le contenu. Le soussigné voit avec un vif chagrin que le gouvernement chinois semble vouloir encore ne pas comprendre la position dans laquelle son manque de loyauté l'a placé. Le soussigné s'en réfère donc à toutes les dépêches qu'il a eu l'honneur d'écrire aux autorités chinoises depuis son arrivée dans le golfe de Pé-tcheli.

Les hostilités commencées à cette époque n'ont point été suspendues, par cette seule raison que la Chine n'a pas encore donné à la France les satisfactions qu'elle exige ; mais ces hostilités ont été un moment ralenties de fait, sinon de droit, et par bienveillance pour le gouvernement chinois, lorsqu'à Tiène-tsine le soussigné a cru pouvoir espérer que la paix allait être rétablie sérieusement.

Déçu dans ses espérances, le soussigné a dû demander aux commandants en chef des forces françaises d'activer les hostilités, et si, à son arrivée à Tung-tchaou, où il compte se rendre, les commissaires impériaux accèdent enfin de bonne foi aux demandes qui ont été faites, la paix sera rétablie, les hostilités cesseront, et l'ambassadeur, accompagné seulement de l'escorte convenable à son rang, se rendra amicalement à Pé-kin pour y échanger les ratifications du traité de Tiène-tsine. Si, au contraire, le gouvernement chinois, méconnaissant encore ses véritables intérêts, permettait que l'on cherchât à entraver la marche des troupes qui se rendent à Tung-tchaou, les hostilités continueraient au delà de cette ville, et l'*armée marcherait immédiatement sur Pé-kin.*

Que Leurs Excellences choisissent donc : ou la paix à Tung-tchaou, ou la guerre avec ses conséquences. Le gouvernement chinois devrait comprendre qu'en dernier résultat elles ne peuvent pas lui être favorables.

Le soussigné saisit, etc.

Ho-si-hou, le 14 septembre 1860.

L'ambassade et l'armée sont arrivées aujourd'hui à Ho-si-hou, très-grand village presque entièrement déserté par les habitants. Lord Elgin y est établi depuis la veille dans une bonzerie d'une grande beauté et parfaitement en ordre. Le général en chef a établi son quartier général dans une pagode hors le village sur la route de Pé-kin. J'ai pu me loger chez un riche maître d'école qui a abandonné sa maison, malgré la sécurité que lui offrait ma présence chez lui et mes prières réitérées.

Une lettre de M. Parkes, envoyé en avant à Ma-té-hou, par lord Elgin, annonce que les commissaires impériaux ont fui vers Tung-tchaou, et qu'il va les y rejoindre un drapeau blanc à la main.

M. Wade, le second interprète de lord Elgin, accompagnera M. Parkes.

Dans la journée, un mandarin de haut rang nommé Lâne, ancien taotaï de Canton, a apporté sa carte chez moi; il a dit que lord Elgin n'avait pas pu le recevoir parce qu'il n'avait aucun interprète auprès de lui. Un peu plus tard, trois mandarins, de rang inférieur, m'ont apporté une dépêche des deux nouveaux commissaires, dont l'un, le prince Tsaï, est proche parent de l'empereur. J'ai envoyé une traduction de cette dépêche à lord Elgin. La voici :

Le 13 septembre 1860.

Le prince Tsaï et le ministre Mouh, etc., au baron Gros.

Tsaï, prince de la famille impériale, au titre de i-tsine, adjudant de l'empereur, et Mouh, membre du conseil privé et ministre de la guerre, font la communication suivante :

Nous avons reçu, le 13 septembre, la réponse en date du 11 du même mois, dans laquelle Votre Excellence nous annonce que ne voulant éprouver aucun retard, elle a l'intention de se rendre à Tung-

tchaou ; et, par ordre de l'empereur, nous avons quitté la capitale pour venir nous entendre avec Votre Excellence, et comme nous désirons sincèrement voir la paix se rétablir entre la Chine et votre noble empire, nous demandons à entrer en conférence avec Votre Excellence pour établir cette paix et la rendre durable.

Nous devons vous dire que les troupes chinoises qui tiennent garnison au nord de Ho-si-hou n'obéissent qu'à leurs chefs militaires, et que nous n'avons aucune autorité sur elles, et comme nous venons d'apprendre que les troupes qui accompagnent Votre Excellence sont arrivées à Ho-si-hou, nous craindrions, si elles se trouvaient en présence des nôtres, qu'un conflit ne devînt inévitable, ce qui rendrait peut-être inutile le vif désir que nous avons de rétablir la paix. Ne serait-ce pas à regretter ?

Nous avons remarqué, dans la dépêche que Votre Excellence nous a écrite le 11 septembre, que son désir était de s'avancer jusqu'à Tung-tchaou. Loin de nous opposer à ce que les intentions de Votre Excellence se réalisent à ce sujet, nous voulons, au contraire, nous entendre avec elle. Si elle consent à faire camper son armée dans les trois villages de Yang-tsine, Tsaï-tsène et Ho-si-hou, sans qu'elle avance plus loin, Votre Excellence, suivant ce qui a été convenu à Tiène-tsine au sujet de son voyage à Pé-kin, pourra se rendre dans cette dernière ville avec une suite peu nombreuse et sans armes, et venir à Tung-tchaou pour s'y entendre avec nous sur tous les articles de la convention auxquels nous donnons notre assentiment, et que nous pourrions rédiger, signer et sceller avant que Votre Excellence se rendît dans la capitale pour y procéder à l'échange des ratifications du traité ; et, pour éviter des retards, les autorités chinoises seront chargées de procurer à Votre Excellence des chariots et tout ce qui sera nécessaire pour faciliter son voyage. Nous la prions donc de vouloir bien nous faire connaître le nombre de per-

sonnes qui l'accompagnent, afin que tout soit prêt d'avance, et nous donnerons à Votre Excellence une escorte qui sera chargée de prévenir les autorités militaires de n'apporter aucun obstacle au voyage de Votre Excellence, et, afin qu'elle puisse partir le plus tôt possible, nous ordonnons aux fonctionnaires chinois de réunir tout ce qui pourrait être nécessaire à vos troupes et de le faire parvenir dans leurs camps. Nous souhaitons vivement qu'après tant de preuves de bon vouloir, le désir que nous avons de conclure la paix ne soit pas déçu, et nous aimons à croire que le même sentiment anime Votre Excellence. Nous serons heureux de recevoir une prompte réponse.

Importante communication faite à Son Excellence M. le baron Gros.

Ho-si-hou, le 14 septembre 1860.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

J'attends, pour répondre aux commissaires impériaux que M. Parkes et M. Wade soient de retour. Je crois que le gouvernement chinois veut enfin céder ; mais la dépêche des mandarins ne me plaît pas ; leurs réflexions sur les soldats tartares, *dont ils ne sont pas les maîtres*, leur demande de ne pas armer notre escorte, ce qui est une folie, doivent nous donner à penser.

Ho-si-hou, le 14 septembre 1860.

Le baron Gros au général de Montauban.

Monsieur le général,

Je m'empresse de vous envoyer les nouvelles que je reçois à l'instant même. Trois mandarins viennent de me remettre une dépêche des deux nouveaux commissaires que M. Parkes n'a plus trouvés à Ma-té-hou, et qui avaient, disait-on, pris la fuite. Le gouvernement chinois veut la paix, et puisque nous demandons à la signer à Tung-tchaou, les commissaires nous y attendent; ils parlent encore de

troupes tartares, sur lesquelles, disent-ils, ils n'ont aucune autorité, et demandent que les nôtres ne dépassent pas Yang-tsine et Ho-si-hou, villages que nous occupons aujourd'hui. Si nos troupes y campent, les mandarins pourvoiront à leurs approvisionnements; s'il faut des chariots et des chevaux pour aller pacifiquement à Tung-tchaou et à Pé-kin, on les fournira avec escorte, et on s'occupera du logement des ambassadeurs. Mais on demande que leur escorte ne soit pas considérable et *marche sans armes*. Voilà à peu près ce que M. l'abbé Delamarre vient de lire à la hâte; mais, dès que j'aurai une traduction de la dépêche dont il s'agit, je vous en enverrai une copie. Nous pensons, lord Elgin et moi, que si les hostilités doivent cesser, nos troupes ne devraient pas aller au delà de Ma-té-hou, abominable village sans abri ni maisons, au dire de M. Parkes, qui a écrit de ce lieu hier au soir; mais si les commandants en chef, seuls juges compétents en pareille matière, veulent rester ici ou dans les environs, ce serait d'autant plus facile que les approvisionnements peuvent venir par le Pé-ho, et si l'on s'y trouve bien, il n'y aurait aucun inconvénient à s'y établir jusqu'au moment où, notre mission terminée à Pé-kin, un mouvement de retraite s'opérerait sur Tiène-tsine . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Nous resterons probablement deux ou trois jours ici, lord Elgin et moi, et dès que nous aurons pris un parti, nous ferons connaître aux commandants en chef la situation nouvelle.

**Ho-si-hou, le 13 septembre 1860.**

Un messager du mandarin Lâne, dont il a été question plus haut, a été arrêté par une patrouille de Sykes, au moment où il quittait furtivement le camp des alliés pour prendre la route de Tung-tchaou.

On a trouvé sur lui une dépêche adressée au Tao–taï de cette ville. En voici quelques extraits qui ont un intérêt incontestable.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

« Hier matin, aussitôt après mon arrivée à Ho–si–hou, je me suis « occupé de la grande affaire, c'est–à-dire d'empêcher, s'il était pos– « sible, le mouvement en avant des troupes alliées, et de connaître « les motifs qui ont déterminé l'Angleterre à refuser notre dépêche. « Je vous ai tout de suite expédié un messager avec prière de trans– « mettre cette nouvelle au prince Tsaï et à son collègue, et je dois « croire qu'ils l'ont reçue. Parkes n'étant pas de retour, j'ai trouvé « un expédient pour faire arriver à l'Angleterre la dépêche en ques– « tion, et je puis vous assurer qu'elle est aujourd'hui entre ses mains. « Je sais qu'il (lord Elgin) en a parfaitement compris le sens, et il « attend le retour de Parkes pour y répondre. C'est là ce qui me re– « tient ici. Vers midi ou deux heures l'envoyé français, baron Gros, « est arrivé, et j'ai su par ses interprètes qu'il avait reçu la dernière « dépêche. Je suis allé ce matin chez lui pour demander une ré– « ponse ; on m'a dit qu'il fallait attendre le retour de Parkes et des « autres interprètes, et que les deux empires donneraient leur ré– « ponse en même temps. Je crois la pensée française conciliante. J'ai « dit que puisque l'on voulait négocier la paix et la conclure, il était « indispensable de ne plus faire avancer les armées et de les faire « camper à Ho–si–hou. Je crois que ces propositions seront accep– « tées. On m'a dit que pour le voyage à Tung–tchaou la suite des « ambassadeurs serait de deux mille hommes, avec leurs armes, car « une escorte désarmée, m'a–t–on répondu, ressemblerait à des Chi– « nois qui marcheraient sans chapeau ! On a ajouté que l'on partirait « sans canons, que la première étape serait à Ma-té-hou et la seconde « à Tung–tchaou. On a dit aussi que sur la route on ne trouvait pas « de provisions à acheter et qu'on espérait que nous nous chargerions

« d'en faire réunir . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

« . . . . . Aussitôt après mon arrivée ici, j'ai trouvé la campagne « couverte de troupes. Je suis allé les voir ; elles ont toutes une allure « martiale et laissent circuler dans leur camp en toute liberté. Elles « se vantent de protéger le pays, mais en réalité elles le pillent par- « tout. La misère du peuple est affreuse, et si l'on peut conclure la « paix, il n'y aura personne qui ne se jette à genoux aux pieds de « l'empereur, pour le remercier de ce bienfait.

« Comme je suppose que toute la route, jusqu'à Tung-tchaou, est « couverte de camps, il faut songer à ce que l'on doit faire dans ces « circonstances. Je vous conjure de presser le prince et son collègue « d'aviser à ce que sur la route il ne surgisse aucune nouvelle com- « plication. Hier, quand je suis venu ici, j'ai rencontré des cavaliers « qui m'ont accompagné jusqu'à Ngan-ping et autres lieux, et qui « s'approchaient beaucoup trop d'Ho-si-hou.

« Veuillez, etc. »

M. Parkes et M. Wade sont revenus de Tung-tchaou, où ils ont vu les commissaires impériaux. Ils vont y retourner, et j'enverrai de mon côté M. de Bastard avec la convention de paix toute préparée. M. de Méritens et M. l'abbé Deluc, que le général de Montauban me prie d'adjoindre à mon interprète, accompagneront M. de Bastard. L'abbé Delamarre restera ici : il faut toujours auprès de moi quelqu'un qui puisse rendre possibles mes communications avec les Chinois.

**Ho-si-hou, le 16 septembre 1860.**

Le baron Gros au général de Montauban.

Monsieur le général,

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

M. Parkes est revenu de Tung-tchaou, où il a eu une conférence

de huit heures avec les commissaires Tsaï et Mouh. Il les a trouvés pleins de mauvais vouloir. J'attends d'eux une dépêche dont je connais d'avance le contenu. La seule modification apportée aux projets antérieurs serait que nos troupes pussent avancer jusqu'à six milles au delà de Ma-té-hou, village dénué de toute ressource, tandis que dans le lieu dont je parle et dont je n'ai pas retenu le nom, on trouve tout ce qu'il faut pour bien établir un camp et l'approvisionner. Une réponse, concertée entre lord Elgin et moi, sera faite dans la journée, et j'aurai l'honneur de vous en envoyer une copie.

Le village dans lequel je suis est désert, aucun achat ne peut s'y faire, tout a été pillé par des bandes chinoises, et je me trouverais dans le plus grand embarras si cette situation devait se prolonger. J'aurai l'honneur de vous écrire pour vous demander de considérer mes coolies, mes chariots et le personnel de l'ambassade comme faisant partie de l'armée, et de vouloir bien me faire fournir les rations qui me sont indispensables. Cet état de choses, du reste, ne saurait durer, et peut-être une marche en avant sera-t-elle nécessaire pour que les Chinois n'interprètent pas mal le temps de repos que nous prenons ici. J'espère trouver un moment aujourd'hui pour aller m'entretenir de tout cela avec vous.

Mes quarante coolies et leurs chefs ont déserté, ou peut-être ont été chassés par les Sykes : quelques personnes le croient.

J'ai vu M. Wade, hier au soir, chez lord Elgin. Il m'a raconté son entrevue avec les commissaires impériaux à Tung-tchaou. Le prince Tsaï a une figure méchante et fausse, il est jeune et poli ; Mouh est calme, rusé, et paraît assez conciliant; ils ont accédé à tout, bien qu'ayant assuré ne pas connaître le projet de convention de Tiène-tsine. Ils ont beaucoup insisté sur ce que le titre de prince de la famille impériale valait tous les pleins pouvoirs du monde. Ils ont demandé avec instance que les troupes alliées ne dépassassent pas

une ville située à cinq milles avant d'arriver à Tung-tchaou, et sur ce que l'escorte des ambassadeurs ne fût pas de plus de mille hommes, et sans canons . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Je ferai partir M. de Bastard, M. de Méritens et l'abbé Deluc demain matin pour aller porter mes dépêches à Tung-tchaou.

Veuillez agréer, etc.

Hou-si-ho, le 15 septembre 1860.

Instructions données au comte de Bastard.

Je prie M. de Bastard de vouloir bien se rendre avec M. de Méritens à Tung-tchaou, pour y porter mes dépêches aux commissaires impériaux et avoir une entrevue avec eux.

Je remets à M. de Bastard, outre mes dépêches, le projet de convention préparé à Tiène-tsine, en français et en chinois.

Il faudra parler des pleins pouvoirs dont les commissaires impériaux doivent être munis. . . . . Ceux qui avaient été donnés en 1842, à Ky-ing, et à Koueï-liang, en 1858, étaient bons, nous devons exiger qu'on en produise de semblables.

Une convention de paix, identique à celle qui avait été préparée à Tiène-tsine, devra être signée à Tung-tchaou.

Les troupes françaises n'entreront pas dans cette ville, et devront camper à une distance de cinq milles au moins, avant d'y arriver.

Elles n'avanceront pas si les négociations se poursuivent pacifiquement.

Après l'échange des ratifications du traité dans Pé-kin, l'armée se retirera à Tiène-tsine.

Une escorte de mille hommes sans artillerie accompagnera l'ambassadeur dans Pé-kin comme à Tung-tchaou.

Les commandants en chef et leur suite viendront avec l'ambassadeur dans Pé-kin, s'ils le veulent.

Un local convenable sera préparé pour l'ambassadeur et pour les commandants en chef dans les villes où ils devront passer la nuit.

L'ambassadeur paiera les vivres et les provisions qu'on lui procurera.

S'il a besoin de chariots, de coolies ou de chevaux, on les lui fournira ; il en paiera la valeur ou la location.

Des marchés seront établis dans les camps, le plus tôt possible. Tout sera payé comptant et à prix débattu.

M. de Bastard voudra bien donner au prince Tsaï tous les détails possibles sur le personnel et le matériel qui accompagnent l'ambassadeur.

Bien dire que nous voulons sincèrement la paix, mais une paix qui satisfasse à toutes les exigences de la France.

Être très-bienveillant pour les commissaires, très-respectueux pour le prince, mais très-ferme en même temps. . . . . Parler surtout de l'accord qui existe entre les deux ambassadeurs alliés, dont toutes les démarches sont concertées d'avance.

Me rapporter la réponse des commissaires impériaux au moment même où M. de Bastard la recevra. M. Parkes retourne ce soir auprès d'eux.

Le lieu près de Tung-tchaou que nos troupes ne dépasseront pas se nomme, je crois, Tchan-kia-ouang.

M. l'abbé Deluc, interprète de M. le général de Montauban, accompagnera M. de Méritens.

Je n'ai pas besoin de dire à M. de Bastard que si les commissaires mettent en avant quelque proposition nouvelle, il ne devra la recevoir que pour me la transmettre.

Le 15 septembre 1860.

*Signé :* Baron Gros.

Ho-si-hou, le 16 septembre 1860.

Le baron Gros aux commissaires impériaux, etc.

Dépêche confiée à M. de Bastard.

Le soussigné, etc., a reçu la dépêche que Leurs Excellences lui ont fait l'honneur de lui écrire, le 13 de ce mois, pour lui dire que tout serait préparé à Tung-tchaou pour l'y recevoir afin que, dans des conférences tenues ensemble, les plénipotentiaires français et chinois puissent s'entendre sur les articles qui ont été convenus officieusement à Tiène-tsine, au sujet du rétablissement de la paix, et qu'après avoir préparé, signé et scellé la convention dont il s'agit, et que Leurs Excellences déclarent accepter dans toutes ses clauses, le soussigné pourrait se rendre à Pé-kin, où tout serait préparé aussi pour sa réception avec la suite et l'escorte qui l'accompagneraient. Mais Leurs Excellences demandent que les troupes françaises, dont une partie est déjà arrivée à Ho-si-hou, ne remontent pas plus au nord, et campent dans les environs de ce village, où les autorités chinoises leur enverront les provisions dont elles pourraient avoir besoin. Leurs Excellences font observer au soussigné que les troupes dans le nord ne dépendant que des autorités militaires qui les commandent, les commissaires impériaux n'ont aucune action sur elles, et que si un conflit avait lieu, il pourrait nuire au désir qui anime le gouvernement chinois de conclure la paix. Enfin, Leurs Excellences demandent que le soussigné, en se rendant à Tung-tchaou et à Pé-kin, ne se fasse accompagner que d'une faible escorte, sans armes. Leurs Excellences offrent aussi au soussigné de lui faire parvenir des chariots et d'autres moyens de transport qui pourraient lui être utiles, et une escorte pour l'accompagner. Leurs Excellences finissent leur dépêche en exprimant le vif désir qu'elles éprouvent de voir la paix se rétablir, et elles sont persuadées que les sentiments du soussigné, à ce sujet, sont identiques aux leurs.

Leurs Excellences ne font que rendre justice au soussigné en ne doutant pas du vif désir qui l'anime de voir la paix se rétablir promptement entre les deux nations; mais il ne peut vouloir que d'une paix qui satisfasse à toutes les demandes de la France, d'une paix qui soit garantie par des actes, car l'expérience a démontré combien peu le gouvernement chinois était fidèle à sa parole.

Par esprit de conciliation et à la prière de Leurs Excellences, le soussigné consent à demander au général en chef que l'avant-garde de l'armée française, arrivée déjà à Ho-si-hou, n'entre pas dans Tung-tchaou, et qu'elle campe à cinq ou six milles en deçà de cette ville. Quant au soussigné, il se rendra à Tung-tchaou avec l'escorte convenable à son rang, et les commandants en chef accompagneront le soussigné à Pé-kin avec un millier d'hommes d'élite.

Cette dépèche sera remise à Leurs Excellences par le comte de Bastard, premier secrétaire de l'ambassade de France, accompagné par deux interprètes. Il donnera à Leurs Excellences toutes les explications nécessaires, et on pourra prendre les arrangements qui seraient de nature à faciliter le voyage du soussigné à Tung-tchaou et à Pé-kin.

Le soussigné espère ainsi que la paix sera bientôt rétablie, et que rien ne sera fait maintenant par les autorités chinoises pour tromper cet espoir.

Le soussigné, etc., etc.

Ho-si-hou, le 17 septembre 1860.

J'ai quitté la maison que j'occupais dans le village, la seule qui n'ait pas été pillée; j'y ai laissé une demi-compagnie de garde; je suis allé m'installer dans la pagode qu'avait occupée le général de Montauban, parti ce matin pour aller camper aux lignes convenues près de Tchan-kia-ouang. J'ai versé dans les caisses de l'armée la mon-

naie de cuivre trouvée dans la maison que j'habitais, maison qui sera pillée de fond en comble dès que nous l'aurons évacuée. La somme, dont j'ai demandé un récépissé au trésor de l'armée, sera rendue au propriétaire dès que cela sera possible. Elle s'élève à cent soixante mille sapèques.

M. de Bastard, M. de Méritens et M. l'abbé Deluc sont partis ce matin à cinq heures pour Tung-tchaou, comme parlementaires et avec escorte.

Tous les coolies et les chariots de lord Elgin ont déserté pendant la nuit. Il attend comme moi que l'armée et les autorités chinoises lui viennent en aide.

**Ho-si-hou, pagode extérieure, le 18 septembre 1860.**

Camp du général Collineau, arrivé la veille avec un millier d'hommes.

Nous avons entendu des coups de fusil tirés dans le village; M. Georges de Bourboulon, que j'y ai envoyé en reconnaissance, m'annonce que douze ou quinze cents pillards chinois ont envahi Ho-si-hou et blessé le factionnaire anglais placé au mont-de-piété. Les Sykes ont chargé les pillards, en ont tué quinze, blessé une vingtaine et pris cinquante parmi lesquels se trouvent plusieurs de nos coolies enrôlés à Tiène-tsine.

On me prévient que l'on entend une forte canonnade dans la direction de Tchan-kia-ouang, où se sont portés les généraux alliés pour y camper. Un Syke traverse le camp à toute bride pour se rendre à Ho-si-hou. Il m'indique, par signe, et tout en galopant, que l'on se bat dans le nord. Nous n'entendions plus le canon depuis une heure lorsque M. de Bastard est revenu de Tung-tchaou. Il m'a dit que pour se conformer aux instructions si précises que je lui avais données, et malgré l'insistance de ses compagnons de voyage

qui voulaient attendre qu'il fît jour pour quitter Tung-tchaou, il en était parti à deux heures du matin, au moment même où il avait reçu du prince Tsaï une réponse à mes dépêches. La route, qu'il avait trouvée entièrement libre en allant à Tung-tchaou, était, à son retour, couverte par l'armée de San-ko-li-tsine, et il a pu la traverser sans qu'un mot désagréable lui ait été dit. Arrivé auprès du général de Montauban, qu'il a trouvé prenant ses dispositions pour être prêt à faire face aux éventualités qui semblaient se préparer, puisque les armées alliées allaient se trouver en présence des forces tartares, et après être resté une heure avec lui, il est venu me rejoindre au bivouac où je suis en ce moment. M. de Bastard avait déjà dépassé et perdu de vue l'armée française lorsqu'il a entendu trois coups de canon, et bientôt après le bruit d'un engagement dans toute la plaine. On m'assure que les Tartares avaient entouré et tué un agent comptable de l'armée et son chasseur d'escorte qui revenaient de Tung-tchaou en compagnie du colonel anglais Walker, qui, blessé, avait pu fuir, et sur lequel les Tartares avaient tiré trois coups de canon, à la suite desquels le combat s'était engagé sur toute la ligne. L'ennemi avait démasqué alors soixante-dix pièces de canon, soutenues par une nombreuse cavalerie; mais au bout d'une heure, il était mis en déroute et laissait entre les mains du général de Montauban la presque totalité de son artillerie. Un jeune officier, fils du baron de Damas, ancien ministre des affaires étrangères sous la Restauration, a été tué pendant ou après l'action : telle est du moins la version qui m'arrive.

Je crois les commissaires impériaux étrangers à cette trahison de San-ko-li-tsine, qui a voulu encore tenter la fortune. Les dépêches chinoises, citées déjà, nous prévenaient que l'autorité civile n'avait aucune action sur l'armée, et qu'elle redoutait qu'une collision ne vînt compromettre l'entente qui s'était établie entre la Chine et les alliés.

Pas un message n'arrive des mandarins, et je suis vivement inquiet sur le sort de M. Parkes, de l'abbé Deluc, de M. Bowlby, le correspondant du *Times*, du colonel de Grandchamp, de M. d'Escayrac, de M. Dubut, l'intendant de l'armée, de M. Loch et des cavaliers alliés qui leur servaient d'escorte ; tout est à craindre pour eux si, en revenant au camp, ils ont rencontré les masses tartares fuyant en désordre et exaspérées par leur défaite.

Voici la dépêche que m'a rapportée M. de Bastard.

Ho-si-hou, le 17 septembre 1860.

Tsaï, prince d'I-tsine, et Mouh font la communication suivante au baron Gros, etc.

Le premier secrétaire de votre ambassade, le comte de Bastard, est arrivé aujourd'hui à Tung-tchaou accompagné par deux interprètes, et nous a remis une dépêche dont nous avons parfaitement compris le sens.

Quant aux huit articles qui ont été récemment convenus à Tiène-tsine et qui nous ont été présentés par les interprètes, il n'en est pas un auquel nous ne puissions donner notre assentiment. Les pouvoirs dont nous sommes investis ne peuvent être comparés, pour leur étendue, à aucun de ceux qui ont été donnés antérieurement à d'autres négociateurs.

J'ai reçu de l'empereur l'ordre d'arranger les affaires de manière à rétablir la paix entre les deux empires, et c'est pour cela que je consens à tout ce que Votre Excellence me demande : mes paroles sont sincères !

Quand Votre Excellence se rendra à Tung-tchaou, je la prie de se faire escorter par le même nombre d'hommes qui y accompagneront le représentant de l'Angleterre. Le reste des troupes ne devra pas s'avancer jusqu'à Tchan-kia-ouang, et devra camper à cinq lis (deux

kilomètres) au sud de cette ville. Dès que la convention dont il s'agit aura été signée et scellée, il sera interdit à votre armée de faire un pas de plus en avant, et vos troupes recevront ensuite l'ordre de se retirer.

Cette importante communication est adressée à Son Excellence M. le baron Gros.

Ho-si-hou, le 18 septembre 1860.

Le baron Gros au général de Montauban.

Monsieur le général,

Nous sommes sans nouvelles des événements de la journée; mais M. de Bastard, qui arrive de Tung-tchaou, m'assure que l'engagement dont nous avons entendu le bruit a eu lieu en deçà des lignes que nous nous étions engagés à ne pas dépasser. Il y a donc eu agression de la part des Tartares de San-ko-li-tsine, qui a peut-être voulu jouer sa dernière carte. Lord Elgin est, comme moi, sans nouvelles; mais il m'a fait dire ce matin qu'il croyait que la cavalerie anglaise ayant dépassé, sans le savoir, la ligne où elle devait s'arrêter, avait provoqué la lutte. Nous attendons avec impatience de connaître le résultat du conflit qui a eu lieu, et quel aura été l'effet produit sur l'esprit des commissaires impériaux. La dépêche qu'ils m'ont écrite est bonne, mais elle est antérieure à l'affaire du jour.

Je renverrai M. de Méritens à Tung-tchaou pour avoir des porteurs de palanquin ; je ne puis pas bouger sans coolies, et je voudrais que les autorités chinoises, qui me l'ont promis, m'en envoyassent quarante avec quelques chariots, et cela le plus tôt possible. Lord Elgin attend aussi des moyens de transport. Les coolies ne devraient venir que conduits par un petit mandarin ayant toute autorité sur eux.

Nous avons eu aussi nos coups de fusil. Douze ou quinze cents pillards chinois sont entrés à Ho-si-hou et se sont jetés sur le factionnaire anglais placé au mont-de-piété ; ils l'ont blessé, mais il s'est

dégagé et a tué un Chinois; quelques patrouilles accourues au feu ont chargé les bandits, en ont tué douze ou quinze, blessé une trentaine et pris cinquante. Mon ancienne maison est toujours gardée par une demi-compagnie; c'est le seul lieu qui n'ait pas été pillé; mais après notre départ tout sera ravagé, je n'en puis douter.

Qu'avez-vous fait, et dans quelle position va nous placer l'affaire d'aujourd'hui? C'est ce que je saurai probablement demain. . . . .

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Veuillez agréer, etc.

Ho-si-hou, le 18 septembre 1860.

Le baron Gros au général de Montauban.

Monsieur le général,

Je reçois à l'instant même la lettre par laquelle vous me faites connaître l'attaque qui a eu lieu hier, et qui me prévient en même temps que tout le camp de Ho-si-hou va se mettre en marche pour aller vous rejoindre; mais aucune disposition ne m'est indiquée qui puisse me permettre de partir avec lui. . . . . . Tous mes coolies ont disparu, et je vais demander au général Collineau de m'en prêter s'il le peut. Lord Elgin vient de partir avec cinquante Sykes . . . . . .

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Nous pensons, mon collègue et moi, que les alliés peuvent maintenant marcher sur Tung-tchaou ; mais il faudrait épargner la ville, et nous y signerions la convention préparée à Tiène-tsine; nous ne nous porterions alors en armes sur Pé-kin que dans le cas peu probable d'une nouvelle perfidie de la part des Chinois.

Lord Elgin, inquiet sur le sort de M. Parkes, retenu prisonnier dans Tung-tchaou, est parti à cheval avec ses Sykes, et vous aura vu avant que cette lettre vous parvienne. Nous sommes convenus ensemble de la marche à suivre dans les circonstances actuelles. Il laisse tous ses bagages sous la garde d'une forte escorte à Ho-si-hou.

J'ai le cœur navré de tout ce que vous me faites pressentir, et j'ai bien peur qu'arrêtés par les Tartares en pleine déroute, ces derniers n'aient sacrifié le pauvre abbé Deluc et les autres Européens qui se sont trouvés sur leur passage. Quelque dure que soit la leçon que viennent de recevoir les Chinois, elle est bien chèrement payée.

Heng-khi, le sous-commissaire, devait m'envoyer aujourd'hui des coolies et des chariots ; mais les événements d'hier ont dû tout bouleverser, et je ne crois pas que M. de Méritens, parti ce matin de Tung-tchaou, puisse me ramener des moyens de transport. Je vais donc me mettre entre les mains du général Collineau. . . . . . . .

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Veuillez agréer, etc.

**Bivouac de Ta-tsine-chouan, le 19 septembre 1860.**

Le général Collineau a quitté Ho-si-hou le 19, avec son petit corps d'armée, pour aller rejoindre le général en chef. L'amiral Charner, arrivé par la rivière, a eu l'obligeance de me donner ses porteurs de palanquin, dont il n'a plus besoin, et j'ai pu marcher avec l'armée. M. de Méritens et le chirurgien du *Duchayla* sont partis à six heures pour retourner à Tung-tchaou et presser les mandarins de m'envoyer des chariots et des coolies.

Nous ne sommes arrivés à Ta-tsine-chouan qu'à neuf heures du soir. Je suis campé très-loin du quartier général, dans une grande habitation dont toutes les chambres sont encombrées de meubles, de vêtements, de maïs, de sorgho, de porcelaines brisées. Les Tartares ont passé par là et ont tout dévasté. J'y ai trouvé des balles, de la poudre, des insignes militaires et quelques dominos en cuivre jaune dont les points, identiques à ceux de ce même jeu chez nous, sont creusés dans le métal. Une compagnie de chasseurs à pied, sous les

ordres de M. de Linières, est chargée de veiller à la sûreté de l'ambassade.

Les nouvelles qui nous parviennent ici sont fâcheuses. M. Parkes, l'abbé Deluc, le colonel de Grandchamp, ne sont pas arrivés au camp, on ne sait ce qu'ils sont devenus. Les généraux en chef ont écrit hier au tao-taï de Tung-tchaou pour lui demander de faire revenir les absents dans leurs camps respectifs, et le rendre responsable de ce qui pourrait leur arriver. C'est M. Wade qui a dû porter le message à Tung-tchaou.

Lord Elgin, M. Wade, M. Reboul, le caïd Osman et le colonel Folley se sont trouvés réunis chez moi par hasard; M. Wade a été invité à raconter ce qu'il avait fait hier à Tung-tchaou : « Arrivé avec son escorte devant les vedettes ennemies, il s'est avancé seul en montrant la dépêche dont il était porteur. Le cavalier tartare auquel il s'adressait s'est mis à rire, et l'ayant couché en joue, a fait feu sur lui et a rechargé son arme. M. Wade s'est retiré et s'est présenté à une autre porte, où il a été introduit sans obstacle et mené devant le préfet de la ville (le tao-taï); il a trouvé ce fonctionnaire parfaitement calme et très-étonné que l'on n'eût pas des nouvelles de M. Parkes et de ses compagnons, qui avaient quitté la ville, a-t-il dit, *bien avant le combat!* M. Wade a su que le prince et le ministre de la guerre étaient partis de Tung-tchaou, pour se rendre auprès de San-ko-li-tsine. Le tao-taï a dit qu'il allait répondre aux lettres des commandants alliés.

Lord Elgin est fort affecté; le sort de M. Parkes, que les Chinois exècrent, l'inquiète beaucoup. Parkes à lui seul vaut une armée, m'a-t-il dit plusieurs fois. Plus nous songeons à ce qui vient de se passer, moins il y a à hésiter : il faut marcher sur Pé-kin ; mais c'est aux commandants alliés seuls à savoir s'ils sont en mesure d'y aller, d'enlever la ville et de s'y établir. Quelle admirable chance, cependant,

pour un officier général d'avoir à faire inscrire sur ses états de service que tel jour de telle année, il a fait flotter sur les murs de Pé-kin le drapeau de son pays!

Une reconnaissance française se dirige vers Tung-tchaou; demain, probablement, on marchera en avant pour aller disperser les débris de l'armée tartare qui se rallient, dit-on, de l'autre côté de Tung-tchaou.

Bivouac de Ta-tsine-chouan, le 19 septembre 1860.

Le baron Gros au général de Montauban.

Monsieur le général,

J'ai reçu à Ho-si-hou la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire pour me faire connaître l'abominable guet-apens que les Chinois ont tendu à notre loyauté, et la rude leçon que leur conduite leur a value.

La convention que nous avions arrêtée de concert avec les commissaires impériaux, par échange de notes officielles, se trouve ainsi, par suite de la duplicité chinoise, annulée de fait et de droit, et rien ne peut maintenant nous empêcher de prendre toutes les mesures qui pourraient faire repentir ce gouvernement de sa nouvelle perfidie, et l'obliger à céder sur toutes les exigences de la France.

L'occupation de Tung-tchaou et la marche des alliés sur Pé-kin seraient probablement le seul moyen, en ce moment, de peser sur le gouvernement chinois; mais c'est aux commandants en chef des forces alliées à agir en raison des chances de succès que peut offrir une expédition de ce genre, avec les forces dont ils disposent, et dans cette saison de l'année, comme aussi avec la prudence qu'exige la position de plusieurs officiers civils ou militaires alliés qui se trouvent malheureusement retenus par les troupes tartares ou les autorités chinoises et sur le sort desquels nous avons, lord Elgin et moi, les

plus vives inquiétudes. Si Ta-kou, Tiène-tsine, Tung-tchaou et Pé-kin étaient occupés par les troupes alliées, il n'y aurait, ce me semble, d'autre alternative pour le gouvernement chinois que de céder ou de se perdre par une fuite en Tartarie. Cette dernière éventualité, que nous avons tout fait pour prévenir, ne peut plus être que d'un faible poids dans la balance, du moment où nous devons punir les Chinois de l'abominable conduite dont nous avons à nous plaindre et qui explique tant de choses. Il faut leur prouver enfin qu'on ne se joue pas impunément de deux nations comme la France et l'Angleterre.

Veuillez agréer, etc.

**Ta-tsine-chouan, le 19 septembre 1860.**

Le général de Montauban est venu me voir ; son intention est de se porter en avant pour disperser le camp de San-ko-li-tsine, qui se reforme, dit-on, près de Pé-kin. L'ambassade suivra l'armée et se retranchera dans une ferme à moitié route. On attendra là que le général fasse dire s'il faut se rendre directement à Tung-tchaou ou aller rejoindre le quartier général où il sera.

Partie le 21 au matin de Ta-tsine-chouan, l'ambassade s'est établie dans une habitation très-belle, entourée de somptueux tombeaux. A onze heures, nous avons entendu une vive canonnade qui a duré plus de deux heures. . . . . A quatre heures, un officier est venu m'apporter un billet du général en chef. San-ko-li-tsine avait été battu complétement et ses camps enlevés auprès de Pa-li-kiao : trois mots chinois qui veulent dire, « *pont à huit milles.* » Par un hasard bien singulier, un paquet de lettres venu de Paris à mon adresse a été trouvé intact dans l'une des tentes du camp tartare enlevé par le général.

Je suis allé rejoindre le quartier général ; mais, égaré par mes

guides, je ne suis arrivé qu'à neuf heures du soir après avoir traversé tout le bivouac anglais.

La pagode dans laquelle je suis installé est sale, délabrée et sans même une seule banquette. Le pont et la route sont couverts de cadavres chinois vêtus de jaune : c'est la couleur impériale. Le pont, en granit, est assez beau et est jeté sur un canal qui relie Pé-kin et Tung-tchaou, où passe le Pé-ho.

Pagode près de Pa-li-kiao, le 22 septembre 1860.

Un petit mandarin à bouton d'argent, portant un drapeau blanc à la main, me remet une dépêche arrivée de Tung-tchaou. Elle est du prince Kong, propre frère de l'empereur Hiene-fung. Il assure que les Européens arrêtés par les Chinois sont bien traités ; les uns se trouvent dans Pé-kin, les autres sont plus loin dans l'intérieur. . .

Les munitions manquent dans les deux camps. L'amiral Charner va redescendre le Pé-ho pour accélérer les convois qui en apporteront.

Voici la dépêche du prince Kong :

Le prince Kong, au baron Gros, etc.

Le prince Kong, commissaire impérial, plénipotentiaire pour traiter les affaires, fait la communication suivante au baron Gros, etc.

Comme le prince Tsaï et le président du bureau de la guerre Mouh ont mal géré les affaires, un décret impérial les a privés de leurs fonctions, et par un autre décret, j'ai été nommé commissaire impérial et muni de pleins pouvoirs pour négocier suivant les circonstances. J'ai immédiatement donné l'ordre à Heng-khi, à Lanc-ouène-jou et à d'autres individus de se rendre auprès de Votre Excellence pour traiter de la paix. Que Votre Excellence suspende donc les hostilités pour que nous puissions conclure cette paix.

Tel est l'objet de cette dépêche, adressée à Son Excellence le baron Gros, etc., le 21 septembre 1860.

Pa-li-kiao, le 22 septembre 1860.

Le baron Gros à S. A. I. le prince Kong, etc.

Le soussigné, etc., a reçu la dépêche, en date d'hier, par laquelle S. A. I. le prince Kong lui annonce sa nomination comme commissaire impérial muni de pleins pouvoirs pour négocier avec lui le rétablissement de la paix entre les deux empires.

Le soussigné doit, avant toute chose, rappeler au prince Kong que plusieurs sujets de S. M. l'Empereur des Français et de S. M. Britannique ont été arrêtés par les autorités chinoises, et se trouvent, dit-on, en ce moment dans Pé-kin.

Les commandants en chef des forces alliées ont déjà requis l'autorité supérieure de Tung-tchaou d'engager les officiers, civils ou militaires, français et anglais, qui se trouvaient d'abord à Tung-tchaou de rejoindre leurs camps respectifs le plus tôt possible.

Le soussigné n'ayant reçu, ni d'eux, ni des autorités chinoises, aucune nouvelle à ce sujet, prie Son Altesse Impériale de vouloir bien faire parvenir la lettre ci-jointe à l'un des Français détenus à Pé-kin, pour qu'il la communique à ses compatriotes. Cette lettre leur enjoint de revenir immédiatement auprès du soussigné, qui doit déclarer à Son Altesse Impériale que tant que les individus dont il est question ne seront pas revenus au quartier général de l'armée française, le soussigné ne pourra pas demander au commandant en chef de cette armée de suspendre les hostilités, et qui lui sera impossible de reprendre de nouveau les négociations qui pourraient amener la paix.

Le tao-taï de Tung-tchaou a été prévenu par les commandants en chef des armées alliées que si le moindre obstacle était apporté au

retour de ces individus dans leurs camps respectifs, le gouvernement chinois assumerait sur lui la plus grave responsabilité.

Le soussigné, etc.

Le 23 septembre 1860.

Le prince Kong, de la dynastie Ta-tsing, haut commissaire impérial, fait la communication suivante à Son Excellence M. le baron Gros, etc.

Pour répondre à la dépêche que je viens de recevoir de Votre Excellence, et dans laquelle elle demande que les officiers de son noble empire, qui ne sont pas encore revenus dans leur camp, y retournent sans délai, j'ai à dire à Votre Excellence, après avoir examiné cette affaire, que ces officiers s'étant rendus à Tung-tchaou pour y discuter avec les anciens commissaires impériaux, le prince Tsaï et son collègue, les huit articles qui avaient été présentés et qui avaient été acceptés, ce qui, nous le supposons, a dû satisfaire Votre Excellence, il ne restait plus à traiter que la question de la remise, entre les mains de l'empereur, de la lettre de votre noble empire, et que cette question n'étant pas encore résolue d'une manière satisfaisante, les fonctionnaires dont il s'agit se sont formalisés et ont quitté la ville. Mais sur la route ils ont rencontré les deux armées qui en étaient venues aux mains, et ils ont été dispersés et pris dans la mêlée ; ce qui ne prouve pas que la Chine veuille se refuser au rétablissement de la paix. Aujourd'hui ces individus sont dans la capitale, où ils n'ont pas été maltraités ; mais comme la paix n'est pas rétablie, il n'est pas possible de les renvoyer en ce moment. Puisque la ville de Tiène-tsine et les forts de Ta-kou ont été pris par vos troupes et n'ont pas encore été évacués, quel tort peut vous faire l'absence de quelques officiers de votre noble empire ?

Si les deux nations en viennent à conclure la paix, si les hostilités

cessent, et si vos navires de guerre sortent de la rivière de Ta-kou, lorsque nous aurons ensuite discuté et arrêté chacun des articles proposés, nous consoliderons cette paix en vous renvoyant ces officiers, après avoir constaté leur identité. Quant à la lettre que Votre Excellence a adressée à ces individus, comme les hostilités n'ont pas été suspendues, il y aurait quelques inconvénients à la leur remettre, et ce ne pourra être qu'après le départ des armées que nous la leur ferons parvenir.

Cette importante communication est adressée à Son Excellence le baron Gros, etc., le 23 septembre 1860.

Pa-li-kiao, le 25 septembre 1860.

Le baron Gros au prince Kong, etc.

Le soussigné a reçu la dépêche que S. A. I. le prince Kong lui a fait l'honneur de lui écrire le 23 de ce mois, et qui semble devoir aggraver encore, si c'est possible, la position dans laquelle s'est placé le gouvernement chinois. Si celui-ci, mû par un de ces sentiments d'honneur et d'équité qui se produisent chez les nations civilisées, eût renvoyé immédiatement dans les camps des alliés les individus qui, en violation du droit des gens et des principes de l'honneur, ont été détenus alors que, se confiant à la parole des commissaires impériaux, ils revenaient de Tung-tchaou, où ils avaient été reçus comme parlementaires, la paix aurait été signée dans peu de jours, et le pays n'aurait plus à souffrir des maux que la guerre entraîne nécessairement avec elle.

Les commandants alliés ont pris, les armes à la main, bien des soldats tartares, et leur ont rendu la liberté. Quant aux blessés ennemis, relevés sur le champ de bataille, ils sont dans nos hôpitaux, où ils reçoivent les mêmes soins que nous donnons à nos soldats.

Que le gouvernement chinois compare sa conduite à la nôtre, peut-être sera-t-il honteux de celle qu'il a tenue.

Le soussigné ne croit pouvoir mieux faire, pour répondre à la dépêche du prince Kong, que de lui envoyer celle qu'il avait écrite au commissaire impérial, prince Tsaï-i-tsine, et qu'il allait lui faire parvenir lorsque le prince Kong a adressé au soussigné sa communication du 21 de ce mois. Le soussigné donne aujourd'hui à cette ancienne dépêche toute la valeur qu'elle avait, et il l'adresse au prince Kong, en le priant seulement de vouloir bien substituer son nom à celui du commissaire impérial Tsaï.

Le soussigné ne peut croire que Son Altesse approuve la conduite déloyale tenue par quelques autorités chinoises qui semblent vouloir pousser la dynastie à sa perte, et il demande à Son Altesse Impériale de prévenir les malheurs qui peuvent encore arriver. Qu'il renvoie immédiatement les Français et les Anglais qui sont détenus par le gouvernement chinois contre l'équité et le droit des gens, et qu'il les renvoie aux commandants en chef alliés qui ont rendu à la liberté des prisonniers que le sort des armes a fait tomber loyalement entre leurs mains. Que les conférences s'ouvrent à Tung-tchaou, qu'une convention de paix y soit signée, que l'échange des ratifications des traités de 1858 se fasse à Pé-kin, comme tout cela a été convenu avant la trahison du 18 de ce mois, et les troupes françaises ne feront plus un pas en avant; elles s'éloigneront, au contraire, des abords de la capitale dès que tout sera terminé et signé dans Pé-kin.

Le soussigné croit devoir déclarer formellement à Son Altesse Impériale et aux membres du grand conseil de l'empire, que le gouvernement français veut le maintien de la dynastie actuelle sur le trône impérial, qu'il verrait avec chagrin la ruine de la capitale, qu'il veut que la paix se rétablisse entre les deux empires; mais que si par des refus qu'un fatal aveuglement pourrait seul expliquer ou que

par un manque de loyauté dont il n'a donné que trop d'exemples, le gouvernement chinois rejetait les justes demandes des deux puissances alliées, le sort des armes en déciderait.

Le gouvernement chinois ne doit pas oublier que, jusqu'à présent, ce sort lui a été contraire, et le soussigné croit être bienveillant en l'assurant que la guerre serait encore bien plus fatale pour le Céleste Empire qu'elle ne l'a été jusqu'à présent, si, comme il ne tient qu'à elle de le faire, Son Altesse Impériale ne donnait au soussigné la possibilité de suspendre les hostilités.

Le soussigné attendra la réponse de Son Altesse Impériale pendant les trois jours qui suivront la date de cette dépêche. Si le gouvernement chinois accepte les propositions qu'elle contient, dès que tout aura été terminé à Tung-tchaou et à Pé-kin, l'armée française se retirera à Tiène-tsine, où elle devra hiverner, parce que la mauvaise foi du gouvernement chinois et les retards qu'elle a fait naître rendent bien difficile maintenant le départ des troupes alliées avant l'hiver. Le gouvernement chinois doit subir la peine de ses fautes.

Si, à l'expiration du délai accordé, une réponse satisfaisante n'est pas envoyée au soussigné, les commandants en chef des armées alliées seront invités à prendre les mesures qu'ils jugeront convenables pour s'établir dans la capitale de l'empire, et pour prouver au gouvernement chinois que le droit des gens ne peut être impunément violé dans la personne des sujets de Sa Majesté l'Empereur des Français et des sujets de Sa Majesté la Reine de la Grande-Bretagne.

Le soussigné, etc., etc.

Pa-li-kiao, 25 septembre 1860.

Dépêche rédigée pour être envoyée au prince Tsaï et à Mouh, commissaires impériaux, mais envoyée au nouveau plénipotentiaire, le prince Kong, frère de l'empereur, etc.

Le soussigné, etc., a reçu la lettre que Leurs Excellences lui ont fait remettre par le premier secrétaire de son ambassade, qui avait eu l'honneur de les voir à Tung-tchaou; mais les graves événements qui se sont passés depuis ont empêché le soussigné d'y répondre plus tôt.

Lorsque pour mettre à exécution les arrangements convenus entre Leurs Excellences et le soussigné, dont leur dépêche était la pleine confirmation, les troupes alliées de la France et de l'Angleterre se sont avancées, pleines de confiance, vers le terrain sur lequel il avait été stipulé qu'elles établiraient leur camp, et alors qu'elles en étaient encore assez éloignées, l'armée tartare, violant avec perfidie le droit des gens et les plus simples notions de l'honneur, a laissé blesser ou tuer quelques Européens qui revenaient paisiblement de Tung-tchaou, où ils s'étaient rendus comme parlementaires pour prendre des arrangements relatifs à la paix prochaine. San-ko-li-tsine, dans son orgueil, ayant cru pouvoir attaquer l'avant-garde des alliés, a essuyé la déroute la plus complète, ajoutant ainsi une défaite désastreuse à la perte de son honneur, qu'il venait de flétrir par la trahison.

Les troupes alliées, que la conduite déloyale de San-ko-li-tsine a déliées des engagements pris, qu'elles remplissaient avec fidélité, ont à leur tour attaqué le camp de Pa-li-kiao, où s'était établi le général tartare, après sa première défaite, et l'ont forcé à fuir une seconde fois, laissant son camp tout entier au pouvoir des alliés, après avoir sacrifié inutilement ses meilleurs soldats.

Leurs Excellences ont écrit plusieurs fois au soussigné que leur

*parole était sincère*, et qu'ils n'agiraient pas comme Koueï-liang, qui avait manqué à la sienne. Le soussigné le croit fermement. Il ne sera donc pas déçu dans son espoir. La paix peut encore être signée à Tung-tchaou, comme on en était convenu de part et d'autre ; il n'y aura de changé dans la position que la double défaite des troupes de San-ko-li-tsine et le campement des forces alliées qui se trouvera situé auprès de Tung-tchaou, au lieu de l'être auprès de Tchan-kia-ouang.

Les conférences peuvent donc être tenues à Tung-tchaou, comme on l'avait stipulé ; et après y avoir signé une convention de paix, le soussigné pourra se rendre à Pé-kin pour y procéder à l'échange des ratifications du traité de 1858. Les troupes françaises campées près de la capitale s'éloigneront alors quand tout sera terminé à Pé-kin.

Le soussigné attendra pendant trois fois vingt-quatre heures une réponse à cette importante communication, qui donne encore au gouvernement chinois un moyen de conclure la paix.

Le soussigné doit déclarer formellement à Leurs Excellences que Sa Majesté l'Empereur des Français désire sincèrement que l'auguste dynastie qui règne aujourd'hui sur l'empire chinois se maintienne sur le trône et s'y raffermisse ; or, dans l'esprit du soussigné, la prise et l'occupation de Pé-kin par les troupes alliées pourraient lui faire courir de véritables dangers, et le soussigné veut encore tenter un dernier moyen de conciliation avant de laisser cette chance se produire ; ainsi donc, ou la paix encore à Tung-tchaou, ou la marche des troupes alliées sur Pé-kin.

Le soussigné profite, etc.

Pa-li-kiao, le 26 septembre 1860.

Le baron Gros à lord Elgin.

Mylord,

J'ai reçu la copie de la dépêche que Votre Excellence se propose

d'adresser au commissaire impérial, prince Kong, et je remercie Votre Excellence de cet envoi. Je joins à mon accusé de réception une copie de la lettre que j'ai écrite à ce même haut commissaire. Votre Excellence y verra que je réclame la mise en liberté des sujets de Sa Majesté Britannique aux mêmes conditions que je pose pour la mise en liberté des Français détenus à Pé-kin, contre le droit des gens, et que je partage entièrement la solidarité dont Votre Excellence veut bien me parler dans sa lettre d'envoi.

Je suis, Mylord, etc.

Pa-li-kiao, le 26 septembre 1860.

Le baron Gros au général de Montauban.

Monsieur le général,

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-jointe une copie de la dépêche que j'ai adressée hier au prince Kong, pour répondre à la dernière communication qu'il m'a faite et dont je vous ai déjà donné connaissance. La réponse que lord Elgin a écrite à ce même commissaire impérial est identique à la mienne, quant au fond du moins.

Il n'y a de changé dans la position actuelle qu'un temps d'arrêt volontaire qui suspend de fait, mais non de droit, les opérations militaires en voie d'exécution, ce qui donne le temps aux armées alliées de recevoir les approvisionnements de toute espèce dont elles peuvent avoir besoin, et le droit d'hiverner à Tiène-tsine, si, le gouvernement chinois, cédant sur tous les points, les commandants en chef jugeaient convenable de prendre cette mesure à l'expiration des deux mois pendant lesquels nous devons garder cette ville comme gage, pour assurer le versement du million de taels que le gouvernement chinois doit nous payer dans ces deux mois.

Le délai accordé au gouvernement chinois pour qu'il puisse répondre à la note d'hier 25, devant se prolonger pendant les trois

jours qui suivent la date de notre dépêche, comprendra le 26, le 27 et le 28 de ce mois : une réponse devra donc nous être faite dans la journée du 29, et c'est à partir du lendemain, 30 de ce mois, que les commandants en chef pourront prendre, quand bon leur semblera, et en raison des moyens dont ils disposent et des plans qu'ils auront arrêtés de commun accord, telles mesures qui leur paraitront nécessaires pour frapper un coup décisif sur Pé-kin, pour s'y établir s'ils le jugent utile, ou pour aller hiverner ensuite à Tiène-tsine, s'ils le croient convenable à la sûreté et au bien-être de leurs troupes. Cette éventualité suppose un refus de la part du gouvernement chinois et la nécessité dans laquelle il nous placerait de lui infliger une leçon sévère.

Si, au contraire, le gouvernement chinois cédait sur tous les points, les armées alliées resteraient momentanément dans leurs campements actuels ou dans les environs, si elles pouvaient s'y mieux établir, mais sans aller en avant ; les ambassadeurs se rendraient à Tung-tchaou et à Pé-kin avec l'escorte convenue, et lorsque tout serait terminé dans cette ville, l'armée pourrait se retirer à Tiène-tsine pour y prendre ses quartiers d'hiver, y rester jusqu'au printemps, ou se rendre dans le Shang-ton à l'expiration des deux mois accordés pour le paiement du million de taels, et cela en raison des circonstances qui détermineraient les commandants en chef à tirer le meilleur parti possible des choses au moment où ils auraient à agir pour sauvegarder les intérêts qui leur sont confiés.

Dès qu'une réponse me sera parvenue, j'aurai l'honneur de la porter à votre connaissance. Ma dépêche et celle de lord Elgin ont été remises ce matin à huit heures au tao-taï de Tung-tchaou, qui les a immédiatement expédiées à Pé-kin.

Veuillez agréer, etc.

Le 27 septembre 1860.

Le prince Kong au baron Gros.

J'ai reçu la réponse que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser, et je l'ai lue avec le plus grand soin. Si les affaires ont été mal conduites, j'en décline la responsabilité, car je n'avais pas à m'en occuper. . . . . Vous dites cependant que la dynastie court des dangers. . . . . Ces paroles sont peu convenables!. . . . .

Outre cela, pourquoi vos troupes s'avancent-elles toujours en colonnes alors que par votre dépêche vous fixez un délai de trois jours pour avoir une réponse? . . . . Est-ce là un moyen de rétablir la paix?

Je suis le frère puîné de l'empereur,. . . . . j'ai toujours agi loyalement,. . . . . je n'ai jamais trompé ni le ciel ni les hommes, . . . . . je vous le déclare hautement! Puisque la paix est au moment d'être signée, ne serait-il pas fâcheux de suspendre les négociations, même pour un instant? Si votre gouvernement est décidé à attaquer la capitale de l'empire, nos soldats, qui sont dans la ville avec leurs familles, se défendront jusqu'à la mort, et vous verrez bien d'autres combats que ceux qui ont eu lieu jusqu'à présent. . . . . . . . De plus, les troupes et les milices des provinces sont nombreuses et aguerries. Au moment où la capitale serait attaquée, non-seulement vos compatriotes captifs seraient les premiers sacrifiés, mais l'arrière-garde de votre principal corps d'armée se retirerait difficilement saine et sauve! Bien que l'arrestation et la captivité de vos nationaux soit le fait de personnes qui ont mal conduit les affaires, je ne veux pas, puisque je suis commissaire impérial et que j'ai l'autorité suprême, que l'on maltraite les prisonniers; mais en ce moment, il ne serait pas convenable de vous les rendre! Ce ne sera que lorsque le traité aura été signé qu'ils viendront vous re-

joindre, et vous verrez alors que mes paroles et ma conduite ne peuvent être qu'approuvées.

Le treizième jour de la neuvième lune, de la dixième année du règne de Hiene-fung (27 septembre 1860).

Pa-li-kiao, le 29 septembre 1860.

La lettre du prince Kong est mauvaise. Lord Elgin, qui est venu me voir, pense comme moi. Nous insisterons pour que les prisonniers nous soient rendus dans la journée de demain pour tout délai.

Les munitions et les renforts que l'on attend ne sont pas arrivés. Nos troupes ne sont pas à une lieue de Pé-kin, et nos reconnaissances vont jusque dans les faubourgs de la ville, où la population ne leur est pas hostile. Le général de Montauban demande qu'une conférence ait lieu entre les généraux et les ambassadeurs. Sera-t-elle bien utile?. . . . . Nous ne parlons pas la même langue, et les généraux en chef sont seuls juges compétents de ce qu'ils peuvent faire, en raison des moyens d'action dont ils disposent. La persistance du prince à vouloir ne mettre les prisonniers en liberté qu'après la signature du traité de paix ne me laisse aucun doute sur leur sort; quel cruel épisode dans cette campagne, si mes craintes se réalisent!

Pa-li-kiao, le 29 septembre 1860.

Le baron Gros au prince Kong, etc.

Le soussigné a reçu, pendant la nuit, la dépêche que S. A. I. le prince Kong lui a fait l'honneur de lui écrire hier, et, sans entrer dans des discussions désormais inutiles, il veut lui répondre en peu de mots.

Son Altesse Impériale déclare au soussigné que, frère puîné de Sa Majesté l'empereur, il a toujours été de bonne foi, qu'il n'a jamais

trompé ni le ciel ni les hommes, et que, par conséquent, le soussigné peut lui faire connaître sa pensée tout entière. . . . . Ces paroles sont bonnes, et le soussigné les accepte dans l'espoir que Son Altesse Impériale, comme elle le dit elle-même, prouvera par ses actes qu'on peut avoir en elle une entière confiance.

Le soussigné déclare donc à Son Altesse Impériale qu'il ne veut rien demander au gouvernement chinois qui ne soit convenu dans la convention préparée à Tiène-tsine ou stipulé dans le traité de 1858, sauf seulement la faculté, pour les troupes françaises, d'hiverner à Tiène-tsine, s'il le faut, puisque c'est la faute du gouvernement chinois si, par sa déloyauté, il a causé des retards qui rendront peut-être difficile le départ de l'armée avant l'hiver.

Si après cette déclaration Son Altesse Impériale veut signer le plus tôt possible, avec le soussigné, la convention de paix dont il est question, *mais après avoir mis en liberté dans le délai fixé*, c'est-à-dire le 30 de ce mois, les sujets français et anglais arrêtés contre le droit des gens, aucune menace ne sera faite contre Pé-kin, les troupes françaises resteront campées où elles se trouveront en ce moment, le soussigné se rendra avec une escorte dans la capitale de l'empire pour y procéder à l'échange des ratifications du traité de 1858, et, cette formalité accomplie, ces troupes se dirigeront vers Tiène-tsine.

Quant aux reconnaissances que nos soldats ont faites vers Pé-kin, elles n'ont rien que de parfaitement légal; Son Altesse Impériale sait que les hostilités n'ont jamais été suspendues depuis la prise des forts de Ta-kou; qu'elles ne peuvent l'être que quand la paix aura été signée, et que ce n'est que par bienveillance pour le gouvernement chinois et pour ne pas le perdre, malgré sa conduite déloyale envers nous, que la capitale n'a pas été menacée jusqu'à présent.

Le soussigné attend donc dans le délai fixé, c'est-à-dire dans la journée de demain, une réponse à cette importante communication;

il la fera connaître immédiatement aux commandants en chef des forces françaises qui agiront en raison de ce qu'elle pourra contenir.

La paix est donc entre les mains de Son Altesse Impériale. Le soussigné espère qu'il ne la laissera pas échapper.

Il profite, etc., etc.

Pa-li-kiao, le 29 septembre 1860.

Le baron Gros à M. le général de Montauban, etc.

Monsieur le général,

J'ai l'honneur de vous envoyer, ci-jointe, une copie de la réponse que j'ai faite au commissaire impérial, le prince Kong, et je crains, je l'avoue, qu'il ne veuille pas, comme les deux ambassadeurs le lui demandent, faire mettre préalablement en liberté les individus que le gouvernement chinois a fait arrêter et qu'il retient contre le droit des gens. Nous offrons, cependant, lord Elgin et moi, au prince Kong, un moyen facile de faire la paix au plus vite; et si par un aveuglement que je déplore et que je n'ose m'expliquer, il attire sur la capitale, et peut-être sur la dynastie, une catastrophe regrettable, nous aurons au moins le droit de dire que nous avons fait tout ce qui a dépendu de nous pour la prévenir.

J'attends dans la journée, ou demain matin au plus tard, la réponse que doit me faire le prince Kong, et j'aurai l'honneur de vous la faire parvenir, afin que, de concert avec M. le général sir Hope Grant, vous preniez les mesures qui vous paraîtront convenables pour contraindre le gouvernement chinois à céder, ou en ce moment ou plus tard, et que, seuls juges compétents en pareille matière, vous ayez à vous concerter ensemble.

Veuillez, etc.

Pa-li-kiao, le 29 septembre 1860.

Le baron Gros à lord Elgin.

Mylord,

Je viens de recevoir la copie de la dernière dépêche que le prince Kong a adressée à Votre Excellence, et aussi la copie de la réponse que Votre Excellence lui a faite. Je la remercie de cet envoi.

Je m'empresse, à mon tour, de faire parvenir à Votre Excellence une copie de la réponse que j'ai envoyée à la dernière communication du prince commissaire impérial, communication dont j'ai déjà eu l'honneur de remettre une traduction à Votre Excellence.

Votre Excellence remarquera sans doute, comme moi, que c'est pour la première fois qu'une différence notable existe entre les dépêches qui nous sont adressées, le même jour et sur le même sujet, par le gouvernement chinois. Dans la note qui m'est écrite, on me laisse craindre pour la vie des Français détenus dans Pé-kin, si nous attaquons la ville; ce dont il n'est pas question dans la dépêche qui vous est écrite. Dans la note du prince, on refuse de rendre à la liberté les Français détenus, avant que les traités aient été échangés à Pé-kin, ce dont on ne parle pas dans la vôtre; enfin, on menace l'armée française d'être coupée dans sa retraite si la guerre continue.

Quoi qu'il en soit, Mylord, j'ai cru devoir insister encore dans ma réponse au prince Kong, pour que les sujets de Sa Majesté Britannique détenus dans Pé-kin fussent immédiatement mis en liberté aux mêmes conditions que ceux de mes compatriotes qui partagent leur captivité,

Je suis, Mylord, etc.

Pa-li-kiao, le 29 septembre 1860.

Le général de Montauban me fait prévenir que, demain à une

heure, le général Grant viendra le trouver au quartier général. Lord Elgin y viendra probablement aussi. A une heure j'y serai.

Le 30, à une heure, une conférence a été tenue au quartier général français : le général Grant et le général de Montauban, lord Elgin et moi, M. Wade, le colonel anglais Folley, M. Reboul et un autre officier d'ordonnance du général Grant, la composaient. Le général de Montauban a lu un exposé de la situation, et après discussion, il a été convenu que les ambassadeurs déclareraient de nouveau que les affaires se trouvent remises entre les mains des généraux en chef alliés; que ceux-ci, dès qu'ils auront reçu les munitions et les renforts qu'ils attendent, marcheront sur Pé-kin en cherchant à battre encore San-ko-li-tsine, si l'on peut le rejoindre ; qu'arrivés devant la ville, ils enverront un parlementaire aux chefs tartares pour les sommer de la rendre, s'ils veulent lui épargner les horreurs d'un assaut. Ils promettront à la population paisible une protection efficace, et demanderont en même temps la mise en liberté des détenus. . . . . Français et Anglais!. . . . .

. . . . . Hélas!!. . . . . peuvent-ils encore nous être rendus vivants? Je n'ose l'espérer !

En cas de refus, on s'établira dans les faubourgs de Pé-kin; et, de quelques hauteurs qui s'y trouvent, on enverra des bombes et des fusées dans la ville tartare . . . . . La ville prise et occupée, les généraux alliés auront à décider s'ils pourront y passer l'hiver, ou s'il faudra se retirer à Tiène-tsine après avoir détruit ou enlevé les archives et les magasins de vivres qui s'y trouvent. . . . . Je vais donc écrire au prince Kong et au général de Montauban. Ce dernier croit pouvoir agir après-demain. Je m'établirai le plus près possible du quartier général. Lord Elgin, à cheval, ne quitte jamais son beau-frère, le général sir Hope Grant.

Je reçois dans la journée une nouvelle dépêche du prince. Elle est ainsi conçue :

Le 29 septembre 1860.

Kong, etc., prince de la famille impériale et haut commissaire, etc., fait la communication suivante à S. E. M. le baron Gros, etc.

J'ai reçu aujourd'hui, à midi, la dépêche de Votre Excellence, et j'en ai parfaitement saisi le sens, notamment lorsque Votre Excellence assure qu'elle n'ajoutera aucun article aux huit clauses convenues à Tiène-tsine, ni à celles du traité signé il y a deux ans. Votre Excellence demande ensuite que nous apposions notre signature et notre sceau aux huit articles déjà convenus.

Les troupes de votre noble empire sont si près de la capitale que nous éprouvons quelques craintes de part et d'autre, et qu'il nous est difficile de signer une convention de paix. Je demande donc à Votre Excellence de faire retirer vos troupes jusqu'à Tchan-kia-ouang, et dans un délai de trois jours, je ferai transcrire clairement les articles de la convention, j'enverrai un délégué porter cette copie dans un lieu intermédiaire entre Tung-tchaou et Tchan-kia-ouang, et dès qu'elle sera signée, nous conviendrons d'une seconde entrevue pour consolider et perpétuer la paix.

Quant aux personnes détenues précédemment, elles n'ont pas été insultées, et sont traitées avec bienveillance. Or, dès que vos troupes se seront retirées et que le traité aura été signé, elles seront reconduites auprès de vous.

Pour moi, je vous ai fait connaître franchement dans ma dernière dépêche quel homme j'étais : je ne trompe personne, et je ne manquerai jamais à ma parole. Que Votre Excellence ait donc confiance en moi et ne conserve aucun sentiment de crainte.

Importante communication adressée au baron Gros, le 29 septembre 1860.

Les idées du prince ne changent point. . . . . Il feint de ne pas comprendre mes dépêches. . . . . Éloignez vos troupes, me dit-il, signons la paix, et alors les détenus seront renvoyés dans leurs camps respectifs. . . . . Il nous trompe : tout me fait craindre qu'il ne soit plus en son pouvoir de nous les rendre !

Pa-li-kiao, le 30 septembre 1860.

Le baron Gros au prince Kong, etc.

Le soussigné, etc., a reçu ce matin, à huit heures, la dépêche que S. A. I. le prince Kong lui a fait l'honneur de lui écrire hier pour lui adresser des propositions inacceptables, au lieu de profiter simplement, en cédant aux demandes modérées et raisonnables du soussigné, de la meilleure occasion qui lui ait été offerte jusqu'à présent de conclure promptement une paix honorable.

Son Altesse Impériale a été clairement prévenue, par la dernière dépêche du soussigné, que si, dans la journée du 30 de ce mois, les officiers français et anglais détenus contre le droit des gens, dans Pé-kin, n'étaient pas rentrés dans leurs camps respectifs, les commandants en chef des troupes alliées auraient à agir suivant les circonstances.

Les détenus français et anglais n'ayant pas été mis en liberté, les commandants en chef ont été informés de ce fait, et ils prendront, dès qu'ils le jugeront convenable, toutes les mesures qui leur paraîtront nécessaires pour exiger par force du gouvernement chinois ce que, malgré notre bonne volonté et notre condescendance pour lui, il nous a été impossible d'obtenir à l'amiable.

Le soussigné, etc.

Pa-li-kiao, le 30 septembre 1860.

Le baron Gros à lord Elgin.

Mylord,

J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Excellence et pour son information personnelle une traduction de la réponse que m'a faite le commissaire, prince Kong, le 29 de ce mois, et une copie de la note que je lui ai adressée aujourd'hui pour lui dire que, par suite de ses réponses dilatoires, ce serait maintenant aux commandants en chef des alliés à agir comme ils le jugeraient à propos pour obliger le gouvernement chinois à se rendre enfin à nos justes demandes.

Je suis, etc.

Pa-li-kiao, le 1er octobre 1860.

Le baron Gros au général de Montauban.

Monsieur le général,

J'ai l'honneur de vous envoyer, ci-jointes, une traduction de la réponse que j'attendais du prince Kong, et une copie de la note que j'ai dû lui écrire hier. Vous verrez par ces deux documents que le gouvernement chinois nous oblige de nouveau à recourir aux mesures coercitives, et que c'est aux commandants en chef des forces alliées à agir selon les circonstances et conformément au plan arrêté au quartier général français dans la conférence qui a eu lieu entre les deux ambassadeurs et les deux généraux en chef.

Si, au dernier moment, le prince, mieux inspiré, nous envoyait, *par tous les détenus français et anglais* qui se trouvent entre ses mains, l'acceptation pure et simple de nos propositions, j'aurais l'honneur de vous en faire part immédiatement; mais je ne conserve, je l'avoue, aucun espoir à ce sujet.

Veuillez agréer, etc.

Le prince Kong au baron Gros.

Kong, prince de la famille impériale et haut commissaire, fait la communication suivante :

Cette dépêche est écrite pour répondre à celle que j'ai reçue de Votre Excellence, ce matin à huit heures, et dont j'ai parfaitement compris le contenu.

Quant à la mise en liberté de vos compatriotes, je vous ai déjà dit que la paix n'étant pas encore signée, ce ne serait pas avoir pour eux toute la considération qu'ils méritent que de vous les renvoyer tout de suite.

Pour ce qui est du traité conclu, il y a deux ans, et à la convention négociée à Tiène-tsine, j'y ai donné mon approbation la plus complète, et je ne comprends pas que vous puissiez dire que je me refuse à accéder à vos demandes. Il est probable que Votre Excellence n'aura pas lu bien attentivement les dernières dépêches que je lui ai adressées, ou que les interprètes de Votre Excellence ne les auront pas traduites exactement.

Si votre noble empire emploie la force des armes pour nous contraindre à céder, non-seulement nous aurons à regretter une paix déjà conclue, mais je craindrai que vos nationaux, en ce moment dans la capitale, ne puissent être suffisamment protégés. Cependant, comme le consul anglais Parkes est connu, depuis longtemps, par son habileté à parler et à écrire le chinois, je vais nommer un délégué pour s'entendre avec lui, afin qu'ils règlent ensemble tout ce qui sera relatif à une entrevue avec les deux représentants de la France et de l'Angleterre, et à la signature de la convention. Pourquoi donc votre noble empire est-il aussi méfiant? Que nos délégués respectifs se réunissent immédiatement pour convenir du moment où le traité sera signé.

Telle est la réponse que j'adresse à S. Exc. M. le baron Gros, le 1er octobre 1860.

**Pa-li-kiao, le 2 octobre 1860.**

Le baron Gros à M. le général de Montauban.

Monsieur le général,

J'ai l'honneur de vous envoyer, ci-jointe, une copie de la réponse que j'ai adressée hier au soir au prince commissaire impérial, dont je vous ai communiqué la dernière lettre. Je crains, je l'avoue, que le gouvernement chinois ne veuille pas, ou peut-être, hélas! ne puisse pas, comme les deux ambassadeurs de France et d'Angleterre le lui ont demandé, mettre préalablement en liberté les officiers civils ou militaires français et anglais qu'on a fait arrêter et qu'on retient en violation du droit des gens, bien que nous offrions au cabinet de Pé-kin, et en termes bienveillants, le moyen facile de conclure la paix en peu de jours. Si, par un aveuglement que je déplorerais et que je ne pourrais expliquer, il amenait sur la capitale et sur la dynastie une catastrophe regrettable, nous aurions au moins la conscience d'avoir fait tout ce qui dépendait de nous pour la prévenir.

J'attends la réponse que le prince devra faire, aujourd'hui ou demain, à ma dernière dépêche, et j'aurai l'honneur de vous la faire parvenir sans retard, pour que vous puissiez prendre, de concert avec M. le général sir Hope Grant, les mesures qui vous paraîtront convenables et possibles pour contraindre le gouvernement chinois à céder.

Agréez, etc.

**Pa-li-kiao, le 2 octobre 1860.**

Le baron Gros au prince Kong, etc.

Le soussigné, etc., a reçu la lettre que Son Altesse Impériale lui a

fait l'honneur de lui écrire hier, et il doit dire, pour répondre à Son Altesse, qu'il a remis la solution des affaires entre les mains du commandant en chef des forces françaises, que déjà, ainsi que Son Altesse doit le savoir, un mouvement a été fait en avant; enfin, qu'hier, à quatre heures, une nouvelle division de l'armée française est arrivée ici.

Quoi qu'il en soit, si Son Altesse Impériale veut encore renvoyer immédiatement dans leurs camps respectifs les sujets français et anglais détenus à Pé-kin contre la loi des nations, et, ainsi que Son Altesse le propose elle-même, nommer un délégué qui, avec M. Parkes et les interprètes français, puissent s'entendre sur les arrangements à prendre pour une entrevue et la signature de la convention projetée, le soussigné demandera au commandant en chef de l'armée française de vouloir bien ne pas faire avancer ses troupes plus loin, et la paix pourra bientôt se trouver rétablie.

Le soussigné, etc.

Le prince Kong, membre de la famille impériale et haut commissaire, etc., fait la communication suivante à S. Exc. M. le baron Gros, etc.

J'ai reçu votre dépêche d'hier, et je l'ai lue attentivement. Le traité de 1858 et la convention préparée à Tiène-tsine cette année ont été acceptés déjà, et nous ne manquerons pas à notre parole. Dans une de vos dépêches précédentes, vous déclarez formellement que vous ne demandez que ce qui est stipulé dans la convention de Tiène-tsine et dans le traité de 1858. Vos pensées et les nôtres sont donc identiques. Cependant, en songeant que les conventions de paix, pendant plusieurs années, n'ont pu s'établir d'une manière durable, parce qu'on les a toujours négociées les armes à la main, et que chaque clause des traités n'a pu être discutée avec calme, ce qui a

fait naître des méfiances de part et d'autre, j'ai pensé que le consul Parkes étant habile à parler et à écrire le chinois, et que l'un de vos compatriotes, d'Escayrac, le parlant aussi, je devais nommer des délégués qui, dans Pé-kin, pourraient s'entendre définitivement avec eux sur le traité de 1858 et sur la convention négociée cette année à Tiène-tsine. Dès que tout aura été convenu, Parkes et d'Escayrac adresseront une lettre à Votre Excellence, et j'espère que tout pourra s'arranger.

Puisque l'on négocie en ce moment sur cet objet, je ne puis pas vous renvoyer immédiatement les sujets de votre noble empire.

Quant à nos troupes, je les ai fait retirer provisoirement; celles de votre noble empire devraient songer à s'éloigner aussi. Si vous persistez à vous avancer avec votre armée, il faudra toujours négocier dans les camps, et il sera difficile, à vous comme à nous, de nommer des délégués qui puissent s'y rendre. Il serait à craindre, si la paix ne se rétablissait pas, que vos nationaux ne courussent des dangers réels dans la capitale. Que Votre Excellence veuille y songer sérieusement. Je lui fais connaître toute ma pensée dans cette dépêche, et je désire que Votre Excellence la fasse traduire exactement, afin qu'elle puisse en bien comprendre le contenu.

Communication importante adressée à S. Exc. M. le baron Gros, le 3 octobre 1860.

. . . . . Toujours le même langage,. . . . . faites retirer vos troupes,. . . . . signons la paix, et vos compatriotes vous seront rendus!. . . . . Pourquoi me parle-t-il de M. d'Escayrac comme interprète, et garde-t-il le silence sur l'abbé Deluc, qui sait bien le chinois, tandis que M. d'Escayrac n'en dit que quelques mots? . . . . Je n'ose m'arrêter à la cruelle idée qui se présente à mon esprit!. .
. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Pa-li-kiao, le 3 octobre 1860.

Nous n'avons aucune nouvelle des prisonniers. . . . . C'est un bien douloureux symptôme . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

J'ai reçu la dépêche suivante, écrite au nom des négociants de Pé-kin. Dans un pays où l'autorité est respectée jusque dans ses erreurs, une démarche comme celle qui est faite auprès de nous est nécessairement dictée par le gouvernement.

Voici cette curieuse lettre :

Lo-pine-tsuène, marchand de substances médicales, à l'enseigne Tung-jine; Ouang-haï, entrepreneur de constructions, au chantier Hène-ho; Tchene-tsong-haï, banquier, à l'enseigne Ouang-hène; Ouang-tong, bijoutier, à l'enseigne Fou-tcheou; Cha-chouine, restaurateur, à l'enseigne Kiène-kou, au nom de tous les marchands de la ville, ont eu l'honneur d'écrire à S. Exc. M. l'ambassadeur de France, le 2 de ce mois, une lettre peu étendue, et ils espèrent que Son Excellence aura daigné la lire. Aujourd'hui, plusieurs d'entre eux se rendront auprès de Votre Excellence pour lui offrir quelques présents de peu de valeur, et ils seront heureux si Votre Excellence daigne accepter leur offrande respectueuse; c'est la prière qu'ils vous adressent. En outre, le 4 de ce mois, tous les marchands se rendront humblement à votre camp pour s'expliquer devant Votre Excellence; mais nous ignorons dans quel lieu elle voudra bien nous recevoir: sera-ce dans votre palais ou dans les environs de la pagode Tsine-ionène? Nous attendrons que vous nous le fassiez savoir pour nous y rendre. Tel est le motif qui nous détermine à adresser cette lettre à Votre Excellence, et nous faisons des vœux pour sa santé et son bonheur.

Le 3 octobre 1860.

A cette dépêche était jointe une carte rouge donnant la liste des présents que ces négociants annoncent m'être envoyés, savoir :

« Cinq bœufs, vingt porcs, cinquante moutons, dix jarres de vin, dix autres jarres de vin de qualité supérieure, dix corbeilles de pommes, cinq de grenades, cinq de petites pommes, cinq de citrons, cinq paniers de raisin blanc, cinq paniers de poires, cinq paniers de raisin rouge et cinq paniers de pommes d'une autre espèce. »

Si ces présents me sont remis, j'en ferai payer la valeur aux porteurs.

Le 5 octobre 1860.

Les munitions attendues depuis treize jours sont arrivées hier au soir. L'armée est partie ce matin à cinq heures, et marche sur Pé-kin. Conformément au plan convenu, l'ambassade, avec une demi-compagnie d'infanterie, se trouve retranchée dans une ferme en avant de Pa-li-kiao, auprès d'un dépôt d'artillerie et de bagages de l'armée anglaise. La position n'est pas bonne : le commandant anglais, qui n'a que trois cents hommes avec lui, me fait dire que de nombreux cavaliers tartares ont paru dans les environs et qu'il a des craintes pour la nuit; il ajoute qu'il ne pourrait pas me secourir si j'étais attaqué, mais qu'il allait placer des vedettes en avant de la ferme, et qu'à la première alerte je ferais bien de me réfugier dans son camp, facile à défendre.

A six heures du soir, le général en chef me fait prévenir qu'il va se porter le lendemain matin, avec le général anglais, sous les murs de Pé-kin, où San-ko-li-tsine rallie, dit-on, encore quelques troupes. Il m'engage à aller m'établir dans une vaste tuilerie, entourée de murs, où il passera la nuit, et où je pourrai être en sûreté, sous la

protection de trois compagnies d'infanterie commandées par le capitaine Jeanisset, grand prévôt de l'armée. . . . .

Nous avons enfin des nouvelles directes de quelques-uns des détenus; M. Parkes écrit, mais en chinois, à lord Elgin, afin que les mandarins puissent lire sa lettre. Il assure qu'il est bien traité par le prince Kong, dans lequel il faut avoir, dit-il, toute confiance. Il est renfermé avec M. Loch et trois soldats,. . . . . leur santé est bonne, . . . . . il ignore où se trouvent les autres détenus,. . . . . et demande qu'on lui envoie du linge et quelques effets. . . . Il signe en anglais, afin de constater son identité aux yeux de lord Elgin. C'est là sans doute la raison, très-plausible, d'ailleurs, qu'il aura fait valoir auprès des mandarins pour obtenir la permission d'écrire,.... mais dans le paraphe qui entoure son nom on lit ces mots : *tout ceci m'est dicté!* On lui envoie, du quartier général anglais, les vêtements et le linge qu'il demande, et le capitaine de vaisseau lord John Hay brode en coton sur le coin d'un mouchoir, et comme marque de ce linge, quelques mots d'encouragement dictés par lord Elgin. Cette nouvelle nous donne quelque espoir sur le sort des prisonniers; M. Parkes eût été le premier sacrifié si les Chinois les avaient fait décapiter, comme ils en ont l'habitude en pareille circonstance.

**Tuilerie de Tine-ou-tchouang, le 6 octobre 1860.**

Arrivés sans accident, le 6 à sept heures du matin, dans la tuilerie de Tine-ou-tchouang, nous y sommes à l'abri de tout danger. Du sommet des énormes fours à briques renfermés dans l'enceinte murée, nous voyons parfaitement les principaux édifices de Pé-kin et une partie des remparts crénelés qui entourent la ville. A neuf heures les murs de la ville chinoise se couvrent de drapeaux blancs. Nous n'avons entendu, pendant la journée, ni coup de fusil ni coup de canon.

Tuilerie de Tine-ou-tchouang, le 6 octobre 1860.

Le baron Gros au général de Montauban.

Monsieur le général,

Au moment où nous allons probablement entrer dans Pé-kin, soit en nous en emparant de vive force, soit en vertu d'une capitulation, permettez-moi de vous rappeler qu'il se trouve dans cette grande ville plusieurs édifices ou établissements religieux construits autrefois aux frais de la France et confisqués depuis longtemps par le gouvernement chinois, pendant les diverses persécutions dont le catholicisme a souffert dans l'empire.

Lorsqu'en 1844 un traité fut signé entre la France et l'empire chinois, le haut commissaire impérial Ki-ing s'engagea, au nom de l'empereur Tao-kouang, alors régnant, et père du souverain actuel, à faire restituer ces édifices à leurs légitimes propriétaires. La conquête ne nous donne-t-elle pas le droit de reprendre et de garder ce qui nous a été enlevé autrefois, et que le sort des armes remet aujourd'hui entre nos mains? Et si une capitulation a lieu, ne pourrions-nous pas y stipuler que ces édifices nous soient rendus? Quelques autres établissements du même genre et en grand nombre ont été confisqués aussi dans les provinces, et peut-être serait-il utile d'obtenir en termes généraux la restitution promise par un édit de Tao-kouang, de tous les établissements catholiques confisqués sous les règnes précédents.

Si nous entrions de vive force dans la ville, l'occupation immédiate par nous de ceux de ces édifices qui s'y trouvent serait de droit, sauf à faire régulariser ensuite une restitution qui ne pourrait plus ainsi, à l'avenir, amener de fâcheuses complications . . . . . . . .

Agréez, je vous prie, etc.

Le dimanche 7, l'on me prévient de grand matin que l'on entend le canon. La régularité des coups, que je compte à intervalles égaux, me fait supposer que c'est un salut et non un feu de combat : on en compte 21 ou 22. . . . . Il est donc probable que la ville a ouvert ses portes et que les alliés saluent le prince Kong.

Le 8 octobre 1860, à neuf heures du matin, le capitaine de vaisseau lord John Hay, attaché à lord Elgin, est venu me trouver en se rendant du quartier général à Pa-li-kiao, et m'a donné des nouvelles de ce qui s'était passé depuis deux jours sous les murs de Pé-kin.

« A l'approche des alliés, la ville chinoise s'est couverte de dra-« peaux blancs. La ville tartare n'a fait aucune démonstration. San-« ko-li-tsine et ses hordes ont disparu. L'empereur, les membres du « grand conseil, les ministres et le prince Kong ont fui vers le nord. « Aucune députation de la ville ne s'est présentée au quartier gé-« néral ; et quant aux coups de canon si régulièrement tirés, ce « n'étaient que des signaux faits par le général Grant pour rallier sa « cavalerie égarée et faire connaître sa position à l'armée française.

« Le général de Montauban s'était emparé du palais d'Été de l'em-« pereur, dans lequel on avait trouvé des richesses considérables. « Elles allaient être partagées avec l'armée anglaise, que le général « français avait fait prévenir. Enfin, M. Parkes et M. Loch, l'un « interprète et l'autre secrétaire de lord Elgin, devaient être rendus « à quatre heures du soir. Quant aux autres détenus, il fallait encore « attendre, disait-on, parce qu'ils avaient été éloignés de Pé-kin. »

Dans la soirée, un dragon anglais m'apporte une dépêche du prince Kong, un billet de lord Elgin et deux mots du général de Montauban.

Dans sa dépêche, le prince Kong me reproche encore de faire avancer les troupes alors que je parle du désir de rétablir la paix, et

il s'engage à rendre les prisonniers dès que la paix sera signée. . . J'ai déjà répondu d'avance à cette communication, je ne veux pas me répéter.

Le général m'annonce qu'il s'est emparé du palais d'Été, et que de concert avec le général Grant, qu'il a fait prévenir, ils vont sommer la ville de se rendre.

En résumé, nous allons être maîtres de Pé-kin. Les ambassadeurs et les commandants en chef pourront s'y établir. Les troupes occuperont les faubourgs et la campagne, si leurs chefs les y trouvent en sûreté, et, dans cette nouvelle position, nous ferons encore offrir au gouvernement fugitif, par l'ombre d'autorité qu'il a laissée dans la ville, de reprendre les négociations et de lui rendre la capitale s'il accède à nos demandes.

Voici la dépêche que le prince Kong m'a écrite.

Le 3 de ce mois, j'ai répondu exactement à la dépêche de Votre Excellence, et cependant, jusqu'à présent, j'ignore si ma réponse lui est parvenue. Les agents d'Escayrac et Parkes sont en ce moment dans Pé-kin pour négocier à l'amiable les conventions de paix. Le traité de Tiène-tsine de 1858 et les articles proposés dernièrement dans cette ville sont acceptés ; il ne reste plus qu'à en constater officiellement chaque clause pour consolider la paix à tout jamais et vous rendre honorablement vos compatriotes. Comme la température est froide, d'Escayrac, l'interprète de votre nation, et les autres, demandent quelques vêtements plus chauds, des cigares et du jambon. Veuillez remettre ces objets au porteur de cette dépêche, qui s'en chargera avec une note bien détaillée en chinois, afin que nous puissions donner à chacun ce qui lui appartient. Dans deux ou trois jours, après avoir tout arrangé avec l'interprète français d'Escayrac, nous fixerons, vous et moi, le jour où nous pourrons tout signer et

vous renvoyer vos compatriotes. Quant à moi, j'ai l'intention bien sincère de faire la paix ! Votre Excellence a-t-elle, oui ou non, le même désir? Elle devrait me donner une réponse qui m'assurât qu'elle veut aussi la paix. Quant à nos troupes, j'ai prévenu leur chef qu'il eût à choisir un endroit convenable pour les y faire retirer et camper, et ceci est une preuve de notre désir d'éviter toute collision. Or, puisque la paix est ainsi rétablie, je crois qu'il serait équitable que votre armée se retirât provisoirement. J'espère que Votre Excellence voudra bien me répondre promptement.

**Le 8 octobre 1860.**

Le prince tient toujours le même langage, . . . . . faites retirer vos troupes, me dit-il, signons la paix, et nous vous rendrons ensuite vos compatriotes détenus ! . . . . .

. . . . . Nul doute pour moi que la plupart d'entre eux n'aient été sacrifiés, et le prince, nous jugeant d'après lui, craint que nous n'exercions de cruelles représailles si, avant que la paix soit assurée, nous connaissons le sort de nos infortunés nationaux !

Mardi 9.—Le docteur Léon, de la frégate *le Duchayla*, revient du camp établi devant Pé-kin. M. Parkes, M. Loch, M. d'Escayrac et cinq ou six soldats arrêtés avec eux, ont été rendus aux commandants en chef. M. d'Escayrac a les poignets blessés par les liens qui l'attachaient, le docteur ne croit pas cependant qu'il perde l'usage de ses mains !

Personne ne doute que les autres détenus n'aient été sacrifiés. On ignore où se trouvent l'empereur, San-ko-li-tsine et le prince Kong lui-même.

Lorsque les alliés se sont retirés du palais d'Été après y être restés deux jours, je crois, de nombreuses bandes chinoises l'ont saccagé et y ont mis le feu en plusieurs endroits ; il est à moitié détruit, dit-on.

Le 9 octobre 1860.

M. Parkes et M. Loch sont ramenés au quartier général anglais, M. d'Escayrac de Lauture, au quartier général français ; six soldats détenus avec eux sont également rendus aux alliés.

Le 11 octobre, devant les murs de Pé-kin.

J'ai pu enfin me rendre au quartier général devant Pé-kin. L'ambassade a trouvé refuge dans une abominable masure, située entre le camp français et la ville. Cette cabane est adossée à un immense rempart de terre d'une hauteur de dix mètres, et qui entoure, je crois, toute la ville à deux kilomètres en dehors des formidables remparts de briques qui la contiennent. Lord Elgin et le général Grant occupent une vaste et riche bonzerie à cheval sur l'une des grandes routes qui mènent à Pé-kin. Je suis allé les voir. J'ai trouvé chez eux M. Parkes et M. Loch,. . . . . ils m'ont raconté les mauvais traitements qu'ils avaient subis, et les prosternations qu'ils avaient dû faire devant San-ko-li-tsine. . . . . Ils n'ont, hélas ! aucune nouvelle de leurs compagnons de captivité, et sont aussi inquiets que nous sur leur sort.

Le 12, l'un des aides de camp du général Ignatieff, M. de Ballu-seck, est venu me faire quelques communications importantes. Il me dit aussi qu'il y a sur le champ de manœuvre, au pied même des remparts de Pé-kin, plusieurs lamaseries mongoles d'une grande beauté, celle de Kouang-tseu entre autres, dans laquelle je pourrais m'établir convenablement. . . . . Je prie le commandant Tricault de vouloir bien aller la reconnaître et d'en prendre possession s'il le juge à propos.

Nous n'avons aucune nouvelle des détenus. L'abbé Deluc, M. Dubut, intendant de l'armée, le colonel Grandchamp, M. Norman, atta-

ché à la légation d'Angleterre, M. Bowlby, correspondant du *Times*, et douze ou quinze soldats ont été transportés dans le nord.

Mais Heng-khi, sous-commissaire impérial, a parlé à M. Wade des soins que l'on donnait aux *blessés*,. . . . . il a même laissé échapper ces sinistres paroles : « les cercueils sont très-convena- « bles ! »

Un exprès va partir du quartier général anglais pour aller à Shang-haï, par Tiène-tsine. Lord Elgin engage son frère, M. Bruce, à venir immédiatement le trouver, et j'écris, de mon côté, à M. de Bourboulon de venir me rejoindre dès qu'il le pourra. Je demande à M. l'amiral Charner de vouloir bien mettre un bâtiment à la disposition de M. le ministre de France, à Shang-haï, pour qu'il puisse se transporter dans le nord. . . . . Je crois que nous touchons au dénoûment.

Les commandants alliés ont sommé la ville de se rendre. Ils exigent qu'on leur livre deux portes, le 13 au plus tard, avant midi, et en attendant, ils commencent à établir des batteries de siége devant la porte Ngane-tsine. . . . . J'ai l'intime conviction que les portes seront livrées.

Voici la dépêche que je viens de recevoir du prince Kong. J'en ai envoyé une copie à lord Elgin, au général de Montauban et à l'amiral Charner.

Le prince Kong au baron Gros, etc.

Kong, prince de la famille impériale et haut commissaire, etc., fait la communication suivante :

J'ai l'honneur de faire savoir à Votre Excellence que j'avais donné des ordres pour que l'interprète de votre noble empire, d'Escayrac, fût traité avec égards, et que mon intention, après avoir réglé avec lui à l'amiable tout ce qui est relatif à la signature de la conven-

tion, était de renvoyer de suite et d'une façon convenable vos compatriotes détenus. Je vous l'ai écrit plusieurs fois. N'était-ce pas là une marque de grande bienveillance pour votre noble empire ? Pourquoi les soldats français ont-ils pillé et brûlé le palais d'Été de l'empereur ? La France est un empire civilisé, ses soldats sont soumis à la discipline ; comment donc ont-ils, de leur propre autorité, incendié le palais de l'empereur ? Ce que les généraux et Votre Excellence paraissent ignorer.

Il est nécessaire que Votre Excellence, en me répondant, m'informe clairement de la manière dont elle entend vider le différend actuel.

Je reçois aujourd'hui une dépêche du général en chef de l'armée française, Montauban ; il demande à occuper la porte Ngane-tsine, et il déclare qu'en attendant ma réponse, il fait élever des batteries de siége, et qu'en cas de refus, le 13 de ce mois il attaquera la capitale. Rien n'est changé à la convention préparée à Tiène-tsine, convention à laquelle les plénipotentiaires mes prédécesseurs et moi avons donné, sans réserve, notre assentiment, puisque Votre Excellence se rend dans la capitale pour échanger les ratifications du traité de 1858, et que, comme cela a été convenu, l'armée française doit camper hors de la ville, l'entrée n'en étant permise qu'à l'escorte qui doit vous y accompagner. Votre Excellence a déclaré qu'elle ne devait formuler aucune demande nouvelle, qu'elle voulait seulement procéder à l'échange des ratifications pour assurer la paix à perpétuité, ainsi que le témoigne la convention préparée à Tiène-tsine. Les portes de la capitale sont sous la garde d'un fonctionnaire ; si, aujourd'hui, je les faisais ouvrir, il serait à craindre que les bandits ne profitassent de cette circonstance pour causer des désordres : il y a donc des mesures à prendre. Des troupes françaises doivent occuper la porte Ngane-tsine, est-il dit dans une dépêche de votre noble empire ; j'y

consens, puisque nos deux empires sont en paix; seulement, il faut me faire connaître les conditions de cette occupation. Dès que la réponse de Votre Excellence me sera parvenue, nous fixerons un jour pour la signature de la convention et l'échange des ratifications; en attendant, nous entrerons en pourparlers pour assurer la paix. Quant aux Français arrêtés par les plénipotentiaires, mes prédécesseurs, nous pourrons, comme je vous l'ai déjà écrit, prendre jour pour la mise en liberté de ceux qui sont actuellement entre mes mains; j'ai donné des ordres pour qu'on recherchât et qu'on soignât ceux qui ont disparu dans le combat ou qui ont été blessés, et je remplirai mes promesses.

J'ai déjà écrit tout cela à Votre Excellence; j'ai, il est vrai, reçu une dépêche de votre général en chef; mais comme la paix est conclue, c'est à Votre Excellence que j'adresse nécessairement cette réponse.

Importante communication faite à S. Exc. M. le baron Gros, le 12 octobre.

Cette dépêche du prince diffère malheureusement des autres en ce qu'elle parle pour la première fois de nos nationaux blessés ou qui ont disparu dans le combat!. . . . . Elle ne confirme que trop mes tristes prévisions. . . . . Dans la journée, des renseignements affreux nous arrivent sur le sort des détenus, torturés, dit-on, de la manière la plus barbare par les Chinois. . . . .

Le prince Kong reproche injustement à nos soldats d'avoir brûlé le palais d'Été de l'empereur. . . . . Il sait bien qu'à peine cette résidence impériale avait été évacuée par les alliés que les bandits chinois, ceux-là même qu'il craindrait de voir causer des désordres dans Pé-kin, si l'on abandonnait la garde de deux de ses portes, avaient envahi Youène-mine-youène, et après l'avoir saccagé avaient mis le feu à plusieurs des pavillons de ce palais d'Été.

**Le 12 octobre 1860.**

Le commandant Tricault est allé reconnaître la lamaserie mongole, dite de Kouang-tseu. L'ambassade s'y établira demain avec une compagnie d'infanterie. . . . . J'ai engagé les bonzes à ne pas l'abandonner et à nous procurer des vivres. . . . . Tout leur sera payé comptant, et les richesses que renferme cet immense édifice seront préservées de tout pillage !. . . . . Les bonzes acceptent en tremblant,. . . . . ils seront, je l'espère, bientôt rassurés !

**Le 12 octobre 1860.**

L'ambassade s'établit dans la lamaserie. . . . .

**Le 13 octobre 1860. Lamaserie de Kouang-tseu, devant Pé-kin.**

Le baron Gros au prince Kong, etc.

Le soussigné a reçu la dépêche que le prince Kong lui a fait l'honneur de lui écrire le 12 de ce mois, et il veut y répondre avec une franchise qui ne pourra blesser en aucune manière Son Altesse Impériale, puisque le soussigné, sans vouloir jamais s'écarter de la vérité, cherchera seulement à y rappeler Son Altesse Impériale, qui semble la mal comprendre ou l'avoir oubliée.

Le prince Kong part d'un principe qu'il appuie sur un fait qui n'existe pas ! Son Altesse Impériale dit, à plusieurs reprises, que la paix étant faite, il ne sait pas pourquoi les troupes françaises marchent en avant et continuent les hostilités. Le prince se trompe, la paix n'est pas faite; les hostilités, commencées à Pé-tang, n'ont jamais été suspendues, et tous les commissaires impériaux auxquels le soussigné a dû écrire ou répondre ont toujours été prévenus que les hostilités ne cesseraient que lorsque la paix serait signée ! Or, le prince Kong sait bien qu'elle ne l'est pas. A Tiène-tsine, tout pou-

vait se terminer à l'amiable, tout était convenu, lorsque la perfidie du gouvernement chinois est venue tout rompre et forcer les troupes alliées à marcher sur Tung-tchaou, en déliant, en même temps, le soussigné des engagements qu'il avait pris envers les commissaires impériaux.

Tout pouvait être encore arrangé plus tard à Tung-tchaou, puisqu'il avait été convenu que les troupes alliées camperaient à six milles en avant de cette ville, dans laquelle le soussigné se rendrait ensuite, avec une escorte d'honneur, pour conclure la paix. Son Altesse Impériale sait parfaitement que le général San-ko-li-tsine, violant les engagements pris par le gouvernement chinois, a attaqué les armées alliées avant même qu'elles fussent arrivées sur le terrain désigné, pour leur campement, par les commissaires impériaux eux-mêmes, et que cette nouvelle perfidie, vengée par la déroute complète de l'armée chinoise, a forcé les alliés à marcher en avant et rompu les nouveaux engagements que le soussigné venait de prendre.

A Pa-li-kiao, l'armée chinoise a été battue plus complétement encore qu'à Tchan-kia-ouang, et là aussi, malgré la déloyauté avec laquelle le gouvernement chinois a violé le droit des gens dans la personne de sujets anglais et français qui avaient été bien accueillis à Tung-tchaou sous le caractère sacré de parlementaires, tout pouvait aussi s'arranger, et le soussigné a écrit alors bien clairement à Son Altesse Impériale, elle-même, que si dans la journée du 30 septembre les détenus anglais et français étaient rendus dans leurs camps respectifs, la paix pourrait être signée, aux conditions convenues, et que les troupes françaises se retireraient à Tiène-tsine; mais que si les prisonniers n'étaient pas revenus au jour indiqué, ces troupes marcheraient immédiatement sur Pé-kin. Son Altesse Impériale n'a pas voulu rendre les prisonniers dans la journée qui avait été désignée; elle a exigé, au contraire, que les troupes françaises

s'éloignassent avant que la paix fût signée, et elle a déclaré *qu'alors seulement* elle rendrait les détenus.

Le prince a donc su ce qu'il faisait, et, en refusant de rendre les prisonniers, il a forcé les alliés à marcher sur la capitale. C'est pendant cette marche et, par conséquent, pendant la guerre que les troupes françaises et anglaises ont pris le palais d'Été de l'empereur. Elles ne l'ont point pillé, comme le dit Son Altesse Impériale ; elles n'ont fait que partager entre elles, et conformément aux droits de la guerre, une conquête que le sort des armes avait fait tomber entre leurs mains, et le prince sait parfaitement que si le palais d'Été a été ensuite saccagé et incendié en partie, c'est par les bandes de brigands chinois qui se trouvent partout, et sur lesquelles, à Ho-si-hou, par exemple, les alliés ont été obligés de faire feu lorsqu'elles sont venues pour piller et ravager dans ce village les habitations de leurs propres compatriotes.

Ceci bien établi, et Son Altesse Impériale est trop éclairée pour en méconnaître la justesse, le soussigné consent encore à saisir l'occasion qui se présente de conclure la paix, si le gouvernement chinois, abandonnant ce système de déloyauté qui lui a si mal réussi jusqu'à présent, veut enfin traiter les affaires avec droiture, et ne pas oublier que, chaque fois qu'il a manqué à sa parole, il a délié le soussigné des engagements qu'il avait contractés, et lui a rendu tous les droits que lui donnent les victoires successives remportées sur les armées de l'empire chinois.

Voici donc les propositions que le soussigné fait encore au gouvernement chinois, en s'adressant au prince Kong, qui peut encore, s'il le veut, prévenir de funestes catastrophes.

Les commandants en chef alliés, voulant épargner à la ville de Pé-kin et à la nombreuse population paisible qu'elle renferme les horreurs d'un bombardement et une destruction inévitable, ont de-

mandé aux autorités qui s'y trouvent encore, qu'on leur livrât, le 13 de ce mois, avant midi, l'une des portes de la ville pour s'y fortifier et être maîtres de la capitale, sans la faire occuper par leurs troupes.

Cette porte leur a été remise avant l'heure fixée, mais par la population elle-même, et nullement par l'autorité militaire, envers laquelle, par conséquent, les commandants en chef ne se trouvent liés par aucun engagement.

Il serait bien difficile au soussigné d'avoir maintenant confiance dans un gouvernement qui ne se fait aucun scrupule de trahir sa parole, et qui pousse l'oubli des lois de l'honneur et de sa propre dignité, jusqu'à faire arrêter, et sacrifier de la manière la plus barbare, des gens sans armes qui, sous la protection du drapeau parlementaire, étaient venus se confier à lui. Le soussigné ne peut plus entrer dans Pé-kin avec une simple escorte d'honneur; il lui faut aujourd'hui une garde qui puisse le préserver de quelque trahison, et lorsqu'il se trouvera dans l'une des habitations de la ville, que l'on aura fait préparer pour lui et pour sa garde, des conférences pourront s'ouvrir; la convention de Tiène-tsine, à laquelle le soussigné doit faire quelques modifications qui ne seront que l'application de l'esprit du traité de 1858, et la mise à exécution des promesses faites par l'empereur Tao-kouang, dans son décret de l'année 1845, c'est-à-dire la restitution des églises et des cimetières, des terrains et dépendances qui appartenaient autrefois aux chrétiens et que le gouvernement chinois avait confisqués, cette convention pourra, dis-je, être signée, et la paix étant ainsi rétablie, l'échange des ratifications du traité de 1858 ayant eu lieu, et toutes ses clauses mises fidèlement à exécution, les troupes françaises se retireront ainsi qu'il en aura été convenu.

La persistance que le prince Kong a toujours mise à ne jamais vouloir rendre, avant la signature de la paix, les Français et les An-

glais arrêtés et retenus contre toutes les lois de l'honneur, n'avait que trop fait craindre au soussigné que les autorités chinoises, coupables de ce crime, n'eussent poussé leur sauvage brutalité jusqu'à faire périr quelques-uns de ces individus, qui n'avaient pas disparu dans un combat, comme semble vouloir le faire croire le prince Kong, mais qui avaient été victimes d'un abominable guet-apens. La lettre si embarrassée du prince Kong, et les rapports malheureusement trop vraisemblables que le soussigné a reçus au sujet de la conduite de quelques mandarins envers les détenus qui, à la honte éternelle du gouvernement chinois, ont été sacrifiés dans le palais même de Youène-mine-youène, confirment les appréhensions du soussigné, et il exige aujourd'hui, au nom de son gouvernement, une indemnité de 200,000 taels qui sera répartie, par le gouvernement français, entre ses sujets victimes de l'attentat du 18 septembre dernier, et les familles de ceux dont on a causé si cruellement la mort.

Le gouvernement chinois punira, comme il le jugera convenable, les auteurs d'un crime qui placerait la Chine au niveau des tribus sauvages des îles de la mer du Sud, s'il ne flétrissait pas avec indignation la conduite de ses agents envers les détenus, et s'il ne la réparait pas, autant, du moins, qu'il peut être en lui de le faire.

Le soussigné demande à Son Altesse Impériale de vouloir bien donner l'ordre que l'on prépare dans Pé-kin l'habitation dite Sou-ouang-fou, pour qu'il puisse s'y établir, avec la garde préposée à sa sûreté.

La convention projetée à Tiène-tsine pourra alors être rédigée par les secrétaires respectifs, en y ajoutant deux clauses que la conduite du gouvernement chinois autorise le soussigné à exiger.

Par la première, le gouvernement chinois promettra de payer une indemnité de 200,000 taels aux victimes françaises de l'attentat du

18 septembre dernier, et à verser de suite cette somme entre les mains du trésorier de l'armée française en Chine.

Par la seconde, le gouvernement chinois s'engagera à faire rendre au ministre de France en Chine les églises, cimetières, maisons, terrains et autres propriétés qui en dépendaient et dont parle le décret impérial de Tao-kouang.

Lorsque cette convention aura été signée et revêtue des sceaux respectifs, que l'échange des ratifications du traité de 1858 aura eu lieu, et que toutes les clauses qu'il contient auront été loyalement mises à exécution, l'armée française pourra aller prendre ses quartiers d'hiver à Tiène-tsine; mais, jusque-là, le soussigné ne pourra en aucune manière demander aux commandants en chef des forces françaises de suspendre, même pour un seul instant, les opérations en voie d'exécution.

Si toutes les conditions énoncées ci-dessus sont acceptées par le gouvernement chinois, et si tous les actes qu'elles stipulent sont accomplis avant le 23 de ce mois, à midi, la paix sera rétablie et les hostilités cesseront. Si, au contraire, le soussigné éprouvait un refus, ou qu'une réponse évasive lui arrivât, ou bien encore que le silence fût gardé envers lui, les hostilités recommenceraient avec plus de vigueur, et la guerre, portée aujourd'hui seulement dans le nord de l'empire, s'étendrait dans les provinces où ces mêmes troupes ont combattu pour défendre contre l'insurrection, à Shang-haï, par exemple, un gouvernement qui s'est conduit d'une manière odieuse envers quelques-uns de leurs officiers et de leurs soldats sous pavillon parlementaire.

Le soussigné doit rappeler au prince Kong que les revenus de la douane de Canton, bien que cette ville soit au pouvoir des alliés, sont versés dans le trésor de l'empire, et que les jonques qui portent à Pé-kin le riz et lès tributs n'ont jamais été inquiétées par les esca-

dres alliées maîtresses de la mer. Mais Son Altesse Impériale doit être prévenue que, si la guerre continue, cet état de choses cessera immédiatement, et que les jonques et les revenus de la douane, comme les tributs, seront saisis par les forces alliées.

Le soussigné en appelle encore au prince Kong, qui a la réputation d'être un homme de cœur, et qui doit, par conséquent, être au désespoir de la conduite odieuse de quelques autorités auxquelles son auguste frère a si malheureusement accordé sa confiance.

Il ne tient qu'au prince Kong de rendre la paix à son pays. Le soussigné espère que Son Altesse Impériale n'hésitera pas à le faire.

Le soussigné attend une réponse le 23 de ce mois, avant midi, et renouvelle à Son Altesse Impériale l'assurance, etc. . . . .

*Signé :* Baron Gros.

**Devant Pé-kin, le 13 octobre 1860.**

Le baron Gros à lord Elgin, etc.

Mylord,

Il me semble impossible de laisser sans réponse la singulière lettre du prince Kong, dont je vous envoie ci-jointe une traduction. Voici également le projet de dépêche que je me propose de lui faire parvenir. J'y rétablis la vérité dénaturée par le prince, et j'y fais des réserves pour obtenir satisfaction du meurtre de quelques-uns de nos infortunés compatriotes, meurtre dont malheureusement il ne nous est plus permis de douter. En outre, la force des armes ayant mis entre nos mains des propriétés françaises confisquées dans Pé-kin, c'est-à-dire des églises et des cimetières que l'empereur Tao-kouang avait promis, par un édit impérial, de rendre aux chrétiens, je voudrais régulariser pour l'avenir une conquête que la force des armes me donne aujourd'hui. Vous avez repris, à Ta-kou, les canons que les Chinois vous avaient enlevés en 1859, et je reprends dans Pé-kin

les propriétés françaises que les gouvernements précédents nous avaient confisquées.

Le rétablissement du culte chrétien dans la capitale, et la permanence des légations européennes auprès de l'empereur, me semblent être les deux battants de la porte à ouvrir pour que la civilisation moderne puisse pénétrer plus vite dans l'empire . . . . . . . . . .

Je voudrais envoyer ma note au prince, le plus tôt possible.

Veuillez agréer, etc.

Lord Elgin m'a dit qu'il comprenait parfaitement les exigences nouvelles que je faisais connaître au prince Kong, et il m'a fait savoir que, de son côté, il allait demander au gouvernement chinois de céder à l'Angleterre, en toute propriété, le petit territoire de Kou-long, qui, dans la province de Canton, s'avance à un mille de Hong-kong et forme le port de Victoria, territoire si nécessaire à la sûreté de l'île que l'Angleterre en a la jouissance exclusive, par un bail indéfini, et qu'une garnison anglaise défend les fortifications qu'on y a élevées.

Cette petite péninsule de Kou-long, qui, de fait, était une annexe forcée de Hong-kong, avait cependant conservé sa nationalité chinoise, et les tribunaux de Hong-kong ne pouvant pas y exercer leur juridiction, il en résultait de graves inconvénients pour l'administration de la justice.

Lord Elgin sait que le gouvernement chinois ne fera aucune difficulté de céder Kou-long et n'exigera aucune augmentation, sur le prix du bail, pour donner un caractère définitif à une concession forcée qu'elle avait dû faire provisoirement à l'Angleterre.

Lamaserie de Kouang-tseu, devant Pé-kin, le 14 octobre 1860.

Le baron Gros au général de Montauban.

Monsieur le général,

Je reçois à l'instant même la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire et le projet de réponse que je me propose d'adresser au prince Kong, projet que je vous avais remis confidentiellement hier au soir. Je compte envoyer cette réponse aujourd'hui même au prince, et je ne négligerai rien pour que nous puissions signer le plus promptement possible une convention de paix, et procéder à l'échange des ratifications du traité de 1858. Je pense comme vous, Monsieur le général, que la détention de nos malheureux compatriotes ne doit plus être une cause de retard ou de rupture, car leur sort est, hélas! décidé en ce moment, et, à mon avis du moins, cette cruelle question devient secondaire devant les graves intérêts du jour; ma lettre au prince Kong constate mon opinion à ce sujet, puisque je ne lui demande plus de mettre les détenus en liberté avant d'entamer toute négociation.

Je communiquerai à lord Elgin les considérations que vous faites valoir pour ne pas hiverner à Pé-kin avec vos troupes, et sur l'intention que vous avez d'en partir le 1er novembre. Je puis d'ailleurs vous assurer que mon collègue d'Angleterre désire aussi vivement que nous, voir la question diplomatique se terminer aussitôt que possible.

Veuillez agréer, etc.

Lamaserie de Kouang-tseu, le 14 octobre 1860.

C'est hier que les autorités chinoises ont invité les commandants en chef à prendre possession de la porte Ngane-tsine, à l'heure qu'ils avaient fixée pour sa reddition. On assure que ce sont les habitants eux-mêmes qui ont exigé des mandarins de ne pas résister aux alliés.

Le prince Kong, frère de l'empereur, ne couche pas en ville ; il passe ses nuits dans différentes maisons de campagne.

L'opposition du prince à la délivrance des prisonniers ne me faisait que trop pressentir le meurtre de plusieurs d'entre eux. Sur trente-sept personnes arrêtées, je crois, le 18 septembre, dix-neuf seulement nous ont été rendues en vie, et seize cercueils nous ont été apportés ! Nous ignorons encore le sort des deux infortunés qui manquent sur les douloureuses listes. L'un est un Français, M. l'abbé Delue, et l'autre un jeune officier anglais d'artillerie, M. Brabazon. Un prêtre chinois assure avoir vu, le 21 septembre, deux Européens mis à mort sur le pont de Pa-li-kiao, et jetés ensuite dans le canal.

Les détails qui nous ont été donnés par quelques-uns des détenus sont affreux. Le jeune M. Norman, attaché à la légation de Sa Majesté Britannique, à Shang-haï, et que lord Elgin avait emmené avec lui, a été lié, les pieds et les mains derrière le dos et les quatre membres attachés ensemble; on l'a placé dans un chariot, et il a été transporté dans le palais d'Été de Youène-mine-youène. Là il a été jeté, garrotté de la sorte, dans le coin d'une cour, où personne n'est venu le secourir, et où quatre jours après il est mort de faim, de froid, de douleur et rongé, encore vivant, par les rats et les vers dont son corps était couvert, lorsqu'on l'a trouvé dans le palais. Le correspondant du *Times*, M. Bowlby, homme doux, aimable et spirituel, que nous aimions tous, a subi le même sort ; mais peut-être a-t-il moins souffert que M. Norman, puisque, lié comme lui, il a été jeté dans un égout, où il a dû être suffoqué en peu de temps.

Le colonel d'artillerie de Grandchamp, M. Ader, agent comptable, M. Dubut, l'intendant de l'armée, le chasseur Ouzouf et deux ordonnances ont été renvoyés dans leur cercueil, et les morts, comme les vivants, portaient sur leur corps des traces plus ou moins profondes des mauvais traitements qu'on leur avait fait subir. L'exaspération

est au comble dans les deux camps; et qu'il faut de courageuse résignation pour ne pas se laisser aller au désir de vengeance qui saisit tous les cœurs! Mon collègue d'Angleterre me semble vouloir pousser les choses un peu trop loin; voudrait-il renverser la dynastie pour donner la main aux rebelles de Nan-kin? Quoi qu'il en soit, il faut en finir,. . . . . les commandants en chef déclarent qu'il leur est impossible de rester ici après le 1er novembre, et c'est à eux à en décider.

Le général Ignatieff est entré dans Pé-kin; il demande qu'on veuille bien lui remettre les documents russes que l'on aurait pu trouver dans le palais d'Été.

**Lamaserie de Kouang-tseu, le 14 octobre 1860.**

Voici le rapport qui m'a été envoyé par deux prêtres chinois, sur l'arrestation de nos malheureux compatriotes, le 18 septembre 1860, et sur les cruels traitements qu'ils ont subis.

« L'armée chinoise, dans laquelle se trouvaient à peu près quatre cents Tartares chrétiens, était commandée par Sène-ouang (San-ko-li-tsine), par Jouï-line, par Tchene-pao et par d'autres chefs. Il paraît que c'est le ministre de la guerre, Mouh-ine, qui a conseillé d'arrêter les Européens à leur départ de Tung-tchaou, mais que l'ordre d'arrestation a été donné par le prince Tsaï-i, irrité, dit-on, par la tenue et les paroles de Parkes, qui, hors de lui pendant la discussion, avait renversé exprès une table couverte de porcelaines et tout brisé en mille pièces.

« Deux Européens ont été tués à Tung-tchaou; deux autres n'ont pas été conduits à Pé-kin comme leurs compagnons d'infortune, et sont restés, par ordre, auprès du général Tchene-pao, qui les traitait bien. L'un d'eux parlait le chinois et engageait le général à se rendre au camp des alliés pour y conclure la paix. Mais ce chef, qui avait

été blessé au cou, voyant les armées alliées s'avancer vers le pont à huit milles (Pa-li-kiao), les a fait décapiter sur le pont même, et a fait jeter leur corps et leur tête dans le canal.

« Quatre Européens arrivèrent d'abord dans Pé-kin, ils étaient dans des chariots; six autres y furent amenés à pied; enfin, vingt autres y vinrent à cheval, dans l'après-midi. On dit que l'un d'eux est parvenu à s'échapper au galop de son cheval. Ceux qui ont été conduits dans Pé-kin ont été garrottés, les pieds et les mains liés en faisceau derrière le dos, et c'est dans cette position humiliante que plusieurs d'entre eux ont été portés par deux hommes qui avaient passé un bâton entre les cordes; on conçoit les douleurs et les cris de ces infortunés, et par un raffinement de cruauté difficile à croire, on mouillait leurs liens pour les serrer davantage, tout en refusant d'humecter leurs lèvres avec cette eau qu'ils demandaient à boire avec des cris déchirants. . . . . Quelques païens émus de compassion reprochaient aux prétoriens leur cruauté envers leurs victimes. . . . . . L'une d'elles se faisait remarquer par sa douceur et sa patience. . . . .

. . . . . Les autres se laissaient aller à leur indignation et à leur désespoir, et il paraît certain qu'un Chinois qui comprenait un peu l'anglais disait méchamment aux bourreaux que les prisonniers les accablaient de malédictions. Un de ces pauvres Européens criait si fort, qu'un Chinois lui a plongé son couteau dans le côté pour le faire taire. . . . . C'est, liés de la sorte, que plusieurs de ces infortunés ont été portés à Youène-mine-youène et jetés dans une des cours du pavillon où avait demeuré le prince Tsaï, et là, « ils ont été abandonnés sans nourriture, sans soins, sans espoir! . . . . Plus tard « on sépara les survivants,. . . . . les uns furent envoyés dans le « nord, d'autres dans le sud,. . . . . et depuis lors, le public ne « s'en est plus occupé. . . . . »

M. l'abbé Delamarre, qui a traduit le rapport des deux prêtres chinois, pense, avec raison je crois, que les deux Européens tués en sortant de Tung-tchaou par les Tartares mis en déroute à Tchan-kia-ouang, étaient M. Ader, l'agent comptable, et son chasseur Ouzouf, et que les deux prisonniers, décapités sur le pont de Pa-li-kiao ne pouvaient être que l'abbé Deluc et le capitaine anglais Brabazon. Le rapport ne parle que de trente-quatre victimes, et ne fait pas mention des trois autres qui complètent le nombre de trente-sept Européens arrêtés, dit-on, le 18 septembre (vingt-six Anglais et onze Français). . . . . Ces trois individus ne seraient-ils pas M. d'Escayrac de Lauture, M. Parkes et M. Loch, que l'on n'avait pas extrait des prisons de Pé-kin?

**Lamaserie de Kouang-tseu, le 14 septembre 1860.**

Une nouvelle dépêche m'arrive de la part du prince Kong, et l'on me remet en même temps une communication qui m'est adressée par lord Elgin.

Voici la dépêche du prince Kong :

Le prince Kong au baron Gros, etc.

Le prince Kong, membre de la famille impériale et haut commissaire, etc.

Je viens d'apprendre que les soldats de l'escorte de Votre Excellence sont entrés dans la ville. La sage discipline qu'ils observent a ramené la tranquillité parmi la population, et dissipé son inquiétude et ses craintes. Il est démontré que les intentions pacifiques de Votre Excellence sont sincères ; je suis heureux de le savoir, et, de mon côté, je dois agir avec toute loyauté. J'ai donc donné l'ordre à Heng-khi, directeur de l'arsenal, de s'entendre avec le délégué que Votre Excellence désignera, pour régler tout ce qui est relatif à la signa-

ture de la convention préparée à Tiène-tsine, et pour fixer le jour de l'échange des ratifications du traité de 1858, afin que tout soit prêt d'avance. Si ces préparatifs étaient faits à la hâte, après l'entrée de Votre Excellence dans la ville, il y aurait à craindre que les dispositions ne fussent pas prises avec le soin convenable, ce qui serait contraire à mes intentions.

Communication importante adressée à S. Exc. le baron Gros, etc., le 14 octobre 1860.

Cette dépêche est un modèle de diplomatie chinoise. Le prince Kong transforme l'armée française, qui, après sommation, s'est emparée des remparts de Pé-kin, en une garde d'honneur admise dans la ville pour y recevoir dignement l'ambassadeur !

**Lamaserie de Kouang-tseu, le 16 octobre 1860.**

Le baron Gros à lord Elgin.

Mylord,

J'ai reçu hier au soir votre projet de note pour le prince Kong, et avec lui une dépêche de ce même commissaire impérial, dépêche qui me semble nous ouvrir une porte pour sortir de la position délicate dans laquelle nous nous trouvons.

Votre lettre exprime assurément dans les termes les plus nobles la vive indignation qu'elle éprouve au sujet des traitements barbares qu'ont subis nos malheureux compatriotes; mais elle exige du gouvernement chinois des réparations que, dans mon intime conviction, il ne *voudra* et ne *pourra jamais* donner. Il aimera mieux mille fois tout abandonner, tout perdre, que de consacrer, par un monument expiatoire qu'il ferait élever chez lui, sa félonie, sa honte et sa faiblesse. Où irions-nous alors ?

Quant à la destruction du palais d'Été, site de campagne sans défense, elle aurait, à mon avis du moins, un tel caractère de ven-

geance inutile, puisque malheureusement elle ne pourrait remédier à aucune des cruelles infortunes que nous déplorons, que nous devrions ne pas y songer. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Je suis convaincu que nous pouvons tout finir en peu de jours, si vous ne parlez pas, dans votre lettre à Kong, de la destruction de Youène-mine-youène, et des actes expiatoires que, selon vous, le gouvernement chinois devrait faire à Tiène-tsine. Toutes les autres conditions que vous imposez, comme celles que j'exige, seront acceptées, je le crois du moins, et je serais heureux, je vous l'avoue, de sortir ainsi d'une situation dans laquelle nous nous trouvons peut-être plus engagés qu'il ne faudrait . . . . . . . . . . . . . . . .

Je n'enverrai que ce soir ma réponse au prince Kong. . . . . J'ai réfléchi longtemps à notre position et à la solution que nous pouvons donner à nos affaires. Je n'en trouve pas de meilleure que celle que je propose. Les moyens dont nous pouvons disposer, la saison avancée qui, d'un instant à l'autre, peut rendre les routes impraticables, la manière dont on envisage la situation dans les deux camps, et la crainte surtout que nous devons avoir de faire *fuir* en Tartarie le prince Kong, notre planche de salut, me confirment dans mon opinion . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Si les négociations s'ouvrent, je chargerai M. de Bastard de les suivre avec Heng-khi. Je désigne le yamoun que je voudrais avoir dans Pé-kin. Il y en a de beaux, m'assure-t-on, dans le voisinage du mien, et je serais heureux d'être logé près de vous. Nous campons trop loin l'un de l'autre depuis quelque temps.

Croyez, etc., etc.

**Le 16 octobre, Lamaserie de Kouang-tseu.**

Lord Elgin, le général Grant et le général de Montauban se sont trouvés ensemble chez moi aujourd'hui. La conférence n'a amené

aucun résultat. Lord Elgin tient à ses projets de destruction inutiles et dangereux, selon moi. . . . . Pourquoi agir comme le font les Chinois, auxquels nous parlons sans cesse de notre civilisation et de charité chrétienne? Je déplore aussi amèrement que lui la cruauté dont on a usé envers nos malheureux compatriotes; mais trop de rigueur, et de rigueur *inutile*, n'amènerait-il pas le vide autour de nous?. . . . . Et que ferions-nous alors?. . . . . Nous détruirions peut-être le palais d'Hiver dans Pé-kin! Nous nous retirerions à Tiène-tsine pour y attendre des renforts et d'autres instructions, et recommencer une nouvelle campagne au retour de la belle saison? . . . . . Mais il n'y aurait pas, en Europe, une voix pour nous absoudre si nous en venions là. . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

. . . . . Dieu merci, lord Elgin cède, en partie du moins, et je ne perds pas tout espoir!

Une longue file de cercueils sont arrivés dans les deux camps; ils renferment les restes des victimes de Tung-tchaou. Les Anglais ont enterré leurs compatriotes dans le cimetière russe. J'aurais voulu assister à cette triste cérémonie, mais hélas! j'ai dû faire savoir à lord Elgin et au général Grant qu'elle était finie quand on m'a prévenu!

**Lamaserie de Kouang-tseu, le 18 octobre 1860.**

Le baron Gros au général de Montauban.

Monsieur le général,

On traduit en ce moment en chinois la proclamation destinée aux habitants de Pé-kin. J'en ferai prendre quelques copies, et dès qu'il y en aura une de terminée, je vous l'enverrai.

J'ai fait auprès de lord Elgin tout ce qui a dépendu de moi pour l'amener à renoncer à la destruction du palais d'Été, et je n'ai pu y réussir. Vous avez vu par ma lettre à l'ambassadeur d'Angleterre

que je ne pouvais consentir à m'associer à lui pour accomplir un acte que je considérais comme inutile et dangereux. J'ai ajouté, seulement, que s'il vous convenait de vous joindre au général Grant dans cette exécution, je n'aurais aucune observation à faire.

Vous vous y refusez, et j'en suis heureux; votre refus et le mien, déclarés chacun dans notre liberté respective d'action, sont de fait une *protestation* bien réelle, et qui, selon moi, vaut mieux qu'un acte de cette nature, tardif d'abord, et qui aurait l'inconvénient de constater officiellement une dissidence entre les alliés dans un moment où il est si essentiel qu'ils agissent de concert.

Soyez persuadé qu'aux yeux de l'Europe, comme parmi les populations de la Chine, le beau rôle sera pour nous dans cette affaire.

Agréez, je vous prie, Monsieur le général, la nouvelle assurance de mes sentiments dévoués.

*Signé :* Baron Gros.

**Lamaserie de Kouang-tseu, jeudi 18 octobre 1860.**

A cinq heures du soir, nous apercevons des tourbillons de fumée s'élever dans le nord et venir planer sur Pé-kin. C'est le palais d'Été, dont les restes sont incendiés *officiellement* par l'armée anglaise. J'en ai le cœur serré, et je crains que cet acte de vengeance inutile et sauvage n'effraie le prince Kong et ne le décide à fuir en Tartarie. . . . . . Il s'est réfugié dans la campagne, et ses chariots, chargés et attelés, sont prêts à partir avec lui au premier signal. . . . . Le général Ignatieff est dans Pé-kin depuis quelques jours. . . . . Aura-t-il assez d'influence pour empêcher le prince Kong de tout abandonner ?. . . . .

. . . . . On me prévient que deux mandarins à bouton rouge sont venus offrir au général de Montauban de faire enterrer les victimes françaises du 18 septembre dans le cimetière catholique de la

cathédrale de Pé-kin, confié depuis longtemps au chef de la mission ecclésiastique russe en Chine. . . . .

Lamaserie de Kouang-tseu, le 19 octobre 1860.

Le baron Gros au général de Montauban.

Monsieur le général,

J'ai l'honneur de vous envoyer la copie et la traduction de plusieurs documents dont j'ai déjà eu l'honneur de vous communiquer le contenu. Elles vous feront connaître la situation dans laquelle nous nous trouvons en ce moment, et la divergence d'opinion qui a existé entre lord Elgin et moi au sujet des mesures de rigueur à prendre contre le gouvernement chinois, dans les circonstances actuelles. Je suis heureux de savoir, Monsieur le général, que votre manière d'envisager cette question est identique à la mienne, et je me félicite aussi d'avoir vu mon collègue d'Angleterre se rendre à quelques-unes de mes observations, bien qu'il m'en ait exprimé le regret en termes assez vifs.

Le bruit se répand dans Pé-kin que l'empereur est mort, et que le prince Kong aurait l'idée de le remplacer sur le trône s'il était soutenu par les ambassadeurs alliés. Je ne vous donne ces rumeurs que pour ce qu'elles valent.

Ce sera demain, à midi, que nous connaîtrons la décision qu'aura prise le prince Kong. On m'assure qu'il a déjà réuni la somme demandée par moi comme indemnité à répartir entre les victimes du 18 septembre. On me dit aussi qu'une dépêche satisfaisante, de lui, me sera envoyée dans la journée. Je vous en ferai connaître le contenu avant le départ du courrier pour l'Europe, si elle m'est remise à temps.

Veuillez agréer, etc.

Kong, prince de la famille impériale et haut commissaire, fait la communication suivante au baron Gros, etc.

J'ai reçu, le 17 de ce mois, la dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire, et j'en ai parfaitement compris le contenu. Je trouve juste que l'on donne aux familles de ceux de vos compatriotes qui ont été maltraités, 200,000 taels, et je vous les remettrai moi-même avec exactitude. Les autorités qui ont fait subir de mauvais traitements à vos nationaux seront punis conformément aux lois, et je viens de recevoir un décret impérial qui enlève à Sène-ouang (San-ko-li-tsine) sa dignité de prince, et prive de ses fonctions le ministre Choui.

Je vais faire préparer dans Pé-kin un hôtel pour Votre Excellence.

Quant aux églises catholiques élevées dans chaque province, dès le règne de l'empereur Khang-hi, à leurs cimetières et à leurs dépendances, il est juste d'en faire faire une recherche exacte et de vous les rendre. Ce sera dans les conférences que tiendront ensemble les délégués des deux empires que ces questions pourront être définitivement arrêtées, et c'est pour lui faire connaître les résolutions cidessus énoncées que cette dépêche est adressée à S. Exc. M. le baron Gros, etc., le 19 octobre 1860.

. . . . . Il est à remarquer que dans la dépêche que le prince Kong a écrite à lord Elgin, sur le même sujet, il n'est pas question de punir, conformément aux lois, les autorités qui ont fait subir de mauvais traitements à ses nationaux, ni de la disgrâce de San-ko-litsine et de Choui!

**Lamaserie de Kouang-tseu, le 20 octobre 1860.**

C'est à quatre heures, ce matin, que la dépêche qui précède m'a été remise. . . . . Je l'ai reçue, je l'avoue, avec une joie bien sincère. . . . . Mazarin nous aurait applaudi, lui qui dans ses agents

ne prisait que le bonheur! . . . . Et il faut avouer que dans cette étonnante campagne, il a joué un grand rôle. . . . . Je n'ai pas oublié que le taou-taï de Shang-haï m'avait dit, un jour, qu'il voyait à la configuration de mes oreilles que je devais réussir dans tout ce que j'entreprenais!. . . . . J'ai dû en rire, et naturellement mes pensées vont ailleurs!. . . . . La providence était pour nous, et c'étaient nos soldats qui exécutaient ses desseins!

J'envoie une copie de la lettre du prince, au quartier général, à l'amiral et à lord Elgin.

Lamaserie de Kouang-tseu, le 20 octobre 1860.

Le baron Gros au prince Kong, etc.

Le soussigné a reçu ce matin la lettre que S. A. I. le prince Kong lui a fait l'honneur de lui écrire pour lui annoncer que le gouvernement chinois accédait à toutes les demandes que le soussigné lui avait adressées au nom de son gouvernement par sa dépêche du 17 de ce mois. Le soussigné a reçu la réponse de Son Altesse Impériale avec une véritable satisfaction, puisqu'elle lui donne l'espoir de voir la paix bientôt rétablie entre les deux empires.

Les mesures prises par le gouvernement chinois pour faire punir, conformément aux lois, les individus qui ont porté une si grave atteinte au droit des nations, dans la journée du 18 septembre dernier, la dégradation infligée par l'empereur à San-ko-li-tsine et à Choui-line, et l'indemnité allouée aux familles des victimes de l'acte de cruauté dont il s'agit, prouvent que le gouvernement chinois en repousse toute la responsabilité, et le flétrit comme il le mérite. Cette détermination honore le prince Kong.

Le soussigné déléguera le comte de Bastard, premier secrétaire de l'ambassade, qui réunir aux interprètes français, s'entendra avec les officiers de Son Altesse Impériale pour préparer la convention de

paix conformément aux clauses convenues, et que le soussigné a déjà fait traduire en chinois pour accélérer les travaux. Cette convention, ainsi préparée en quatre expéditions, pourra être signée à l'heure et au jour convenus, dans le lieu qui aura été choisi à cet effet. Le lendemain à la même heure et dans le même lieu, les ratifications du traité de Tiène-tsine, signé en 1858, seront échangées, et la paix se trouvant alors rétablie pour toujours entre les deux empires, le commandant en chef des forces françaises sera invité à suspendre tout acte d'hostilité qui ne serait pas nécessaire à la défense et à la sécurité de ses troupes, et il s'occupera immédiatement des mesures à prendre pour retourner avec elles à Tiène–tsine.

Le soussigné remercie Son Altesse Impériale de vouloir bien lui faire préparer un palais dans la ville, il s'y rendra avec son escorte afin de conclure la paix le plus promptement possible.

Le soussigné, etc.

J'ai envoyé immédiatement au général de Montauban une copie de cette dépêche.

Lamaserie de Kouang-tseu, le 22 octobre 1860, huit heures du matin.

Monsieur le général en chef,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que les engagements pris par le prince Kong–tsine–ouang, frère de l'empereur et commissaire impérial, reçoivent aujourd'hui un commencement d'exécution.

Une somme de *deux cent mille* taels, représentant une valeur de un million cinq cent mille francs, sera prête à m'être remise aujourd'hui, 22 octobre, à une heure après-midi, dans Pé–kin. Son Altesse Impériale désire que je reconnaisse avoir reçu cette somme comme indemnité allouée par le gouvernement chinois aux sujets français arrêtés dans la journée du 18 septembre dernier et qui sont revenus au quartier général, comme aussi à la famille de ceux qui ont suc–

combé pendant leur captivité. Cette indemnité devant être répartie entre les intéressés, par les soins du gouvernement de l'Empereur, j'en donnerai quittance au prince; mais cet argent devra être encaissé immédiatement, et devant M. le comte de Bastard, premier secrétaire de l'ambassade qui me représentera, par le chef de service du trésor de l'armée ou par ses délégués qui m'en donneront aussitôt un reçu annulant, pour ma responsabilité, celui que j'aurai remis au gouvernement chinois.

Vous m'obligeriez donc, Monsieur le général, si vous vouliez bien donner les ordres nécessaires pour que Monsieur le payeur de l'armée, avec les moyens de transport dont il dispose, et une escorte de sûreté, se joignît à l'un ou à plusieurs officiers de votre état-major et à M. de Bastard, pour partir d'ici aujourd'hui vers midi, afin d'être au rendez-vous assigné dans Pékin, avant une heure précise.

Je pense aussi, Monsieur le général, pouvoir aller m'établir dans le yamoun que l'on me destine en ville, et s'il est prêt demain, ce serait vers onze heures que je voudrais m'y rendre. J'ignore quelles sont les intentions de lord Elgin au sujet de la garde ou de l'escorte qu'il voudra prendre avec lui. Je crois que trois cents hommes d'élite suffiraient et au delà pour la sécurité de l'ambassade, comme pour donner quelque apparat aux réunions qui auront lieu pour la signature et l'échange des traités.

Je serais heureux, Monsieur le général, si une partie de la vaste habitation que l'on prépare pour moi dans Pé-kin, pouvait vous convenir, et si vous vouliez envoyer dans la journée examiner les lieux, vous pourriez me faire savoir si le local vous convient et si vous voulez le partager avec moi.

Si, comme je l'espère, rien ne vient désormais entraver la marche des négociations, tout peut être terminé dans deux ou trois jours, et notre retour à Tiène-tsine s'effectuera lorsque vous le jugerez conve-

20.

nable. Si je puis descendre par la rivière depuis Tung-tchaou, je prendrai ce parti pour éviter les fatigues d'un voyage comme celui que j'ai fait de Tiène-tsine à Pé-kin.

Dès que la convention de paix sera convenue entre les délégués chargés de l'établir, j'aurai l'honneur de vous en envoyer une copie.

Agréez, etz.

Lamaserie de Kouang-tseu, le 22 octobre 1860.

Le comte de Bastard au baron Gros.

Monsieur le baron,

Ainsi que Votre Excellence m'en a donné l'ordre, je suis allé trouver les délégués du prince Kong pour recevoir, en votre nom, l'indemnité pécuniaire que le gouvernement chinois alloue aux victimes du 18 septembre dernier, et pour m'entendre aussi avec ces délégués sur le projet de convention à signer pour rétablir la paix.

L'entrevue a eu lieu aujourd'hui, à deux heures de l'après-midi, dans Pé-kin. En m'y rendant, j'ai passé par le quartier général, où Monsieur le général en chef, sur votre demande, a bien voulu mettre à ma disposition une escorte de vingt hommes d'élite, et me faire accompagner par Monsieur l'intendant et Monsieur le payeur de l'armée et par quelques officiers comptables avec une compagnie de chasseurs à pied, destinée à convoyer les voitures qui devaient aller chercher, et apporter au camp français la somme promise par le gouvernement chinois.

J'ai trouvé à l'heure et au lieu fixés d'avance Heng-khi, intendant du palais impérial, Tchou-que, intendant des sels à Tiène-tsine et un mandarin à bouton rose du nom de Song-khi, dont j'ignore la position officielle dans l'administration chinoise, tous les trois délégués par le prince Kong pour s'entendre avec moi.

Heng-khi, que je n'avais pas vu depuis le 18 septembre et que j'ai

trouvé très-changé, m'a dit tout de suite que les 200,000 taels promis me seraient remis immédiatement, et il m'a montré en même temps des voitures qui encombraient la petite rue aboutissant au yamoun où nous étions. Ces voitures étaient chargées de caisses renfermant, à ce que m'a dit Heng-khi, la somme convenue. L'une d'elles, ouverte devant moi, était effectivement pleine de lingots d'argent, et Heng-khi m'a assuré que ces caisses étaient au nombre de soixante-sept, contenant chacune 3,000 taels, sauf une seule, dans laquelle 2,000 taels seulement se trouvaient. Le nombre des caisses énoncé a été reconnu exact, mais Monsieur le payeur de l'armée m'a fait observer, qu'avec les moyens dont il disposait, il lui était impossible, séance tenante, de vérifier le poids et le titre de l'argent, que, par conséquent, il ne pouvait, en encaissant le métal qui était sous ses yeux, me donner le reçu qui aurait annulé, pour mettre à couvert votre responsabilité, celui que Votre Excellence m'avait chargé de remettre à Heng-khi, et qui était destiné au prince Kong. La vérification ne pouvant être faite qu'au camp français, j'ai demandé à Heng-khi de consentir à ce que les lingots y fussent transportés pour y être pesés et comptés en présence, bien entendu, des autorités chinoises qu'il déléguerait à cet effet. Heng-khi, je dois le dire, n'a fait aucune difficulté de satisfaire à ma demande ; de mon côté, je lui ai promis que le reçu destiné au prince Kong lui serait remis dès que les autorités françaises se seraient assurées du quantum des lingots chargés sur les voitures, lesquelles furent immédiatement conduites au camp, hors de la ville, convoyées par la compagnie de chasseurs à pied et sous la direction de Monsieur l'intendant, du payeur de l'armée et des officiers comptables qui m'avaient accompagné.

Cela fait, Heng-khi a reçu de M. de Méritens, interprète de l'ambassade, qui était venu avec moi, le projet de la convention préparée à Tiène-tsine, il la connaissait déjà : à Tiène-tsine, elle lui avait été

communiquée, et à Tung-tchaou, le 17 septembre, il assistait à mon entrevue avec le prince Tsaï, à qui j'avais remis ce document; quant aux articles nouveaux, le sixième et le neuvième, relatifs à la restitution des églises catholiques et à la liberté d'émigration pour les Chinois, à coup sûr, il n'en prenait pas connaissance pour la première fois, la correspondance officielle de Votre Excellence avec le prince Kong n'ayant rien laissé ignorer à cet égard. Heng-khi n'en a pas moins lu, à trois reprises différentes, ce projet dont il a fait prendre copie par ses lettrés. Il m'a demandé la substitution de deux ou trois mots à ceux dont les interprètes français s'étaient servis dans leur rédaction; M. de Méritens m'ayant affirmé que cette modification n'altérait en rien le sens de la convention, j'y ai consenti avec empressement; il a insisté ensuite sur l'impossibilité où le gouvernement chinois se trouverait, sans doute, par suite des derniers événements, de payer intégralement et comptant la somme de un million de taels stipulée par l'article 4, et il m'a prié de soumettre à Votre Excellence cette observation qu'il ne faisait, dit-il, que pour constater la sincérité du désir que le gouvernement chinois avait de s'acquitter et pour prouver aussi sa bonne foi, puisque le premier, il prévoyait le non-accomplissement, mais seulement pour cause de force majeure, de ses obligations.

L'article 6 a été consenti sans discussion, étant convenu, d'ailleurs, que la restitution à leurs propriétaires des établissements religieux et de bienfaisance catholiques dans tout l'empire, ne pouvait avoir lieu aujourd'hui même, mais qu'elle serait effectuée par le gouvernement chinois et par l'entremise de la légation de France en Chine.

Aucune observation n'a été faite sur l'article 9, identique, me dit Heng-khi, à l'article correspondant de la convention anglaise.

Heng-khi m'a déclaré ensuite que le prince Kong était prêt à signer

cette convention et à échanger les ratifications du traité de 1858, au lieu, au jour et à l'heure qui conviendraient à Votre Excellence; conformément à vos instructions, j'ai répondu que le 25 de ce mois, à une heure de l'après-midi, la signature de la convention et l'échange des ratifications pourraient avoir lieu à Pé-kin, dans le palais où Son Excellence l'ambassadeur d'Angleterre aurait signé la convention analogue et échangé les ratifications de son traité.

Les deux collègues de Heng-khi ont assisté à cet entretien, sans dire un mot. Le mandarin Song-khi a paru seul y prêter une grande attention.

Je suis, Monsieur le baron, de Votre Excellence, etc., etc.

*Signé :* LÉON DE BASTARD.

Lamaserie de Kouang-tseu, le 22 octobre 1860.

Lamaserie de Kouang-tseu, le 23 octobre 1860.

Le baron Gros au prince Kong, etc.

Le soussigné, etc., a l'honneur de faire savoir au prince Kong, ainsi que Son Altesse Impériale lui en a fait exprimer le désir, qu'il sera prêt à signer la convention qui se négocie en ce moment entre les secrétaires respectifs, et à procéder à l'échange des ratifications du traité de Tiène-tsine, le 25 de ce mois, à midi, dans le lieu que Son Altesse Impériale a désigné.

Quant au reçu de la somme que Son Altesse Impériale lui a fait remettre pour être distribuée aux sujets français arrêtés dans la journée du 18 septembre, et à la famille de ceux qui ont succombé pendant leur captivité, il est préparé d'avance, et Son Altesse Impériale le recevra dès que le trésorier de l'armée française, qui a reçu cet argent dans ses caisses, aura vérifié qu'il s'élève à la somme de 200,000 taels, ce qui prendra nécessairement un peu de temps.

Le soussigné est heureux de voir enfin la paix se rétablir entre les

deux empires, et il fait les vœux les plus sincères pour qu'elle dure à tout jamais.

Le soussigné profite, etc.

Lamaserie de Kouang-tseu, le 23 octobre 1860.

Le baron Gros au général de Montauban.

Monsieur le général,

Je voudrais pouvoir me rendre demain mercredi, 24 de ce mois, vers onze heures, à la pagode qui a été disposée pour moi dans Pé-kin. Je signerai la convention de paix le jeudi 25, à midi, et, dans la même séance, je procéderai avec le prince Kong à l'échange des ratifications du traité de Tiène-tsine. S'il vous convenait d'assister à l'entrevue que je dois avoir avec le prince, en vous y faisant accompagner par les officiers que vous jugeriez à propos de désigner, il serait plus simple, je crois, que vous eussiez la bonté de passer à ma nouvelle demeure, d'où nous nous rendrions ensemble au Li-pou ou tribunal des rites, préparé pour recevoir les ambassadeurs . . . . . .

Le prince Kong me presse de lui envoyer la quittance de l'argent que la caisse de l'armée a reçu; mais je voudrais que ma responsabilité fût à couvert par le reçu que doit me donner le payeur de l'armée. Si vous vouliez bien le presser à ce sujet, j'en serais reconnaissant, je ne voudrais pas faire attendre le prince Kong.

Je désire entrer en ville avec un certain apparat. Sans uniforme, puisque les miens sont au fond de l'eau à Ceylan, je me mettrai en noir avec plaques et cordon. Je prendrai l'escorte que vous me donnerez; en passant devant vous, il est inutile, je pense, qu'elle vienne me chercher ici.

Je vous renvoie, ci-jointe, comme vous me l'avez demandé, la lettre chinoise que vous m'aviez confiée et qui a été écrite par un petit mandarin à sa mère.

J'envoie ce soir M. de Méritens dans Pé-kin pour tout préparer et remettre une dépêche au sous-commissaire, Heng-khi.

Veuillez, etc.

Le 24 octobre 1860, à onze heures, j'ai quitté la lamaserie de Kouang-tseu pour aller m'établir dans Pé-kin. Le prince Kong y a fait préparer pour l'ambassade, la pagode Hiene-liang-tzé (pagode des sages et des bons). Le colonel Poujet du 101e de ligne, le drapeau, la musique et trois compagnies du régiment y resteront avec moi pendant le séjour que j'y ferai. Une foule considérable et inoffensive entoure la pagode. Un marché abondamment fourni s'établit dans les rues voisines.

L'ambassade est établie à cinq kilomètres au moins dans l'intérieur de la ville. Le rempart et la porte par où nous sommes entrés ont un aspect imposant. L'intérieur de la ville ressemble à un immense village dont les maisons seraient entourées d'arbres; les rues sont larges, sales et sans pavé. De nombreuses files de chameaux à longues crinières pendantes sous la gorge, les parcourent en tous sens. On trouve, dans le centre des principales rues, des puits d'où les agents de police tirent constamment de l'eau pour remplir les auges destinées au service public.

La compagnie qui me gardait dans la lamaserie, hors de la ville, continuera à y être casernée et la sauvera du pillage. Tous les autres temples du voisinage dans lesquels sont casernés les Sykes sont dévastés. . . . . Les bonzes mongols sont dans la joie. . . . .

**Lamaserie de Kouang-tseu, le 23 octobre 1860.**

Le baron Gros au général Ignatieff, ministre de Russie en Chine.

Monsieur le général,

J'ai reçu, il y a déjà quelques jours, la lettre que Votre Excel-

lence m'a fait l'honneur de m'écrire pour me faire connaître les conseils qu'elle avait donnés, en entrant dans Pé-kin, aux autorités chinoises qui n'avaient pas abandonné, comme l'empereur, la capitale de l'empire, et qui constituaient, par conséquent encore, une apparence de gouvernement.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

J'ai eu l'honneur de vous faire savoir verbalement et à plusieurs reprises, que si nous nous trouvions réduits à prendre quelque détermination qui pût affecter les intérêts de la mission de Sa Majesté l'empereur de toutes les Russies, dans Pé-kin, je vous le ferais savoir assez à temps pour que Votre Excellence pût aviser ainsi qu'elle le jugerait convenable à sauvegarder les intérêts qu'elle est chargée de défendre.

Votre Excellence sait que, depuis quelques jours, les choses prennent un aspect favorable; le prince Kong accepte toutes les clauses exigées par les alliés ; hier, il a fait verser entre mes mains une somme de 200,000 taels, pour être répartie à titre d'indemnité entre les victimes françaises qui ont survécu à l'abominable attentat du 18 septembre, et les familles de celles qui ont succombé pendant leur captivité.

Le 25 de ce mois, à midi, je signerai la convention de paix, acceptée déjà dans Pé-kin, et le même jour, à la même heure, l'échange des ratifications du traité du 27 juin 1858 aura lieu entre le prince Kong et moi. La paix se trouvant ainsi rétablie, les hostilités, qui ne seraient pas de notre part purement défensives, cesseront immédiatement, et le général en chef ne tardera pas à faire marcher ses troupes sur Tiène-tsine, où je compte me rendre aussi.

Dès que la convention sera signée, j'aurai l'honneur d'en envoyer confidentiellement une copie à Votre Excellence.

Permettez-moi, en attendant, Monsieur le général, de vous dire

que je n'ai pas laissé ignorer à mon gouvernement la part que votre influence a pu avoir dans l'heureux dénoûment que nous sommes au moment de voir se réaliser, et de me faciliter des relations si cordiales qui ont existé en Chine entre la mission de Sa Majesté l'empereur de toutes les Russies, dont vous êtes le chef, et l'ambassade extraordinaire à la tête de laquelle la confiance de Sa Majesté l'Empereur des Français m'a placé.

Je suis, etc. *Signé :* Baron GROS.

Mercredi, 24 octobre 1860.

Prévenu par ordre du prince Kong, que le yamoun préparé pour l'ambassade était prêt à me recevoir, je me suis rendu dans Pé-kin à une heure après-midi. Deux compagnies d'élite du 101e, le colonel Poujet, le drapeau et la musique escortaient l'ambassade. . . . . . Une foule compacte, curieuse, mais nullement malveillante, remplissait les rues par où le cortége a passé ! . . . . Plusieurs groupes se baissaient devant mon palanquin pour mieux être vus, et les personnes qui le composaient faisaient le signe de la croix pour se faire reconnaître comme chrétiens ! . . . . J'en ai été vivement ému !. . . . . C'est l'un des épisodes dans ma longue carrière, dont je conserverai le meilleur souvenir. . . . . Je n'ose dire que quelques larmes, bien douces assurément, me sont venues aux yeux !

A peine installé dans le yamoun, Hiene-liang-tzé, le préfet de Pé-kin est venu s'informer si je m'y trouvais bien, et si je désirais quelque chose. . . . . J'ai refusé le dîner qu'il voulait m'offrir. . . . . J'ai allégué la fatigue que j'éprouvais, et rappelé aussi que la paix n'était pas encore signée.

Lord Elgin ne s'installera dans la ville que dans huit jours. Les commandants en chef veulent rester hors de Pé-kin. Le général de Montauban consent, sur ma demande, à laisser dans la lamaserie

mongole que j'ai quittée, la compagnie d'infanterie qui s'y trouvait avec moi. Les bonzes, qui ne l'ont pas abandonnée, sont dans le bonheur; rien ne leur sera enlevé. Malheureusement les autres établissements religieux qui les entourent ont été pillés de fond en comble par les Sykes qui y sont encore casernés.

Lord Elgin viendra aujourd'hui, à deux heures, signer la paix dans Pé-kin, il procédera en même temps à l'échange des ratifications du traité de Tiène-tsine. Nous nous sommes entendus sur tout ce qu'il y avait à faire.

**Dans Pé-kin, le 24 octobre 1860.**

Lord Elgin est venu, à quatre heures, signer la convention de paix dans Pé-kin, il est retourné ensuite au quartier général anglais établi hors de la ville. Deux mille hommes au moins l'escortaient. De nombreux mandarins se trouvaient à la porte Ngane-tsine pour le complimenter et le conduire au Li-pou, où le prince Kong l'attendait.

Je serai exact au rendez-vous, et demain je sortirai de Pé-kin de très-bonne heure pour y rentrer avec solennité, et aller directement du quartier général français au Li-pou.

J'ai envoyé M. de Méritens auprès de Heng-khy; le même cérémonial chinois déployé pour lord Elgin le sera pour l'ambassadeur de France.

**Pé-kin, le 24 octobre 1860.**

Au général de Montauban.

Monsieur le général,

Je partirai d'ici demain matin, à neuf heures précises, pour aller à votre quartier général, et vers onze heures nous nous rendrons en ville, au yamoun où doit se signer le traité, accompagnés par l'escorte

que vous jugerez convenable de me donner. J'ai fait savoir à Heng-khi, que les mandarins doivent faire pour moi ce qu'ils ont fait pour lord Elgin. Cela ne peut souffrir aucune difficulté.

Lord Elgin signe son traité aujourd'hui.

Veuillez, etc.,

Le 24 octobre 1860.

J'ai su dans la journée que le prince Kong, exact au rendez-vous donné, avait attendu pendant deux heures trois quarts l'arrivée de l'ambassadeur d'Angleterre. Que celui-ci avait montré une roideur qui avait effrayé le jeune prince, et que l'entrevue avait été plus que pénible pour lui !

Jeudi 25 octobre 1860, dans Pé-kin.

C'est aujourd'hui que j'ai signé avec le prince Kong-tsine-ouang, la convention qui rétablit la paix entre la France et la Chine, et que j'ai procédé ensuite, séance tenante, à l'échange des ratifications du traité signé à Tiène-tsine, le 27 juin 1858.

Je suis sorti de la ville, à huit heures du matin, pour me rendre au quartier général de l'armée française, et rentrer officiellement dans Pé-kin avec le cortége qui devait donner à l'acte qui allait s'accomplir toute la solennité possible. Le général en chef, les deux généraux de brigade, Jamin et Collineau, et deux mille hommes à peu près escortaient l'ambassade de l'Empereur. Le drapeau du 101e, celui du 102e et celui du régiment d'infanterie de marine, placés auprès l'un de l'autre, précédaient le palanquin de l'ambassadeur porté par huit coolies en livrées de soie grise et écarlate, coiffés de bonnets chinois recouverts de franges tricolores.

Le traité de Tiène-tsine, relié en velours de soie bleue, auquel le sceau impérial, renfermé dans une boîte de vermeil, était fixé par

des cordons d'or à glands de même métal, était porté, avec le sceau de l'ambassade, par quatre sous-officiers de l'armée, appartenant à différents corps. Un escadron d'artillerie à cheval, mais sans pièces, venait après le palanquin, et plusieurs bataillons composaient le cortége. Dans l'intérieur de la ville, la haie était formée par l'infanterie sur la plus grande partie du parcours. Les spahis en burnous écarlate, et les chasseurs d'Afrique ouvraient la marche; un bataillon, musique en tête, les suivait, et les trois généraux s'étaient placés entre les drapeaux, et le traité porté à découvert sur un coussin de velours pour qu'il fût remarqué par tout le monde. Sans uniforme, puisque tous les miens avaient été perdus dans le naufrage du *Malabar*. à Ceylan, je n'ai pu m'habiller que de noir, mais avec plaques et cordon.

A l'entrée de la ville, douze ou quinze mandarins, en grande tenue et à cheval, sont venus me recevoir et me complimenter. Ils m'ont conduit ensuite auprès du prince Kong qui m'attendait dans l'une des salles du Lipou ou tribunal des rites. Nous avons mis près de deux heures pour y arriver, en traversant des flots de peuple que les agents de police faisaient ranger à coups de fouet. Lorsque mon palanquin est entré dans la cour sur laquelle donne la salle qui avait été préparée pour la séance, et que j'ai vu le jeune prince se lever et venir au-devant de moi avec toute sa suite, j'ai fait arrêter mes coolies et je suis allé à pied le rejoindre avant qu'il eût franchi le seuil de la salle. Il m'a tendu la main, que j'ai prise en le saluant avec respect. Je lui ai dit alors que je le remerciais d'avoir bien voulu envoyer des mandarins me recevoir à la porte de la ville, et j'ai ajouté que j'étais heureux de venir signer avec lui une convention qui rétablissait entre les deux empires une paix qui, je l'espérais bien, ne serait plus troublée. Je lui ai dit encore que je n'exprimais que la pensée de l'Empereur, mon auguste souverain, en lui offrant

des vœux pour son auguste frère, pour la famille impériale et pour la prospérité de l'empire. Le prince m'a donné une seconde fois la main en me remerciant, et il m'a indiqué un fauteuil à la gauche du sien, place d'honneur en Chine. Le général de Montauban s'est assis près de moi, et les officiers qui l'accompagnaient ont occupé toute la partie gauche de la salle, tandis que la foule de mandarins à globules de toutes les couleurs, et tous en robes de cérémonie, remplissaient le côté opposé de la même salle.

Quand tout le monde a été placé, j'ai fait présenter au prince, par M. de Bastard, les quatre textes chinois de la convention de paix préparés d'avance, et je l'ai prié de vouloir bien les signer le premier, pendant que je signerais, le premier, de mon côté, les quatre textes français.

Dès que les signatures ont été données et que les sceaux, qui jouent un rôle si important dans les chancelleries chinoises, ont été apposés sur les huit exemplaires de la convention, j'ai annoncé à Son Altesse Impériale, qu'en signe de réjouissance pour l'heureux rétablissement de la paix, une salve de vingt et un coups de canon allait être tirée par ordre du général en chef, à la porte Ngane-tsine, et que j'allais lui demander de vouloir bien faire cesser toutes les hostilités qui n'auraient pas un caractère purement défensif.

On a procédé ensuite à l'échange des ratifications du traité de Tiène-tsine, mais avant de commencer, le prince m'a fait observer qu'il était venu, plein de confiance et sans un seul soldat, se mettre au milieu d'une masse considérable de troupes françaises. Je lui ai répondu que cette confiance ne pouvait être mieux placée, et que j'étais heureux de voir qu'il rendait justice à la loyauté du souverain que j'avais l'honneur de représenter et dont j'étais chargé de faire exécuter les ordres.

Le prince a beaucoup examiné le traité et le sceau de l'État qui y

est attaché. Je lui ai dit que l'effigie de l'Empereur, qui en forme l'empreinte, était aussi reproduite sur toutes les monnaies de l'Empire, et j'ai fait naître ainsi exprès l'occasion de lui montrer et de lui offrir une collection de nos monnaies actuelles, depuis la pièce d'or de 100 francs jusqu'au simple centime en cuivre, qui n'en vaut que la dix-millième partie. Peut-être ai-je ainsi posé un jalon pour marquer la route à suivre par le gouvernement chinois, s'il veut un jour changer l'absurde et incommode système qui régit ses monnaies. Cette offre a fait le plus grand plaisir au prince, et pendant longtemps il a examiné chaque pièce, en lisant avec intérêt l'exposé du système dont le franc est l'unité, sorte de légende que j'avais fait écrire en chinois auprès de chaque pièce fixée sur une feuille de papier.

D'effigie à portrait la transition était facile, et j'ai montré au prince deux jolies photographies de l'Empereur et de l'Impératrice en le priant de les garder.

J'ai cherché pendant toute cette cérémonie à être aussi convenable et aussi respectueux pour Son Altesse Impériale que l'on avait été, dit-on, froid et sévère pour elle, la veille, dans le même lieu et dans des circonstances identiques! Le prince en a été heureux, et sa physionomie expressive et noble assurément, n'a pas tardé à perdre cette apparence de crainte qu'elle laissait apercevoir au commencement de la séance. Enfin, au moment où nous nous sommes séparés, après avoir signé les actes qui rétablissaient la paix entre les deux empires, Son Altesse Impériale m'a fait dire à haute voix que si je restais encore pendant quelques jours dans Pé-kin, ce serait en ami qu'il viendrait me voir et non comme commissaire impérial.

Pendant la cérémonie et alors que le prince examinait mon costume, j'ai dû lui dire qu'à mon grand regret, je n'avais pu me présenter devant lui en uniforme, attendu que j'avais perdu tous mes

effets dans mon naufrage, à Ceylan!. . . . . Une légère rougeur a coloré son visage; et me montrant sa robe : eh! moi aussi, m'a-t-il dit, je n'ai pas mis le plus beau de mes costumes, car si les vôtres ont péri dans l'eau, c'est le feu qui a détruit les miens!. . . . . Il savait déjà que je n'avais pas voulu prendre part à l'incendie du palais d'Été de l'empereur, son frère.

Lorsque je me suis retiré, le prince m'a accompagné jusqu'à mon palanquin, et nous nous sommes séparés dans les meilleurs termes possibles.

J'ai repris la route que j'avais suivie en arrivant, et le général en chef et l'armée sont retournés à leur campement hors de la ville.

A trois heures, le prince m'a envoyé quinze corbeilles contenant un dîner chinois complet et recherché. Je n'ai pas besoin de dire que tous les officiers de garde à mon yamoun y ont pris part avec un vif intérêt.

Voici la convention signée dans Pé-kin, le 25 octobre 1860, rétablissant la paix entre la France et la Chine.

Sa Majesté l'Empereur des Français et Sa Majesté l'Empereur de la Chine, voulant mettre un terme au différend qui s'est élevé entre les deux empires, et rétablir et assurer à jamais les relations de paix et d'amitié qui existaient entre eux, et que de regrettables événements ont interrompues, ont nommé pour leurs plénipotentiaires respectifs, savoir :

Sa Majesté l'Empereur des Français, le sieur J.-B.-Louis, baron Gros, sénateur de l'empire, son ambassadeur extraordinaire et haut commissaire en Chine, etc., etc. ;

Et Sa Majesté l'Empereur de la Chine, le prince Kong-tsine-ouang, membre de la famille impériale, etc., etc. ;

Lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs, trouvés en bonne et due forme, sont convenus des articles suivants :

ARTICLE 1er.

Sa Majesté l'Empereur de la Chine a vu avec peine la conduite que les autorités militaires chinoises ont tenue à l'embouchure de la rivière de Tiène–tsine, dans le mois de juin de l'année dernière, au moment où les ministres plénipotentiaires de France et d'Angleterre s'y présentaient pour se rendre à Pé–kin afin d'y procéder à l'échange des ratifications du traité de Tiène–tsine.

ARTICLE 2.

Lorsque l'ambassadeur, haut commissaire de Sa Majesté l'Empereur des Français, se trouvera dans Pé-kin pour y procéder à l'échange des ratifications du traité de Tiène–tsine, il sera traité, pendant son séjour dans la capitale, avec les honneurs dus à son rang, et toutes les facilités possibles lui seront données par les autorités chinoises, pour qu'il puisse remplir, sans obstacles, la haute mission qui lui est confiée.

ARTICLE 3.

Le traité signé à Tiène-tsine, le 27 juin 1858, sera fidèlement mis à exécution dans toutes ses clauses, immédiatement après l'échange des ratifications dont il est parlé dans l'article précédent, sauf, bien entendu, les modifications que peut y apporter la présente convention.

ARTICLE 4.

L'article 4 du traité secret de Tiène-tsine, par lequel Sa Majesté l'Empereur de la Chine s'engage à faire payer au gouvernement français une indemnité de 2,000,000 de taels, est annulé et remplacé par le présent article, qui élève à la somme de 8,000,000 de taels le montant de cette indemnité.

Il est convenu que les sommes déjà payées par la douane de Canton, à compte sur la somme de 2,000,000 de taels stipulée par le traité

de Tiène-tsine, seront considérées comme ayant été payées d'avance, et à compte sur les 8,000,000 de taels dont il est question dans cet article.

Les dispositions prises dans l'article 4 du traité secret de Tiène-tsine, sur le mode de paiement établi au sujet des 2,000,000 de taels, sont annulées. Le montant de la somme qui reste à payer par le gouvernement chinois, sur les 8,000,000 de taels stipulés par la présente convention, le sera en y affectant le cinquième des revenus bruts des douanes des ports ouverts au commerce étranger, et de trois mois en trois mois; le premier terme commençant au 1er octobre de cette année et finissant au 31 décembre suivant. Cette somme, spécialement réservée au paiement de l'indemnité due à la France, sera comptée en piastres mexicaines ou en argent *cissé*, au cours du jour de paiement, entre les mains du ministre de France ou de ses délégués.

Une somme de 500,000 taels sera payée cependant à compte, d'avance, en une seule fois et à Tiène-tsine, le 30 novembre prochain ou plus tôt, si le gouvernement chinois le juge convenable.

Une commission mixte, nommée par le ministre de France et par les autorités chinoises, déterminera les règles à suivre pour effectuer les paiements de toute l'indemnité, en vérifier le montant, en donner quittance, et remplir enfin toutes les formalités que la comptabilité exige en pareil cas.

### ARTICLE 5.

La somme de 8,000,000 de taels est allouée au gouvernement français pour l'indemniser des dépenses que les armements contre la Chine l'ont obligé de faire, comme aussi pour dédommager les Français et les protégés de la France qui ont été spoliés lors de l'incendie des factoreries de Canton, et indemniser aussi les mission-

naires catholiques qui ont souffert dans leurs personnes ou dans leurs propriétés.

Le gouvernement français répartira cette somme entre les parties intéressées, dont les droits ont été légalement établis devant lui, en raison de ces mêmes droits, et il est convenu entre les parties contractantes que 1,000,000 de taels seront destinés à indemniser les sujets français ou protégés de la France, des pertes qu'ils auront éprouvées ou des traitements qu'ils ont subis, et que les 7,000,000 de taels restants seront affectés aux dépenses occasionnées par la guerre.

ARTICLE 6.

Conformément à l'édit impérial, rendu le 20 mars 1846, par l'empereur Tao-kouang, les établissements religieux et de bienfaisance qui ont été confisqués aux chrétiens pendant les persécutions dont ils ont été victimes, seront rendus à leurs propriétaires par l'entremise de Son Excellence Monsieur le ministre de France en Chine, auquel le gouvernement impérial les fera délivrer avec les cimetières et les autres édifices qui en dépendaient.

ARTICLE 7.

La ville et le port de Tiène-tsine, dans la province de Pé-tcheli, seront ouverts au commerce étranger, aux mêmes conditions que le sont les autres villes et ports de l'empire où ce commerce est permis, et cela à dater du jour de la signature de la présente convention, qui sera obligatoire pour les deux nations sans qu'il soit nécessaire d'en échanger les ratifications, et qui aura même force et valeur que si elle était insérée mot à mot dans le traité de Tiène-tsine.

Les troupes françaises qui occupent cette ville pourront, après le paiement des 500,000 taels, dont il est question dans l'article 4 de la présente convention, l'évacuer pour aller s'établir à Ta-kou et sur

la côte nord du Shang-ton, d'où elles se retireront ensuite dans les mêmes conditions qui présideront à l'évacuation des autres points qu'elles occupent sur le littoral de l'empire. Les commandants en chef des forces françaises auront cependant le droit de faire hiverner leurs troupes de toutes armes à Tiène-tsine, s'ils le jugent convenable, et de ne les en retirer qu'au moment où les indemnités dues par le gouvernement chinois auraient été entièrement payées, à moins cependant qu'il ne convienne aux commandants en chef de les en faire partir avant cette époque.

ARTICLE 8.

Il est également convenu que dès que la présente convention aura été signée et que les ratifications du traité de Tiène-tsine auront été échangées, les forces françaises qui occupent Chu-san évacueront cette île, et que celles qui se trouvent devant Pé-kin se retireront à Tiène-tsine, à Ta-kou, sur la côte nord du Shang-ton ou dans la ville de Canton, et que dans tous ces lieux ou dans chacun d'eux, le gouvernement français pourra, s'il le juge convenable, y laisser des troupes jusqu'au moment où la somme totale de 8,000,000 de taels sera payée en entier.

ARTICLE 9.

Il est convenu entre les hautes parties contractantes que, dès que les ratifications du traité de Tiène-tsine auront été échangées, un édit impérial ordonnera aux autorités supérieures de toutes les provinces de l'empire de permettre à tout Chinois qui voudrait aller dans les pays situés au delà des mers pour s'y établir ou y chercher fortune, de s'embarquer lui et sa famille, s'il le veut, sur les bâtiments français qui se trouvent dans les ports de l'empire ouverts au commerce étranger.

Il est convenu aussi que, dans l'intérêt de ces émigrés, pour assurer leur entière liberté d'action et sauvegarder leurs intérêts, les autorités chinoises compétentes s'entendront avec le ministre de France en Chine pour faire les règlements qui devront assurer à ces engagements, toujours volontaires, les garanties de moralité et de sûreté qui doivent y présider.

ARTICLE 10 ET DERNIER.

Il est bien entendu, entre les parties contractantes, que le droit de tonnage, qui, par erreur, a été fixé dans le traité français de Tiène-tsine à cinq maces par tonneau, sur les bâtiments qui jaugent cent cinquante tonneaux et au-dessus, et qui dans les traités signés avec l'Angleterre et les États-Unis d'Amérique, en 1858, n'est porté qu'à la somme de quatre maces, ne s'élèvera qu'à cette somme de quatre maces, sans avoir à invoquer le dernier paragraphe de l'article 27 du traité de Tiène-tsine qui donne à la France le droit formel de réclamer le traitement de la nation la plus favorisée.

La présente convention de paix a été faite à Pé-kin en quatre expéditions, le vingt-cinq octobre mil huit cent soixante, et y a été signée par les plénipotentiaires respectifs, qui y ont apposé le sceau de leurs armes.

*Signé :* Baron GROS.
*Signé :* KONG-TSINE-OUANG.

L'ultimatum présenté au prince Kong, le 13 octobre, voulait que, par la convention de paix qui devrait être signée entre les deux empires, le gouvernement chinois s'engageât à payer à la France une somme de 200,000 taels pour être répartie, comme indemnité, entre les victimes de Tung-tchaou; mais par condescendance pour le prince Kong, il a été convenu, entre lord Elgin et moi, que cette indem-

nité imposée comme punition au gouvernement chinois, et qui avait déjà été payée avec exactitude, ne serait pas mentionnée dans un acte officiel qui rétablissait la paix entre la Chine et les puissances alliées. C'est par cette raison que la convention se tait à ce sujet.

Après avoir signé la convention de paix du 25 octobre, l'échange des ratifications du traité de Tiène-tsine a eu lieu. . . . . Voici le procès-verbal qui le constate :

*Procès-verbal d'échange des ratifications du traité de Tiène-tsine.*

Le 25 octobre 1860, les hauts commissaires de France et de la Chine, munis de pleins pouvoirs, trouvés réciproquement en bonne et due forme, savoir : pour l'empire de France : S. Exc. le baron Gros, sénateur de l'empire et ambassadeur extraordinaire de Sa Majesté l'Empereur des Français en Chine, grand officier de l'ordre impérial de la Légion d'honneur, chevalier, grand-croix de plusieurs ordres, etc., etc., et pour l'empire chinois : S. A. I. le prince Kong, membre de la famille impériale et haut commissaire, etc., etc., se sont réunis au palais du Li-pou, dans Pé-kin, à l'effet de procéder à l'échange des ratifications du traité de paix, d'amitié et de commerce signé à Tiène-tsine le 27 juin 1858, ayant avec eux les secrétaires et les interprètes des deux nations.

Son Excellence Monsieur le haut commissaire de France a remis entre les mains de S. A. I. le prince Kong l'instrument original du traité de Tiène-tsine transcrit dans les deux langues, et revêtu du grand sceau de l'État de l'empire de France, et de la signature de Sa Majesté l'Empereur des Français, qui déclare, dans cet acte, que toutes les clauses dudit traité sont ratifiées et seront fidèlement exécutées.

Son Altesse Impériale, ayant reçu le traité ainsi ratifié, a remis à son tour à Son Excellence Monsieur le haut commissaire français

l'un des exemplaires du même traité approuvé et ratifié au vermillon par Sa Majesté l'empereur de Chine.

L'échange des ratifications du traité signé à Tiène-tsine, en 1858, ayant eu lieu, les hauts commissaires impériaux ont signé le présent procès-verbal, rédigé par leurs secrétaires respectifs, et y ont fait apposer le cachet de leurs armes.

Fait en double expédition à Pé-kin, dans l'une des salles du palais du Li-pou, le 25 octobre 1860.

L. S. *Signé :* Baron GROS.

L. S. *Signé :* KONG.

La déclaration suivante a été apposée sur le texte original du traité de Tiène-tsine, que le prince Kong a remis à l'ambassadeur de France en échange du texte ratifié par Sa Majesté l'Empereur des Français.

**Dans Pé-kin, le 25 octobre 1860.**

*Ratifications du traité signé à Tiène-tsine, le* 27 *juin* 1858.

Moi, prince Kong, membre de la famille impériale et haut commissaire, muni de pleins pouvoirs, je déclare et certifie que le sceau de l'empereur a été apposé sur l'ensemble des articles qui précèdent, et qui forment le traité original signé à Tiène-tsine, il y a deux ans, afin de prouver clairement que l'empereur de la Chine ratifie et confirme ce traité, et donner une garantie qu'il sera mis à exécution dans toutes ses clauses sans qu'il soit nécessaire de le revêtir d'une autre ratification impériale.

En foi de quoi j'ai écrit la présente déclaration sur le traité lui-même, pour qu'elle lui serve de garantie à perpétuité.

Fait à Pé-kin, le 25 octobre 1860.

Suit la signature du prince, auprès de laquelle il a fait apposer son sceau de commissaire impérial.

Sur la première page du traité de Tiène-tsine, l'empereur a fait apposer son sceau au vermillon.

Il est inutile de donner ici le texte même du traité de Tiène-tsine, qui, avec ses annexes et les tarifs, formerait assurément un volume. J'insérerai seulement dans ce Recueil l'article 13, ainsi conçu :

ARTICLE 13.

*Du traité de Tiène-tsine ratifié le* 25 *octobre* 1860, *dans Pé-kin.*

« La religion chrétienne ayant pour objet essentiel de porter les hommes à la vertu, les membres de toutes les communions chrétiennes jouiront d'une entière sécurité pour leurs personnes, leurs propriétés et le libre exercice de leurs pratiques religieuses, et une protection efficace sera donnée aux missionnaires qui se rendront pacifiquement dans l'intérieur du pays, munis des passe-ports réguliers dont il est parlé dans l'article 8 de ce présent traité.

« Aucune entrave ne sera apportée, par les autorités de l'empire chinois, au droit qui est reconnu à tout individu en Chine d'embrasser, s'il le veut, le christianisme et d'en suivre les pratiques, sans être passible d'aucune peine infligée pour ce fait. »

Tout ce qui a été précédemment écrit, publié ou proclamé en Chine, par ordre du gouvernement, contre le culte chrétien, est complétement abrogé et reste sans valeur dans toutes les provinces de l'empire.

Pé-kin, le 26 octobre 1860.

Le baron Gros au général de Montauban.

Monsieur le général en chef,

J'ai l'honneur de vous envoyer, ci-jointe, une copie certifiée de la convention de paix que j'ai signée hier, 25 de ce mois, en votre pré-

sence, avec le prince Kong, commissaire impérial, muni des pleins pouvoirs du souverain de la Chine, et dans le palais ou tribunal des rites connu en Chine sous le nom de Li-pou. J'ai joint aussi à cette copie celle du procès-verbal qui constate que l'échange des ratifications du traité de Tiène-tsine signé dans la ville de ce nom, le 27 juin 1858, a eu lieu entre les hauts commissaires des deux empires dans la même séance.

La paix étant ainsi heureusement rétablie entre la France et la Chine, je dois, pour me conformer aux ordres de l'Empereur, vous demander, au nom de son gouvernement, de faire cesser immédiatement tout acte d'hostilité contre la Chine qui n'aurait pas essentiellement un caractère défensif.

La convention de paix, identique, quant au fond, à celle que Son Excellence l'ambassadeur d'Angleterre a signée, le 24 de ce mois, avec le prince Kong, vous fera connaître, Monsieur le général, les engagements qui sont, dès aujourd'hui, obligatoires pour les deux puissances contractantes, et je réclamerais votre concours pour en assurer loyalement l'exécution, si, contre toute probabilité, il y avait lieu de le faire.

Je puis donc considérer, aujourd'hui, la mission que la confiance de l'Empereur m'a appelé à remplir en Chine, comme à peu près terminée, surtout si quelque circonstance imprévue ne vient pas, avant mon retour en France, nécessiter mon intervention ou l'appui moral que je pourrais vous donner.

Permettez-moi, Monsieur le général, de me féliciter, aujourd'hui, des rapports si confiants qui ont existé entre nous, et de vous complimenter sincèrement sur la part active et brillante qui vous revient à si juste titre dans le succès de notre mission commune.

Je me propose de retourner à Tiène-tsine, où j'attendrai les événements et M. de Bourboulon, qui doit s'y rendre bientôt; je compte

me mettre en route avec l'armée, et je réclamerai de vous, pendant le voyage que l'ambassade fera pour se rendre de Pé-kin à Tiène-tsine, la même protection et les mêmes secours que vous lui avez donnés lorsqu'elle s'est rendue de Tiène-tsine à Pé-kin.

Veuillez agréer, etc.

Une lettre semblable a été adressée à M. l'amiral Charner.

Devant Pé-kin, le 26 octobre 1860.

Le baron Gros à lord Elgin, etc.

Mylord,

J'ai l'honneur d'envoyer, ci-jointe, à Votre Excellence, une copie certifiée de la convention de paix que j'ai signée, le 25 de ce mois, avec le prince Kong, et une copie aussi du procès-verbal qui constate que l'échange des ratifications du traité de Tiène-tsine a eu lieu, dans la même séance, entre les hauts commissaires respectifs de France et de Chine.

J'ai envoyé une copie de ces deux documents à M. le général en chef des forces françaises en Chine et à M. l'amiral Charner, et je leur ai demandé, au nom du gouvernement de l'Empereur, de vouloir bien faire cesser tout acte d'hostilité contre la Chine, qui n'aurait pas, cela va sans dire, un caractère purement défensif.

La paix étant heureusement rétablie entre la France et la Chine, il ne reste plus qu'à exécuter et à faire exécuter loyalement les engagements qui lient, depuis le 25 de ce mois, les deux parties contractantes signataires du traité de Tiène-tsine et de la convention de Pé-kin.

Je compte retourner dans peu de jours à Tiène-tsine avec les forces françaises qui se trouvent devant Pé-kin, et là, Mylord, je pense que nous aurons encore à nous concerter sur les mesures à prendre pour

faciliter dans l'avenir les relations politiques et commerciales si heureusement rétablies par les actes de Pé-kin.

Je n'ai pas besoin de vous dire, Mylord, combien je suis heureux du concours si cordial et si éclairé que Votre Excellence a bien voulu me donner pendant la seconde mission que j'ai eu à remplir en Chine avec elle, comme pendant la première, et Votre Excellence aura remarqué, je l'espère, que j'ai toujours cherché à marcher d'accord avec elle, et à lui rendre, autant qu'il a dépendu de moi, le concours moral qu'elle a bien voulu me donner, et que j'ai été heureux, en remplissant un devoir, de faire connaître au gouvernement de l'Empereur.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Pé-kin, le 27 octobre 1860.

J'ai reçu, aujourd'hui, le récépissé des 200,000 taels que j'ai fait verser dans les caisses de l'armée, le 22 de ce mois. Il est ainsi conçu :

Je soussigné, payeur au corps expéditionnaire de Chine, déclare avoir reçu des mains de M. l'ambassadeur de France et au nom de M. Laffage, payeur en chef, 7,400 kilogrammes d'argent, en lingots chinois, reconnus à l'aide d'une grossière romaine chinoise, seul mode de pesage qui fût à ma disposition. La valeur exprimée en francs sera établie au moment de la vente qu'en fera M. le payeur en chef pour la verser à sa caisse, au titre de la Caisse des dépôts et consignations. Ces lingots doivent représenter, autant que les moyens imparfaits que j'ai employés pour le pesage m'autorisent à l'affirmer, les 200,000 taels que le gouvernement chinois s'est engagé à payer en faveur des victimes de l'attentat du 18 septembre 1860.

Pé-kin, le 24 octobre 1860.

*Signé :* DUDILLOT.

Pé-kin, le 26 octobre 1860.

Le baron Gros au général Ignatieff, ministre de Russie à Pé-kin.

Monsieur le général,

J'ai l'honneur d'annoncer à Votre Excellence que j'ai signé, le 25 de ce mois, avec S. A. I. le prince Kong, une convention qui rétablit la paix entre les deux empires de France et de Chine, et que, dans la même séance, a eu lieu l'échange des ratifications du traité signé à Tiène-tsine, le 27 juin 1858.

J'envoie confidentiellement à Votre Excellence une copie de cette convention de paix et celle du procès-verbal destiné à constater l'échange des ratifications du traité de 1858.

La paix étant ainsi heureusement rétablie entre les deux empires, j'ai demandé immédiatement à M. le général en chef, commandant l'armée française, et à M. l'amiral Charner, de ne plus agir hos ilement contre la Chine, si ce n'est, bien entendu, dans le cas de légitime défense.

Veuillez agréer, etc.

Pé-kin, le 27 octobre 1860.

M. Loch, l'un des secrétaires de lord Elgin, est parti ce matin pour l'Europe. Je lui ai confié mes dépêches pour Paris, et une dépêche télégraphique que je prie M. le préfet du département des Bouches-du-Rhône de vouloir bien transmettre à Paris. Elle annonce en peu de mots la signature de la paix dans Pé-kin même.

Pé-kin, le 28 octobre 1860.

L'armée, presque tout entière, a conduit, aujourd'hui, au cimetière catholique, remis déjà de fait entre les mains de Mgr Mouly, évêque du Tcheli nord, les six Français victimes de l'attentat du 18 septembre dernier. L'ambassade, prévenue la veille par M. le

général en chef, s'est rendue au quartier général, et, placée immédiatement après les six fourgons d'artillerie qui transportaient les cercueils, elle les a accompagnés jusqu'au cimetière, où le général Ignatieff, la mission russe et les deux évêques du Pé-tcheli les attendaient. L'aumônier de l'armée et un assez nombreux clergé chinois précédaient les corps. Le général Grant et son état-major nous ont rejoints en route, et lord Elgin, souffrant et couché, m'a fait témoigner le regret qu'il éprouvait de ne pouvoir s'unir à nous. Une fosse commune, creusée à côté des tombeaux des Verbiest, des Ricci, des Shaals et autres célèbres missionnaires, a reçu les six cercueils, auxquels les honneurs militaires ont été rendus. L'émotion était vive, et bien des larmes ont été répandues sur la tombe de nos infortunés compatriotes, qui ont ainsi payé de leur vie les conquêtes du christianisme dans l'extrême Orient!

Le 29, à huit heures du matin, et par une pluie glaciale, l'ambassade s'est rendue à la cathédrale catholique, déjà remise aussi à Mgr Mouly. Une compagnie du génie l'avait déblayée, et la croix depuis longtemps abattue était replacée sur le fronton de l'église. Mgr Mouly, assisté par son coadjuteur et par une partie du clergé chinois catholique de Pé-kin, a officié. Un service funèbre a été célébré pour nos malheureux compatriotes inhumés la veille dans le cimetière de la cathédrale, situé assez loin dans la campagne, car les lois chinoises ne permettent pas d'enterrer les morts dans l'enceinte des villes, et enfin, un *Te Deum* et un *Domine salvum fac Imperatorem* ont été chantés dans la capitale d'un empire de plus de cinq cents millions d'habitants, où peu de temps auparavant l'exercice du culte catholique était puni de mort! . . . . Toute réflexion serait inutile sur un événement aussi considérable que celui qui vient de se passer. Qu'il me soit permis de dire seulement combien je suis heureux de voir mon nom rattaché à un de ces grands événements auxquels la

Providence fait concourir quelquefois les plus humbles personnalités.

Pé-kin, le 28 octobre 1860.

J'ai reçu aujourd'hui la visite des deux évêques de Pé-kin, qui m'ont présenté une députation du clergé chinois et une députation des chrétiens qui résident dans la capitale. Deux discours ont été lus devant moi, et j'ai reçu des mains de chaque orateur le texte, écrit sur papier jaune, des allocutions dont la traduction donnera une idée du style des peuples de l'extrême Orient!

Pé-kin, novembre 1860.

L'évêque de Pé-kin au baron Gros, etc.

Monsieur l'ambassadeur,

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

J'ai cherché à traduire le plus littéralement possible l'allocution prononcée devant vous ; mais notre langue ne saurait rendre en peu de mots l'énergie et la richesse des caractères chinois, qui donnent toujours à entendre beaucoup plus qu'ils ne disent. Votre Excellence verra que nos prêtres et nos chrétiens de Pé-kin ont su apprécier ses qualités personnelles, sa haute mission et l'immensité du bienfait religieux dont ils lui sont redevables. Ils vous en conserveront, Monsieur l'ambassadeur, une reconnaissance éternelle, qu'ils sont heureux de faire remonter, après Dieu, à notre immortel Empereur Napoléon III . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Agréez, Monsieur l'ambassadeur, les sentiments d'estime, de

vénération, de dévouement et de reconnaissance, avec lesquels, en l'amour de Jésus-Christ et de son immaculée mère, Marie,

J'ai l'honneur d'être, de Votre Excellence, etc., etc.

*Signé :* JOSEPH-MARTIAL MOULY, évêque de Fessulan,
vicaire apostolique de Pé-kin.

*Adresse présentée au baron Gros par les prêtres chinois catholiques de Pé-kin.*

Haut et puissant ambassadeur du grand empire de France, conseiller éclairé de votre auguste souverain, habile à traiter les affaires; haut dignitaire de votre empire, la sagesse de vos conseils est admirable, et n'a d'égale que celle qui a présidé à leur exécution. Vous avez conduit les soldats de la France dans le Nord pour les opposer à l'injustice. Ils ont été disposés habilement par leurs généraux, lorsqu'il a fallu en venir aux mains avec les forces immenses qui leur étaient opposées; ils ont enlevé Ta-kou et rasé ses fortifications, et la bravoure de vos soldats et de leurs chefs n'a semblé trouver que des roseaux à abattre. Vous avez pénétré dans les camps ennemis comme si aucun obstacle ne vous y était opposé, et les chefs qui les commandaient ont été frappés de terreur; officiers et soldats ont été saisis d'épouvante. Leur âme s'est envolée, leur courage les a abandonnés, et ils ont fui comme la cigogne qui s'élève et jette un cri plaintif au bruit de la brise qui souffle. Cette terreur soudaine qui a saisi les troupes ennemies a été envoyée par le seigneur du ciel pour humilier leur orgueil.

Plusieurs fois leurs chefs avaient demandé la paix, mais ils n'avaient pas abandonné leur regrettable duplicité, et ils ont pris et garrotté plusieurs de vos officiers et de vos soldats, ils ont même attenté d'une manière cruelle à la vie de quelques-uns d'entre eux. Dans votre colère si légitimement provoquée, vous avez conduit les soldats de la

France jusque dans la ville impériale, et, cependant, nous savons que, le pardon à la main, vous avez voulu sauver le palais de notre souverain en vous opposant aux intentions de vos alliés. Comme le tout-puissant, maître du ciel, vous avez aplani nos difficultés, et vous nous avez rendu la vie, semblable à un père qui presse sur son cœur son faible enfant bien-aimé. Vous avez échangé le traité de paix et obtenu la sympathie des cœurs. Le mérite que vous avez acquis, la vertu dont vous avez fait preuve, votre renommée, rempliront l'univers. Le temple saint a été ouvert; nous nous sommes réveillés comme si nous sortions de l'ivresse. Les ruines ont été enlevées, les herbes arrachées, et la lumière éclatante a brillé comme les étoiles. Dans l'espace de trois mois, la persécution qui durait depuis de nombreuses années a été abandonnée et la paix assurée. La religion sainte va donc briller partout, et la voie des bonnes œuvres sera permise à tout le monde. Que le maître du ciel en récompense notre auguste Empereur et votre glorieux souverain.

De tout notre cœur, nous demandons sincèrement pour vous honneur et gloire, et nous vous présentons respectueusement cette adresse en suppliant ardemment le seigneur du ciel, de vous en ouvrir tous les palais !

*Allocution adressée au baron Gros par les chrétiens chinois de Pé-kin.*

Tous les habitants de Pé-kin, convertis à la foi de la sainte église, ont l'honneur de vous dire que les autorités de l'empire du Milieu. qui étaient opposées à nos saintes doctrines, nous empêchaient, depuis bien des années, de pratiquer la religion du maître du ciel. Nous étions tous menacés d'horribles supplices. Les soldats de votre noble empire s'étant battus pour obtenir l'exécution du traité, notre situation était fatale, mais par suite de l'arrivée du noble ambassadeur

extraordinaire, envoyé par ordre de l'Empereur des Français dans l'empire du Milieu, nous avons été sauvés! Nous vivons maintenant comme un enfant que sa mère presse tendrement sur son cœur ou a déposé avec amour sur un lit de repos. Vous avez placé la religion sainte dans sa pleine liberté d'action, et, comme autrefois, nous pouvons, en adressant au ciel une hymne joyeuse, vous donner le nom si bien mérité de notre père et mère. Notre reconnaissance est au-dessus de tout! elle est infinie!

Nous n'avons pu nous réunir tous le même jour et venir vous saluer, prosternés à vos pieds, et nous avons alors respectueusement rédigé cet écrit que nous déposons entre les mains du grand ambassadeur, baron Gros! Nous le saluons; nous lui souhaitons une paix d'or, et nous le supplions de jeter un regard bienveillant sur notre écrit, en lui demandant de nous accorder le bienfait d'un pardon, si nous n'avons pas été envers lui aussi respectueux que nous avons voulu l'être. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

. . . . . C'est là notre désir. . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Les deux évêques du Pé-tcheli et l'abbé Delamarre, m'ont demandé des passe-ports pour vingt-huit missionnaires établis depuis longtemps, mais en secret, dans l'intérieur de l'empire ou qui veulent s'y rendre; voici la formule que j'ai adoptée, et le prince Kong, par condescendance pour moi, a bien voulu viser de sa main chacun de ces passe-ports délivrés à MM. L.-C. Delamare, Sâge, Charles Renou, Eyrault, Mgr Emmanuel Verrolles, Fabien Tapie, Vinçot, Mgr Jacques-L. Pérocheau, Faurie, J.-B. Arnal, Paul Perny, Huot, Mgr Eugène Desflèches, Mgr Joseph Ponsot, Mgr Joseph Chauveau, Antoine Papin, Mgr Pinchon, Julien Pichon, Charles Pignoux, Fage, Mgr Martial Mouly, Mgr Jean Anouilh, Mgr Henry Baldus, Antoine Smorenbergh, Thierry, Vincent-Marie Talmier, Alexandre Journiac et Julien Bertrand :

Le soussigné, ambassadeur et haut commissaire de Sa Majesté l'Empereur des Français en Chine, prie les autorités civiles et militaires de l'empire chinois, conformément à l'article 8 du traité de Tiène-tsine, ratifié à Pé-kin le 25 octobre dernier, de laisser librement circuler dans l'empire, et de lui donner aide et protection en cas de besoin, le sieur L.-C. Delamarre, missionnaire français, se rendant dans la province de Sou-tchouene pour y exercer son saint ministère.

Le sieur L.-C. Delamarre étant connu à l'ambassade de France pour un homme de bien, qui ne s'occupe que d'œuvres de piété et de charité dignes d'éloge, le présent passe-port, qui devra être visé par l'autorité chinoise du lieu où il a été délivré, lui est donné à Pé-kin, le 29 octobre 1860, à la condition que le sieur Delamarre ne se rendra, sous aucun prétexte, dans les villes ou les villages occupés par les rebelles.

Fait à Pé-kin, le. . . . .

L. S. Baron Gros.

L. S.

Signature du porteur de ce passe-port.

Ce passe-port et les vingt-sept autres délivrés, le même jour, ont été visés par le prince Kong et revêtus de sa signature.

Pé-kin, le 29 octobre 1860.

Le baron Gros au général de Montauban.

Monsieur le général,

J'ai eu l'honneur de vous communiquer, le 27 de ce mois, un billet particulier que je venais de recevoir de Monsieur l'ambassadeur d'Angleterre, et je vous en envoie, ci-jointe, une copie. Vous m'avez répondu qu'il vous était impossible de changer les dispositions que vous aviez prises pour le départ, très-prochain, des troupes qui vont

retourner à Tiène-tsine. Or, comme je ne voudrais pas m'éloigner de Pé-kin de quelques jours encore, je vous prie, Monsieur le général, de vouloir bien laisser avec moi, et autant que possible, à ma disposition, une force suffisante pour garantir la sécurité de l'ambassade de France, pendant son séjour dans Pé-kin, comme pendant son voyage de Pé-kin à Tiène-tsine.

J'envoie M. Georges de Bourboulon, que vous avez bien voulu attacher à l'ambassade pour rendre plus faciles les rapports qu'elle peut avoir avec le quartier général, vous porter cette lettre et vous donner tous les détails que vous auriez à lui demander au sujet du convoi qui m'accompagne et des secours que l'armée seule peut me fournir.

Permettez-moi de vous rappeler, Monsieur le général, que je dois envoyer à M. le ministre des affaires étrangères, à Paris, un état des victimes du 18 septembre dernier, et qu'il me serait nécessaire d'avoir le nom, l'âge, le grade ou la profession des personnes qui nous ont été rendues vivantes, comme de celles qui ont succombé pendant leur captivité.

Si le temps n'était pas aussi mauvais, et si la fatigue des deux cérémonies auxquelles je me suis fait un pieux devoir d'assister, ne me commandait un peu de prudence, je serais allé vous voir aujourd'hui au lieu de vous envoyer ce message.

Agréez, etc., etc.

**Le 1er novembre 1860.**

Le prince Kong, membre de la famille impériale et haut commissaire, fait la communication suivante à M. le baron Gros.

J'écris cette dépêche à Votre Excellence pour lui annoncer que j'ai reçu aujourd'hui, à six heures du matin, un édit impérial, en date du 28 octobre dernier, et je dois, non-seulement, le porter à la

connaissance des Chinois et des étrangers, et le faire publier dans toutes les provinces de l'Empire; mais il est de mon devoir de le faire copier avec respect et de le transmettre à Votre Excellence pour son information.

Tel est le motif qui me fait adresser cette importante communication à S. Exc. le baron Gros, ambassadeur, etc.

*Edit impérial.*

Le conseil intime a reçu, le 28 octobre dernier, un décret impérial ainsi conçu :

Le prince Kong-i-tsine, nous ayant adressé un rapport sur l'échange des ratifications des traités qui a eu lieu, les 24 et 25 octobre dernier, nous avons décrété que les traités échangés par le prince Kong-i-tsine, ainsi que les conventions nouvelles signées avec la France et l'Angleterre sont confirmés et ratifiés dans tous leurs articles, et seront toujours exécutés.

A partir d'aujourd'hui, les hostilités cesseront pour toujours, la paix sera rétablie, et pour que nous ayons les uns et les autres une entière confiance dans cette paix, et que nous ne nous laissions pas égarer par des sentiments de méfiance, nous ordonnons que ces traités soient publiés en entier dans toutes les provinces, afin que les vice-rois, les gouverneurs et les grands mandarins de l'empire agissent en conséquence.

Que ceci soit respecté.

**Pé-kin, le 3 novembre 1860.**

Le baron Gros au prince Kong, etc.

Le soussigné, etc., etc., a reçu la dépêche dans laquelle S. A. I. le prince Kong lui transmet une copie de l'édit impérial par lequel

Sa Majesté l'Empereur déclare que la paix est rétablie, que les hostilités ont cessé, et que tous les articles des traités de Tiène-tsine et des conventions nouvellement signées entre la Chine d'une part, et la France et l'Angleterre de l'autre, sont confirmés et ratifiés, et seront publiés intégralement dans toutes les provinces de l'empire pour qu'ils soient observés et exécutés par tout le monde.

Le soussigné est heureux de voir la paix rétablie à jamais entre la France et la Chine, et la confiance entière qu'il avait placée dans la loyauté du prince Kong se trouve ainsi pleinement justifiée.

Le soussigné en offrant à Son Altesse Impériale les vœux les plus sincères pour l'auguste empereur, pour sa famille et pour la prospérité de l'empire Chinois, n'est que l'interprète des sentiments qui animent Sa Majesté l'Empereur des Français, en faveur de la dynastie régnante dans le Céleste Empire, et il est heureux d'avoir été choisi par son auguste souverain pour les exprimer en son nom. Ces vœux, du reste, se trouvent consignés dans la lettre que Sa Majesté l'Empereur des Français a écrite à Sa Majesté l'Empereur de la Chine, et que le soussigné eût été heureux de pouvoir remettre à Sa Majesté si les circonstances l'avaient permis.

Le soussigné, etc., etc.

Nous avions fait, lord Elgin et moi, tout ce qui dépendait de nous pour être admis en présence de l'empereur et remettre entre ses mains les lettres de nos souverains respectifs. Nous nous étions engagés à observer, dans cette entrevue, toutes les respectueuses formalités que l'étiquette de nos cours veut que nous remplissions devant l'Empereur des Français et devant la Reine d'Angleterre. . . . Cette question si délicate, et qui a toujours soulevé de graves difficultés chaque fois qu'une ambassade européenne a été envoyée à Pé-kin, n'a pas été résolue en 1860, malgré le succès de nos armes.

L'empereur exigeait que nous fissions le ko-tou devant lui, c'est-à-dire qu'en entrant dans la salle où il nous recevrait, entouré de sa cour, chaque ambassadeur, qui représente cependant la personne même du souverain qui l'envoie, aurait dû s'aplatir honteusement sur le sol, à trois reprises différentes, et à chaque fois, avant de se relever, frapper trois fois son front dans la poussière !

Il était impossible de céder à de pareilles exigences, et les lettres de l'Empereur et de la Reine sont restées entre nos mains !

Dans Pé-kin, le 3 novembre 1860.

Un jeune officier de marine, arrivé de Tung-tchaou, m'annonce que l'amiral Protet envoie de Tiène-tsine, quatorze jonques ou sampans pour que je puisse descendre la rivière avec le personnel et les bagages de l'ambassade. C'est une excellente nouvelle !

Le gouverneur des neufs portes m'a fait dire par Mgr Mouly qu'il viendrait avec empressement chez moi si je voulais envoyer une carte chez lui ! Je ne veux pas le voir. Il se nomme Tchene-pao, et il commandait en second à Pa-li-kiao. C'est lui qu'on accuse du meurtre de l'abbé Deluc et du capitaine Brabazon ; il s'en défend, et nomme Djoui-line comme le seul coupable de cet acte de barbarie.

Pé-kin, le 4 novembre 1860.

Le baron Gros à lord Elgin.

Mylord,

J'ai reçu, il y a déjà quelques jours, la dépêche dans laquelle Votre Excellence me fait connaître officiellement, après avoir bien voulu le faire déjà confidentiellement, les motifs qui l'avaient déterminée à faire détruire et raser jusqu'au sol le palais d'Été de l'empereur de la Chine, dans lequel plusieurs de nos infortunés compatriotes, arrêtés illégalement le 18 septembre dernier, avaient succombé aux cruels

traitements qu'ils y avaient subis, et j'ai prié Votre Excellence de vouloir bien me permettre de ne pas répondre immédiatement à cette dépêche, à cause des nombreuses occupations qui prenaient alors tout mon temps, et parce que ce retard ne pouvait avoir d'inconvénient.

Plus libre maintenant, je commence par prier Votre Excellence d'excuser ce retard, et ma réponse ne sera presque qu'un accusé de réception, car je ne voudrais pas engager une discussion sans résultat probable dans un moment où une solution favorable est venue effacer bien des choses; discussion d'ailleurs qui, je le crois, ne modifierait guère la manière différente dont nous avions envisagé la question de la destruction complète du palais de Youène-mine-youène. Nul doute pour moi, Mylord, que le parti que vous avez adopté, qui a été suivi, et auquel je n'ai pas cru pouvoir m'associer, n'ait été chez Votre Excellence le résultat de la conviction la plus profonde, et je me ferai un devoir de porter à la connaissance du gouvernement de l'Empereur les raisons que vous voulez bien m'exposer avec une confiance qui m'honore et à laquelle je suis accoutumé depuis longtemps. J'enverrai donc à Paris une traduction et une copie de la dépêche à laquelle je réponds aujourd'hui.

J'ai eu l'honneur de vous faire savoir, en temps et lieu, Mylord, que voyant notre position s'aggraver par suite du départ de l'empereur et de la désorganisation du gouvernement central de l'empire, je n'avais plus d'espoir que dans le prince Kong, la seule ombre d'autorité qui existât encore ici, et que l'incendie d'Youène-mine-youène pouvait faire disparaître, surtout lorsqu'il s'agissait d'exiger en même temps du gouvernement chinois, qu'il élevât, à ses frais, dans Tiène-tsine, un monument sur lequel il aurait constaté lui-même sa félonie, sa faiblesse et la punition qu'il consentait à subir. Je voyais dans la fuite inévitable, à mon avis du moins, du prince Kong, si de telles mesures étaient exécutées ou exigées, la perte de tout

espoir de mener à bien la mission qui nous était confiée, et l'impossibilité de sauvegarder des intérêts généraux devait l'emporter sur toute autre considération, même sur celle qu'il était si douloureux pour nous de laisser au second plan.

J'ai accepté avec bonheur, Mylord, l'abandon que vous avez bien voulu faire de la demande d'érection d'un monument expiatoire et des cérémonies qui devaient l'accompagner ; il ne m'eût pas été possible d'appuyer des exigences équivalentes pour moi à l'expulsion du prince Kong. J'ai su plus tard que l'incendie du palais d'Été avait été au moment d'amener cette fâcheuse éventualité, et qu'à la vue des tourbillons de fumée qui s'étendaient jusque sur Pé-kin, le prince avait voulu partir, et qu'il avait fallu presque le retenir par force pour qu'il n'abandonnât pas la résidence où il s'était caché, en proie à la plus incroyable frayeur.

Ayant écouté de sages conseils, le prince Kong a compris qu'il pouvait encore tout sauver en cédant à nos demandes, et il m'a écrit, le 19 octobre, « qu'il trouvait équitable que l'on donnât aux familles « des Français qui avaient été maltraités, une somme de 200,000 « taels, qu'il me remettrait lui-même. Quant aux autorités qui « avaient fait subir de mauvais traitements à mes compatriotes, il « m'annonçait qu'elles seraient punies, conformément aux lois, et « qu'il venait de recevoir même un décret de l'empereur qui enlevait « à San-ko-li-tsine la dignité de prince, et privait de ses fonctions le « ministre Choui ! . . . . » Le prince accédait ensuite à toutes les demandes de ma note du 17 octobre.

Cette réparation morale et matérielle donnée pour l'attentat du 18 septembre, incomplète peut-être, j'en conviens, je l'ai acceptée, et c'est avec confiance que j'attends le jugement que le gouvernement de l'Empereur portera sur le parti auquel je me suis arrêté dans cette circonstance.

Quelque léger qu'ait été le différend survenu entre nous, et qui, heureusement, je l'espère, n'a pu laisser de trace, je l'ai sincèrement regretté, car vous savez, Mylord, que j'ai toujours été heureux de marcher d'accord avec vous, et que je me suis souvent rendu à vos observations avec une abnégation que la confiance que vous m'avez toujours témoignée et inspirée m'a rendue bien facile.

J'ai l'honneur d'être, etc., etc.

Le prince Kong, membre de la famille impériale et haut commissaire, fait la communication suivante au baron Gros, ambassadeur de France, etc.

J'ai l'honneur d'adresser cette dépêche à Votre Excellence pour lui faire savoir que j'ai reçu la lettre qu'elle m'a écrite le 4 novembre, et dans laquelle Votre Excellence fait des vœux pour l'éternelle prospérité de notre empire, et pour la paix et le bonheur de nos populations. J'ai parfaitement compris le sens de cette dépêche, et elle me rend heureux, car elle me prouve que les deux empires veulent sincèrement vivre en bonne harmonie. Moi aussi je fais des vœux pour la prospérité complète et éternelle de votre auguste souverain, de votre noble empire et des populations qui l'habitent.

En ce qui concerne les églises du Nord et du Sud et les terrains qui en dépendent, et que je dois remettre à Votre Excellence avec un document authentique, afin qu'elle puisse à son tour les confier à Mouly, l'évêque du lieu, je vous annonce que je vous restitue, dès aujourd'hui, l'église du Sud avec les terrains qui en dépendent, et je vous envoie un titre authentique qui constate cette remise, pour que vous puissiez vous-même livrer cette église à l'évêque.

Quant à celle du Nord, comme il s'est écoulé un grand nombre d'années depuis qu'elle a disparu, j'ai ordonné aux autorités locales de faire une enquête scrupuleuse à ce sujet, et, dès qu'elle sera ter-

minée, je remettrai à Votre Excellence cette église ou ses dépendances, et avec elles un document qui constatera cette restitution.

C'est là ce que je me propose de faire savoir à Votre Excellence par cette dépêche, écrite le 5 novembre 1860.

*Titre de restitution de la cathédrale de Pé-kin.*

Le prince Kong, membre le famille impériale et haut commissaire, etc., délivre le présent certificat.

Ayant appris qu'il se trouvait dans l'intérieur de la ville, auprès de la porte Souen-ou, une église catholique, je la remets avec les terrains et les maisons qui en dépendent, au gouvernement français, pour qu'il puisse la confier à l'évêque du lieu, le sieur Mouly, qui doit l'administrer.

C'est pour constater cet acte que je délivre le présent titre pour servir de témoignage.

Écrit le 5 novembre 1860.

L. S.

Pé-kin, le 5 novembre 1860.

Le baron Gros au général Ignatieff, etc.

Monsieur le général,

Conformément à l'article 6 de la convention de Pé-kin, dont j'ai eu l'honneur de vous envoyer une copie, article par lequel le gouvernement chinois s'engage à remettre aux chrétiens et par l'entremise du ministre de France accrédité auprès de lui, tous les édifices religieux qui avaient été confisqués sur eux dans tout l'empire, j'ai été prévenu, par ordre du prince Kong, que la cathédrale de Pé-kin m'était remise, et que le cimetière catholique dans lequel reposent les restes des Gerbillon, Ricci, Verbiest, Shaal et autres propagateurs du christianisme en Chine, cimetière confié à la garde de la mission

ecclésiastique de Sa Majesté l'empereur de toutes les Russies, m'était également rendu. Votre Excellence a bien voulu aller au-devant de la demande que j'aurais eu à lui adresser à ce sujet, et elle m'a fait remettre ce cimetière que la pieuse sollicitude de Mgr l'archimandrite a préservé de toute profanation, et nous a livré dans un état de conservation parfaite.

Votre Excellence sait que j'ai confié la garde et l'administration de ce cimetière, comme de la cathédrale de Pé-kin, à Mgr Mouly, évêque du Pé-tcheli, qui devra s'entendre plus tard avec la légation de France, pour régulariser une position dans laquelle des tiers peuvent être intéressés.

Je crois, Monsieur le général, que quelques dépenses ont été faites pour la conservation de ce cimetière, par la mission russe de Pé-kin, et je vous prierai de vouloir bien faire remettre à Mgr Mouly ou à M. le ministre de France en Chine, les comptes, documents ou autres titres formant les archives du cimetière, afin que tout soit liquidé conformément au droit et à l'équité.

Je n'ai pas besoin de vous dire, Monsieur le général, que j'ai fait connaître au gouvernement de l'Empereur la part active et utile que Votre Excellence et le digne chef de la mission ecclésiastique de Russie en Chine, ont prise au rétablissement du culte chrétien dans la capitale de l'empire, dans des circonstances où toute dissidence religieuse a disparu pour ne laisser place qu'aux grands principes du christianisme.

Veuillez agréer, etc.

**Pé-kin, le 5 novembre 1860.**

Le baron Gros à Mgr Mouly, évêque du Pé-tcheli, etc.

Monseigneur,

L'article 6 de la convention signée à Pé-kin, le 25 octobre der-

nier, porte que : « conformément à l'édit impérial rendu en 1846,
« par l'auguste empereur Tao-kouang, les établissements religieux
« et de bienfaisance qui ont été confisqués aux chrétiens pen-
« dant les persécutions dont ils ont été victimes, seront rendus à
« leurs propriétaires par l'entremise du ministre de France en Chine,
« auquel le gouvernement impérial les fera délivrer, avec les ter-
« rains, les cimetières, les maisons et les autres édifices qui en dé-
« pendaient. »

Ainsi que vous le savez, Monseigneur, cette clause a reçu un commencement d'exécution, puisque la cathédrale de Pé-kin a été mise à ma disposition, et que le cimetière, qui depuis quelques années se trouvait confié à la garde de la mission ecclésiastique de Sa Majesté l'empereur de Russie, nous a aussi été rendu.

Ces deux établissements religieux, Monseigneur, ont été remis entre vos mains ; et pour régulariser une position dans laquelle des tiers pourraient peut-être un jour intervenir, je vous prie de vouloir bien vous entendre avec M. le ministre de France en Chine, auquel, d'après la convention de Pé-kin, la restitution de tout établissement religieux appartenant au culte chrétien doit être faite en premier lieu.

Je joins à cette lettre une copie de celle que j'adresse aujourd'hui même à M. le général Ignatieff, ministre de Sa Majesté l'empereur de Russie en Chine, afin que vous connaissiez, Monseigneur, ce qu'il faudrait faire pour que la position fût établie aussi régulièrement que possible.

Je n'ai pas besoin de vous dire, Monseigneur, combien je suis heureux d'avoir attaché mon nom au grand acte par lequel le culte catholique a été publiquement et légalement rétabli dans la capitale de l'empire chinois, et que je joins mes prières à celles de tous les

membres du clergé pour appeler les bénédictions du Seigneur sur l'auguste souverain dont je n'ai fait qu'exécuter les ordres.

Veuillez agréer, Monseigneur, etc.

**P. S. du mardi 6 novembre 1860.**

Monseigneur, j'ai encore le temps d'ajouter un *post-scriptum* à la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire le 5, et qui n'est pas partie. Le prince Kong m'envoie le document par lequel il me remet officiellement la cathédrale du Sud dans Pé-kin, cathédrale que j'ai déjà confiée à votre garde et à votre administration. Le prince me parle d'une autre église, située au nord de la ville, et qui nous sera rendue ou tout au moins le terrain qu'elle occupait et ses dépendances, quand on saura où elle se trouvait, car elle a été détruite, dit-on, depuis longtemps.

Veuillez, je vous prie, Monseigneur, me renvoyer le document officiel que je vous communique aujourd'hui et qui doit rester dans les archives de la légation de France, pour constater nos droits. Je vous en ferai délivrer une copie légalement certifiée qui restera entre vos mains, comme témoignage de cette restitution.

**Le 5 novembre 1860.**

Le baron Gros au prince Kong.

Le soussigné, etc., a reçu, ce matin, de S. A. I. le prince Kong, un document officiel qui constate que l'église catholique, située au midi de la ville, a été rendue par le gouvernement chinois au représentant du gouvernement français, qui l'a confiée à Mgr Mouly, afin qu'il puisse en disposer ainsi que des terrains qui en dépendent. Son Altesse Impériale ajoute encore qu'une enquête se fait pour connaître le lieu où devait se trouver l'église catholique du Nord, qui doit être également restituée à la France.

Le soussigné voit avec bonheur le gouvernement chinois tenir religieusement ses engagements, et Son Altesse Impériale peut être assurée que le gouvernement français ne manquera jamais aux siens.

Le soussigné remercie Son Altesse Impériale des vœux qu'elle forme pour la France et pour son auguste souverain. Il se fera un devoir de les porter à la connaissance du gouvernement français par les premières dépêches qu'il enverra en Europe, et il ne manquera pas de faire connaître à l'Empereur des Français, dès qu'il sera de retour auprès de Sa Majesté, tous les services que Son Altesse Impériale a rendus à sa patrie, en concluant loyalement la paix avec les puissances alliées.

Le soussigné, etc.

**Pé-kin, le 5 novembre 1860.**

Toute l'ambassade a dîné, aujourd'hui, à la légation russe. On y a dit qu'au moment où le gouvernement chinois a été instruit officiellement que nos alliés allaient incendier ou raser de fond en comble le palais d'Été de l'empereur, le prince Kong a voulu fuir en Tartarie, et qu'il avait fallu le supplier et presque le retenir par force pour l'empêcher de donner le signal du départ à ses nombreux chariots déjà attelés ! Je le savais de la manière la plus certaine, s'il était parti, nous nous serions trouvés dans la position la plus critique qui se puisse concevoir.

**Pé-kin, le 6 novembre 1860.**

M. Bruce arrive tout à coup dans Pé-kin. Il vient me voir avec son frère lord Elgin, et déclare que l'établissement immédiat des légations d'Angleterre et de France dans Pé-kin lui paraît indispensable. Quant à moi, ajoute-t-il, je suis ici, et je voudrais y rester..... J'émets l'avis que cette résolution serait inopportune et imprudente,

et je m'engage à en faire connaître les inconvénients par une note que j'enverrai à mon collègue d'Angleterre.

*Dépêche télégraphique.*

**Pé-kin, le 7 novembre 1860.**

Le baron Gros à Son Excellence M. le ministre des affaires étrangères à Paris.

La paix a été signée le 25 octobre, par le frère de l'empereur et par moi.

L'ultimatum de Shang-haï a été accepté.

L'échange des ratifications du traité de Tiène-tsine a eu lieu le même jour.

60,000,000 de francs seront payés, comme indemnité, à la France.

3,750,000 francs seront versés, à compte, le 30 de ce mois.

J'ai reçu 1,500,000 francs pour être répartis, par le gouvernement français, entre les victimes de l'attentat du 18 septembre dernier.

Tiène-tsine est ouvert au commerce étranger.

L'émigration des coolies est autorisée par le gouvernement chinois.

Les églises, les cimetières et leurs dépendances, appartenant autrefois aux chrétiens, dans tout l'empire, leur seront rendus par l'entremise du ministre de France.

Nous avons inhumé, en grande pompe, dans le cimetière catholique où reposent les restes des Gerbillon, Ricci, Shaal, etc., six de nos compatriotes victimes de l'attentat du 18 septembre.

Le cimetière m'avait été rendu.

Un *Te Deum* et le *Domine salvum fac Imperatorem* ont été chantés, le 29 octobre, dans la cathédrale de Pé-kin, que j'ai remise à l'évêque du Pé-tcheli.

Le succès est complet, tout me fait espérer qu'il sera durable.

*Signé* : Baron Gros.

Cette dépêche a été envoyée par la Sibérie, à M. le duc de Montebello, ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, avec prière de la faire expédier à Paris.

Pé-kin, le 7 novembre 1860.

Le baron Gros à lord Elgin.

Mylord,

Après avoir longtemps et sérieusement réfléchi à ce qu'il serait convenable de faire dans les circonstances actuelles au sujet de l'établissement immédiat de nos légations respectives dans Pé-kin ou de l'ajournement de cette mesure au printemps prochain, je me suis arrêté à l'idée que la résidence des ministres étrangers dans Pé-kin serait en ce moment prématurée et dangereuse peut-être, car elle pourrait donner au vieux parti tartare, qui entoure encore l'empereur et flatte ses goûts, ses passions et ses rancunes, une arme dont il se servirait avec succès pour renverser le prince Kong et les hommes qui lui prêtent leur appui, ce qui remettrait peut-être en question tout ce que nous avons fait jusqu'à présent.

Si, comme vous me l'avez dit vous-même, l'empereur était revenu dans Pé-kin, et avait voulu nous y recevoir, la présence des légations auprès de lui aurait été parfaitement simple. Elle n'eût été que la continuation des bonnes relations que nous aurions heureusement établies entre lui et nos gouvernements; mais l'empereur a fui, il n'a pas voulu rentrer dans Pé-kin pendant que nous y étions, et le voudrait-il davantage alors que nos drapeaux y auraient été arborés à demeure sur les deux légations alliées? Ne préférerait-il pas mettre à exécution l'idée qu'il a émise déjà plusieurs fois et très-sérieuse-

ment, d'aller établir sa résidence impériale dans l'une des villes de l'intérieur ?

Au contraire, lorsque nos troupes auront quitté Pé-kin, et que nous n'y serons plus nous-mêmes, l'empereur pourra y revenir, sans que son amour-propre soit froissé ; tout sera rentré dans l'état normal, et les deux ministres pourront alors *venir* s'établir auprès de lui, conformément aux traités ; il les *recevra* au lieu de les *subir*, et cela ne vaudrait-il pas mieux pour lui comme pour nous ?

Voici donc le parti que je prendrais si j'étais seul. J'établirais la légation de l'Empereur à Tiène-tsine, en annonçant que ce n'est que pour y passer l'hiver. De là, elle correspondrait directement avec les hauts fonctionnaires de Pé-kin pour les affaires courantes, comme pour la mise à exécution des obligations qui lient la France et la Chine. Pendant ce temps, un local convenable serait préparé dans Pé-kin, et au mois d'avril et avant que Tiène-tsine fût abandonné par nos troupes, la légation viendrait s'établir dans la capitale, où elle serait annoncée et attendue depuis longtemps.

Aujourd'hui, le prince Kong ne compte pas sur l'établissement des légations dans Pé-kin avant le retour de l'empereur, et surtout avant que nos troupes aient entièrement évacué la ville. Il a entretenu l'empereur dans cette idée; notre convention porte que les troupes se retireront sur Tiène-tsine, après l'échange des ratifications des traités, elle ne spécifie pas que les ministres étrangers devront être établis immédiatement dans Pé-kin.

Cette nouvelle exigence, qui, assurément, est dans nos droits, mais à laquelle l'empereur et le prince Kong sont loin de s'attendre, serait un coup fatal porté, il me semble, à l'influence de ce dernier, et le ferait peut-être éloigner du pouvoir pour y être remplacé par l'un des hommes qui se trouvent auprès de l'empereur, et qui nous sont hostiles; s'il en était ainsi, alors que les deux ministres se trou-

veraient *seuls* dans Pé-kin, n'y aurait-il pas à craindre pour leur sûreté, et une catastrophe ne serait-elle pas possible dans un moment où l'esprit de vengeance, si puissant chez les Orientaux, troublerait peut-être la raison de quelques misérables? Nos deux gouvernements se trouveraient ainsi engagés dans une nouvelle lutte, et nous reprocheraient, avec raison, d'avoir manqué, peut-être, de prudence.

N'oubliez pas non plus, Mylord, et ceci est dit sans aucune arrière-pensée, qu'aux yeux du gouvernement chinois, la politique de M. Bruce est considérée comme l'une des causes premières de toutes les catastrophes qui viennent de tomber sur l'empire, et que pour faire arriver officiellement votre frère jusqu'au *yamoun* des hauts fonctionnaires, peut-être faut-il préparer d'avance la route qu'il doit suivre.

Tel est, Mylord, et sans plus de développement, mon avis consciencieux sur la question actuelle, et je ne prendrai de détermination que lorsque vous aurez arrêté la vôtre.

Voulez-vous me faire savoir à quelle heure vous comptez partir demain? Je voudrais vous suivre ou vous précéder d'une heure à peu près pour éviter l'encombrement sur la route, surtout si vous marchez avec l'armée. Je pars avec un bataillon, c'est-à-dire, six cents hommes, deux pièces de campagne et quatre chasseurs d'Afrique; je traîne les chariots qui portent nos vivres et nos bagages, et je compte aller directement à Tung-tchaou pour m'installer sur les jonques qui m'y attendent. Le bataillon suivra le long de l'eau, autant que possible, et nous serons cinq jours en route.

Veuillez agréer, etc.

Pé-kin, le 7 novembre 1860.

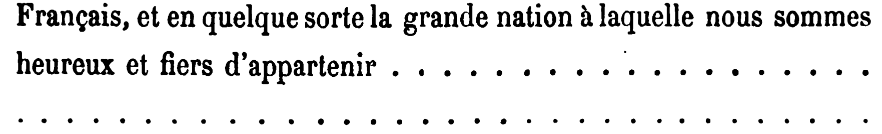
Mgr Mouly, évêque du Pé-tcheli, à M. le baron Gros, etc.

Monsieur l'ambassadeur,

J'ai reçu hier au soir une copie de la dépêche par laquelle S. A. I. le prince régent Kong-tsine-ouang remet entre les mains de Votre Excellence notre cathédrale de Pé-kin en ruine, et les édifices vides et nus de l'ancienne habitation de l'évêque et de ses prêtres. J'avais reçu le jour précédent, avec l'une de vos lettres, la copie de la dépêche que Votre Excellence avait écrite à M. le ministre plénipotentiaire de Russie en Chine, pour constater que vous aviez reçu de ses mains le cimetière de notre cathédrale et ses dépendances.

Dans les pièces dont il est question ci-dessus, Votre Excellence a bien voulu me faire savoir qu'au nom du grand Empereur Napoléon III, qu'elle représente si dignement en Chine, elle remettrait entre nos mains la cathédrale, le terrain qu'elle occupe, l'ancienne résidence épiscopale, le cimetière et ses dépendances, afin que nous en prissions immédiatement possession pour les administrer.

J'accepte et je reçois, Monsieur l'ambassadeur, avec une vive joie et une extrême reconnaissance, au nom de notre saint-père Pie IX, dont je suis à Pé-kin et dans le Tcheli nord le vicaire apostolique, les édifices et les terrains que vous me remettez avec tant de bienveillance, et vous prie d'accepter avec mes sincères remerciements ceux du saint-père, et ceux des prêtres et des chrétiens de Pé-kin dans tout notre vicariat apostolique. Soyez assez bon aussi, Monsieur l'ambassadeur, pour faire agréer notre gratitude à notre auguste souverain, de qui nous vient ce bienfait immense, et pour solliciter son intérêt en faveur de nos établissements catholiques et français de la capitale de l'empire chinois, que nous avons à relever de leur ruine pour y représenter convenablement la religion de la majorité des



Français, et en quelque sorte la grande nation à laquelle nous sommes heureux et fiers d'appartenir . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

J'ai déjà eu l'honneur de faire parvenir à Votre Excellence, avec une traduction française, les adresses en chinois qui vous ont été présentées par nos prêtres et nos chrétiens de Pé-kin. . . . . . . . .

. . . . Agréez, Monsieur l'ambassadeur, les sentiments d'estime, de reconnaissance et de respect avec lesquels, en l'amour de notre divin Rédempteur et de sa mère, conçue sans péché,

J'ai l'honneur d'être, etc.

*Signé :* Joseph-Martial Mouly,
**De la congrégation des Lazaristes, évêque de Fessulan, vicaire apostolique de Pé-kin, Tcheli nord.**

**Pé-kin, le 8 novembre 1860.**

Le baron Gros au prince Kong, etc.

Le soussigné, etc., ne peut quitter Pé-kin sans avoir l'honneur de prendre congé de S. A. I. le prince Kong et sans le remercier des preuves d'intérêt que Son Altesse lui a données pendant son séjour dans la capitale de l'empire chinois. Le soussigné partira demain vers neuf heures du matin avec la faible escorte qu'il avait conservée auprès de lui, comme simple garde d'honneur.

Le soussigné restera pendant quelques jours à Tiène-tsine, où il attendra M. le ministre de France accrédité en Chine, et dans lequel le soussigné prie Son Altesse Impériale d'avoir une entière confiance.

Le soussigné conservera toujours un heureux souvenir des rapports bienveillants qui ont existé entre Son Altesse Impériale et lui, et il prie Son Altesse de vouloir bien compter, toujours et partout, sur le sincère et respectueux attachement qu'il lui porte.

**Pé-kin, le 8 novembre 1860.**

Le 8 novembre 1860.

Lord Elgin me fait savoir par un petit billet qu'il renonce, ainsi que son frère, à vouloir établir immédiatement la légation d'Angleterre dans la capitale. Il partira pour Tiène-tsine avec M. Bruce, demain à onze heures, et ce dernier ne reviendra, comme ministre d'Angleterre à Pé-kin, qu'au printemps prochain.

Je compte me mettre en route demain, une heure avant ou après lord Elgin. Je suivrai la belle chaussée en dalles de granit gris qui, dans un pays d'alluvion, a été construite entre Pé-kin et Tung-tchaou; j'en emporterai un fragment à Paris.

Le 9 novembre 1860.

Le prince Kong vient me voir et me dire adieu, sans s'être fait annoncer. Il est d'une prévenance extrême, et en sortant de ma pagode, il me remercie, en me serrant la main, de n'avoir pas voulu prendre part à l'incendie de Youène-mine-Youène.

A neuf heures et demie, je quitte Pé-kin; un bataillon du 101e, sous les ordres du commandant Blot, m'escorte avec quelques chasseurs d'Afrique et deux pièces de canon. Arrivé à Tung-tchaou, je m'embarquerai sur les jonques que l'amiral Protet m'a envoyées. Le bataillon suivra la rive droite du Pé-ho; un officier et vingt hommes seulement s'embarqueront avec moi.

Je renvoie par terre mes coolies, mes palanquins, mes chariots et mes chevaux.

J'ai logé, à Tung-chaou, dans une pagode sur les bords d'un canal qui conduit au Pé-ho. Il y a sur la rive plusieurs cages en osier dans lesquelles se trouvent des têtes fraîchement coupées! L'escorte les enlève et les fait disparaître dans la rivière.

Le dimanche 11.—Je quitte Tung-tchaou, à six heures du matin. Le soir nous mouillons près de Ma-té-ou..... Le froid est vif, nous brisons quelquefois la glace pour passer.

Le 12.—Nous nous arrêtons à Ho-si-hou. Une jonque mandarine y arrive de Tiène-tsine, et m'y apporte des vivres frais de la part de la municipalité. Le mandarin que la ville m'envoyait avait l'ordre de me dire que l'on avait tout remis à neuf dans le local que j'avais habité avant d'aller à Pé-kin, que ce local avait été respecté et que tout y était prêt pour m'y recevoir convenablement. Pendant la nuit du 13, la jonque de M. de Méritens prend feu. . . . . L'alerte est vive, mais l'incendie est éteint promptement.

Le 14.—Nous arrivons à Tiène-tsine, où je passerai quelques jours. M. de Bourboulon y était arrivé depuis la veille avec le personnel de la légation.

Tiène-tsine, le 14 novembre 1860.

Il a été convenu, entre les commandants alliés, que le port de Tché-fou serait occupé par les forces françaises de terre et de mer, et les îles Mia-tao par les forces anglaises. Cette occupation cessera après le paiement de l'indemnité chinoise, ou plus tôt si les gouvernements alliés le veulent.

Tiène-tsine.

Je remets officiellement à M. de Bourboulon une copie des actes de Pé-kin. Je lui donne les instructions que le département m'a chargé de lui laisser, et je lui annonce que je l'ai accrédité auprès du prince Kong, comme seul désormais chargé des intérêts français en Chine.

Le 15.—Le général de Montauban me remet les documents français trouvés dans le palais d'Été, le jour où il a été pris. Ce sont les traités de Tiène-tsine, leurs annexes, les règlements commerciaux et les tarifs. En tout huit pièces que je m'empresse de rendre aux autorités chinoises auxquelles elles appartiennent, et qui constatent pour leur gouvernement les droits et les obligations réciproques des parties contractantes.

**Tiène-tsine, le 16 novembre 1860.**

Heng-khi, envoyé à Tiène-tsine par le prince Kong, me remet de sa part la dépêche suivante, et une forte liasse d'imprimés chinois que le prince me prie de faire parvenir par mer dans les provinces auxquelles ils sont destinés et où ils arriveront plus vite.

Voici la dépêche du prince.

Le prince Kong, membre de la famille impériale et haut commissaire, fait la communication suivante à M. le baron Gros, etc.

J'ai l'honneur d'annoncer à Votre Excellence que je viens de faire préparer 1,000 exemplaires de la proclamation, 200 exemplaires du traité, 1,200 de la *Gazette de Pé-kin* et cinq dépêches officielles pour être envoyés à la province de Kouang-ton et à d'autres, documents sur chacun desquels j'ai fait apposer le sceau impérial.

J'adresse à Votre Excellence les exemplaires destinés à la province de Kouang-ton et à quatre autres, et je la prie de vouloir bien les faire parvenir à leur destination, afin que partout on traite désormais les affaires selon l'esprit des traités.

Tel est le motif pour lequel j'adresse cette dépêche à S. Exc. M. le baron Gros, ambassadeur, etc., le 16 novembre 1860.

Ci-joint se trouvent :

1,000 exemplaires de la proclamation;

250 exemplaires du traité et 1,200 exempl. de la *Gazette de Pé-kin.*

**Le 16 novembre 1860.**

*Circulaire adressée par le prince Kong aux gouverneurs généraux des provinces du Kouang-ton, de Kouang-tsi, du Fo-kien, du Shang-ton et du She-kiang.*

Moi, prince Kong, membre de la famille impériale, assisté du premier ministre Koueï-liang et du ministre des finances Ouene, je porte à votre connaissance que, dans le mois d'octobre de cette année, j'ai arrêté, signé et scellé, avec le représentant de la France, une convention de paix, et échangé aussi les ratifications du traité conclu il y a deux ans, et que je viens de recevoir, en outre, un décret impérial qui ordonne de publier le traité en entier dans la *Gazette de Pé-kin*, et de l'envoyer dans toutes les provinces pour qu'il soit rendu public dans chaque département, dans chaque arrondissement et dans chaque district, afin que partout on s'y conforme.

Il est donc de mon devoir de vous adresser, ci-joints, 50 exemplaires du traité, 200 de la *Gazette* et 200 de la proclamation, et j'espère que le noble gouverneur agira en conséquence.

C'est à cet effet que j'écris cette dépêche au noble gouverneur de la province des deux Kouangs, à celui de la province du Shang-ton, du Fo-kien et du She-kiang, le 16 du mois de novembre 1860.

**Tiène-tsine, dimanche, le 18 novembre 1860.**

C'est à sept heures du soir, et au moment où dans la joie d'un prochain retour en France, nous faisions tous nos préparatifs de départ, que M. de Bastard, premier secrétaire de l'ambassade de l'Empereur, a été pris, tout à coup, d'un accès de délire qui nous inquiète vivement. Nous avons eu de la peine à le faire rentrer chez lui. Tous les secours possibles lui ont été donnés par le médecin en chef de l'armée et par les chirurgiens de la marine présents à Tiène-tsine.

Des briques chaudes appliquées sous les pieds et des compresses à l'eau glacée fixées sur la tête l'ont un peu calmé.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Le 18.—J'envoie à M. de Bourboulon mes tables de chiffres, mes archives et le document officiel qui nous remet en possession de l'église du Sud dans Pé-kin.

Le 19 novembre 1860.

De nouvelles crises se déclarent dans l'état de notre pauvre malade! Elles ont toutes le même caractère.

Le 20 novembre 1860.

L'état du comte de Bastard s'aggrave. Je vais l'envoyer à bord du *Duchayla* sur une canonnière que l'amiral Protet met à ma disposition.

Le général de Montauban part pour le Japon. Il laisse le commandement de nos troupes au général Colineau.

Le 21 novembre 1860.

Heng-khi m'envoie un élégant dîner de la part du prince Kong.

Tiène-tsine, le 21 novembre 1860.

Le payeur de l'armée, M. Dudillot, a encaissé aujourd'hui 7,625 kilogrammes d'argent fin, en lingots, que le prince Kong m'a fait remettre comme représentant une valeur de 200,000 taels à compte sur les 500,000 que le trésor chinois doit nous payer le 30 de ce mois. Il m'en a donné quittance.

Le même agent m'a remis 140 piastres mexicaines, valeur des 160,000 sapèques en cuivre que j'avais sauvées à Ho-si-hou et que j'avais versées dans ses caisses. Je les envoie aujourd'hui à Heng-khi, par M. de Méritens, avec la dépêche suivante :

Tiène-tsine, le 22 novembre 1860.

Le baron Gros à Heng-khi, sous-commissaire impérial, etc., en ce moment à Tiène-tsine, etc.

Le baron Gros présente ses compliments empressés à Heng-khi, et lui demande de lui rendre un service qui peut en être un aussi, quoique bien faible, pour le propriétaire de la maison que l'ambassade de France a occupée à Ho-si-hou, depuis le 14 jusqu'au 18 septembre dernier.

Cette maison, belle et bien garnie, a été préservée de tout pillage pendant qu'elle a été occupée par l'ambassade de France, et si le propriétaire avait voulu ne pas l'abandonner avec tout son monde, comme je l'y avais engagé, il n'aurait peut-être rien perdu. Mais des bandes nombreuses de pillards chinois que les troupes européennes ont été obligées de repousser à coups de fusil, n'attendaient que le départ des alliés pour tout saccager, et le baron Gros, auquel on a dit qu'il y avait quelque argent dans la maison, l'a fait verser dans les caisses de l'armée, pour le rendre à son propriétaire quand il en aurait l'occasion. La somme sauvée représente, selon les comptes du trésor de l'armée, 148 piastres mexicaines et 500 sapèques, que le baron Gros envoie sous son cachet à Heng-khi, et il le prie de vouloir bien faire avertir le propriétaire de ces fonds de venir, quand il le pourra, réclamer cette somme qui lui appartient.

Le baron Gros ne connaît pas le nom du propriétaire dont il s'agit, mais sa maison d'Ho-si-hou est située près du mont-de-piété et très-près aussi de la porte par où l'on sort pour aller à Tung-tsine-tchouan. Elle doit être bien connue, l'ambassade de France l'ayant occupée pendant cinq jours.

Le baron Gros remercie d'avance Heng-khi, et le prie de compter sur son sincère attachement

27.

Ci-joint est un sac scellé aux armes du baron et qui contient 148 piastres mexicaines et 500 sapèques.

Il profite, etc.

Tiène-tsine, le 22 novembre 1860.

Le baron Gros au prince Kong, etc.

Le soussigné, etc., etc., a reçu la dépêche que S. A. I. le prince Kong lui a fait l'honneur de lui écrire, le 16 de ce mois, pour lui annoncer que de nombreux exemplaires du traité, de la proclamation et de la *Gazette de Pé-kin*, avaient été envoyés dans les provinces pour y être portés à la connaissance de tout le monde.

Son Altesse Impériale prie en même temps le soussigné de vouloir bien faire passer dans la province de Kouang-ton et dans les quatre autres qu'il désigne, une certaine quantité de ces documents, que Son Altesse Impériale fait joindre à sa dépêche.

Le soussigné remercie Son Altesse Impériale de cette importante communication, et il s'empressera de faire parvenir à leur destination les documents que Son Altesse Impériale lui a envoyés.

Le soussigné profite de cette occasion pour annoncer à Son Altesse Impériale qu'il se propose de retourner en Europe sous peu de jours, et que, dès aujourd'hui, il a remis la direction des affaires qui concernent la France entre les mains de M. de Bourboulon, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de l'Empereur des Français en Chine, qui est déjà arrivé à Tiène-tsine.

Son Altesse Impériale peut être assurée que M. de Bourboulon fera tout ce qui dépendra de lui pour maintenir et consolider les bonnes relations qui ont été si heureusement et pour toujours rétablies entre les deux empires.

Le soussigné, en prenant congé de Son Altesse Impériale, la prie d'agréer les vœux qu'il fait pour son bonheur, et il assure Son Altesse

Impériale qu'il lui conservera toujours un attachement aussi sincère que respectueux.

Fait à Tiène-tsine, le 22 novembre 1860.

**Tiène-tsine, le 23 novembre 1860.**

J'apprends que le propriétaire de la maison dans laquelle j'ai logé à Ho-si-hou se nomme Lou-koui ; je le fais savoir à Heng-khi, par M. de Méritens.

**Samedi, le 24 novembre 1860.**

J'ai quitté Tiène-tsine aujourd'hui à sept heures du matin, à bord d'une petite canonnière commandée par M. Desvaranes. Nous sommes arrivés à Ta-kou à neuf heures du soir.

Le 25. — J'ai quitté Ta-kou à neuf heures du soir. Les signaux annoncent qu'il y a deux mètres d'eau sur la barre; la rivière est couverte de glaçons, et tout le golfe de Pé-tcheli est pris jusqu'à une grande distance de terre ; nous avons été plusieurs fois arrêtés par les glaces. Je suis arrivé à bord du *Duchayla* vers une heure. Notre pauvre malade va plus mal, son état commence à inquiéter sérieusement le docteur.

Le jeune M. de Bourboulon a reçu l'ordre du général de Montauban de m'accompagner en France. Je remercierai le général en chef.

A cinq heures et demie du soir nous appareillons pour Hong-kong, et je quitte pour la seconde fois, en trois ans, ce golfe de Pé-tcheli dans les eaux duquel vient plonger l'extrémité orientale de la grande muraille que j'ai dessinée en 1858 du côté de la Chine et du côté de la Tartarie.

Le 28. — Nous sommes par la latitude de Shang-haï. La tempé-

rature est presque chaude, mais M. de Bastard n'éprouve aucun soulagement.

Le dimanche, 2 décembre 1860.

Nous arrivons à Hong-kong ; notre pauvre malade est dans un état désespéré ! J'envoie à terre demander un ecclésiastique. A midi, Mgr Pellerin, évêque de Cochinchine, est venu administrer M. de Bastard, que Dieu a rappelé à lui vers huit heures du soir ! J'aurai donc à remplir la pénible mission dont sa mère m'a chargé au moment où j'ai quitté Paris. . . . . « Monsieur le baron, » m'a-t-elle dit, « si vous ne ramenez pas mon fils, rapportez-le-moi ! »

Le 5 décembre 1860.

J'ai quitté Hong-kong pour me rendre à Canton, afin de bien connaître la situation dans laquelle s'y trouvent nos affaires.

La tranquillité et la sécurité la plus complète y règnent ; un Européen peut, seul, parcourir la ville et les environs sans que même une parole d'injure ou de dédain lui soit adressée. Les autorités sont bienveillantes pour nous, et voudraient maintenant nous voir ne pas évacuer la ville, tant ils comptent sur nous pour les protéger contre les rebelles.

Le capitaine de vaisseau Coupvent-des-Bois, qui commande la garnison française depuis le départ de l'amiral d'Aboville, y est aimé et respecté. Les autorités chinoises rendent justice à sa loyauté et à sa modération, et se montrent toujours empressées et bienveillantes pour lui.

. . . . J'ai écrit au vice-roi des deux Kouangs, Lao, la dépêche suivante :

Canton, le 6 décembre 1860.

Le baron Gros au vice-roi des deux Kouangs, etc.

Le baron Gros, ambassadeur et haut commissaire, plénipotentiaire de l'Empereur des Français dans l'empire de Chine, etc., etc., a l'honneur de faire savoir à S. Exc. Lao, vice-roi, etc., etc., qu'il est arrivé hier au soir à Canton, où il passera peu de jours ; mais qu'il y est arrivé trop tard pour envoyer immédiatement à Son Excellence une dépêche accompagnée de nombreux documents que S. A. I. le prince Kong-tsin-ouang, frère de l'empereur et commissaire impérial, l'a prié de remettre à Son Excellence.

Le soussigné s'empresse, ce matin, d'envoyer au noble gouverneur cette dépêche et les documents qui l'accompagnent, moins quatre d'entre eux, cependant, qui ont été affichés aux portes de Tiène-tsine pour éviter une perte de temps considérable, s'il avait fallu les réimprimer.

Le soussigné se félicite d'avoir contribué au rétablissement de la paix entre les deux nations, et il fait les vœux les plus sincères pour qu'elle ne soit jamais troublée, et pour le bonheur de la dynastie régnante, comme aussi pour la prospérité de l'empire.

Le soussigné a appris avec bonheur, par M. le commandant en chef des forces françaises dans Canton, que les relations qui s'étaient établies entre Son Excellence et lui, avaient été empreintes du caractère le plus amical et le plus bienveillant, et le soussigné sera heureux d'en remercier sincèrement Son Excellence lorsqu'il aura l'honneur de prendre congé d'elle avant de retourner en France.

Le soussigné saisit, etc.

**Canton, le 6 décembre 1860.**

Lao, vice-roi des deux Kouangs, etc., fait la communication suivante :

J'ai reçu, aujourd'hui même, la dépêche de Son Excellence le noble ambassadeur plénipotentiaire de France, et avec elle la lettre qu'il m'a apportée de la part du prince impérial Kong-tsine-ouang. J'ai reçu aussi les documents officiels relatifs au traité qui s'y trouvaient joints, c'est-à-dire, la *Gazette de Pé-kin*, les proclamations, les décrets, etc., etc.

Je les ai tous reçus, et leur nombre est bien celui qui m'a été indiqué.

Maintenant que les traités sont ratifiés entre les deux pays, il doit, à partir de ce jour, régner entre eux une entente parfaite, que rien ne pourra plus altérer.

Conformément aux instructions du prince impérial, je ferai publier les documents qu'il m'a envoyés dans toutes les villes soumises à ma juridiction, afin qu'à l'avenir les affaires soient réglées conformément aux articles du nouveau traité et afin de prouver ainsi la bonne entente qui existe entre les deux empires.

Aujourd'hui que Son Excellence se dispose à retourner dans sa patrie couvert d'honneur, je ne puis m'empêcher de me réjouir en songeant que partout, jusqu'à Canton, elle a laissé la paix sur son passage.

Il me reste encore à désigner un jour pour me réunir au noble ambassadeur et avoir l'honneur de m'entretenir avec lui.

Cette communication est adressée à S. Exc. M. le baron Gros, etc., le 6 décembre 1860, et le vice-roi profite de cette occasion pour lui offrir les vœux qu'il fait pour son bonheur.

Canton, le 10 décembre 1860.

Le vice-roi des deux Kouangs au commissaire du gouvernement français dans Canton.

Monsieur le commandant de Tanouarn,

Le noble ambassadeur de l'empire de France étant arrivé à Canton, il est convenable que j'aille lui rendre visite et m'entretenir avec lui, afin de maintenir la bonne harmonie qui règne entre nos deux empires.

Je compte donc me rendre demain, à une heure, à la montagne de la déesse Kouanine.

Je prie le commissaire de l'Empire français de faire prévenir le noble ambassadeur à ce sujet, et de faire en sorte que l'interprète Fontanier soit présent à l'entrevue pour rendre la conversation possible.

Je profite de cette occasion pour offrir de nouveau mes vœux au noble ambassadeur.

C'est le 12 décembre et de Canton que j'ai pu écrire en Europe pour annoncer au ministère la perte que l'ambassade de l'Empereur avait faite en Chine, et que j'ai envoyé à M^me^ de Bastard la lettre suivante, qui a dû lui être remise alors que, par des amis communs et dévoués, elle aurait été préparée, autant que possible, à recevoir le coup fatal qui venait de la frapper.

Le comte Léon de Bastard, ancien élève de l'École des Chartres, était un homme d'élite, spirituel, instruit, plein de mesure et de tact; il avait été pour moi un collaborateur bien dévoué et bien utile pendant ma seconde mission en Chine, et tous ceux qui l'ont connu partageront vivement les douleurs de sa famille. Le naufrage du *Malabar* et les dangers qu'il avait courus à Tung-tchaou l'avaient

fortement impressionné. . . . . Des mots échappés dans l'intimité et quelques notes écrites de sa main ne laissent aucun doute à cet égard.

Canton, le 12 décembre 1860.

Le baron Gros à Mme la comtesse de Bastard, à Paris.

Madame,

Je remplis aujourd'hui un bien douloureux devoir, en vous annonçant le malheur qui a frappé l'ambassade de France en Chine; votre pauvre fils, que nous aimions tous, et qui avait été pour moi un collaborateur si utile, a été rappelé à Dieu, sans souffrance, entouré d'amis, et après avoir reçu de Mgr Pellerin, évêque de Cochinchine, tous les secours de la religion. C'est le 2 de ce mois, à huit heures du soir, et à bord du *Duchayla,* en rade de Hong-kong, que M. de Bastard a cessé de vivre; mais c'est le dimanche, 18 novembre, que cette belle et noble intelligence s'est presque éteinte subitement pour ne plus reparaître qu'à de rares intervalles, et seulement pendant les premiers jours qui ont suivi l'instant où le mal l'a frappé comme la foudre.

Notre réunion à dîner avait été plus gaie qu'à l'ordinaire ; ce jour-là, il se plaignait, cependant, de ne pas se sentir à son aise depuis notre départ de Pé-kin, et j'avais remarqué dans la journée une sorte de surexcitation chez lui à laquelle je n'avais cependant attaché aucune importance; mais, une heure après le dîner, un délire des plus caractérisés s'est manifesté chez lui, et nous avons eu toutes les peines du monde à le faire rentrer dans sa chambre et à le coucher; le médecin en chef de l'armée et les chirurgiens de la marine, présents à Tiène-tsine, lui ont donné immédiatement tous les soins que l'on prodigue à ceux que l'on aime, que l'on estime et que l'on voit souffrir; mais le mal a fait de si rapides progrès que ne voulant pas le

confier à l'ambulance de l'armée, où je ne pouvais en aucune manière le laisser après mon départ déjà très-prochain, je l'ai fait transporter par une canonnière, à bord du *Duchayla*, en le confiant aux soins du commandant et du chirurgien-major de la frégate, qui nous avaient accompagnés à Pé-kin et qui étaient ses amis dévoués. Je devais, le surlendemain, aller moi-même le rejoindre et faire voile pour l'Europe. J'espérais beaucoup, je l'avoue, de la transition que nous allions éprouver en passant subitement des glaces du Pé-tcheli aux chaleurs si intenses des régions tropicales ; il me semblait qu'après une forte réaction une détente favorable devait s'opérer chez lui ; mais la Providence en avait disposé autrement, et j'ai dû accepter la douloureuse mission dont vous m'aviez chargé à mon départ de Paris. Je n'ai pas oublié, Madame, qu'avec un calme et une force d'âme que j'ai admirés et enviés, vous m'avez demandé, en me quittant, de vous rapporter votre fils, si je ne vous le ramenais pas. Il y a, dans ces simples mais bien solennelles paroles, une résignation si profonde à subir les décrets de la Providence que je vous vois d'ici, Madame, surmontant vos douleurs, chercher à consoler, peut-être, s'il est possible, ceux qui avec vous viennent d'être si cruellement éprouvés.

Je me suis conformé à vos désirs, Madame, et je remplis en homme de cœur la mission que m'a donnée la piété d'une mère. M. de Vernouillet, secrétaire de l'ambassade, ami et camarade de M. de Bastard, et M. Georges de Bourboulon, jeune officier d'infanterie, attaché à ma personne par le général de Montauban, m'aideront à conserver et à conduire en France le précieux dépôt que je remettrai entre vos mains.

Croyez, Madame, etc., etc.

J'ai quitté Canton, le 15 décembre 1860, pour retourner à Hongkong, d'où *le Duchayla* me conduira à Suez.

Nous sommes partis de Hong-kong le 18.—Le 22, nous étions à Manille, où les autorités espagnoles de cet admirable archipel des Philippines ont fait l'accueil le plus cordial à l'ambassade de l'Empereur.

Le 5 janvier 1861, nous arrivions à Singapore; le 17, à Pointe-de-Galles, où nous avons aperçu au fond du port l'extrémité des mâts de ce malheureux *Malabar* qui, quelques mois auparavant, avait englouti tous nos effets au fond de la mer.

Le 1er février, nous étions à Aden; le 12, à Suez; le 15, au Caire, où pendant quelques jours l'ambassadeur de France a été l'hôte du vice-roi, Saïd-Pacha.

Le 18, nous quittions Alexandrie, sur le paquebot des Messageries impériales *l'Euphrate*, et après avoir touché à Malte, nous débarquions à Marseille le 25 février 1861.

J'avais quitté Paris le 23 avril; que de choses faites en douze mois! et que je suis heureux, à la fin d'une longue et laborieuse carrière, commencée en 1823, du succès d'une mission sans précédent dans les annales diplomatiques, et qui, par ses résultats, est peut-être un de ces jalons placés, à de longs intervalles, dans l'histoire de l'humanité.

Baron GROS.

# APPENDICE.

## DOCUMENTS PRIS DANS LES ARCHIVES DE SINE-HO,

Le 21 août 1860.

On n'a pas oublié, sans doute, que peu de jours après avoir débarqué à Pé-tang, les armées alliées s'étaient emparées de Sine-ho, position importante sur la rive gauche du Pé-ho, bien au-dessus des forts construits, sur les deux rives, à l'embouchure de ce fleuve, qui du golfe de Pé-tcheli remonte à Tung-tchaou, presque aux portes de Pé-kin.

L'élan des troupes alliées n'avait pas donné à leurs innombrables adversaires, retranchés dans Sine-ho, le temps d'emporter dans leur fuite leurs archives, toujours parfaitement tenues en Chine ; et parmi les nombreux documents qui ont été pris dans ce village, ceux dont je donne ici la traduction ont un intérêt réel et font connaître comment les hauts fonctionnaires chinois, investis de la confiance de l'empereur, lui présentaient les questions si délicates qui se traitaient en ce moment entre la Chine d'une part, et la France et l'Angleterre de l'autre.

La première dépêche que nous avons prise est un rapport adressé à l'empereur par Ho-koueï-tsine, vice-roi des deux Kouangs et commis-

saire impérial chargé de traiter, à Shang-haï, les affaires relatives aux étrangers. Ce rapport contient et commente les deux ultimatums présentés par M. de Bourboulon et par M. Bruce pour demander au gouvernement chinois satisfaction de la conduite des autorités de Ta-kou au mois de juin 1859, alors que l'amiral Hope avait voulu forcer les défenses du Pé-ho pour que M. Bruce pût se rendre à Pé-kin par cette rivière, et y échanger les ratifications du traité anglais signé à Tiène-tsine en juin 1858.

Le second document est une copie d'un décret impérial prescrivant à San-ko-li-tsine, prince mongol, chef de la tribu des Horschines, et à Heng-fou, gouverneur général du Pé-tcheli, de se tenir sur leurs gardes contre les Français, les Anglais et les Russes, et d'envoyer dans les prisons de Pé-kin tout individu appartenant à cette dernière puissance qui serait trouvé sur les terres de Pé-tang.

Le troisième document, celui qui me paraît offrir le plus d'intérêt, est un mémoire adressé à l'empereur par San-ko-li-tsine et Heng-fou, qui avaient reçu le décret impérial dont il vient d'être question. Ces deux grands dignitaires semblent douter des intentions hostiles de la France et de l'Angleterre, et blâment le parti pris par Ho-koueï-tsine, lorsqu'il a été requis d'envoyer à Pé-kin l'ultimatum des deux puissances, de ne pas s'y être refusé formellement ; cette conduite a pesé peut-être bien fatalement dans la balance, lorsque n'ayant pu empêcher les rebelles de s'emparer de Sou-tchou-fou, la capitale de sa vice-royauté, il a été condamné à avoir la tête tranchée, malgré sa jeunesse, son esprit et l'estime de l'empereur, qui lui avait confié le gouvernement de plus de quarante millions d'âmes et la direction des affaires étrangères.

Les autres documents ont aussi de l'intérêt. Ils étaient tous confidentiels, et c'est une partie de la pensée intime du gouvernement chinois sur les étrangers qu'ils mettent à jour dans toute sa naïveté,

comme aussi ce qu'il y a d'enfantillage dans ce peuple déjà si vieux cependant sur la terre, mais que les lumières du christianisme n'ont pas encore éclairé.

### *Dépêches chinoises prises dans les archives du quartier général de Sine-ho, le 12 août 1860.*

Le vice-roi des deux Kiangs, etc., à l'empereur.

Votre esclave Ho-koueï-tsine, à genoux devant Votre Majesté, lui présente un mémoire pour lui faire savoir que les chefs français et anglais ont adressé une communication au premier secrétaire d'État, et que leur projet est de forcer les négociants barbares à agir contrairement aux intérêts de la Chine.

Ho-koueï-tsine envoie ce mémoire à Votre Majesté, avec une vitesse de six cents lys par jour, et il supplie l'empereur d'abaisser son regard sacré sur ce qu'il contient.

Il rappellera humblement qu'il a déjà envoyé plusieurs rapports, par courrier, le vingt-septième jour de la première lune et le quatrième jour de la seconde (18 et 25 février 1860), pour faire connaître à Votre Majesté la situation des affaires avec les barbares, à Shang-haï, et le désir sincère qu'éprouvent les négociants civilisés (les Chinois) d'en venir à un arrangement amical avec les négociants barbares.

Il a reçu maintenant une lettre confidentielle des membres du grand conseil qui lui transmettent un décret impérial du sixième jour de la deuxième lune, de la dixième année de Hiene-fung (27 février 1860), qu'ils avaient eu l'honneur de recevoir. Ho-koueï-tsine est reconnaissant de ce qu'on veut bien l'instruire des secrets que daigne lui confier son maître vénéré, secrets qui assurent le bien de l'État; et, à genoux, il a lu à haute voix ce décret, et il en a été touché au delà de toute expression.

Les huit propositions faites par les négociants barbares ayant été, l'une après l'autre, discutées et rejetées par Sieh–ouang, trésorier de Kiang-ning, ont été communiquées aux négociants chinois afin qu'ils en parlassent aux négociants barbares, qui, par suite, ont consenti à attendre et à en conférer avec eux.

L'aspect de la guerre civile dans le nord et dans le sud du grand fleuve est bien grave. Les populations de Sou-tchou et de Chang-chou sont alarmées comme si la foudre les avait frappées, et il serait à craindre que l'esprit public ne fût inquiet et surexcité, si Sieh-ouang se rendait prématurément à Shang-haï ; en conséquence, il a ajourné son voyage.

Conformément à un rapport confidentiel, présenté dernièrement par Wou-hu, tao–taï du district de Su-sung-taï et du préfet provisoire, Lan-oueï–ouan, les négociants chinois ont successivement appris, par quelques négociants barbares, que les derniers sont unanimes à dire que Bruce est intraitable. Du moment où l'un d'eux blâme l'emploi des troupes, il s'écrie qu'il fera prévaloir sa politique, et qu'il ne veut pas se laisser bafouer par eux. Il est, disent-ils, très-honteux d'avoir été attiré dans un piége à Tiène–tsine, et, bien que nous ne voulions plus de désordres, il n'est pas facile, en ce moment, de lui faire entendre raison. Nous avons aussi des nouvelles de notre pays, et elles nous apprennent que puisque les Français augmentent leurs forces en Chine, de nouvelles troupes anglaises y seront envoyées aussi.

Les négociants chinois répondent à cela : si les Français augmentent leurs forces, c'est qu'ils veulent nous tracasser, et alors comment pouvez-vous nous demander de dissoudre nos garnisons? . . . A moins qu'on ne trouve le moyen de modifier les huit articles dont il est question, il sera impossible de solliciter quelques faveurs pour vous.

Les négociants barbares répliquent que les négociations de paix, dont on s'occupe, ont pour cause le désir qu'éprouve tout le commerce de pouvoir trafiquer avec sécurité ; mais que l'idée secrète de Bruce, si on peut la deviner, est de donner plus de force à ses conditions de paix, lorsqu'il aura triomphé par la guerre ; de telle sorte qu'il obtiendra alors tout ce qu'il voudra. . . . .

Les négociants chinois ont aussi interrogé d'autres négociants barbares, et ils en ont reçu la même réponse.

Tels sont les détails donnés par les fonctionnaires ci-dessus nommés, qui nous ont aussi remis quelques extraits de journaux.

Votre esclave fera observer à Votre Majesté que tandis qu'il n'est pas prouvé que les assertions contenues dans ces journaux soient exactes, il n'est pas certain, non plus, qu'elles manquent absolument de fondement, et il ne serait pas prudent, si les Français et les Anglais augmentaient leurs forces en Chine, de ne pas nous préparer à agir contre eux. Le bruit se répand que les Anglais veulent avoir Tiène-tsine, et que les Français prendront possession de Chu-san ou de Ting-haï-ting, ce qui est d'accord avec ce qui a été dit auparavant. D'autres rumeurs de ce genre, relatives à la conquête de territoires, à l'interception des approvisionnements de grains, etc., sont répandues journellement dans Shang-haï ; et, bien que trop de crédit ne doive pas être donné à ces bruits, il faut songer que Bruce et Bourboulon, *inséparables* en déloyauté, sont d'un caractère fourbe et sanguinaire.

(L'interprète qui a traduit ce document fait remarquer ici que les caractères chinois, qu'il n'a pu rendre que par le mot *inséparables*, font allusion à une croyance populaire qui veut que l'on rencontre souvent ensemble deux bêtes fauves dont l'une est constamment un loup.)

Bien que les huit propositions des barbares puissent être absolument repoussées, votre esclave comprend qu'il ne serait pas facile aujourd'hui d'amener une modification dans l'esprit de leurs chefs ; car

ils connaissent les embarras de notre position militaire dans diverses localités; et si nous avions à les maintenir inoffensifs, nous n'aurions aucune chance de réussir; votre esclave a donc résolu, après avoir reçu les ordres de Votre Majesté, de les autoriser à se rendre à Pé-kin pour y échanger les traités de la même manière que l'a fait le barbare américain, et il a prescrit à Sieh–ouang de se rendre à Shang-haï pour s'entendre avec eux et prendre les arrangements nécessaires à ce sujet.

Comme il lui donnait des instructions, un bruit a couru venant de Wou–hu et de son collègue, que le chef anglais allait se rendre à Tiène-tsine pour y porter une lettre; mais que les négociants barbares lui avaient persuadé de la remettre à Shang–haï, qu'il en avait conféré alors, confidentiellement, avec le barbare de France, et que le dix-septième jour de la deuxième lune (le 9 mars), une dépêche et une note de Bruce avaient été apportées par le barbare anglais Thomas Wade, et une autre dépêche et une autre note de Bourboulon, par le barbare français Méritens; notes et dépêches que Whou et Lau ont remises à votre esclave.

Dans chaque note se trouve la dépèche écrite à l'un des secrétaires d'État, avec prière adressée à votre esclave de vouloir bien la transmettre à Pé–kin. Ne croyant pas devoir s'arrêter à des questions d'étiquette, votre esclave a ouvert les dépèches, et il en a trouvé le langage aussi détestable qu'extravagant et insoumis.

Le chef anglais commence par dire que dans l'affaire de Ta–kou, la querelle n'a pas été provoquée par les barbares, et il demande que la Chine leur fasse des excuses, ce qui a pour objet de décliner toute culpabilité de sa part. Il dit ensuite que bien que la non–résidence des agents barbares dans la capitale ait été consentie par lord Elgin, cette concession a été retirée par le chef de sa nation, à la suite du combat de Tiène–tsine. Ceci est un prétexte pour nous tromper et obtenir un changement; mais si de l'autre côté on peut altérer les conventions,

nous avons, du nôtre, le droit d'en faire autant. Quant à l'indemnité, dit-il, dont le montant sera plus ou moins élevé en raison du temps que l'on mettra à accéder aux demandes qui ont été faites, ce ne sont que des paroles oiseuses employées pour nous créer des difficultés ; et si de leur côté ils peuvent exagérer les dépenses, nous avons aussi le droit d'en faire autant.

Ses autres demandes, à savoir qu'il puisse, malgré tout cela, se rendre dans la capitale pour y échanger les traités, et y être reçu avec honneur, sont acceptables.

Le barbare de France formule quatre exigences ; il appuie particulièrement sur une indemnité devant servir à couvrir les dépenses de la guerre. Il cherche aussi à nous mettre dans l'embarras en voulant la résidence des agents dans Pé-kin. Quant à l'esprit de sa lettre, il est à peu près identique à celui du barbare d'Angleterre.

Whou-hu et son collègue nous ont dit, en outre, confidentiellement, que les navires de guerre de ces barbares ont été expédiés de leur pays l'un après l'autre, mais qu'on y est fort effrayé de nos victoires militaires de Ta-kou ; que la publicité prématurée donnée à ces dépêches tend à prouver que le commencement des hostilités n'est pas venu des barbares, et que tout cela est un misérable stratagème de Bruce, voulant ainsi que dans la crainte d'une seconde défaite, dont il a peur, son souverain ne soit obligé d'envoyer de nouvelles troupes pour le soutenir; en même temps, il force les barbares à ne pas faire ce qui nous serait utile.

Le barbare de France n'est réellement pas la personne qui a commencé la guerre ; il n'a fait qu'y prendre part aux sollicitations de Bruce. L'année dernière, lorsque Ward, le chef américain, se trouvait dans la capitale, Koueï-liang et son collègue lui avaient dit que le combat de Ta-kou n'avait pas été provoqué par le chef français, et que les bâtiments de guerre des barbares de France n'étaient pas nom-

breux, et votre esclave pense que les Anglais n'ignorent pas que votre intelligence sacrée le savait bien depuis longtemps. Quoi qu'il en soit, depuis les désordres de Ta-kou, les chefs barbares n'ont jamais demandé à échanger les traités, et sans avis préalable ils publient aujourd'hui les dépêches dont il s'agit.

Votre esclave, en répondant séparément à ces chefs, a voulu les presser; mais comme ils ont fixé un délai de trente jours pour attendre la réponse du secrétaire d'État, rien de sérieux (littéralement, d'écrasant) n'arrivera probablement avant ce terme. Votre esclave doit cependant, d'une part, solliciter des instructions de Votre Majesté, et de l'autre, pour obéir à ses ordres, envoyer immédiatement Sieh-ouang à Shang-haï avec son subordonné Whou-hou et ses collègues, pour engager confidentiellement les négociants chinois à se rapprocher des négociants barbares, et chercher ainsi à prévenir un mouvement (littéralement, pour les tenir dans des pinces).

Le quatrième approvisionnement de grains est, je crois, prêt à prendre la mer, et votre esclave et le gouverneur Sou-you-jine ont confidentiellement prescrit à Sieh-ouang et à Whou-hou de chercher à connaître les projets des barbares et de combiner avec Ouang-tiou-lyng, le trésorier de Sou-tchou-fou, les mesures à prendre pour que les approvisionnements réguliers soient envoyés à temps. Quant aux bâtiments de guerre des barbares Anglais à Shang-haï, le troisième jour de la seconde lune (le 24 février), il y en avait six en tout dans le port. Depuis cette époque, six autres sont arrivés et cinq ont mis à la voile; on assure que deux de ces derniers se sont dirigés vers le nord.

Le chef des troupes barbares de France est arrivé, dit-on, à Hong-kong, et viendra immédiatement à Shang-haï. Le barbare français Méritens, depuis qu'il a reçu une réponse de Whou-hou et de son collègue, au sujet de la dispersion des garnisons et de l'indemnité, n'a plus insisté sur ces deux points. Votre esclave, de concert avec le gou-

verneur général, continuera à donner des instructions à Sieh-ouang et à son collègue pour qu'ils cherchent à mettre les barbares à la raison (littéralement, à les lier) en surveillant leur conduite et en cherchant à deviner leurs projets. Ils feront de temps en temps tout connaître à Votre Majesté.

Votre esclave ferme maintenant et envoie au grand conseil les dépêches que les chefs ont adressées au secrétaire d'État, et au sujet desquelles il sollicite les instructions de Votre Majesté.

Il est aussi de son devoir d'adresser à Votre Majesté un mémoire respectueux contenant les copies des deux dépêches, anglaise et française, et une copie de la réponse qui y a été faite, comme aussi les extraits des journaux dont il a été parlé, etc., etc.

Prosterné à vos pieds, votre esclave implore le regard sacré de Votre Majesté.

*Dépêche confidentielle adressée par les membres du grand conseil au commissaire impérial San-ko-li-tsine, chef de la tribu mongole des Horschines et à Heng-fou, gouverneur général du Pé-tcheli.*

Le sixième jour de la troisième lune, de la dixième année de Hiène-fung (le 27 mars 1860), nous avons eu l'honneur de recevoir le décret impérial suivant :

« Vu le mémoire qui nous a été adressé par Ho-koueï-tsing, pour nous faire connaître que les chefs anglais et français avaient chacun passé une communication tendante à nous susciter des difficultés, et à laquelle se trouvaient joints quelques extraits de feuilles publiques, et que les chefs des français et des anglais les avaient adressées à l'un des principaux secrétaires d'État pour exiger des excuses de la part de la Chine, l'envoi d'un mandarin à Tiène-tsine chargé d'y recevoir

leurs envoyés, la résidence permanente de ceux-ci dans la capitale, et une indemnité pour les frais de la guerre; les prétentions des deux chefs barbares étant à peu près les mêmes, et leur langage extravagant et rebelle à l'extrême; le grand conseil a donné des instructions à Ho-koueï-tsing pour qu'il réponde à ces barbares.

La traduction de leurs journaux annonce que les Anglais et les Français ont augmenté leurs forces jusqu'au nombre de trente mille hommes, et qu'ils amènent des canons et d'autres armes pour attaquer Tiène-tsine de nouveau (le nom de Tiène-tsine est souvent mis, dans les documents chinois, pour celui de *Ta-kou*, où sont les forts qui défendent l'entrée de la rivière). On y voit encore qu'ils reconnaissent la côte sur les deux rives du Pé-tang-ho, pour y chercher des eaux profondes, d'où ils pourraient débarquer et prendre à revers les forts situés sur les terres de Tiène-tsine. Bien qu'une entière confiance ne doive pas être accordée à tout ceci, comme Bruce et Bourboulon sont inséparables en déloyauté et, par nature, aussi sanguinaires que perfides, du moment où les barbares songent à augmenter leurs forces pour débarquer sur notre littoral et chercher à prendre nos forts à revers, il serait imprudent de ne pas nous tenir sur nos gardes. San-ko-li-tsine et Heng-fou prendront donc toutes les dispositions nécessaires pour assurer la position sur tous les points et pour combiner leurs plans de manière à en rendre le succès infaillible, sans se départir un instant de la plus stricte vigilance. Enfin, des copies du mémoire de Ho-koueï-tsing et des extraits des journaux leur seront donnés à lire.

Quant au chef russe, Ignatieff dont la proposition relative au territoire du Kirine n'a pas été acceptée, ce qui lui a donné l'idée de demander que plusieurs de ses navires de guerre soient admis à Pé-tang, et que les lettres des chefs de la mission religieuse de Russie dans Pé-kin soient envoyées de la capitale à Shang-haï, sa dépêche et les

lettres dont il s'agit ont été déjà rendues, et comme nous sommes maintenant en plein été, les communications sont faciles.

Si quelques navires de guerre des barbares russes se présentent devant Pé-tang, San-ko-li-tsine et son collègue leur déclareront que le traité ne les y autorise pas, et que dans la clause relative à Pé-tang, les Russes ne peuvent venir au port ou à la côte que lorsque la tranquillité y règne; or, en ce moment, le littoral est mis en état de défense, et s'ils y arrivaient avec des navires de guerre, comme il n'y a aucun moyen de distinguer leur langage ou leur aspect, de ceux des diverses nations, il y aurait à craindre que les navires des autres barbares se faisant passer pour Russes, il ne vînt à surgir des désordres, et que les Russes étant insultés involontairement par les troupes impériales, il n'en résultât une rupture de relations amicales entre nous. Les bâtiments russes ne doivent donc pas croiser sur nos côtes. Cependant, s'ils déclarent qu'ils viennent nous y apporter des canons et d'autres armes, il faut leur permettre de mouiller hors la barre et envoyer des jonques légères chercher ces armes pour nous les apporter, mais en observant les plus grandes précautions.

Quant à l'envoi de quelques individus, à Pé-tang, par les chefs russes de Pé-kin, il n'est pas dit qu'il n'y ait là-dessous quelque artificieux projet. Si donc des barbares russes se rendaient de Pé-kin à Pé-tang, nous ordonnons aux grands fonctionnaires, ci-dessus mentionnés, de les faire arrêter immédiatement et de les envoyer dans les prisons de la capitale en les faisant accompagner, afin qu'ils ne puissent pas recueillir en route des informations à leur usage.

Ceci est d'une haute importance, communiquez-le confidentiellement à qui de droit.

Respectez ceci.

C'est pour obéir aux ordres de Sa Majesté que nous vous envoyons cette dépêche.

San-ko-li-tsine et Heng-fou, ayant, pour obéir aux ordres de Sa Majesté, pris les dispositions qui leur paraissaient de nature à parer aux événements du jour, soumettent le présent mémoire à Sa Majesté en la suppliant d'y porter son regard sacré.

Vos esclaves exposent humblement à l'empereur que le huitième jour de cette lune (le 29 mars), ils ont reçu du grand conseil une lettre leur annonçant que le sixième jour de la troisième lune, de la dixième année de Hiene-fung, ce conseil avait eu l'honneur de recevoir le décret impérial qui suit :

« Ho-koueï-tsing nous ayant fait connaître, par un mémoire, que les chefs français et anglais avaient, l'un et l'autre, adressé une communication à laquelle ils avaient joint des extraits des feuilles publiques, d'où il résulte que les forces anglaises et françaises allaient être augmentées jusqu'au nombre de trente mille hommes, et qu'elles devaient débarquer sur les deux rives du Pé-tang-ho, pour trouver un chemin qui pourrait les conduire au revers des forts, sur le territoire de Tiène-tsine, nous ordonnons à San-ko-li-tsine et à Heng-fou de prendre les mesures convenables pour assurer la sécurité de ces forts sur tous les points, leurs plans étant calculés de manière à rendre le succès de la défense infaillible.

« Le chef russe désire venir à Pé-tang, et les autres chefs russes, dans la capitale, parlent d'y envoyer aussi quelques autres personnes. Comme il n'est pas dit qu'il n'y ait là-dessous quelque ruse dangereuse, nous ordonnons aux grands officiers susnommés de faire de sérieuses recherches, et s'ils décrouvent ces individus, de les faire arrêter et de les envoyer, bien accompagnés, dans la capitale.

« Respectez ceci, etc. »

Comme il paraît certain que les chefs anglais et français augmentent leurs forces jusqu'au nombre de trente mille hommes, bien que

créance entière ne doive pas être accordée à cette version, il serait imprudent de ne pas donner une sérieuse attention à nos moyens de défense. Le sol, dans les environs de Pé-tang, bien que la place elle-même soit sans garnison et sans armement, n'étant, d'un bout à l'autre, qu'un marais salant, les barbares n'y débarqueront pas avec facilité, et s'ils étaient assez téméraires pour se jeter à travers ces marécages, il s'y trouve des camps de cavalerie et d'infanterie, le long des routes qui mènent au revers des forts, de telle sorte que les barbares ne seraient pas en état de les tourner. S'il est vrai que les troupes barbares se composent de trente mille hommes, notre infanterie et notre cavalerie sont maintenant renforcées et postées de telle manière sur tous les points, qu'elles pourraient parfaitement repousser toute attaque. Ces renseignements, nous l'espérons, tranquilliseront le cœur impérial.

Quant au projet des chefs russes d'envoyer quelques personnes à Pé-tang, vos esclaves ont déjà donné des instructions confidentielles à d'habiles fonctionnaires qui surveilleront avec soin et en secret le voisinage de Ta-kou, de Lou-taï, de Ying-ching et de Pé-tang, et si quelques barbares russes étaient venus là pour espionner, dès qu'ils seraient arrêtés on les dirigerait sur les prisons de la capitale.

La ligne de conduite suivie par les Anglais et par les Français doit être condamnée ; trois points sont parfaitement clairs dans leur politique.

1° Après avoir reçu, dans le cinquième mois de l'année dernière, le châtiment qu'ils méritaient, l'abstention de leurs chefs à prendre immédiatement leur revanche ne peut être attribuée qu'à l'insuffisance de leurs forces et à la crainte d'essuyer une seconde déroute qui discréditerait leurs nations : c'est pour cela qu'ils ont songé à faire la paix ; mais, craignant de nous voir demander des indemnités pour nos dépenses de guerre, et aussi que les autres nations d'au delà des mers,

ne les méprisassent à l'avenir, tandis que, d'une part, ils signifiaient, mais d'une manière vague, aux négociants barbares, qu'ils avaient le désir d'en venir à un arrangement, ils continuaient de l'autre à proférer des paroles creuses, croyant ainsi sauver leur réputation.

C'est là le premier point de leur politique, et il est parfaitement clair.

2° L'année dernière, lorsque les barbares vinrent sur nos côtes avec leurs navires de guerre et leurs canons, ils crurent nous contraindre par la force des armes; ceci se passait alors qu'ils savaient parfaitement que Koueï-liang et son collègue les avaient attendus longtemps à Shang-haï. Ils n'avaient pas même voulu le voir, toute leur crainte étant que leurs projets honteux n'eussent été devinés, et des mesures de précaution prises pour rendre impossible l'accomplissement de leur extravagante rébellion. Cette année, la situation est différente. S'ils voulaient réellement augmenter leurs forces pour se venger, ils n'auraient jamais laissé circuler dans Shang-haï la moindre rumeur à ce sujet. Ho-koueï-tsine a souvent dit que, selon quelques barbares, leurs forces devront s'élever à vingt-cinq mille hommes, et, selon d'autres, à trente mille; que leurs navires de guerre étaient au nombre de,. . . . . et que le bruit courait dans Shang-haï que leurs troupes arriveraient bientôt pour l'occuper,... que tel négociant s'était engagé à fournir le pain, tel autre la viande, etc. Cette parade publique de courage, cette insouciante publicité ne pourraient être le jeu que de véritables insensés, et certes les barbares ne le sont pas. L'art de la guerre est sage en ceci : lorsqu'on veut surprendre son ennemi à mille lys, la bouche doit être bâillonnée, les tambours assourdis, l'assaut donné seulement lorsque l'ennemi ne l'attend pas, et l'attaque lancée contre lui lorsqu'il n'est pas sur ses gardes. Qui voudrait le prévenir d'avance pour qu'il soit en état de se défendre?

Ceci prouve que leurs vœux sont pour la paix; mais ils ne veulent pas être les premiers à la proposer, et voilà le second point de leur politique parfaitement clair.

3° Entre les chefs et les négociants barbares quelle est la différence? Il n'est pas facile de deviner la pensée d'un homme, à moins que des paroles ne soient sorties de sa bouche. En ce moment les négociants barbares ont appris que Bruce veut que la Chine parle la première, lui demande de suspendre les hostilités, lui propose en même temps de se rendre dans la capitale, qu'il ne soit question d'indemnité de guerre ni d'un côté ni de l'autre, enfin que lui, Bruce, soit traité avec honneur!. . . . . à ces conditions, un arrangement serait possible. Ceci veut dire que le chef Bruce veut accepter la conciliation qu'il désire nous voir offrir, et il dit aux négociants barbares qu'il nous suscite des difficultés en nous faisant des propositions qui ne peuvent être accueillies, tout exprès pour que nous nous adressions à lui les premiers.

Ceci est le troisième point de leur politique, et il est parfaitement clair.

Pendant les discussions qui ont eu lieu entre l'intendant Whou-hou et son collègue, et les négociants barbares de Shang-haï, ces fonctionnaires, ne le prenant sur un ton ni trop élevé ni trop bas, avaient assez bien réussi; mais dans celles qui ont lieu en ce moment et dans lesquelles ils ont accepté les communications des barbares au secrétaire d'État, et promis de requérir le gouverneur général de les lui faire parvenir de leur part, ils semblent s'être compromis sérieusement. Il importe peu que les termes avec lesquels les barbares veulent imposer leurs conditions soient extravagants et insoumis; ce qu'il y a de sérieux, c'est qu'une communication ayant été faite par eux, en premier lieu, nous piquerons nos doigts aux arguments que nous aurons à présenter. Ces chefs ont été à Shang-haï pendant près d'une année, criant et

menaçant dans le vide; ils ont affecté un ton arrogant et une conduite pompeuse, inventant mille faussetés; leur fourberie s'est trahie d'elle-même, et parce que nous n'avons pas voulu tomber dans leurs piéges, ils sont devenus trop impatients pour attendre. De là cette mauvaise petite supercherie qui consiste à transmettre une communication au secrétaire d'État, et à éviter ainsi de prendre l'initiative d'une proposition de paix.

D'ailleurs, ces barbares ont été pendant les vingt dernières années gonflant sans cesse leur orgueil, et on ne devait certainement pas s'attendre à ce qu'en un jour ils courbassent la tête, bouchassent leurs oreilles et remuassent la queue en demandant pardon! Il était donc inévitable que dans leurs communications, ils continuassent à tenir un langage extravagant et insoumis. Mais Whou-hou et son collègue auraient dû leur dire que le gouverneur général des deux Kiangs étant un des hauts fonctionnaires de l'administration chinoise, et en même temps le commissaire impérial, chargé de traiter les affaires des barbares, leurs lettres ne devaient pas être envoyées à Pé-kin, mais remises au commissaire impérial, qui en aurait disposé selon les convenances, et le commissaire, en les recevant, aurait dû réprimander ces chefs et leur reprocher de n'avoir pas obéi aux justes commandements qu'on leur avait transmis, et ensuite, moyennant des paroles de paix et quelques bienveillantes admonitions, on aurait pu leur promettre, s'ils avaient montré un repentir sincère, de supplier Votre Majesté de les exempter du paiement de l'indemnité de guerre, et de les autoriser à continuer à faire le commerce. S'ils avaient persisté, au contraire, dans le désir de se venger du châtiment subi à Ta-kou, il aurait dû leur dire alors : eh bien, soit, allez à Ta-kou, combattez-y, vous sauverez ainsi la dignité de votre nation, et si vous êtes victorieux, vous ferez ce que vous voudrez; mais n'oubliez pas que si vous êtes encore battus, il sera trop tard pour vous repentir. Si une réponse

de cette nature leur avait été faite, rien de grave (littéralement, rien d'écrasant) ne serait arrivé. Les barbares, cela va sans dire, auraient débattu la question dans un langage violent ; mais peu à peu ils se seraient soumis à notre autorité, et s'ils avaient cherché à obtenir encore de nouvelles concessions, nous leur en aurions accordé quelques-unes, qui, utiles pour eux, n'eussent pas été contraires à nos intérêts. De cette manière, en obtenant une partie de ce qu'ils demandaient, leur réputation eût été sauvée, les hostilités encore une fois écartées, et la bonne entente avec les barbares, rétablie..... Cette occasion a été perdue, et la solution de la question rendue bien compliquée. Les barbares ont pris l'initiative, en écrivant, parce qu'ils étaient trop impatients pour attendre ; mais on leur a fourni l'occasion d'agir après avoir connu, par expérience, quelle sorte de réponse nous leur ferions; et le commissaire impérial, en s'empressant, comme il l'a fait, d'envoyer leurs communications dans la capitale, a simplement montré notre faiblesse ! Les barbares, qui maintenant la connaissent, voudront nous imposer de nouvelles conditions pour lesquelles nous ne sommes pas préparés, et si leur volonté était même légèrement contrariée, ils chercheraient à la faire prévaloir par la guerre.

Lorsque Ho-koueï-tsine, gouverneur général des deux Kiangs, recevra les ordres de Votre Majesté, il les communiquera nécessairement aux barbares ; mais comme leur réplique contiendra, sans nul doute, quelque nouvelle exigence, nous osons prier Votre Majesté, si tel est son bon plaisir, de prescrire au gouverneur général d'agir selon les circonstances, et de lui donner l'ordre, dans le cas où les barbares feraient preuve de respect et d'obéissance dans leurs sentiments comme dans leur langage, et s'ils ne demandaient que ce qui semble pouvoir leur être accordé, de considérer comme un devoir d'appuyer leurs désirs et de solliciter le bon vouloir de Votre Ma-

jesté en leur faveur. Si, au contraire, ils persistaient dans leur extravagante rébellion et si leurs prétentions étaient inadmissibles, il aurait alors à les rejeter. Il ne devra se montrer ni trop facile ni trop cérémonieux, car il donnerait ainsi à penser aux barbares que des concessions peuvent être facilement obtenues.

Quant à leur attaque, s'il nous déclarent la guerre, ils n'inquiéteront pas Shang-haï, puisque c'est une ville où ils exercent leur commerce ; ce qu'ils feront, sera certainement de chercher, sur le littoral, quelque point favorable à un débarquement. Nos dispositions à Ta-kou et la nature de notre sol sont parfaitement connues des barbares, et, à moins qu'ils n'aient conçu un plan admirablement combiné, ils ne se hasarderont pas à tenter quelque folle aventure.

Leur arrivée sur les lieux, s'ils s'y présentent, n'amènera qu'un mouillage sur la côte, où, sous prétexte de faire parvenir des dépêches, ils chercheront à obtenir des renseignements qui puissent leur suggérer quelque stratagème. Vos esclaves se sont concertés ensemble, et ils sont d'avis que pas une lettre des barbares ne doit être reçue, et qu'il faudra leur dire qu'ils aient à retourner à Shang-haï, et à s'adresser au commissaire spécialement chargé de l'administration de leurs affaires. On verra alors quelle marche ils voudront suivre.

Il ne reste maintenant à vos esclaves qu'à s'occuper, avec soin et avec calme, de mettre les forts et les retranchements à l'abri de tout danger. Le sol, cependant, n'est pas ferme ; s'il sèche, il se réduit en poussière ou se crevasse ; après une forte pluie ou une grande marée, les constructions qu'il supporte s'affaissent et doivent toujours être réparées. En ce moment, la question de défense est cependant de la plus haute gravité, et, bien que nous sachions qu'il y a un déficit dans le trésor destiné à payer l'armée, vos esclaves n'oseront pas réduire les dépenses à faire, dans la crainte d'être la cause d'un désastre.

Plusieurs milliers d'hommes ont renforcé les garnisons de Ta-kou et de Shan-haï-kouan (l'extrémité orientale de la grande muraille qui plonge dans la mer du Léo-tong), et leur solde mensuelle se monte à une somme considérable. Votre Majesté, dans sa céleste bonté, nous a fait remettre 200,000 taels par le ministère des revenus, et en y ajoutant les contributions du Tcheli et les subsides du trésor provincial, nous pourrons arriver jusqu'à la fin de la quatrième lune (juin). Mais après cette époque, rien ne nous parviendra. Vos esclaves, sans perdre de temps, prendront les mesures nécessaires pour réunir des provisions et provoquer des contributions volontaires, et soit qu'elles nous donnent ou non ce qu'il nous faut, vos esclaves le feront connaître à Votre Majesté en demandant ses ordres.

Le onzième jour de la deuxième lune (le 3 mars), votre esclave San-ko-li-tsine a reçu une dépêche du grand conseil qui lui annonce que le dixième jour de la deuxième lune, il a eu l'honneur de recevoir le décret impérial suivant.

« Le bureau des censeurs nous informe que Tan-oueï-tsing, gradué du Chang-ton, lui a présenté un plan illustré de fortifications. Qu'on l'envoie à San-ko-li-tsine pour qu'il juge si on peut y trouver quelque chose digne d'attention, et que Tan-oueï-tsing se rende auprès du prince afin qu'il puisse donner tous les renseignements qui lui seraient demandés.

« Respectez ceci. »

San-ko-li-tsine annonce à l'empereur qu'après avoir mené sur le terrain l'auteur du projet de fortifications, ils ont reconnu, l'un et l'autre, qu'il n'était pas praticable, et qu'il n'y avait aucune suite à y donner.

. . . . . San-ko-li-tsine et son collègue finissent par dire à l'empereur qu'ils s'occupent activement de mettre le littoral en état de

défense, et respectueusement implorent, à genoux, un regard bienveillant de Sa Majesté.

Rapport respectueux.

*Dépêche adressée par Peh à Heng-fou, gouverneur général du Pé-tcheli.*

Après avoir fait allusion à leurs anciennes relations et à ses obligations envers celui auquel il s'adresse, comme à l'ancien protecteur à l'intervention duquel il est redevable de n'avoir pas été puni sévèrement ou dégradé à cause de son insuccès contre les rebelles dans le sud, Peh, qui écrit cette dépêche, commence par dire qu'ayant été envoyé par Sa Majesté sacrée aux Kous, dans le Tiène-tsine-fou (Takou, Pan-i-kou, Tung-kou, etc.), il a reçu l'ordre de San-ko-li-tsine de prendre le commandement des troupes sur la rive nord du Pé-ho, et il se sent vivement inquiet. Les navires des barbares, au nombre de plus de cent, ont mouillé devant les Kous, le quinzième jour de la dixième lune; ils ont occupé Pé-tang et ont commencé les hostilités le dix-septième jour. Dans cette circonstance, ils ont perdu plusieurs dizaines d'hommes, et les Chinois bien peu de monde. L'empereur est tout à la paix; mais les barbares sont tellement intraitables, que probablement ils ne voudront pas faire leur soumission.

Celui qui écrit cette lettre est établi à Sine-ho, position centrale de la plus grande importance, sur la rive nord du Pé-ho; tout ce qu'il peut faire, c'est de chercher à la défendre et, dans aucun cas, de ne jamais se laisser surprendre faute de vigilance.

Le sixième jour de la dixième lune de Hiene-fung.

*Rapport adressé par Heng-fou et Peh, à l'empereur.*

Ils annoncent respectueusement à Sa Majesté que le mandarin en-

voyé aux barbares américains est revenu au camp avec leur réponse. Ils disent que les Français et les Anglais veulent livrer bataille immédiatement, et que ces barbares vagabonds, établis déjà dans Pé-tang, ont fait une sortie avec l'intention de nous attaquer.

Heng et Peh supplient Sa Majesté sacrée de jeter les yeux sur le rapport respectueux qui suit :

« Vers cinq heures du matin, le dix-septième jour de la dixième lune, le lieutenant Fung-agan-fou est revenu au camp avec une dépêche des barbares américains, dont le contenu prouvait qu'il ne paraissait y avoir aucun moyen d'arriver à un arrangement. Les Américains ont dit à cet officier qu'il y avait alors dans Pé-tang cinq mille hommes du Kouang-ton et trois mille barbares noirs (soldats anglais indiens) qui étaient sur le point de faire un mouvement tournant pour prendre à revers les forts de Ta-kou.

« Vers cinq heures du matin, les vedettes rapportèrent qu'un corps d'environ mille barbares était sorti de Pé-tang avec plusieurs canons montés sur des roues; les uns traînés par des hommes, les autres par des chevaux, et se dirigeait sur les forts de Pang-ih-kou; vos esclaves regardèrent du haut des forts, et voyant que les barbares faisaient des décharges de mousqueterie et d'artillerie en nourrissant leur feu sans interruption; Peh, accompagné de Shu-mine-jene, Cho-minga, Poh-umpu et Peh-ching, de la garde; du Tsoling Shu-tingeh et du brigadier Chang-chène-pan, se mit lui-même à la tête de sa cavalerie du Kirine, de Tsi-tsi-har, de la lieue de Cheli-mou, de la lieue de Cha-mouta et de celle de Kireï-hir-a-shung, rejoignit l'ennemi et le força à se retirer (les 49 tribus mongoles de l'intérieur sont divisées en six *lieues*).

« Notre perte a été de trois hommes et de quelques chevaux blessés. Les barbares ont eu plusieurs cavaliers et fantassins tués ou blessés. L'engagement de cette journée a été amené par la sortie des barbares

qui sont venus à plus de dix lys de distance pour attaquer nos ouvrages, ce qui nous a mis dans la nécessité de les chasser. Comme ils étaient rentrés dans Pé-tang, vos esclaves se proposaient d'écrire encore aux barbares américains pour les prier de dire aux barbares français et anglais de cesser de combattre et de faire la paix; mais il n'était plus possible, alors qu'un engagement avait eu lieu, de revenir à des paroles courtoises et prévenantes.

« Quand il y aura d'autres nouvelles à donner des barbares, et que la réponse des Américains sera reçue, un rapport respectueux sera soumis à Votre Majesté, et, en attendant, vos esclaves mettent sous ses yeux une copie de la réponse des barbares américains et de la réplique que votre esclave Heng-fou leur a faite.

« Il est à propos de dire à Votre Majesté que votre esclave, en envoyant cette dépêche aux barbares américains, a profité de cette occasion pour leur faire présent, par l'entremise de l'officier qui la portait, de quelques melons et d'autres fruits, etc., etc. »

*Extrait d'une note semi-officielle que Sun-cho, taou-taï de Tiène-tsine a écrite à Peh.*

Sans date. . . . .

Conformément aux ordres que Soui vient de recevoir, pour qu'il établisse un pont volant à Yang-houaï-chouang, il a envoyé des officiers pour faire remonter cent jonques à cet endroit. Le gouverneur général a eu l'honneur de recevoir un décret impérial portant que le bon plaisir sacré de Sa Majesté était, en tout état de cause, que la paix fût faite. Son Excellence a envoyé hier une dépêche aux Anglais pour les engager à cesser les hostilités, mais jusqu'à présent, il n'a pas reçu de réponse.

Celui qui écrit cette dépêche enverra les cinquante tentes demandées par Peh, ce dont il a été informé par Soui.

*Dépêche adressée par Peh à Heng-fou.*

Sans date. . . . .

Il remercie cordialement Heng-fou de lui avoir écrit de nombreuses dépêches. . . . .

Le vingt-troisième jour de la dixième lune (août), vers une heure, il a vu les barbares sortir de Pé–tang au nombre de plus de mille hommes, cavalerie et infanterie. L'infanterie s'est dirigée vers une plantation de thé et la cavalerie sur Sine–ho. Les deux corps étaient à la même distance des points vers lesquels ils se portaient.

Les troupes de Sine–ho étaient si ardentes qu'elles ne voulaient pas attendre l'ennemi, et demandaient à aller l'attaquer; mais Peh jugea convenable, puisque le gouverneur général avait entamé une négociation de paix avec les barbares, de ne pas permettre aux troupes de faire feu sur les barbares avant que ceux-ci n'eussent commencé. Vers..... heure, ces derniers rentrèrent dans Pé-tang.

Peh envoie le rapport qui précède au ministre de la guerre, en même temps que cette note au gouverneur général Heng–fou, et il ajoute : en rendant compte des victoires remportées, Peh ne manquera pas de mettre en évidence le nom de Heng–fou et de ne placer le sien, dans le rapport qu'il fera, que bien en seconde ligne.

*Dépêche adressée le vingt-quatrième jour de la dixième lune, par le gouverneur général Heng-fou, au général Peh.*

Celui qui écrit ce qui suit vient de recevoir une note de son excellent frère cadet (locution chinoise tout amicale), et il lui sait bon gré de la modération dont il a fait preuve en s'abstenant d'infliger aux barbares le châtiment qu'ils l'avaient mis à même de leur faire subir, lors de leur lointaine sortie d'hier; le motif de cette abstention–

tion étant que lui, le gouverneur général, avait reçu de l'empereur l'ordre de transiger avec les barbares, ce qui avait déterminé Peh à ne pas ouvrir le feu le premier. Et cependant la nature des barbares est comme celle du chien ou du mouton. . . . . Ils déploient d'abord un pavillon avec ces mots : « pas de combat, » et maintenant ils ne veulent pas admettre que c'était dans l'intention de négocier la paix. Avant-hier, le gouverneur général a envoyé une dépêche aux barbares ; mais comme ils n'y ont pas répondu, il ne sait pas quels sont leurs projets. Maintenant, bien qu'il soit vrai que le décret impérial, reçu hier, ait donné des pouvoirs au gouverneur général pour négocier la paix promptement et sûrement, tout en lui démontrant la nécessité de ne commettre aucune faute, l'empereur a, par la même occasion, prescrit à San-ko-li-tsine de bien se tenir sur ses gardes, et il exprime une grande crainte que ses troupes ne manquent de vigilance. En conséquence, le gouverneur général pense humblement que si les barbares ne faisaient que parader en dehors du village, sans ouvrir le feu, nos troupes auraient à se tenir sur la défensive, en veillant attentivement. Elles ne devraient pas, selon lui, commencer les hostilités ; mais si les barbares avaient assez de confiance dans leurs propres forces pour s'avancer à une trop grande distance, leur audace ne devrait pas rester impunie. Il ne faut pas que nous regardions tranquillement le temps couler en pure perte. Le gouverneur général est d'opinion que les environs de Sine-ho étant traversés par la route qui conduit à la gorge des forts du Nord, et par celle de Kiun-liang-ching, où se trouve le dépôt muré des approvisionnements de l'armée. Sine-ho est une position centrale, excellente, et tous nos efforts doivent tendre à en tenir l'ennemi à distance. On ne doit, sous aucun prétexte, laisser serrer nos troupes d'assez près, pour leur ôter la liberté de leurs mouvements. Si on permettait à l'ennemi de s'emparer de Sine-ho, place si importante,

il nous bloquerait de tous côtés dans nos camps retranchés, et les conséquences en seraient funestes. Ainsi donc, si les barbares montraient l'intention de nous cerner, il faudrait les attaquer à la fois de front et de flanc, et maintenir vigoureusement en arrière leur audacieuse avant-garde. C'est là le véritable moyen d'être victorieux.

Le gouverneur général a envoyé à Peh les décrets qu'il a reçus, mais, par intérêt pour lui seulement, et en aucune manière pour peser sur ses résolutions. Peh ne peut, ni hésiter, ni se trouver dans l'embarras. Il doit, cependant, sur toutes les questions, prendre l'avis de San-ko-li-tsine, et ne jamais perdre une journée, malgré les négociations de paix entamées par le gouverneur général. Si Peh désobéissait aux ordres de San-ko-li-tsine, la responsabilité du gouverneur général deviendrait trop lourde pour qu'il pût la porter. Les talents militaires de Peh sont tels que le gouverneur général a la plus entière confiance dans son discernement au milieu de la crise actuelle.

*Signé* : Votre frère aîné, HENG-FOU,
Dont la science est inférieure à la vôtre et qui vous salue en inclinant la tête.

A. . . . . heure, le vingt-quatrième jour de la dixième lune de Hienc-fung (août 1860).

*P. S.* Aujourd'hui Chang-kia-kan, qui avait été envoyé porter des dépêches, en compagnie du Fang-ju, est revenu aux *Kous*. Il rapporte la réponse d'Elgin, chef des barbares d'Angleterre; le langage de ce dernier est obscur et souvent inintelligible. Le gouverneur général va se rendre au quartier pour conférer avec le commandant en chef. Il informera immédiatement Peh des décisions qu'ils auront prises.

*Dépêche de Heng-fou à Peh.*

Sans date. . . . .

A. . . . . heure, le vingt-quatrième jour de la dixième lune de Hiene-fung (août 1860), le gouverneur général a reçu la réponse de Peh, dans laquelle il lui mande que Sine-ho est une place importante, et qu'on doit aussi apporter le plus grand soin à la défense de Tang-shkou qui est sur la grande route de Tiène-tsine. Le gouverneur général est vivement frappé de la prévoyance et de la vigilance de Peh, dont les idées, au sujet de la manière d'amener les barbares à la conciliation, ont atteint déjà presque leur but, le point essentiel étant de faire arriver leurs cœurs à la soumission. Il devra donc attendre que les barbares se présentent en force et attaquent nos troupes qui, dans leur ardeur excitée par le bruit du tambour, les chargeront alors vigoureusement. Si elles font prisonnier quelque chef, il n'y aurait pas de mal de l'envoyer vivant. Cependant, le gouverneur général croit, en songeant à l'arrogance avec laquelle ils s'avancent aujourd'hui, qu'ils ne voudront certainement pas reculer s'ils n'ont été que faiblement battus.

Le gouverneur général a reçu à plusieurs reprises les ordres de l'empereur, qui lui prescrivent d'être conciliant et de faire des arrangements d'une manière prompte et satisfaisante; mais les barbares étant, par caractère, fourbes et insoumis, d'une manière extravagante, comment un seul mot ou une simple expression les amèneront-t-ils à reconnaître notre autorité? Quand les deux armées seront en présence, la question sera de savoir laquelle frappera le plus fort. Mais, quoi qu'il en soit, il ne sera jamais bon de rester tranquillement à regarder la journée se perdre et laisser ces sauvages agir à leur guise. Sine-ho et Tan-kou sont deux places importantes, et si les barbares les attaquent ou se hasardent à en approcher de trop

près, il faut les assaillir vigoureusement et les forcer à sentir notre valeur guerrière. Le gouverneur général est dans la plus grande anxiété au sujet des différents camps de la rive du nord; mais, heureusement, il peut compter sur les connaissances militaires remarquables de Peh, son excellent frère cadet; connaissances qui sont comme la grande muraille, tant on peut avoir de confiance en elles.

Quand Peh rendra compte au trône des victoires qu'il aura remportées il voudra bien placer le nom de son plus jeune frère, de ce vase vide (c'est le gouverneur général qui, dans la fausse humilité chinoise, se désigne ainsi lui-même), auprès du sien dans son rapport; mais il ne mettra ce dernier qu'à la seconde place. Bien que cela puisse paraître à Peh une question de préséance, il ne doit point s'en formaliser, car le commandant en chef aura certainement des propositions de récompenses à présenter, lorsque le moment sera venu.

Hier, vers une heure, les barbares sont sortis de nouveau au nombre de trois ou quatre cents, et sont rentrés à Pé-tang après être arrivés jusqu'à la plantation de thé. Ils ont agi comme Peh l'avait prévu, c'est-à-dire, qu'ils se sont retirés d'eux-mèmes, du moment où il n'y a pas eu de combat. Le gouverneur général soupçonne chez eux quelques projets perfides, et recommande de les surveiller de bien près.

*Signé* : HENG-FOU.

*Dépêche écrite par Peh à Heng-fou, qu'il nomme Yueh-fang, c'est-à-dire, le troisième de ses frères aînés.*

Peh a reçu la lettre dans laquelle Heng-fou lui dit que lorsque les deux armées seront en présence, il ne convient pas de rester inactif et de perdre la journée. Cette dépêche prouve l'expérience et la sagacité de Heng-fou, et Peh en a été profondément impressionné. Peh

n'ignore pas que le grand secret pour manier une armée est d'en stimuler l'ardeur. Si les récompenses promises sont belles et nombreuses, on peut compter sur la valeur des hommes. En conséquence, il a fait savoir à tous ceux qui se trouvent auprès des camps du nord, militaires ou non, que 1,000 taels seront donnés à tout individu qui amènera prisonnier un chef barbare d'un rang élevé, 50 taels pour un chef d'un rang inférieur, 5 taels pour un soldat, et enfin, 4 taels pour chaque tête. Outre cela, tout individu qui se distinguera par son habileté ou par son courage, sera recommandé au trône.

Nota. Pour chaque chef supérieur, 1,000 taels de récompense : pour un chef inférieur, 50 taels ; pour un soldat, 5 taels, et pour chaque tête, 4 taels. . . . . J'ai vu hier le commandant en chef. mais je ne lui ai pas parlé de ce projet.

Les vedettes seront récompensées par. . . . . taels. . . . . Des recommandations seront présentées au trône, au moment opportun. . . . . . Avis de tout cela a été donné dans chaque camp.

Lorsque les récompenses sont accordées généreusement, on peut être sûr que les hommes seront courageux. Il faut donner de l'avancement aux vedettes lorsqu'elles rendront service, et leur remettre aussi un peu d'argent, mais pas plus que la somme spécifiée plus haut.

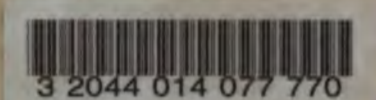
Le gouverneur général devrait demander au commandant en chef son assentiment à ce sujet.

FIN








3 2044 014 077 770

